God
054
Bac/ Men
102526

00102526

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 15 June, 2016

MÉMOIRES SECRETS
POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES EN FRANCE,

DEPUIS MDCCLXII JUSQU'A NOS JOURS;

OU

102526 a

JOURNAL D'UN OBSERVATEUR,

CONTENANT *les Analyses des Pieces de Théâtre qui ont paru durant cet intervalle; les Relations des Assemblées Littéraires; les Notices des Livres nouveaux, clandestins, prohibés; les Pieces fugitives, rares ou manuscrites, en prose ou en vers; les Vaudevilles sur la Cour; les Anecdotes & Bons Mots; les Eloges des Savans, des Artistes, des Hommes de Lettres morts, &c. &c. &c.*

TOME VINGT-CINQUIEME.

. . . . huc propius me,
. . . . vos ordine adite.

HOR. L. II, Sat. 3. vs. 81 & 82.

A LONDRES,
CHEZ JOHN ADAMSON.
MDCCLXXXVI.

00102526

LETTRE des Auteurs des MÉMOIRES SECRETS, &c. à l'imprimeur de cet Ouvrage.

TANDIS *que vous étiez occupé, Monsieur, à l'impression de la Suite des* Mémoires Secrets, *&c. pour l'Année* 1783, *il se publioit dans nos cantons un ouvrage ayant pour titre* Anecdotes du dix-huitieme siecle. *Dans ce cadre vaste & piquant nous comptions voir enchassées beaucoup de choses du Ministère du Cardinal de Fleury, de la Régence & même de la fin du Regne de* Louis XIV, *époques si fécondes en événemens, en avantures, en révolutions, en vaudevilles, en bons-mots, en saillies: point du tout, nous n'y avons trouvé qu'un extrait succint de nos Mémoires; une espéce d'*Ana, *à l'usage des oisifs, de ces lecteurs frivoles qui n'ouvrent un livre que pour tuer le tems.*

Nous n'examinerons point ici d'abord s'il est bien honnête de pomper de la sorte toute la plus agréable substance d'un ouvrage pour se l'approprier, sans le consentement de l'Auteur & surtout du Libraire, possesseur du fonds; depuis quelque tems, la Littérature n'est gueres qu'un amas de Corsaires & de Brigands qui se détroussent à l'envi, & il faut s'attendre à ces incursions inévitables.

Nous ne discuterons même point ensuite si l'on n'auroit pas pu apporter un choix plus

sévere, un goût plus sûr dans cette collection, y mettre surtout plus d'ordre & de méthode: le but du compilateur semble avoir été de gagner de l'argent, son Edition s'est promptement enlevée, il n'y a qu'à le féliciter de son succès.

Mais ce dont nous nous plaindrons, c'est qu'il veuille imiter ce Monarque dont nous parle Voltaire dans ses Mémoires, qui, prenant les hommes comme des oranges, en exprime le suc & puis en jette les pelures: Voltaire ajoute qu'il voulut mettre ses pelures en sûreté & nous allons tâcher de défendre les nôtres. Voici ce que dit l'Avertissement: „ *Celui „ qui acquérera ces deux volumes, pourra se „ dispenser de l'achat assez dispendieux des „ vingt volumes dont ils sont tirés; il ne sera „ point obligé surtout de parcourir beaucoup „ d'inutilités pour trouver des articles pro- „ pres à dédommager.*"

Il faut distinguer dans notre ouvrage deux parties, l'agréable & l'utile; heureux qui peut réunir les deux! mais un auteur estimable cherche toujours la derniere, & certainement Bachaumont *qui le premier imagina notre collection ne l'avoit pas négligée. Pour s'en convaincre il suffit de suivre les Editeurs dans leur discussion raisonnée qui se trouve en tête de ces Mémoires.*

En observant le même plan que Bachaumont, *nous avons cherché à l'étendre, c'est-à-*

dire, en ne négligeant point ce qui pouvoit amuser, nous nous sommes efforcés d'y joindre encore plus ce qui pouvoit instruire. En effet, il s'étoit, comme l'indique le titre, borné à la Littérature. Nous avons cru devoir aussi travailler pour l'histoire. Nous n'avons écarté que la partie absolument politique, à laquelle sont spécialement affectées les gazettes. Celles-ci ne sont guères que le théâtre des Souverains. Le nôtre est celui de nos semblables. Nous pensons que ce genre d'histoire vaut bien l'autre; qu'il y a beaucoup plus de fruit à tirer de la lecture des avantures de la Société, que du récit des Siéges, des Batailles, des grandes Négociations, des Cérémonies consignées avec tant de soin dans ces papiers publics.

Voilà qui répond aux reproches du Critique, n'envisageant notre collection que sous le même point de vue que la sienne, il regarde comme inutile tout ce qui ne fait pas rire, ou ne serre pas le cœur d'effroi, de tendresse, d'admiration, enfin n'excite pas une émotion quelconque dans l'ame du Lecteur. Puisque l'occasion s'en présente, nous allons lui donner la clef de notre travail, lui découvrir qu'il n'est rien moins que superficiel & qu'également entrepris pour les philosophes & pour les gens du monde, il ne doit être indifférent à aucune classe de Lecteurs.

La Chronologie est la base de l'histoire; sans elle tout y est désordre & confusion:

C'est pourquoi nous datons tous nos articles, & si le Compilateur nous eut imités, il ne lui fut pas arrivé de placer dans le même volume à la page 216, la chanson sur a suppression des fêtes, *insérée déjà à la page* 20. *De ce soin minutieux, au gré de beaucoup de gens n'approfondissant rien, il résulte non-seulement une exactitude qui prévient & les omissions & les doubles emplois, mais encore plusieurs autres caractères qui distinguent notre Collection, la clarté, la précision, la véracité.*

Sans ce qui le précede & ce qui le suit, un article ne seroit souvent qu'une énigme pour le lecteur; c'est cet accompagnement des circonstances qu'on remarque toujours dans nos Mémoires: point de fait qui ne soit, pour ainsi parler, coulé à fond. De ces parties qui, isolées, paroissent à notre Critique n'avoir aucun intérêt, n'être que des superfluités ou des répétitions, il résulte un ensemble qui ne pourroit exister autrement & qui constitue le mérite réel de nos récits.

La précision est une autre suite de notre méthode, parce que traitant chaque point séparément, nous ne pouvons guères y mettre cette redondance, appanage plus ordinaire des faits compliqués, où l'Historien, pour peu qu'il soit disposé à la diffusion, sous prétexte de dévéloppement, se livre communément à son bavardage.

AVERTISSEMENT.

On regardera sans doute comme plus problématique la véracité que nous faisons dériver de la forme de notre journal. Nous nous expliquons.

En histoire il est deux sortes de vérité : La vérité absolue, que l'analiste ne peut offrir & promettre que dans le petit nombre de faits dont il a été acteur ou témoin ; & la vérité relative qui provient de la tradition. Or celle-ci varie souvent comme les témoins ; ce qui étoit vrai la veille, le devient quelquefois moins le lendemain & le troisieme jour est une fausseté ; & de même, au contraire, ce n'est pas une occupation peu philosophique que de suivre ainsi la gradation ou le décroissement de la vérité, de la voir sortir peu à peu des enveloppes dont l'erreur l'avoit défigurée, ou après avoir brillé un moment de rayons trompeurs, se dissiper comme un prestige & rentrer dans la foule des mensonges dont on l'avoit fait sortir.

D'après cette comparaison que nous regardons comme inutile de pousser plus loin, le compilateur sera peut-être convaincu que son travail & le nôtre, quoique sur le même fond, n'ont rien de commun & que sous prétexte de nous réduire & de nous améliorer aux yeux du grand nombre des lecteurs, il pourroit bien nous avoir mutilés & défigurés aux yeux du plus petit nombre, mais du plus sage, qui cherchent, en s'amusant, à s'instruire.

Quant aux fautes légeres, nous convenons qu'il y en a beaucoup; peut-être quelques-unes de notre composition, car nous ne sommes point infaillibles; mais certainement la plupart de votre fait, Monsieur, auxquelles nous ne pouvons remédier dans l'éloignement, & c'est à vous à vous réformer. Nous aurions reçu avec reconnoissance les corrections du compilateur, & nous n'avons garde de prendre pour une marque d'estime, une négligence qui ne peut que nous causer du tort.

Nous avons cru, Monsieur, ne pouvoir vous adresser trop tôt cette explication ou apologie, pour que vous l'insériez, en forme de Préface, à la tête des Volumes que vous imprimez actuellement.

Nous avons l'honneur d'être &c.

Lausanne ce 31 Décembre 1783.

Note des Libraires. Cette Lettre nous avoit été adressée pour être insérée à la fin du Volume 24eme de 1783; mais étant arrivée trop tard, nous avons été obligés de la renvoyer à l'année suivante.

MÉMOIRES

MÉMOIRES SECRETS
POUR SERVIR À L'HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES EN FRANCE, DEPUIS MDCCLXII, JUSQU'A NOS JOURS.

ANNÉE MDCCLXXXIV.

Vers à deux Amans.

Bon jour, bon an, ſanté brillante,
Au cher couple d'Amans heureux,
Que l'une ſoit toujours charmante,
Et l'autre toujours vigoureux!

Que dans vos ardeurs mutuelles,
Vos cœurs n'exhalent tous leurs feux;
Gardez-y quelques étincelles
Pour le couſin qui fait ces vœux.

Mais chez vous l'amoureuſe offrande
A l'amitié n'ôte ſes droits;
Et vous ſavez, quoiqu'on prétende,
Bien ſervir deux Dieux à la fois.

1 *Janvier* 1784. Le Sr. *Pinetti* attire un monde prodigieux & de la plus haute volée. Ses tours ſont auſſi variés que ſurprenans, & s'il n'étoit pas étranger, qu'il s'énonçât plus facilement dans notre langue, il ſéduiroit infiniment davantage.

On admire ſurtout une petite *Tête d'or*, groſſe comme une noix, qui, miſe dans un verre tranſparent & fermé d'un couvercle d'argent, devine tout ce qu'on lui demande & l'indique par des ſignes.

La pieće que cet habile Escamoteur appelle *Bouquet Philosophique*, est un arbre composé de petites branches d'oranges, dont les feuilles sont fraîches & naturelles. Il le met sous une bouteille de cryſtal, & en lui jettant de loin quelques gouttes d'une eau de sa composition, les feuilles changent, le bouquet donne des fleurs & enfin des fruits. L'illusion que produit ce morceau ne laisse rien à desirer.

Mr. *Pinetti* présente aux Spectateurs un jeu de cartes neuves ; plusieurs personnes de la compagnie en pensent ou en cachent une, après quoi le jeu est inseré dans une petite boîte d'argent, ouverte dans sa partie supérieure, & dont la partie inférieure est terminée en un petit tuyau qu'on introduit dans le goulot d'une bouteille, laquelle préalablement est livrée à l'examen des spectateurs & placée ensuite sur une table isolée. Au commandement les cartes sortent du jeu & s'élancent en l'air.

Il fait sortir d'un œuf un serin vivant, auquel il donne alternativement la vie & la mort. A l'aide d'une commotion électrique, qu'il paroît communiquer avec une bande de papier ordinaire, il tranche le col d'un Pigeon vivant, sans qu'il y ait aucune goutte de sang répandu.

Mr. *Pinetti* exécute cinquante, cent, mille tours de cette espece, qu'on ne finiroit pas de détailler; mais il promet une merveille supérieure: il fait l'annonce d'un *Serin organi-*

ste, qui exécutera les pieces de musique qu'on lui offrira. L'oiseau sera isolé & ne contiendra rien de ce qui pourroit le faire assimiler à une Serinette.

Au surplus, Mr. *Pinetti* reste constamment en présence des spectateurs pendant toutes ses opérations, & il est difficile de deviner quelle est la communication établie entre lui & les différens objets qu'il offre à la curiosité de la compagnie.

1 *Janvier* 1784. Le Schisme établi dans la Société du *Musée de Paris* continue & éclate aujourd'hui d'une maniere décidée. Les partisans de Mr. *Cailhava* se sont transportés rue Sainte-Avoye, dans le même endroit où Mr. *Pilatre de Rosier* a ouvert un *Musée scientifique*, le onze Décembre dernier; ils y ont tenu une assemblée publique sous la Présidence de ce Chef expulsé honteusement de la Rue Dauphine. Ils en ont fait annoncer avec éclat la relation dans des feuilles publiques.

On voit une Lettre datée du *Musée de Paris*, le 26 Décembre, où Mr. *Court de Gebelin*, Président honoraire perpétuel de ce Musée réclame contre l'annonce envoyée par les Schismatiques, où il déclare qu'elle est fausse & chimérique; que le *Musée de Paris* n'a point transporté son local; qu'il subsiste toujours où il a été institué en 1780, & que Mr. *Cailhava* n'est aujourd'hui qu'un *intrus* sur le siege de la Présidence, puisqu'il a donné sa démission en bonne & due forme, le 7 Août dernier,

ainsi qu'on le lit dans une feuille de la *Gazette du Commerce.*

C'est à Mr. l'Abbé de *Fontenay*, Rédacteur du *Journal général de France*, que Mr. *Court de Gebelin* adresse sa réclamation.

1 *Janvier* 1784. Mr. *Duvaucel*, Grand-Maître-Enquêteur-général-Réformateur des Eaux & Forêts au Département de Paris & Isle de France, vient de mourir. C'étoit un grand amateur de filles, qui avoit mangé beaucoup d'argent avec elles, & laisse par conséquent une succession en très mauvais ordre. Il étoit garçon & est pere d'un Abbé *Duvaucel*, homme de lettres, prédicateur, qui a déja fait un grand chemin dans l'Eglise.

2 *Janvier* 1784. On suppose dans la premiere des *Lettres édifiantes & curieuses*, que M. l'Evêque de *Rennes*, durant diverses retraites qu'il a faites à la *Trappe*, frappé de voir cent cinquante Solitaires se suffire avec vingt-cinq mille francs par an, dont ils donnent plus de la moitié aux Pauvres, & employent une autre grande partie à exercer l'hospitalité indistinctement envers les Voyageurs, a des remords sur l'emploi mondain qu'il fait de ses gros revenus. Il en fait part à Mr. l'Evêque d'*Autun*, qu'il appelle *le flambeau de l'Eglise de France*, & le consulte sur ce qu'il doit faire. Il le prie de mettre la question en délibération avec M. M. de *Narbonne* & de *Toulouse*, autres Astres de *l'Eglise Gallicane*.

M. d'*Autun* lui répond en se moquant de

ses scrupules: il lui dit que M. de *Toulouse* les traite de vapeurs; qu'il faut laisser à l'Evêque de *Lescars* agiter ces questions oiseuses & chimériques. Quant à M. de *Narbonne*, il a juré après lui comme un grenadier. Tous, en un mot, se réunissent pour l'exhorter de continuer à développer ses grands talens en administration, comme il a fait dans les derniers Etats, & comme il projette de faire encore.

Au surplus, M. de *Narbonne*, plus franc que les autres, & ne voulant rien prendre sur lui, a envoyé le cas de conscience à un de ses bons amis, un vieux Profès des *Blancs-manteaux*, âgé de 80 ans, un peu Janséniste, peut-être, mais honnête homme d'ailleurs. C'est ce *Mémoire adressé par le Révérend Pere ***, Bénédictin des Blancs-manteaux, à Monseigneur l'Archevêque de Narbonne*, qui forme la troisieme partie du Recueil.

Le savant Moine traite succintement la question: *Si les Biens Ecclésiastiques sont actuellement employés suivant le vœu de l'Eglise?* Il y a eu trois âges en ce genre.

Au premier, tous les biens formoient une masse commune, sur laquelle les Pasteurs prenoient leur subsistance étroite & indispensable, pour suppléer au travail des mains, & le surplus servoit à secourir les Pauvres, les malades, les voyageurs, les étrangers & les prisonniers. Ceux des Pasteurs qui avoient un

Patrimoine, ne pouvoient y rien prétendre, qu'en l'abandonnant.

Le second âge fut celui où la division des biens de l'Eglise fut faite en quatre parts. La premiere pour l'Evêque, la seconde pour le Clergé du Diocèse, la troisieme pour les Pauvres & la quatrieme pour la Fabrique de l'Eglise.

Est venu le troisieme âge enfin, où les Evêques, les Chapitres & les Moines ont envahi la meilleure part des biens Ecclésiastiques, & les malheureux Curés ont pu à peine y trouver leur subsistance; la part des Pauvres, celle des Fabriques ont été totalement envahies. Pour y suppléer on a été obligé de mettre des impôts, d'établir une *Taxe des Pauvres*, *des Charités dans* les paroisses, des *Quêtes pour les rachats des Captifs*, & des Ordres qui vivent sur ces Quêtes.

On a capitulé avec le Théâtre, & tandis que l'Eglise le frappe d'une main de ses anathêmes, elle reçoit de l'autre le quart de son produit.

Pour former la part des Fabriques, il a fallu louer, à prix d'argent, le droit d'assister à la Messe, hausser en certains jours le prix des chaises, comme on tierce aux spectacles.

Pour suppléer la part même des Clercs séculiers & autres Prêtres, envahie par les Ministres principaux, il a fallu imaginer *les Ordres des Mendians*, *la Quête des Prédicateurs*, *le dedans de l'Eglise.*

Enfin on a énormément augmenté les *Décimes*, secours volontaire d'abord, dont on a fait l'impôt le plus onéreux qui existe.

Le Rigoriste termine par une peinture effroyable de l'usage qu'on a fait de ces biens, par celle du luxe immodéré des Evêques, de leur mondanité, de leur corruption.

2 *Janvier* 1784. On devoit jouer hier à la Comédie Italienne, la seconde réprésentation du *Droit du Seigneur*. La Piece étoit affichée; le Public s'étoit rendu en foule pour la voir, & a trouvé très-mauvais que les Comédiens se missent en devoir d'en donner une autre. Il y a eu un tapage effroyable; le Parterre les a empêchés de parler ou de chanter; il a fallu parlementer longtems. Enfin sur la représentation que Mad. du Gazon, la principale Actrice, étoit malade & gissante au lit, ce qu'on pouvoit vérifier si l'on vouloit s'en donner la peine, on a exécuté le *Déserteur* au gré des mécontens.

3 *Janvier* 1784. Au moment où les Créanciers du Prince de Guémenée se flattoient de toucher quelque chose en vertu d'un arrangement pris avec le Roi, pour différentes Cessions qu'il faisoit à Sa Majesté, & surtout pour celle de *la mouvance de la* Ville & du Port de l'*Orient*, des Cessionnaires des fermiers du Domaine d'*Hennebon* & autres Domaines de la Couronne, dont jouit, à titre d'engagement dans la Province de *Bretagne*, S. A. S. Monseigneur le Duc de *Penthievre*, inter-

viennent & lui contestent cette mouvance.

Le Prince de *Guémenée* croyoit être victorieux par Arrêt du 27 Octobre 1777, rendu en la grande Direction en sa faveur, & un autre du 3 Juillet 1781, rendu au Rapport de M. *Joly de Fleury*, au Conseil-Royal des finances, confirmatif du précédent. On estimoit à quatre millions la somme qui devoit s'accroître à la masse au profit des Créanciers; mais les Réclamans reviennent aujourd'hui contre ces Arrêts, prétendant en avoir le droit & démontrer que le Roi a été mal défendu. Tel est le résultat d'un grand Mémoire & d'une Consultation qu'ils publient, en date du 25 Novembre 1783.

Le Procès est engagé en la grande Direction des finances, au Rapport de M. *Bertrand Molleville*, Maître des Requêtes.

3 *Janvier* 1784. On lit dans l'*Almanach Royal* de cette année, à l'article des Substituts du Procureur général du Grand-Conseil: *Barfeknecht de Ponteils, ancien Procureur au Parlement.*

En effet, ce Substitut, reçu l'année derniere dans ce Parquet, avoit éprouvé des difficultés à cause de ce titre; ses Confreres n'en vouloient point. Enfin l'autorité s'en est mêlée, & il a passé.

Le Grand-Conseil a vu avec peine cette Note insérée-là contre l'usage & malignement. Il y a une grande fermentation dans la

Compagnie, & les Membres les plus chauds feroient d'avis d'affembler les femeftres pour en délibérer & faire mander l'Imprimeur *d'Houry*, afin de l'interroger & de favoir qui lui a fuggeré cette méchanceté. D'un autre côté, celui-ci ne manquera pas de fe mettre fous la protection du Parlement, ce qui arrête les pufillanimes, par la crainte d'un engagement avec cette cour. On eft curieux de favoir ce qui va arriver.

4 *Janvier* 1784. M. le Comte de *Guiche*, Novice de l'Ordre du Saint Efprit, a eu la permiffion de venir paffer quelques jours à Paris, pour y être reçu Chevalier des Ordres du Roi. Il a dû repartir hier pour retourner à l'Orient, à raifon de fa Commiffion & de fa qualité de Membre du Confeil de guerre. Il s'eft abftenu d'aller dans le monde & de manger avec qui que ce foit de la Marine Royale.

A fon retour le Confeil doit reprendre. Il va lentement; il n'entend gueres que cinq ou fix témoins par jour.

4 *Janvier* 1784. M. le Marquis de *Fulvy* a fait fur la mort de Mad. la Comteffe de *Buffy*, dont on a parlé, les vers fuivans, qu'il intitule: *hommage bien mérité.*

Je pleure l'aimable Mirthé,
Séduifante fans artifice,
Obligeante fans vanité,
Sans fiel Poëte & Belle fans caprice.
Sur fon tombeau la fincere amitié
Répandra les plus juftes larmes.

Dans le cœur de Mirthé les charmes
Paroissoient croître de moitié.
L'Amour, le Dieu qui lui prêtoit sa lyre,
Lui doivent les mêmes regrets :
L'un, pour plaire, en reçut ses plus jolis secrets :
Et sa beauté, de l'autre affermissoit l'Empire.

4 *Janvier* 1784. Par une bizarrerie fort singuliere, ou plutôt par un hommage rendu à *Paris*, comme au centre du goût & des arts, les héritiers du Comte *Soderini*, qui avoit à Rome une Collection précieuse de Tableaux & de Dessins des plus grands Maîtres, l'avoient fait transporter ici, dans l'espoir sans doute qu'ils y seroient mieux vendus. On en avoit dressé un Catalogue raisonné, & la vente étoit indiquée au 18 Décembre 1783.

Les Possesseurs de cette collection, malheureusement ont observé que ces tableaux exposés pendant quelques jours aux curieux, ne faisoient pas l'impression qu'ils attendoient; ils ont craint que la vente n'allât mal; & ils se sont déterminés à ne pas la faire.

On attribue ce refroidissement des Amateurs à la mal-adresse du Rédacteur du Catalogue, qui avoit trop vanté cette collection; à la médiocrité des Tableaux, ne répondant pas au mérite de leurs auteurs, tels que *le Guide*, *le Carraché*, *le Poussin*; &c. & encore plus à la mode, à la frivolité du siecle, qui nous fait préférer les bambochades, les caricatures, les Flamands polis & brillans aux productions des plus grands Maîtres.

5 *Janvier* 1784. On a donné aujourd'hui au Théâtre Italien: *Le Conciliateur à la mode*, ou *les Etrennes du Public*, Divertissement nouveau, en un Acte, mêlé de Vaudevilles & d'Ariettes. Cette bagatelle, qui auroit dû sans doute avoir lieu plutôt, a vraisemblablement été retardée par le *brouhaha* du jour de l'an arrivé à ce Théâtre. Rien de plus médiocre. Cet Ouvrage amphigourique, sans sel, & qui n'avoit de succès que par quelques plaisanteries grossieres, n'est point digne de son Auteur M. *Patrat*. Un Eloge de *Carlin* est ce qu'il y a de mieux sans contredit.

5 *Janvier* 1784. Il paroit décidé que M. de *Nevile* quitte la Direction de la Librairie pour passer à une Intendance. Les Libraires sont dans l'enchantement. On doute cependant que les Arrêts du Conseil, de 1777, contre lesquels ils réclament depuis ce tems, soient retirés, tant que subsistera M. le Garde des Sceaux, qui y est fort attaché & les regarde comme le principe d'une excellente administration en cette partie.

6 *Janvier* 1784. Extrait d'une Lettre de Londres, du 25 Décembre 1783..... Il y a toujours un peu de vrai & beaucoup de faux dans tout ce qu'écrit M^e. *Linguet*. A en croire la réclamation fastueuse de son *Prospectus*, contre les contrefaçons de ses Annales multipliées, dit-il, jusques à l'extravagance, on jugeroit que depuis dix-huit mois environ qu'il est sorti de *France* pour la derniere fois,

il a continué son Journal, qui a eu la plus grande vogue chez l'Etranger, & a excité les spéculations mercantiles de tous les Corsaires de la Littérature. Voici le fait.

Me. *Linguet* n'a publié que cinq ou six Numéros depuis qu'il est ici ; savoir : le 72eme finissant la troisieme année de la Souscription, & ne contenant qu'une longue déclamation contre le Sr. *Le Quesne* : Les 73, 74 & 75, remplis uniquement de la *Relation de sa détention à la Bâstille* : Les 76 & 77, où il entre dans une analyse tardive & détaillée jusques à la satiété des *Oeuvres de Voltaire*, qu'il considére & comme Poëte & comme Historien & comme Philosophe.

Soit défaut de matériaux & de correspondances, soit pressentiment du dégoût des *Anglois* & autres Etrangers pour son Journal, soit que tournant toujours un regard de tendresse vers sa Patrie, Me. *Linguet* craignît de s'en exclure tout-à-fait, & voulût encore en ménager le Gouvernement, il n'a rien publié, que depuis qu'il a eu permission de faire de nouveau circuler en *France* son Journal, qui va recommencer véritablement. Il a composé depuis le No. 78, où il traite du *Congrès* & des *Ballons*. Le 79eme est en route, & vous en jugerez.

Les Contrefacteurs, séduits par le titre, par le nom de ce célébre fugitif & par une matiere neuve & intéressante, ont effectivement multiplié les Editions de sa *Relation de*

la Bastille, dont ils ont fait un ouvrage isolé; mais aucun n'a touché au Journal... Voilà la solution du Problême....

7 *Janvier* 1784. On peut se rappeller une plaisanterie faite il y a plus d'un an, à l'occasion de la banqueroute du Prince de *Guémenée*. C'étoit une Lettre prétendue écrite par Mlle. *Guimard* & ses Consœurs de l'Opéra, au Prince de Soubise. Il en paroît une d'un genre différent, adressée au même Seigneur, par les Créanciers de l'illustre Banqueroutier, qui ne rient pas, & s'impatientant de ne point voir venir d'argent, jettent les hauts cris, & disent même à M. le Maréchal, non seulement des vérités dures, mais des injures grossieres.

8 *Janvier* 1784. Outre une assemblée générale des Actionnaires de la Caisse d'escompte, indiquée, suivant l'usage, au 15 de ce mois, pour fixer le dividende; il y en a une autre extraordinaire arrêtée avant pour le 10, afin d'y entendre le rapport qu'y doivent faire les Commissaires de cette Compagnie, nommés dans la séance du 26 Novembre.

8 *Janvier* 1784. *Extrait d'une Lettre de Mâcon du 3 Janvier*.... L'Administration des Etats du *Mâconnois* a délibéré d'établir dans cette Ville une Ecole gratuite de dessin, sous la protection de M. le Prince de *Condé*, notre Gouverneur. Il est question de se procurer un Professeur capable de diriger cette Ecole en faveur des Arts méchaniques, & l'on n'a

cru pouvoir mieux faire que de suivre les erremens donnés par M. *de la Tour*, qui forme un pareil établissement à *Saint-Quentin*. Le concours est ouvert à l'instar du sien, & c'est à l'Ecole-Mere de *Paris* qu'est renvoyée la décision.

18 *Janvier* 1784. Rien de plus vrai que l'évacuation du Château de *Vincennes*. On présume avec assez de raison que l'ouvrage de M. le Comte de *Mirabeau* sur les *Lettres de cachet & les Prisons d'Etat*, n'a pas peu contribué à déterminer M. le Baron de *Breteuil*. Il a vraisemblablement reconnu la vérité des plaintes que l'illustre prisonnier y porte contre le Geolier-Royal, M. de *Rougemont*. Cependant il est conservé dans sa place, ainsi que l'Etat-Major; mais il en résultera toujours un *deficit* de bénéfice considérable pour ce Lieutenant de Roi.

9 *Janvier* 1784. Comme par le nouvel arrangement avec les Fermiers généraux, ils ont consenti à laisser l'Administration maîtresse d'opérer dans les Traites & Droits d'entrée, les changemens qu'elle estimera les plus sages & les plus utiles, on continue toujours cette opération, & l'on espere que dans le cours de cette année, toutes les gênes qui existoient dans l'intérieur du Royaume pour la libre circulation des Marchandises, seront supprimées. C'est un M. de *Cormerey* qui s'occupe de cette besogne.

19 *Janvier* 1784. M. le Duc de *Chartres*

s'est fait tant d'ennemis par ses nouveaux Bâtimens, que le libelle nouveau contre lui est couru avec fureur, & conséquemment se vend très cher. Il n'a que 200 pages & coûte 12 livres. On en parle assez hautement dans toutes les conversations; chacun en cite des traits, & comme l'ouvrage est traité ironiquement, c'est-à-dire en forme d'Apologie, cette tournure prête à la gaîté. Au reste, il y a beaucoup de faits & d'anecdotes, & l'auteur paroît avoir fouillé assez avant dans la vie de son héros.

9 *Janvier* 1784. M. M. le Marquis de *Vaudreuil* & le Comte de *Bougainville*, ont ordre d'être rendus à *l'Orient* au plus tard demain 10, pour y être entendus par le Conseil de guerre.

10 *Janvier* 1784. On attribue au Marquis de *Villette*, la *Lettre envoyée au Maréchal de Soubise par les Créanciers de sa fille & de son gendre*. La voici:

„ Enfin, M. le Maréchal, vous voilà de retour à l'Opéra. Votre conscience est donc en repos sur toutes les atrocités commises par vos enfans, & vous pouvez impunément égayer votre vieillesse au milieu de vos Courtisannes.

Les gémissemens, les larmes, les cris de la douleur, le tableau de la misere de tant de familles désolées ne viendront point troubler la joie de vos festins & de votre sérail.

Si vos remords ne font pas aujourd'hui le

tourment secret de votre existence, tremblez que des hommes réduits au desespoir & animés d'une juste indignation, ne viennent sur le théâtre même de l'Opéra, vous présenter l'image terrible de la Vérité.

Si l'on a pardonné à votre stupide & barbare ambition d'avoir mis la *France* en deuil à *Rosback*; si l'on conçoit plus de mépris que de haine pour les chimériques promesses & l'impuissante Altesse de votre Cardinal; si l'on se souvient à peine de l'orgueilleuse bêtise de votre fille & de votre gendre; au moins avoit-on le droit d'espérer qu'un Maréchal de France, un Ministre d'Etat, un Pere de famille, donneroit aux siens le précepte & l'exemple d'un généreux sacrifice, & qu'il se hâteroit de réparer de toutes ses forces l'injure faite à l'honneur de sa maison. Pourquoi votre fille est-elle encore un sujet de scandale? Pourquoi n'a-t-elle pas enseveli dans un cloître sa honte & son repentir? Pourquoi chercher encore à repaître de vaines paroles & de faux sermens des citoyens honnêtes & malheureux, dont vous avez tout à craindre, puisqu'ils n'ont plus rien à perdre.

Il est tems de prendre un parti, Monsieur le Maréchal; songez que le Prince est inexorable aux méchans. Si vous avez droit à sa clémence, nous avons les mêmes droits à sa justice. Il est, à son âge, le modele des vertus. Songez qu'il existe auprès de son Trône

tu Ministre, que sa probité & son mérite personnel ont rendu l'objet de la vénération publique; il sera notre interprête auprès de son Maître & de notre Père. Il daignera soutenir notre cause, & nous allons la porter à ses pieds."

10 *Janvier* 1784. L'auteur de l'Estampe de *Voltaire & Jean-Jacques aux Champs Elysées*, qui a eu tant de succès, vient de mourir. C'étoit le Sr. *Mairet*, Graveur, Eleve de *le Bas*, qui n'étoit pas encore de l'Académie, mais très-digne d'y occuper une place. Son burin étoit correct, sa maniere douce & agréable: il sembloit avoir en vue celle de l'élégant *Bartolozzi*, & personne n'étoit plus près de ce charmant original. Du reste, beaucoup d'intelligence & de goût lui eussent incessamment procuré une grande célébrité.

11 *Janvier* 1784. Extrait d'une Lettre de Bezançon du 4 Janvier 1784..... Sans doute il est bien singulier, tandis que le Parlement fatigue le Roi de Remontrances sur Remontrances, réclame sans relâche contre les vexations exercées dans la Province sous l'autorité de S. M., lui peint avec une mâle énergie les calamités & la misere des Peuples de son Ressort, voudroit lui faire craindre que leur amour ne se relâchât enfin, soit précisément le moment où la *Franche-Comté*, qui n'avoit point encore rendu cet hommage

à aucun de nos Rois, fasse dresser une statue à *Louis XVI*, & soit la premiere qui donne l'exemple. Assurément nous sommes pleins de vénération pour les vertus personnelles du Monarque. Nous n'ignorons pas, nous sommes même persuadés qu'il veut le bien; qu'il le fait dès qu'on le lui montre. Mais il y a loin de ces sentimens aux transports, à l'ivresse, à l'enthousiasme, qui décernent les Triomphes & élévent les Monumens.

Il faut tout dire: il y a quatre ans que la ville de *Dôle* avoit arrêté d'ériger cette Statue. On en peut juger par l'Inscription françoise, conçue en ces termes & qui se rapporte à cette époque: *A Louis XVI, âgé de 26 ans.* Elle est aussi simple que noble, & c'est celle qui a été préférée par la Cour. La modestie du Roi n'a pas voulu des deux autres en Vers que voici:

> Louis, de son domaine a banni l'esclavage,
> A l'Amérique, aux Mers il rend la liberté:
> Ses Loix sont des bienfaits; ses projets sont d'un Sage;
> Et la Gloire le montre à l'Immortalité.

L'auteur de ce Quatrain est M. *Philipon de la Madeleine*, auteur aussi de l'Inscription adoptée. Un M. *Fourquet*, de *Dôle*, en avoit composé une autre, qui avoit le mérite d'une plus grande précision, mais d'une adulation outrée, que *Louis XVI* lui-même a dédaignée:

Du plus auguſte des Rois ;
Vous qui contemplez l'image,
Voyez-y tout à la fois,
Un Pere, un Héros, un Sage.

On aſſure que c'eſt ce mot de *héros* qui a ſurtout déplu à un Monarque, qui ne s'eſt pas encore trouvé dans le cas de mériter ce titre, en ſe mettant à la tête de ſes armées & y déployant ſes qualités martiales.

Au ſurplus, la cérémonie de l'inauguration a été très-modeſte. L'Intendant l'a preſſée pour faire ſa cour & démentir les aſſertions du Parlement. Un Peuple mécontent n'érige pas de ſtatues ; un Peuple dans la miſere n'a pas de quoi ſubvenir à ces monumens, ſouvent plus de luxe que d'amour.

Nota. L'Académie de *Dijon* avoit été conſultée pour l'Inſcription, & en avoit envoyé pluſieurs qui n'ont pas réuſſi.

11 *Janvier* 1784. On n'a appris que depuis peu la mort, en pays étranger, de M. *Peronneau*, dont l'Académie même ignoroit le deſtin, puiſqu'il ſe trouve encore ſur la liſte de l'Almanach Royal, 1784. La vie errante qu'il avoit toujours menée, l'habituoit à ne le point voir, & à ſe paſſer de ſes ouvrages. Il n'avoit point expoſé au Sallon dernier ni même en 1781. L'inconſtance de ſon caractere l'avoit empêché de ſe fixer nulle part, quelque avantage qui s'y préſentât pour lui. On voit de ſes ouvrages en *Italie*, en *Eſpagne*, en *Angleterre*, en *Allemagne*, en *Ruſſie*,

en *Pologne*, à *Hambourg*, en *Hollande*, où il a terminé ſa carriere, & dans les principales Villes de *France*.

C'étoit un Peintre de Portraits, au paſtel. Son deſſin étoit correct, ſes attitudes d'un choix noble, la diſpoſition de ſes draperies bien priſe, mais ſa touche lourde & ſans effet. Il avoit auſſi le coloris mauvais. Ce qui cependant ſans doute fait l'éloge de ſon talent, c'eſt que le plus célébre Peintre de portraits de nos jours dans cette maniere, M. *de la Tour*, l'avoit choiſi pour faire le ſien.

12 *Janvier* 1784. Il a commencé à geler dans ce pays-ci ſans interruption à-peu-près depuis le 7 Décembre, ce qui a d'abord occaſionné la mal-propreté des rues aſſez habituelle, & preſque inévitable en pareil cas. Le 27 il a commencé à tomber de la neige, & le 28 elle a été ſi abondante & ſi continue, qu'il s'en eſt trouvé huit pouces de hauteur. Une forte gelée, venue par deſſus, a rendu très-difficile le défoncement de cet amas de glaces. Cependant la riviere étoit baſſe depuis longtems; elle pouvoit ſe prendre aiſément; il étoit eſſentiel de pourvoir à la ſubſiſtance de la Capitale & même de *Verſailles*. Enſorte que, dans une circonſtance où l'on auroit eu beſoin de doubler, tripler, quadrupler, décupler les bras des balayeurs & les voitures, il a fallu en détourner une partie pour tranſporter les vivres par terre.

Il est arrivé un faux dégel, suivi de nouvelles gelées, *Paris* est devenu un cloaque, la communication a été absolument interrompue entre les habitans; & pendant quelques jours il n'y a eu sur pied que les gens qui étoient forcés par le besoin, par leur métier, ou par leur devoir. Des bras, des jambes cassées, d'autres accidens ont été la suite de cette intempérie de la saison.

Au milieu de cette espèce de calamité publique, il est des gens qui ont trouvé encore à en tirer parti, à rire & à s'amuser. D'abord les Courses en traîneaux ont eu lieu tant qu'on a voulu; ensuite il s'est offert un spectacle plus nouveau & plus piquant pour les amateurs. On alloit voir à la halle, les Poissardes en bottes, en culottes, leurs cotillons retroussés jusqu'au nombril, exerçant leur métier dans cette espece de mascarade, & redoublant de quolibets & de propos grivois.

Au reste, malgré les clabauderies de nos Sybarites, qu'incommode un pli de feuilles de roses, on doit applaudir au zele avec lequel la Police a veillé aux deux points les plus essentiels, la subsistance & la sûreté. Les vivres sont toujours venus en abondance, & l'on n'apprend pas que les assassins & les voleurs aient fait plus de coups de main en ce tems si favorable pour eux, que dans un autre.

12 *Janvier* 1784. Extrait d'une Lettre de

l'Orient, du 6 Janvier..... Le Roi ayant coutume d'envoyer tous les ans à l'Empereur de la *Chine*, des marchandises & quelques raretés de son Royaume, on ajoute cette fois aux curiosités ordinaires, douze Ballons aërostatiques de taffetas, avec des bouteilles d'acide vitriolique & tous les instrumens, ustenciles & instructions nécessaires, adressés aux anciens Missionnaires qui sont à *Pekin*, dans le Palais même de l'Empereur.

Tout cela est embarqué sur un Navire qui doit partir pour la *Chine* dans le courant de Février.

12 *Janvier* 1784. On a donné hier sur le Théâtre de l'Opéra une Nouveauté intitulée: *l'Oracle, Ballet d'action.* Quoique cette Pantomime ait été assez bien reçue du Public, elle ne suppose pas un grand génie de la part du Compositeur, le Sr. *Gardel* l'aîné, puisqu'il n'a fait que suivre de Scene en Scène & de point en point, la jolie Piece de Saintefoix. Il a été seulement obligé de gâter le sujet en l'allongeant, & de suppléer à l'expression du dialogue par l'addition de deux scenes. Quant à l'exécution, Mlle. *Guimard* renouvelle aujourd'hui le prestige de Mlle. *Gaussin* autrefois, & elle paroît, ainsi qu'elle, n'avoir que 15 ans dans le Rôle de *Lucinde*. Celui de *Charmant* est exécuté avec autant de graces & plus de vérité par le Sr. *Nivelon*.

Le Ballet est terminé par une fête très-agréable, qui laisse aux autres Coryphées de

la Danse la liberté de déployer leurs talens.

12 *Janvier* 1784. Extrait d'une Lettre de l'Orient du 6 Janvier...... Quoiqu'il ne soit pas permis aux Membres du Conseil de guerre qui se tient ici de rien dire concernant leurs assemblées; cependant par les témoins & leur rapport, on tire des inductions. On croit que les dépositions sont, pour le plus grand nombre, en faveur des Officiers généraux & des Chefs de division, dont on examine la conduite, conséquemment contre le Comte de *Grasse*, qui les accuse.

Le Baron d'*Arros*, entr'autres l'un des matelots du Général, prouve par témoins qu'il s'est battu non loin de la *Ville de Paris*, encore demi-heure après qu'elle se fut rendue.

13 *Janvier* 1784. Il a surtout paru deux écrits contre le Régime actuel de l'Ordre de Saint-Benoît, l'un intitulé: *Appel comme d'abus des Elections faites par l'assemblée de Saint Denis*; l'autre: *Lettre des Supérieurs majeurs aux Religieux de la Congrégation de Saint-Maur*, qui ont mérité son attention. Il prétend qu'ils sont dans le cas des quatre composés dans le même esprit, publiés au nom de Dom *Mousso* & de ses adhérens, supprimés par Arrêt du Conseil, du 12 Juillet 1783, comme contraires au respect dû à l'autorité du Roi, au maintien du bon ordre & à la tranquillité que S. M. entend maintenir dans la Congrégation de Saint-Maur. Cepen-

dant il n'a pas voulu requérir cette suppression flétrissante, & il a cru plus sage, plus honnête & plus avantageux, afin d'éclairer les membres aveugles d'une faction expirante, de publier un *Mémoire & Consultation*, dont s'étoit chargé Me. *de la Croix*, Avocat excellent, non pour traiter profondément de pareilles matieres, mais pour les mettre à la portée des gens du monde, les rendre l'objet des conversations & gagner d'autant les suffrages du Public.

13 *Janvier* 1784. Sans doute la tournure de donner au Public *la Vie privée du Duc de Chartres*, sous la forme d'une Apologie, étoit une idée heureuse, adroite & plus piquante qu'une satyre directe, si elle eut été bien remplie. Mais ce Pamphlet, de 134 pages seulement, est plus que médiocre; beaucoup de bavardage, des anecdotes connues, point de détails curieux dans les morceaux où les faits du héros sont liés à l'histoire publique. Par exemple, le combat d'*Ouessant* fournissoit une ample matiere à une narration intéressante, si l'Ecrivain eût été instruit. Mais tout prouve que ce n'est qu'un Libelliste obscur, ignorant, guidé par un intérêt sordide, car la vengeance ne semble pas même avoir animé sa plume, sans énergie & sans vigueur.

13 *Janvier* 1784. Le *Macbeth* de M. *Ducis*, attendu depuis deux mois, a été enfin joué hier. Cet auteur, encouragé par ses succès

inouis, a cru pouvoir faire passer désormais toutes les folies, toutes les absurdités, toutes les barbaries du Poëte anglois, qu'il paroît avoir entrepris de transporter successivement sur notre scene tant qu'on voudra bien l'y souffrir. On sait que cet étranger est *Shakespear*, c'est-à-dire le plus sublime & le plus bas, le plus hardi & le plus extravagant de tous les tragiques. A en juger par le peu d'accueil que *Macbeth* a reçu hier, on seroit tenté de croire que l'on commence à se lasser de tant d'horreurs puériles & dégoûtantes. On assure qu'à la répétition du Dimanche, M. *Ducis*, effrayé lui-même de l'amas de monstruosités & de platitudes dont son ouvrage est rempli, avoit en quelque sorte perdu la tête & étoit devenu fol, avec son héros, de remords d'avoir si cruellement outragé le goût, la raison & le bon-sens. Cependant, comme certains morceaux ont été fort applaudis, & que le Parterre n'a point témoigné son indignation d'une façon marquée, qu'il n'y a eu que de la froideur de sa part, son amour-propre lui a persuadé, qu'avec des corrections, des retranchemens & des mutilations, & surtout à l'aide d'une forte cabale, il pourroit faire aller la piece & peut-être lui procurer le triomphe. En conséquence la seconde représentation est remise à Samedi; & il faut voir ce qui en résultera.

14 *Janvier* 1784. *Les Petits Soupers & les Nuits de l'hôtel de Bouillon. Lettre de M. le*

*Comte de ****** à Milord *****; au sujet des récréations du Marquis de Castries & de la Danse de l'Ours, Anecdote singuliere d'un Cocher qui s'est pendu à l'hôtel de Bouillon, au sujet de la Danse de l'Ours.*

A la confusion de ce titre on peut juger du Pamphlet, qui n'est pas mieux ordonné, très vuide & d'une très-grande platitude en outre, quant au style.

On avertit dans un *Avis* que les *Petits Soupers* avoient déjà été imprimés au mois de Juin 1782, mais que le Ballot, arrivé sans encombre aux portes de Paris, y avoit été saisi : L'Editeur de cette rapsodie ne s'est point lassé & a fait faire une seconde édition qui, certainement, ne sera pas suivie d'une troisieme.

La Princesse de *Bouillon*, la Princesse d'*Henin*, la Duchesse de *Lauzun*, le Duc de *Bouillon*, le Duc de *Chartres*, le Comte de *Genlis*, le Prince de *Guémenée*, le Chevalier de *Coigny*, le Marquis de *Castries*, le Chevalier *Jerinhim* ou *Jardinié*, enfin le Pere *Fortuné*, Théatin, sont les personnages dont il est spécialement traité, mais très en bref, puisque l'ouvrage en gros caracteres n'a que 93 pages. Il est en forme de Dialogue entre le Comte & un Inconnu. L'envoi en est daté *de Paris le 30 Mai* 1782.

14 *Janvier* 1784. *Dans le Mémoire & Consultation pour le Régime actuel de la Congrégation de Saint-Maur, contre les Appellans comme d'abus des Elections faites au Chapitre de*

l'*Abbaye de Saint-Denys en* 1783, Me. *de la Croix* fait d'abord un éloge mérité de l'Ordre des Bénédictins. Il entre ensuite dans le détail de son Régime & dans l'historique des troubles qui l'agitent depuis quelque tems en France. Il tire parfaitement au clair tout ce qui s'est passé en 1781, dans la Province de *Normandie*, lors de la Diete Provinciale convoquée à l'Abbaye du *Bec*, où le Visiteur de la Province, homme entêté & impérieux, parvint à substituer l'arbitraire & le despotisme à la regle, par un vice d'élection qui a infecté tout ce qui s'en est suivi, & conséquemment celles faites même au Chapitre général de *Marmoutiers*. De-là, un premier appel comme d'abus au Parlement en 1781, qui fut rejetté, & un *Arrêt du Conseil* du 29 Juin de la même année, qui enjoignoit aux Opposans *de reconnoître les Supérieurs nommés dans le Chapitre général & de leur obéir*. Les Opposans se conformerent aux volontés du Souverain.

Heureusement, le Clergé de *France* assemblé par extraordinaire en 1782 prît en considération le sort d'une Congrégation aussi précieuse à l'Eglise & à l'Etat. Et après un examen sérieux du sujet des contestations qui s'étoient élevées dans son sein, représenta au Roi que la Religion de S. M. avoit été surprise, & que l'affaire méritoit d'être discutée plus profondément. Intervint ensuite l'*Arrêt du Conseil* du 24 Juin 1783, & tout ce qui

s'en est suivi, c'est-à-dire un renversement absolu de ce qui avoit été fait par le Chapitre de Marmoutiers.

Dom *Mousso* & ses adhérens n'ont pas voulu acquiescer aux nouveaux arrangemens. M. l'Abbé *Mey*, Avocat consultant, le plus grand Canoniste de nos jours, leur a prêté sa plume pour critiquer les Délibérations du Chapitre de 1783, & conséquemment les Elections, ce qui replonge l'Ordre dans un autre cahos. Ces Refractaires aux Arrêts du Conseil, avoient interjetté *Appel ad Apostolos* de tout ce qui se feroit, & depuis la clôture du Chapitre l'ont porté devant le Parlement, d'où est venue la *Réponse du Roi* à cette Cour: ,, Que son intention étoit de maintenir par lui-même la paix & l'ordre dans ,, la Congrégation de *Saint-Maur*, dont l'institut est utile à la Religion & aux progrès ,, des Lettres, & de veiller à sa conservation par la sagesse des mesures qu'il avoit ,, prises". Mais comme S. M. n'a point dépouillé le Parlement de la connoissance de l'affaire, que d'un jour à l'autre elle peut y être appellée, Me. de *la Croix* a cru devoir faire connoître aux Magistrats & au Public: ,, 1. Que ,, le Chapitre de 1781, sur lequel s'appuie le ,, Régime ancien, ne peut point être regardé ,, comme canonique; que par conséquent la nomination de Dom *Mousso* & des autres Supérieurs, étoit vicieuse. Que celui de 1783 ,, a tous les caracteres de la canonicité, &

„ que conſéquemment l'élection des Supé-
„ rieurs actuels leur a imprimé les pouvoirs
„ attachés à leur dignité ".

Après avoir réfuté ainſi les écrits qui attaquent les nouvelles élections, dans un bout de Conſultation du 20 Décembre 1783, il eſt d'avis de n'en plus parler, & d'attendre le repentir des coupables.

14 *Janvier* 1784. On croit que le Conſeil de *l'Orient* s'avance beaucoup; car le Comte de *Graſſe* a reçu ordre de s'y rendre auſſi.

14 *Janvier* 1784. On a parlé de l'attachement de M. *Deſlon* à la doctrine du S^r^. *Meſmer*, concernant le *Magnétisme animal*; du zele avec lequel il l'a défendu au ſein de la Faculté, & des perſécutions qu'il avoit courageuſement eſſuyées pour ce nouveau Chef de Secte.

On a dit que ces deux Perſonnages s'étoient brouillés depuis, mais ſans en connoître la raiſon. Il paroît que le Docteur *Deſlon*, ayant, pendant que le Docteur *Meſmer* étoit à *Spa*, l'été de 1782, eſſayé de traiter quelques malades par le *Magnétiſme animal*, obtint des ſuccès dont la renommée excita la jalouſie du dernier. Ce fut la cauſe de ſon étonnante Lettre à la Faculté, où il accuſoit ſon diſciple de l'avoir trahi, d'en impoſer au Public, de n'avoir jamais reçu les inſtructions ſuffiſantes pour pratiquer les ſecrets de la Doctrine du Maître.

M. *Mesmer* revenu à Paris, & convaincu sans doute de la nécessité d'arrêter une division funeste, a été le premier à rechercher M. *Deslon.* Celui-ci après six mois de sollicitations, a consenti de retourner à son Ecole, à condition que M. *Mesmer* l'instruiroit de bonne foi & à fond de cette Théorie qu'il lui avoit tant vantée, & qui, selon lui, devoit changer tout le systême des connoissances humaines; qu'il renonceroit au projet d'avilir son secret en le communiquant au premier venu pour cent louis, suivant qu'il l'avoit annoncé par une souscription ouverte: au contraire, qu'il formeroit à sa méthode de traiter les maladies, des Médecins, seuls propres par leurs lumieres acquises à l'exercer.

D'après cette convention, M. *Deslon* s'est de nouveau rendu le Coadjuteur & l'Apôtre de M. *Mesmer.* Mais le dernier n'effectuant pas ses promesses, & le premier le sommant de les remplir, il en fut congédié. Malheureusement pour M. *Mesmer*, tous les malades que M. *Deslon* lui avoit amenés déserterent aussi; ce qui a de nouveau rallumé sa jalousie & provoqué son désaveu de ce Médecin pour son Eleve & le participant de sa Doctrine.

M. *Deslon* a pris le parti d'abandonner pour jamais ce Maître, mais non ses principes; d'élever autel contre autel, & de rendre compte au Public de toute cette querelle

dans une Lettre du 28 Décembre, insérée au *Journal de Paris* du 10 de ce mois.

15 *Janvier* 1784. M. *Cardonne*, Sécrétaire Interprête du Roi, Garde des Manuscrits de sa Bibliotheque, Censeur & Professeur Royal pour les Langues Turque & Persanne au College Royal, est mort à la fin de Décembre. C'étoit un Erudit dont les ouvrages sont peu connus. On prétend qu'il laisse en manuscrit un *Recueil de fables Indiennes*, qu'il avoit traduites, & qui n'est pas indigne d'être transmis au Public par l'impression.

15 *Janvier* 1784. Personne ne doute aujourd'hui que les bruits répandus sur Madame la Comtesse *d'Artois* avec un éclat si scandaleux, ne soient une calomnie, mais provenue sans doute d'une cabale assez puissante pour n'en pas craindre les suites. Quoiqu'il en soit, on assure que le Roi & M. le Comte *d'Artois* redoublent d'attention envers elle depuis ces bruits infâmes. Voici au surplus ce qui y a donné lieu, & l'histoire plus constatée du Garde d'*Artois* arrêté. Le St. *Desgranges* (c'est son nom) est fils d'un Maître des Postes de *Barbésieux* près Angoulême. C'est un très-beau Cavalier. Lorsque M. le Comte d'*Artois* fut à Bordeaux, il conduisit lui-même Son Altesse Royale. Elle le remarqua, fut touchée de son zele & voulut se l'attacher en le faisant entrer dans ses Gardes. Au bout de quelque tems le Sr. *Desgranges* s'est vu avoir beaucoup d'or, des diamans, des bijoux,

prendre une forte de train, & il y a plus de trois ans que, lorsqu'il étoit à Angoulême, sur les difficultés qu'on faisoit de le recevoir dans les maisons de la Noblesse, à raison de sa basse extraction, ses Camarades disoient: *Vous avez tort, les grandes Dames de la Cour ne sont pas si délicates que vous.* Madame la Comtesse d'*Artois* le protégeoit, & il s'en est prévalu pour accréditer des bruits faux, qu'il regardoit comme honorables pour lui. Quoi qu'il en soit, M. le Comte d'*Artois* venoit de le faire Capitaine de Cuirassiers & son Gentilhomme ordinaire, peu de tems avant sa détention.

15 *Janvier* 1784. *Bibliothéque des Dames de la Cour, avec de nouvelles observations. Décembre* 1783.

Traité de l'amitié, à l'usage des Souverains, par la Reine de *France.*

Traité sur le plaisir, dédié à la Reine.

L'art de bien vivre avec son mari & de le rendre toujours amant, par *Madame.*

Les charmes de la Vérité, dédiés à *Madame*, par Mesdames de *Lesparre*, de *Laval* & d'*Escars.*

Traité du danger d'aimer trop son mari, dédié à Madame la Comtesse d'*Artois.*

La Bonté personnifiée, dédiée à Madame la Duchesse de *Chartres.*

Des inconséquences de l'humeur, Traité dédié à Madame la Duchesse de *Bourbon.*

On sait que cette humeur est cause de sa séparation d'avec son mari & son beau-pere.

Le Catafalque vivant, dédié à Madame la Princesse de *Conti*.

Tout le monde sait que son mari n'a jamais voulu coucher avec elle.

La matiere préférable à l'esprit, dédié à Madame la Princesse de *Lamballe*, par le Marquis de *Clermont*, revu par *la Vaupalliere*.

La Liberté des mœurs, par le Prince George *de Hesse* & le Marquis de *Montesquiou*.

Les Minuties, Brochure, par la Princesse de *Chimay*.

Elle est Dame d'honneur de la Reine.

La Politesse Françoise, dédiée à la Comtesse *d'Ossun*.

Madame la Comtesse d'*Ossun* est d'une rusticité sans exemple.

L'Enfant du plaisir, dédié à la Comtesse de *Balby*, par ***.

Il faut se rappeller la querelle de M. le Comte de *Balby* avec sa femme. Elle est aujourd'hui Dame d'Atour de *Madame*.

La nécessité de faire la barbe, dédiée à la Duchesse de *Lorges*.

Elle a de la barbe comme un homme.

Traité sur l'ambition, dédié à Madame *Alélaïde*, par Madame la Duchesse *de Narbonne*.

On sait que cette femme intrigante a beaucoup d'ascendant sur l'esprit de la Princesse.

Traité sur la maussaderie, par la Duchesse de *Laval*.

Les effets de l'eau-bénite, dédiés à Mad. de *Luxembourg*.

On assure que Madame la Maréchale de *Luxembourg*, dévote, met de l'eau-bénite dans son bidet pour éviter les tentations.

La Prude Galante, ou *l'utilité des portes de derriere*, dédiée à la Comtesse *de Blot*, par le Maréchal de *Castries*.

On sait que, depuis longtems, le Maréchal de *Castries* est attaché cette Dame.

La Passade, dédiée à la même, par M. le Comte d'*Artois*.

J'ai donné dans la boue, livre dédié à la Comtesse *Diane*, par le Marquis d'*Autichamp*.

C'est le bruit général de la cour qu'il a fait un enfant à cette Dame.

Une jolie mine mene à tout, dédié à la Duchesse de *Polignac*, par le Marquis *de Vaudreuil*.

L'Empire des femmes, dédié à Mad. de *Châlons*, par le Duc de *Coigny*.

L'Argent au dessus de tout, Conte dédié à la Baronne de *Talleyrand*.

Traité sur les Corps opaques, dédié à la Marquise de *Montmorin*.

Cette Dame est extrêmement épaisse.

Le Libertinage, Traité dédié à la Marquise de *Fougieres*, par le Public.

L'Ami des hommes, dédié à la Vicomtesse de *Laval*, par M. M. de *Fitzjames*, de *Jaucourt* & de *Luxembourg*.

Les Regrets du Tems, à Madame de *Roucey*.

Traité sur le commérage, dédié à la Marquise d'*Estourmel*.

La Belle & la Bête, dédié à la Comtesse de *Crenay*, par M. de *Megrigny*.

Traité sur le tortillage, par la Comtesse d'*Harville*.

Histoire des treize Cantons, par Madame de *la Suze*.

Notre Mere Sainte-Eglise, dédiée à Madame de *la Roche-aymon*, par l'Evêque de *Tarbes*.

L'Amour fraternel, par Madame de *Grammont*.

On prétend qu'elle a couché avec le Duc de *Choiseul*, son frere.

La Coqueterie, par Madame de *Simiane*.

La plus jolie femme de la Cour.

Nouvelle invention de ratelier postiche, dédiée à Madame de *Montmorin*, par M. de *Viomesnil*.

La femme homme, dédiée à Madame la Duchesse de *Luynes*.

La Statue ambulante, dediée à Mad. de *l'Ascuse*.

Observations sur les Précieuses ridicules, par la Marquise de *Bourbon-Busset*.

Traité sur le Patélinage, par Madame d'*Avarey*.

Traité sur l'Esprit, par la Marquise d'*Andlau*.

Elle est fille de M. Helvetius, auteur du Livre de l'Esprit.

Traité sur la fausseté, dédié à la Vicomtesse de *Narbonne*, par le Comte de *Tavannes*.

La Bourgeoise de qualité, dédiée à Mad. de *Civrac*.

Traité sur la Physionomie, par la Duchesse de *Lauzun*.

La Cavale débridée, à Madame de *Modene*, par les *Cassecols*.

Traité sur l'audace, dédié à la Comtesse de *Grammont*.

L'abus de la Galanterie, par Mesdames de *Matignon*, de *la Châtre*, *d'Oudenarde* & *Dudreneuc*.

16 *Janvier* 1784. On craint fort que le Marquis de *Vaudreuil*, le Lieutenant général de la Marine, ne se trouve compromis désagréablement dans le Jugement du Conseil de guerre de *l'Orient*. Il étoit le second de l'Armée Navale, & on l'inculpe de n'avoir pas fait tout ce qui dépendoit de lui pour secourir son Général, & défendre le Pavillon Amiral. On sait que les *Vaudreuils* ont fait en conséquence tout ce qu'ils ont pu pour empêcher que ce Conseil de guerre n'eût lieu. Depuis il y a eu différens Mémoires de donnés par eux à ce sujet. Enfin, le Comte de Vaudreuil, le plus accrédité de cette famille

aujourd'hui, a eu dernierement une prise à cette occasion avec le Maréchal de *Castries*. Elle a été si vive, que celui-ci se trouvant trop pressé, lui a dit : *Mais vous oubliez, Monsieur, que vous parlez à un Maréchal de France & à un Ministre du Roi!* — *Je ne puis l'oublier*, lui a répondu M. de *Vaudreuil*, *puisque c'est moi qui les ai faits; ce seroit à vous à vous en souvenir.* — *Je rendrois le Bâton tout-à-l'heure, & remettrois le Porte-feuille au Roi, si je croyois n'être monté à ces honneurs que par un canal aussi peu glorieux*, a repliqué le Ministre. Depuis ce tems ils se boudent & l'on travaille à les raccommoder. Du moins, telle est l'anecdote fort accréditée parmi les Courtisans.

16 *Janvier* 1784. On a donné hier sur le Théâtre Lyrique, la premiere Représentation de *la Caravanne*. Paroles mauvaises & Musique foible. Voilà quel a été le résultat en bref du jugement des Connoisseurs. Les premieres sont de M. *Morel*, & la seconde de M. *Grétry*. Il y a du reste beaucoup de beaux habits, de riches décorations, un charmant spectacle, & les yeux ont de quoi se satisfaire.

17 *Janvier* 1784. M. le Comte de *Grasse* a eu ordre de se rendre à *Vannes*, d'autres disent à *Nantes*, à portée du Port de *l'Orient*, pour qu'il y puisse aller plus facilement de cette Ville, ou de l'autre, & donner au Conseil de guerre, sans le troubler & sans

intriguer, les instructions dont il auroit besoin.

17 *Janvier* 1784. Le travail de M. *Bourboulon*, suivant ce qu'en rapportent les Actionnaires de la Caisse d'escompte, est moins un morceau d'éloquence, qu'un tableau savant & profond de la situation de la Compagnie, à l'occasion d'une dispute élevée dans son sein sur la cause de l'engorgement. Les uns l'attribuoient à la Finance, d'autres à la Banque, d'autres au Commerce. Par le dépouillement qu'a fait le Calculateur, il a démontré que la Finance étoit celle qui avoit principalement contribué au discrédit où l'on venoit de tomber, & qu'en derniere analyse, c'étoit elle qui avoit le plus profité de la Caisse, c'est-à-dire, le Roi, par les secours qu'il en avoit tirés. On ne sait quand ce Mémoire qu'on avoit tant exalté, & qu'on avoit promis de rendre public, paroîtra. On craint que, par la raison qu'on vient de dire, le Gouvernement ne s'y oppose. Quoiqu'il en soit, il a senti par-là la nécessité de ne point laisser tomber une Caisse aussi utile, & de-là tous les efforts qu'il a faits pour la relever.

Au surplus, les diverses assemblées de cette Compagnie, tenues depuis peu, pour arrêter son régime intérieur, ne sont pas encore finies. Un parti violent, opposé au Sr. *Panchault*, l'instituteur de la Caisse, voudroit bien l'expulser de l'Administration. En conséquence, chaque Membre a fait sa

motion de n'y point admettre quiconque auroit été entaché par la moindre apparence de faillite, au moins jusqu'à ce qu'il eût fait parfaitement honneur à ses affaires. La Cabale du Sr. Panchault a senti où les adversaires en vouloient venir, & s'efforce d'empêcher la motion de passer.

17 *Janvier* 1784. Tandis que M. *Brissot de Varville* établit à *Londres* un *Lycée*, ou Assemblée & Correspondance pour la réunion & communication des Gens de Lettres de tous les pays, avec le Tableau périodique de l'état actuel des Arts & des Sciences en *Angleterre*, l'établissement de M. de *la Blancherie*, qui lui a servi de modele, s'écroule & tombe. Avant-hier, cet agent qui luttoit depuis longtems contre les efforts de M. le Comte d'*Angiviller*, a déclaré que son puissant adversaire l'emportoit enfin, & que l'assemblée actuelle étoit la derniere. Il a ajouté qu'il lui étoit interdit de donner plus de publicité à cette défense, en la faisant insérer dans les Journaux, Gazettes, &c.

17 *Janvier* 1784. Hier on donnoit à l'*Opéra* la douzieme Représentation de *Didon*, où Mlle. *Saint-Huberty* continue à jouer avec une supériorité au dessus de tous les talens connus en ce genre. Ses partisans avoient apporté une couronne de lauriers, on l'a fait passer de main en main jusqu'à l'Orchestre, qui l'a remise au Batteur de mesure: celui-ci l'a posée sur le Théâtre aux pieds de l'Actri-

ce, & le Parterre n'a pas eu de cesse qu'on ne l'ait mise sur sa tête; mais la modestie de Mlle. *St. Huberty* ne lui a pas permis de la garder.

17 *Janvier* 1784. On est surtout fort mécontent que dans la Promotion on ait oublié M. le Duc de *Charost*, Seigneur qui a bien servi, & d'ailleurs estimable par ses projets patriotiques. On trouve très-mauvais au contraire, qu'on ait fait Lieutenant-général le Marquis de *la Grange*, de la même promotion que M. de *Charost*, mais tout-à-fait décrié, surtout à raison d'un Procès qu'il a eu dernierement, si criant qu'on lui en a donné le surnom de *Voltaire* (*Vole-terre*).

18 *Janvier* 1784. Les Actions de la Caisse d'escompte ne perdent point, mais ont singulierement baissé de Prix. Le Capital en est aujourd'hui de 3500 livres, & elles ne se vendent que 3750 livres.

18 *Janvier* 1784. Dimanche dernier 11 Janvier M. le Premier Président est allé à *Versailles* porter au Roi des Représentations de son Parlement au sujet des Evocations en général, & spécialement de quatre qu'il vient d'attribuer à son Conseil: celle des *Quinze-vingts*, celle de la *Librairie*, celle des *Bénédictins* & celle de *l'Evêque de Noyon*.

18 *Janvier* 1784. Quoique M. *Ducis*, en élaguant de beaucoup sa Tragédie, n'y ait fait d'autre changement réel que d'y substituer une absurdité de plus, en y faisant intervenir

venir l'ombre du Monarque assassiné, repoussant du Trône *Macbeth*, lorsqu'il veut s'y asseoir; les vigoureux battoirs qu'il avoit placés au parquet, l'ont servi si bien, que la troupe moutonniere des spectateurs a suivi & qu'on a demandé l'auteur à grands cris. Il a daigné se montrer; mais pour conserver la dignité Académique, c'est d'une loge seulement qu'il s'est fait voir. On a voulu que le Sr. *la Rive* vînt aussi recevoir sa part des applaudissemens, & il a paru avec des battemens de mains incroyables. En sortant on n'a pas manqué de dire que la piece avoit été aux nues; & voilà un triomphe.

18 *Janvier* 1784. Voici comme on raconte la détention du Sr. *Desgranges*. Il étoit à l'*Opéra*. Un Exempt vint lui dire que M. *le Noir* auroit quelque chose à lui communiquer. Il trouve cela très-mauvais. Cependant il promet de s'y rendre après le spectacle. Il va au foyer, y rencontre un de ses amis, avec lequel il devoit souper. Il lui apprend qu'il est obligé de passer d'abord chez M. *le Noir*; il lui propose d'y venir avec lui. Celui-ci y consent; ils vont à la Police, & tandis que Mr. *Desgranges* entre dans le Cabinet, son camarade l'attend dans le Sallon qui précede. Au bout de quelque tems il voit arriver M. le Baron de *Breteuil*. Ce Ministre reste environ un demi-quart-d'heure dans le Cabinet, & puis ressort. Mr. *le Noir* le reconduit. En revenant, il demande à l'é-

tranger ce qu'il veut? Celui-ci répond: qu'il est venu avec M. *Desgranges*, avec qui il doit souper & l'attend. M. le Lieutenant-général de Police lui apprend que son ami est parti. Il va chez lui, ne le trouve point & se rend au souper; il n'y étoit pas. Il retourne le lendemain matin chez M. *Desgranges*, & ne le rencontre pas davantage. Il apprend qu'il n'est pas venu coucher. Il se doute alors de l'aventure & répand la nouvelle.

On varie seulement sur le lieu de la détention de M. *Desgranges*. Les uns le mettent simplement à la *Bastille*, d'autres à *Pierre-Encise*, d'autres aux Isles *Ste. Marguerite*; d'autres enfin aux Cabannons de *Bicêtre*, avec le Garde du Corps qu'on dit y être depuis bien longtems, pour une aventure de cour très-connue sous *Louis XV*.

19 *Janvier* 1784. Vendredi dernier, aux Chambres assemblées, quelqu'un de Messieurs ayant rendu compte que la Lettre de Cachet contre M. de *Mions* subsistoit toujours, il a été arrêté que M. le Premier Président interposeroit de nouveau ses bons offices auprès du Roi, pour obtenir sa liberté.

19 *Janvier* 1784. Extrait d'une Lettre de *Dôle*, du 10 Janvier....... Vous avez raison de regarder comme un trait d'adulation de l'Intendant, voulant faire sa cour, l'érection de la Statue de *Louis XVI*.

Assurément nous le portons bien tous dans

notre cœur, & son image y est empreinte, mais nous n'aurions jamais choisi cette époque pour lui décerner un de ces témoignages de reconnoissance & d'admiration qui perdroit tout son prix, s'il étoit donné sans quelque grand motif. D'ailleurs cette Ville a moins qu'une autre lieu de se louer de la *France.* Avant sa conquête, *Dole* étoit la Capitale de la Province. Elle avoit le Parlement, la Chambre des Comptes, l'Université, un fameux College. Elle n'est plus la Capitale, elle n'a plus rien que le College, absolument tombé. On pourroit donc mettre à la Statue pour Inscription plus réelle: *Erexit la Corée.*

Quant au Sculpteur, c'est un Artiste de cette ville, qui n'est pas sans talent; mais qui n'a pas le génie & l'exécution qu'il faudroit pour élever un grand monument.

20 *Janvier* 1784. On pense sérieusement à rendre navigables les Rivieres de *Bretagne*, & la communication de *Saint-Malo* sera ouverte l'année prochaine. On doit s'occuper aussi de la Riviere de *Carhaix*, qui tombe dans la Rade de *Brest.* Il est également question de faire un Port à *l'Isle aux bois*, riviere de *Pontrieux*, Evêché de *Tréguier* & de *Saint-Brieux.* Le Port est tout fait, mais les approches en sont difficiles.

20 *Janvier* 1784. *Recueil de Lettres de la Communauté de Vienne, adressées à son Pasteur, le Cardinal Migazzi, avec des Réponses &*

Documens pour la Postérité. Tel est le titre d'une Brochure imprimée à *Francfort*, peu intéressante en elle-même, mais qui excite la curiosité, depuis que par la *Gazette de Vienne* on a su que le Cardinal Archevêque désavouoit ses réponses insérées dans le Recueil, sous le nom supposé de *Gabriel Welder*. On y voit au surplus que la fermentation occasionnée par les changemens que l'Empereur a faits dans ses Etats, dans l'administration relative au Clergé, n'est pas éteinte; & celui de *France* adopte & recherche avec avidité ce Pamphlet médisant & calomnieux, du moins qualifié tel par le Prélat, dont au surplus l'anathême lui sert merveilleusement de véhicule dans l'Empire.

20 *Janvier* 1784. Les nouvelles Lettres dont on a parlé il y a plusieurs mois, continuent à être d'une rareté excessive, & portent le titre de *Suite des Lettres secrettes sur l'état actuel de la Religion & du Clergé de France, à M. le Marquis de ***, ancien Mestre de camp de Cavalerie, retiré dans ses terres.* On se rappelle les quatre premieres. Celles-ci, au nombre de huit, sont datées de 1782 & 1783. Elles ont quatre-vingt-deux pages, & sont infiniment plus piquantes que les autres. Mais il y a une clef qu'il faut avoir pour en mieux sentir le sel & les finesses. On en parlera plus en détail.

21 *Janvier* 1784. Puisque le mauvais goût prévaut & que les représentations de *Mac-*

beth continuent, il faut donc se déterminer à disséquer ce monstre dramatique, dont M. *Ducis*, en voulant lui donner des proportions raisonnables, n'a peut-être fait qu'augmenter la difformité, par le mélange des formes de la Tragédie moderne avec les irrégularités & la barbarie de la Tragédie Angloise.

Dans le premier Acte, *Macbeth* est annoncé comme vainqueur des ennemis de l'*Ecosse*, sa patrie. On fait le récit de ses victoires, & il arrive bientôt avec éclat & avec pompe; mais dès qu'on le voit, il commence à ne pas répondre à l'idée qu'on s'en est formée. On remarque un Prince foible, crédule, sournois, & méditant quelque projet sinistre qui l'empêche de jouir de sa gloire & de son bonheur. Bientôt on lui annonce que *Duncan*, son Roi, auquel naturellement il auroit dû commencer par aller rendre compte de ses exploits, vient au devant de lui, est arrivé dans son château, & se propose d'y passer la nuit. *Macbeth* se rend auprès du Monarque, qui ne paroît pas.

Le second Acte commence par une longue scene entre *Macbeth* & *Frédégonde* sa femme. Le premier fait part à celle-ci d'un rêve qu'il a eu, & Frédégonde lui répond sur le même ton, par le récit de sa conversation avec des Magiciennes. Il résulte de l'un & de l'autre que *Macbeth* doit monter sur le Trône. La femme ambitieuse profite de la crédulité

de ſon mari pour l'exciter à accélérer l'événement, en profitant d'une circonſtance auſſi favorable qu'il l'a, de ſe défaire du Roi. Il réſiſte; il ſe défend même avec une force de ſentiment & d'éloquence qui lui ramene le ſpectateur tenté de le croire toujours vertueux. Sur ces entrefaites, on apporte un billet, par lequel on annonce que les Rebelles ont conçu le projet de venir inveſtir le Château d'*Inverneſſ*, où eſt le Roi, & de s'en défaire; nouvel incident qui devroit confirmer *Macbeth* dans ſes bonnes réſolutions. *Frédégonde* les détruit à l'inſtant par la ſuppoſition groſſiere qu'on a deſſervi ſon époux auprès de *Duncan*, que ſa diſgrace eſt certaine & qu'il va être opprimé. Enſorte que celui-ci l'appellant dans le moment à ſon ſecours, le Héros y vole; mais c'eſt pour l'aſſaſſiner.

Seyward, Montagnard d'*Ecoſſe*, ouvre le troiſieme Acte. Il a nourri & élevé, comme ſon propre fils, ſans qu'on ſache pourquoi ni comment, *Malcolm*, fils de *Duncan*, qui ne ſe doute pas de ſa noble extraction. Il forme le projet de la révéler à *Macbeth*, comme le plus propre à faire reconnoître & appuyer les droits de cet héritier du Trône. Point du tout, *Macbeth* égaré, troublé, déchiré de remords, vient ſe trahir lui-même devant ce perſonnage dans l'obſcurité de la nuit. Il eſt obligé de renoncer à la confidence qu'il vouloit faire, de prendre un autre

moyen pour couronner *Malcolm* & venger *Duncan*. Cependant *Frédégonde* conçoit de la défiance de *Seyward* & de ses enfans. Elle en fait part à son mari, qui les mande & les interroge. Il reconnoît dans *Malcolm* les traits de *Duncan*. On croit que de ce moyen il va résulter le nœud de l'intrigue, ce qui formeroit toujours duplicité d'intérêt & d'action : mais *Macbeth* ne donne aucune suite à ces soupçons qui auroient dû, au contraire, l'agiter beaucoup, & l'auteur a préféré de substituer à ce moyen naturel, des visions dont il tourmente par intervalles le Prince maniaque.

Seyward poursuit son dessein, & prend le parti de révéler à *Malcolm* ses destinées ; ce qui a lieu au quatrieme Acte. Il a beaucoup de peine à déterminer ce jeune Prince, qui préfere la vie douce & tranquille aux souçis du Trône, & surtout aux efforts qu'il doit tenter pour y monter & venger son pere. A la fin il se rend & se dispose à ce devoir sacré. Mais au moment où il va le remplir, il est arrêté, ainsi que *Seyward*. Cependant on veut procéder au couronnement de l'usurpateur, son mal le prend, il faut différer. *Frédégonde* cherche à lui rendre l'esprit, à le fortifier, à le cuirasser contre les remords. Pendant ce tems, il a transpiré quelque chose du crime de l'usurpateur : il se forme une révolte, & l'époux & la femme quittent la Scene pour l'appaiser.

Au cinquieme Acte, Seyward dans la captivité a une entrevue avec *Macbeth*, qui veut le poignarder. Nouvel accès de la frénésie qui le prend à la vue d'une écharpe que le Montagnard a eu l'adresse, on ne sait comment, de tremper dans le sang du Roi. Le poignard lui échappe: le vieillard en profite pour lui reprocher son forfait; il l'accable de malédictions, il jette tour-à-tour dans son ame le trouble, le repentir, la terreur, le désespoir. Lui-même il se trouble & remet à *Macbeth* un billet, la seule preuve de la naissance de *Malcolm*. Il demande la mort. Cette scene, très-belle, amene le dénouement. *Frédégonde* a vaincu les Rebelles; elle leve le fer sur *Malcolm* qu'on lui amene désarmé. *Macbeth* lui arrache ce jeune Prince, crie aux siens que c'est le sang de leur Roi, leur montre le billet de *Duncan*, chasse de devant lui *Frédégonde*, ordonne de l'enfermer & se tue pour expier son noir parricide.

22 *Janvier* 1784. Extrait d'une Lettre de Lyon du 17 Janvier 1784...... *Parturiunt montes, nascitur ridiculus mus.* C'est ce qui vient de résulter du Ballon de cette ville, annoncé depuis si longtems & avec tant d'emphase.

Les premieres expériences de M. *Joseph Montgolfier* l'aîné avoient été finies le 29 Décembre, & peut-être les choses auroient-elles mieux été sous sa direction. Mais il

nous

nous est arrivé un Garçon Physicien de *Paris*, qui a tout gâté. C'est le S^r^. *Pilatre de Rosier*, le Directeur du Musée scientifique de la Rue St. *Avoye*, qui a quitté ses Souscripteurs & les laisse depuis un mois béant aux corneilles. A la vue de ce premier navigateur aërien, l'enthousiasme de nos Provinciaux s'est exalté, les idées se sont aggrandies, les têtes ont tourné, & il a occasionné beaucoup de changement dans la machine. Depuis cette époque, cent cinquante ouvriers travailloient jour & nuit à ce magnifique ouvrage. C'est, ou plutôt c'étoit, *fuit Illion ingens*, un cône renversé, tronqué au sommet, hexagone de cent pieds de diametre. Elle devoit être montée par soixante personnes; mais le Sr. *Pilatre* voulant des Argonautes aussi intrépides que lui, n'étant pas content du Marquis d'*Arlande* son premier compagnon, avoit imaginé de ne prendre qu'un nombre de bras suffisant pour manœuvrer & d'embarquer en marchandises le surplus du poids: c'est-à-dire qu'il avoit réduit l'équipage de son bâtiment à six matelots, & du reste comptoit porter cinquante quintaux de marchandises de différentes especes.

Ce premier bâtiment aërien devoit se nommer *le Flesselles*, du nom de notre Intendant. M. *Pilatre* en devoit être le Capitaine, & M. de *Montgolfier* en second. Grande dispute sur cet honneur entre eux. Le premier vouloit le céder à M. de *Montgolfier*, qui l'avoit re-

fusé en disant qu'il se feroit gloire d'être son matelot. Le second avoit repliqué : *Eh bien! mon Maître, vous serez témoin que je soutiendrai la gloire de votre Pavillon jusqu'au dernier échantillon de votre équipage.* En effet, le projet étoit d'aller à *Paris* ou à *Marseille*, suivant la direction du vent.

Le Magasin étoit une galerie très-solide, très-légère, de soixante-six pieds sur quatre de large. Il y avoit une espece de corridor servant de communication à tous les voyageurs. Le feu ne devoit être alimenté que par du bois ; & quoique la machine fût construite en toile, en coton, en papier & en laine, on se flattoit d'avoir prévenu tous les accidens du feu.

On prétendoit en outre que cette machine ne coûteroit pas la moitié de celle de M. *Charles* & seroit remplie en quinze minutes.

Le Sr. *Pilatre* avoit fait construire par le Sr. *Castel-Nuovo*, neuf Thermometres de comparaison, trois Barometres selon la méthode de M. *Changeux*, & Mr. *Saussure* s'est rendu exprès de *Geneve* à *Lyon*, avec deux Hygrometres de son invention. Les Porte voix, les Bombes, les Lunettes & tous ces préparatifs, annonçoient des projets d'expériences détaillées & fort intéressantes.

Des Dames demandoient en grace d'être choisies pour servir de matelots. Du reste, un concours de spectateurs immense ; des

Etrangers venus de très-loin. M. de *Flesselles* avoit tous les jours une table de cent maîtres, & cela lui a coûté énormément. Aussi l'on dit que M. de *Calonne* lui a fait donner une pension considérable. L'Académie, du reste, avoit été invitée de présider aux Expériences.

On avoit fait élever une Estrade de cent pieds en quarré, où reposoit la machine, afin que tout le monde pût jouir complettement du spectacle.

Le 10, les Expériences ont commencé : mais les travaux se sont trouvés mal faits ; des coutures ont manqué ; on n'a pu remplir le Ballon.

Le 15, la seconde Expérience a eu lieu avec le plus grand succès. Toute la machine a été gonflée également en dix-sept minutes, & a produit le spectacle le plus majestueux.

Le 16, devoit se faire la plus curieuse, puisque c'étoit le jour du départ des voyageurs. Mais le feu a pris à la machine & a prouvé qu'elle n'étoit rien moins qu'incombustible. On travaille à la réparer ; on y met une ardeur incroyable ; l'infatigable *Pilatre* n'en veut pas démordre, & seroit trop honteux de retourner à *Paris* comme il est venu, ainsi que M. le Comte de *Dampierre*, Officier aux Gardes, qui a quitté son Régiment sans congé, couru les risques de manquer à son

service & d'être cassé. M. le Comte de *la Porte* arrivé à *Lyon* aussi exprès, & le Prince *Charles*, fils aîné du Prince de *Ligne*, dont le pere a payé la place 50 Louis.

22 *Janvier* 1784. Dimanche, M. de *Calonne* est entré au Conseil, & a obtenu ainsi le caractere de Ministre. On prétend qu'il a cette obligation au parti des *Vaudreuil*, qui le sachant déjà brouillé avec le Marquis de *Castries*, a été bien-aise de se ménager ainsi en lui une voix de plus.

23 *Janvier* 1784. L'Académie Royale de Peinture, dans son assemblée du 10 de ce mois, a reçu Académicien M. *Guibal* de *Luneville*, premier Peintre & Directeur de la Galerie de S. A. S. le Prince regnant de *Wurtemberg* & *Teck*.

Cet Artiste est auteur de l'*Eloge du Poussin*, qui a remporté le Prix à l'Académie Royale des Sciences, Belles-Lettres & Arts de *Rouen*. Ainsi, c'est en outre un homme de Lettres.

23 *Janvier* 1784. C'est M. *Lantier* qui devoit nous donner la premiere nouveauté en Comédie & l'on attendoit sa Piece des *Coquettes Rivales*. Il cede son tour à M. *Rochon*, qui a une Comédie prête en cinq Actes & en Vers, ayant pour titre l'*Amant jaloux*. Les Comédiens, qui l'ont reçue par acclamation, sont empressés de la jouer.

24 *Janvier* 1784. Extrait d'une Lettre de l'*Orient* du 20 Janvier. . . . . . Voici toute la

filiation du Conseil de guerre; car, quoique les Membres en soient fort discrets, tout transpire.

Il paroît qu'il avoit été fait différens rapports aux Conseils de Marine, extraordinairement assemblés dans les Ports, à l'occasion de la conduite tenue par l'Armée Navale du Roi, au Combat du 12 Avril 1782, à la hauteur de la Dominique.

Sur ces Rapports, Ordre du Roi, du 29 Août 1783, pour juger si les Ordres transmis par les Signaux du Général ont été fidelement exécutés; si les Ordonnances, qui font une loi aux Matelots de s'occuper plus de la défense du Pavillon de S. M. que de la conservation de leur propre Vaisseau, n'ont point été violées; enfin si chaque Commandant d'Escadre, de Division, de Vaisseau, de Frégate ou d'autre Bâtiment, a tenu en cette occasion la conduite que lui prescrivoient les Ordonnances, attendu qu'il est important pour le maintien de la Discipline que les coupables, s'il en existe, soient punis suivant la rigueur des Loix, & pour l'honneur des Officiers inculpés, qu'ils soient loués, si leur conduite a été irréprochable.

En conséquence, Conseil de guerre extraordinaire, convoqué pour le 20 Septembre 1783.

Ordre du Roi, du 3 Novembre 1783, nommant le S^r. *Sivinient*, Greffier de la Prévôté de la Marine à *Brest*, Greffier du Conseil.

Et le Sr. *Bourgoin*, Greffier du Châtelet; autre Greffier du Confeil.

Le 10 Novembre 1783, le Confeil a nommé Rapporteurs, M. M. *d'Arbaud de Jouques* & *de Cherifey*. L'Information commencée le onze Mars 1783, compofée de 304 Témoins, n'a fini que le 17 Janvier 1784.

24 Janvier 1784. Extrait d'une Lettre de *Lyon*, du 19 Janvier. . . . . . Quoique la machine aëroftatique eût été très fatiguée par les expériences précédentes, par la gelée, la pluie, la neige & furtout le feu, qui en avoit embrafé une partie, elle a été réparée avec un zele & une promptitude inconcevables. La machine s'eft remplie aujourd'hui avec fuccès, mais lentement, puifque l'opération a duré plus de deux heures. Cependant au moment où l'on s'attendoit à fon départ, le Sr. *Pilatre* a fait une objection. Il a prétendu que le nombre des voyageurs étoit beaucoup trop confidérable, qu'il falloit le réduire à trois. Aucun n'a voulu quitter fon pofte. On s'en eft rapporté à l'Intendant, qui a regardé comme infiniment préférable de fatisfaire tous les illuftres voyageurs & de faire plutôt quelques facrifices fur l'afcenfion & le voyage projetté. En effet, les cordes ont été coupées fur le champ; la machine s'eft élevée à une hauteur eftimée de cinq cent toifes, puis eft revenue rudement defcendre, après quinze minutes de marche, dans une prairie peu éloignée du lieu de fon départ,

non fans éprouver le violent accident d'une sciffure de quatre pieds & demi.

Vous voyez qu'à l'appareil près, cette expérience eſt moins que rien aujourd'hui, & ne vaut pas même celle de *la Meute*. Bien des gens eſtiment que la difficulté ridicule, élevée par le S^r. *Pilatre* au moment du départ, n'étoit qu'une tournure concertée avec M. de *Fleſſelles*, pour ménager l'amour-propre de ce Navigateur, qui ſembloit devoir aller juſques à *Paris* dans ce char aërien...... Ainſi je ne m'en dédis pas encore: *Parturiunt montes, naſcitur ridiculus mus*. C'eſt une expérience ratée, relativement à l'importance qu'on y avoit miſe.

24 *Janvier* 1784. Les Actionnaires de la Caiſſe d'Eſcompte n'ont pas fini leurs débats & ſe ſont encore ajournés aujourd'hui, 24, pour la continuation de leur aſſemblée.

24 *Janvier* 1784. Hier, le bruit général de l'Opéra étoit que M. le Maréchal Prince de *Soubiſe* entretenoit M^lle. *Zacharie*, nouvelle Danſeuſe d'environ quinze ans, couſine & éleve de M^lle. *Guimard*. On diſoit que celle-ci, pour perpétuer ſon empire ſur ce magnifique Seigneur, s'étoit ſubſtituée le jeune tendron. Cette nouvelle indignoit le public, qui avoit pris part à la premiere douleur du Prince de *Soubiſe*, & le croyoit vivement affecté de la banqueroute de ſon gendre & de ſa fille. On veut qu'il donne deux mille écus par mois à M^lle. *Zacharie*.

25 *Janvier* 1784. *Floreſtan*, Capitaine de Vaiſſeau, a rendu au Pacha d'*Egypte* le ſervice ſignalé de ſauver de la tempête le navire qui portoit ſes richeſſes. Il eſt à ſa cour & en eſt retenu pour aſſiſter à une fête que le Pacha veut lui donner.

Floreſtan eſt peu diſpoſé à la joie. Il a perdu un fils unique, entraîné par ſon ardeur de voyager & de combattre ſur mer. Il ſait qu'il a fait naufrage, & du reſte il n'en a aucune nouvelle.

Saint-Phar, c'eſt le nom du fils, eſt devenu, durant ſes courſes, amoureux de *Zelime*; il l'a épouſée, & comme il la ramenoit en *France* pour la préſenter à ſon pere, ils ont été faits eſclaves l'un & l'autre. *Huſca* les amene avec quantité d'autres au Caire, pour les vendre.

Le Pacha eſt enchanté de *Zelime*, & l'a achetée, malgré les larmes & les offres de *Saint-Phar* de payer ſa rançon. Il réſoud de l'enlever, de tuer le barbare, ou de périr.

Almaïde, favorite du Pacha, furieuſe de ſe voir délaiſſée pour l'étrangere, ſeconde l'entrepriſe de *Saint-Phar*; mais il eſt arrêté & amené aux yeux du Pacha. *Floreſtan* préſent reconnoît ſon fils; il lui obtient ſa grace & *Zelime*.

Tel eſt le fond romaneſque & trivial de *la Caravanne du Caire*, Opéra en trois Actes, repréſenté d'abord devant Leurs Majeſtés à *Fontainebleau* le 30 Octobre, & qu'on joue

actuellement aujourd'hui à *Paris*, avec une grande affluence, malgré la méchanceté du Poëme & la médiocrité de la Musique. Voici maintenant le cadre heureux dans lequel il est enchaffé & qui en fait le succès.

D'abord M. *Morel* convient dans sa Préface que le sujet est assez indécent, & que mettre sur la scene les mœurs de l'*Asie* & l'intérieur d'un Sérail, c'est s'exposer aux reproches des gens d'un goût délicat & austere; mais il s'autorise de l'exemple du *Marchand de Smirne* à la Comédie Françoise & de l'*Acte Turc* de l'*Europe galante* sur le Théâtre Lyrique. Au reste, si ce spectacle est admissible quelque part, c'est surtout à l'Opéra, & l'auteur en a tiré grand parti pour y produire beaucoup d'effet aux yeux. Il faut avouer que ce sens y est complettement satisfait.

Au premier Acte, le Théâtre représente une halte de Caravanne & une campagne sur les bords du Nil. On voit plusieurs groupes de voyageurs, les uns libres, les autres esclaves, qui témoignent alternativement leur joie & leur tristesse: les premiers, d'arriver au terme de leur desir; les autres, au comble de leurs maux. On conçoit que cette opposition prêtoit infiniment au Musicien & à une variété de motifs agréables ou intéressans. Le Marchand dans une Tente occupé à calculer le produit de la vente future, jette du comique dans le début. Il est bientôt troublé par une horde d'Arabes qui viennent attaquer les voya-

geurs & piller la Caravanne. *Saint-Phar* se distingue dans le combat & obtient sa liberté, mais il la refuse & veut que *Zelime* soit délivrée à sa place; ce à quoi refuse de consentir *Husca*, son maître.

Au second Acte, un Ballet des Sultanes, qui présentent à leur maître le sorbet, les parfums & des fleurs, n'est qu'un prélude du Spectacle qu'offre le *Bazard* ou la foire du *Caire*. On y voit les personnages du premier Acte, des Boutiques brillantes, des Caffés, des Orchestres. On distingue l'assemblage & le costhume de toutes les Nations, des Marchands d'Esclaves, &c.

Le Pacha arrive avec sa Garde. *Husca* & d'autres marchands font passer devant lui les esclaves. Les unes dansent, les autres chantent; il en est qui jouent des instrumens. Enfin arrive *Zulime* cachée sous un voile: elle fait la conquête du Pacha.

Un Sallon d'audience préparé pour une fête, l'entrée du Pacha & sa suite, le commencement de la fête à laquelle préside la favorite, le bruit & le désordre de l'enlevement, *Zelime* entourée des Gardes, *Saint-Phar* enchaîné, varient le spectacle du troisieme Acte, terminé suivant l'usage par un Ballet général.

25 *Janvier* 1784. Les noms des voyageurs embarqués dans la machine aërostatique de *Lyon* sont: Mr. *Montgolfier* l'aîné; Mr. *Pilatre de Rosier*; le Prince *Charles*, fils aîné du

Prince de *Ligne* ; le Comté de *la Porte d'Anglefort*, Lieutenant-Colonel d'Infanterie & Chevalier de Saint Louis ; le Comte de *Laurencin*, Chevalier de Saint Louis ; le Comte de *Dampierre*, Officier aux Gardes-françoises, & le S^r. *Fontaine*, de *Lyon*, coopérateur très-zelé : en tout, sept voyageurs.

26 *Janvier* 1784. M. le Comte de *Mirabeau*, l'auteur du livre *des Lettres de Cachet & des Prisons d'Etat*, s'attribuant avec raison quelque part dans la destruction du Dongeon de *Vincennes*, a imaginé d'en perpétuer le souvenir par une Estampe, dont le dessin a été présenté au Roi dimanche dernier, 18 de ce mois. On dit qu'il a été agréé de S. M. & qu'on va le graver. La composition ressemble beaucoup à celle de l'Estampe qui est à la tête de la Relation de M^e. *Linguet*, concernant son séjour à la Bastille.

26 *Janvier* 1784. Dans les premieres Lettres sur le Clergé actuel, on en peignoit l'ignorance, l'inertie, le désordre, on pleuroit sur les maux de la Religion & sur la perte des mœurs. L'auteur des nouvelles entre dans les détails de la maniere dont s'est opérée la révolution, & suit le plan & les intrigues de certains Prélats novateurs, qui trouvant leur ambition mal appuyée sur un phantôme religieux qui s'éclipse de jour en jour, ont estimé plus sage de l'établir sur la base solide d'un économisme politique. De-là, la distinction entre les Evêques attachés aux

anciens principes, & qu'on appelle *Evêques Evangélistes*, & ceux de la Doctrine moderne, qualifiés d'*Evêques Administrateurs*.

C'est surtout à l'Archevêque de *Toulouse* qu'on attribue ce plan vaste & profond, dont le développement fait l'objet de la Lettre cinq. On y représente l'Archevêque d'*Aix* comme son second. Le premier point étoit de se ménager la Feuille des Bénéfices, le moyen essentiel pour propager leur systême. Malheureusement, un Prélat qui joignoit l'énergie du caractere à la franchise des sentimens, étoit déjà annoncé au Public pour succéder à M. de *la Roche-aymon*; ses concurrens travaillent d'abord à écarter ce rival, qu'on sent être l'Archevêque de *Lyon*.

On montre dans les sixieme & septieme Lettres, comment ayant réussi, l'Archevêque de Toulouse auroit bien desiré se substituer au disgracié; mais craignant d'exciter la jalousie du Comte de *Maurepas*, il imagine d'élever à ce Ministere au moins une créature dont il soit sûr; & l'Evêque d'*Autun* est le mannequin qu'il choisit. Après un Concordat qu'il lui fait signer conjointement avec l'Archevêque d'*Aix*, il met en mouvement l'Abbé *de Veri* auprès de la Comtesse de *Maurepas*, & celle-ci détermine son mari à proposer au Roi M. d'*Autun*.

La huitieme est consacrée à convaincre le Marquis incrédule, aux yeux duquel on décompose tout entier M. de *Marbœuf*, & l'on

lui prouve qu'aucun motif, soit de concurrence, soit de faveur, soit de justice, n'ayant parlé pour lui, il n'y a que *l'intrigue* qui ait pu lui faire donner la feuille.

La neuvieme Lettre contient un tableau triste & révoltant de la distribution des graces ecclésiastiques, égayé par la peinture des *Audiences de Monseigneur*; anecdotes curieuses sur l'adresse avec laquelle les Prélats Triumvirs tiennent en lisiere la raison de M. de *Marbœuf*, sujette quelquefois à des écarts.

La suivante, qui devoit être la derniere, est consacrée à des réflexions intéressantes pour la Religion & la Vérité. C'est une péroraison où l'auteur releve l'espérance des fideles & leur fait entrevoir des jours plus heureux par la destitution future du Ministre de la feuille, trop avili, trop méprisé pour pouvoir la conserver encore longtems.

Dans les onzieme & douzieme Lettres, l'écrivain reprend la plume à l'occasion du fameux Mandement de l'Archevêque de *Toulouse* du 2 Novembre 1782, & de l'espece de *Code de discipline* qu'il y a joint, à l'usage des Curés & Ecclésiastiques de son Diocese. Il fait voir qu'on y trouve l'homme d'esprit, le Moraliste, le Législateur & le Philosophe; tout, excepté l'Evêque qui édifie. Il en faut penser autant du Mandement de l'Archevêque d'*Aix* du 28 Décembre 1782, à l'occasion des portions congrues; Logogryphe théologique, où personne n'entend rien, au moyen duquel

il a cru faire bruit, & ne s'est rendu que ridicule.

Il faut avouer que ces Lettres sont charmantes; malgré leur méchanceté, elles n'ont aucun ton d'aigreur ni d'amertume: elles sont pleines de légéreté & de gaieté. Le persiflage sent l'homme de cour le plus aimable. D'ailleurs les anecdotes dont elles sont semées, annoncent bien que l'ouvrage n'a pu être composé que par quelqu'un très-versé dans les intrigues de *Versailles*. Le persiflage du Sr. de *Beaumarchais*, qui a amusé dans le tems, n'est que du bavardage auprès de celui-ci, du meilleur ton.

27 *Janvier* 1784. M. le Comte de *Rochambeau* a écrit le 31 Décembre, aux Officiers généraux & Mestres de Camp, qui ont servi en Amérique, pendant la guerre derniere, pour les inviter à se rassembler chez lui le 7 de ce mois.

Ce jour il a fait part à ces Messieurs des Instituts de la Société de *Cincinnatus*, à laquelle le Roi a permis que ces Messieurs s'associassent, conformément à l'invitation qui leur en a été faite par le Général *Washington*, les Généraux & les Délégués de l'Armée Américaine. Il leur avoit communiqué préalablement la Lettre du Général.

Les auteurs de l'association n'ont pas voulu la borner à une distinction honorifique pour eux. Ils ont desiré qu'elle fût utile aux veuves & enfans de leurs camarades qui ont

péri pendant la guerre. Ils ont en conséquence arrêté de contribuer, dans une proportion graduelle, à leur soulagement. Les Officiers françois ont acquiescé avec empressement à cette cottisation.

Ils doivent former un fonds de 60,000 livres, qu'on enverra au Général *Washington*, pour en faire la distribution conformément au vœu de la société. La contribution est ainsi qu'il suit.

Le Comte de Rochambeau. .	6,000 liv.
Le Chevalier de Chatellux. .	4,000
Les Maréchaux de Camp, chacun	2,000
Les Brigadiers, chacun. . .	1,500
Et les Colonels, chacun. . .	1,000

27 *Janvier* 1784. On a déja donné la Suite des *Lettres curieuses & édifiantes*. Elles sont au nombre de six, depuis la date du 6 Novembre jusqu'au 15 Décembre 1783. On y a joint aussi un second Mémoire du vieux *Blanc-manteau* prétendu. On creuse dans cette collection la premiere idée des scrupules de M. l'Evêque de Rennes & le but du Mémoire est, après avoir démontré dans le précédent *que les Biens Ecclésiastiques ne sont pas actuellement employés suivant le vœu de l'Eglise primitive & des Saints Canons, d'examiner aujourd'hui si le Souverain, dans ses Etats, a le droit de ramener l'usage de ces Biens à leur destination primitive, & si ce n'est pas un devoir de la Souveraineté.* Les citations, les raisonnemens solides dont il

est appuyé, rendent cet écrit très-redoutable au Clergé.

27 *Janvier* 1784. Il y a une grande fermentation dans le Parlement contre l'Abbé *Sabatier de Cabre*, Conseiller de la seconde Chambre des Enquêtes, qui passe pour être l'espion de M. de *Calonne* & qu'il a été question d'expulser en conséquence. Il étoit déjà suspecté de ce métier, & l'on peut se rappeller que, dans la conversation familiere de l'Abbé de *Saint Sauveur*, on l'appella *la petite Poste des Enquêtes*. Il faut attendre que l'anecdote soit éclaircie pour en parler plus pertinemment.

27 *Janvier* 1784. On parle d'un grand différend élevé dans le sein de la Comédie françoise, entre Mlle. *Sainval* Cadette & Madame *Vestris*. On sait l'antipathie qui regne depuis longtems entre les deux familles, dont est résulté l'expulsion de la premiere *Sainval*. Il paroît que les *Dugazon* voudroient faire expulser la seconde. Quoiqu'il en soit, on parle d'une Lettre imprimée de la part de Madame *Vestris*, très longue & très-détaillée. C'est une espece de *Factum*, qu'on attribue à Me. *Gerbier*, dont l'Actrice veut bien de tems en tems ranimer la triste & froide existence.

28 *Janvier* 1784. La guerre entre les deux *Musées de Paris*, dont chacun s'attribue le titre exclusif, dure encore, & l'on attend avec impatience de savoir ce qu'il faut en croire. De-là, deux Chefs dont il s'agit

de

de déterminer l'intrus. Quel Concile Littéraire le décidera? On voit une Lettre du 18 de ce mois, adressée à l'Abbé de *Fontenay*, le Rédacteur du Journal-général de *France*, où un Mr. de *l'Aulnay*, Avocat, répond à Mr. de *Gebelin*. Il défend contre les Schismatiques la perpétuité de la Présidence en la personne de M. *Cailhava*, qui avoit donné, il est vrai, sa démission, mais fut invité de la reprendre dans l'assemblée générale du 12 Août dernier; donc ce sont les Membres enrôlés sous sa banniere, & qui l'ont suivi, qui constituent & composent le véritable Musée de Paris.

28 *Janvier* 1784. Il paroît que M. le Baron de Breteuil a grande envie de se signaler dans les diverses branches de son Département, qu'il n'en néglige aucune & qu'il met dans toutes la plus grande activité. Il a été rendu le 3 de ce mois un *Arrêt du Conseil, portant Réglement pour l'Académie Royale de Musique*, dont les dispositions sont importantes & méritent d'être connues, quand elles seront plus fixes & mieux développées. En général, il en est de sujettes à inconvéniens & qui n'ont pas été discutées avec la maturité nécessaire. Le Ministre ne pouvant entrer lui-même dans ces détails indignes de son génie & dont il ne s'est jamais occupé, s'en est rapporté à gens qu'il en a cru bien au fait, & qui travaillant plutôt pour eux ou leurs créatures, que pour le bien de la chose, l'ont trompé. On croit que ce Réglement est émané d'un

Comité tenu entre les Srs. de *la Fèrté*, Commissaire du Roi, ayant l'inspection de ce spectacle sous le Ministre; *Morel*, *factotum* de celui-ci, & *Suard*, homme de Lettres qui s'est immiscé dans le Tripot Lyrique, sans avoir jamais rien composé pour ce Théâtre, & voudroit s'en rendre le despote.

28 *Janvier* 1784. Quoique par l'exposition seule du sujet de *Macbeth*, un Lecteur tant soit peu au fait du Théâtre françois, sente facilement combien il est vicieux & en saisisse même déjà les défauts principaux, il n'est pas hors de propos d'en approfondir davantage quelques-uns. Ce seroit un trop grand travail de les discuter tous; ils sont innombrables.

Le premier, & le capital, parce que c'est celui sur lequel repose toute la charpente de la piece, c'est de lui avoir établi pour base un rêve, des prédictions de sorcieres, dans un siecle où l'on ne croit plus ni aux rêves ni aux sorciers; ce qui lui donne un air de conte de *peau-d'âne*, & dispose merveilleusement à rire, au lieu de pleurer.

Le second, c'est après avoir prévenu le spectateur en faveur du principal personnage, de *Macbeth*, représenté en récit comme un héros, le libéra eur de sa patrie, de ne le montrer, de ne le faire parler & agir que comme un Prince sans caractere, irrésolu, le jouet d'une femme ambitieuse & atroce. C'est surtout au moment même où l'on se flatte qu'il est encore

vertueux, qu'il a repoussé le noir dessein que lui a suggéré *Frédégonde*, d'assassiner le Roi; c'est, disons-nous, de lui faire commettre ce forfait, dont il a développé toute l'horreur avec une éloquence de sentiment vraiment attendrissante, & cela, sans qu'aucun incident nouveau ait pu l'y déterminer. C'est de peindre ce fameux coupable moins bourrelé que fol de remords; ce qui mêle une teinte de ridicule absolument disparate avec les couleurs lugubres dont tout le reste est empreint. C'est de le mettre toujours sur la voie du répentir, sans qu'il se répente; commettant au contraire de nouvelles horreurs, jusques à ce qu'enfin, au moment où il devroit redoubler de fureur & de carnage, puisqu'il se voit prêt de perdre la couronne pour laquelle il a commis tant de crimes, une grace efficace en triomphe, pour amener un dénouement tout-à-fait postiche.

Le caractere de *Frédégonde* offre un troisieme défaut, non seulement en ce qu'il est un monstre inadmissible sur la scene, mais en ce que l'y admettant, il manque de ces grands traits qui devroient du moins étonner & confondre le spectateur. Son éloquence n'a point assez d'énergie pour conduire son époux au Régicide, & elle en manque encore plus pour lui ôter les remords, du moins pour l'étourdir, l'entraîner par son ascendant irrésistible.

Du personnage de *Seyward* il résulte un quatrieme défaut, très-grand aussi, puisque

ce perſonnage eſt la cheville ouvriere de l'intrigue, du nœud & du dénouement de la piece. En effet, il n'eſt point aſſez connu : on ne ſait proprement ce qu'il eſt ni d'où il vient. On ignore comment il a reçu l'avis d'une conſpiration contre *Duncan* ; comment & pourquoi ce Monarque lui a confié ſon fils? Il entre dans le château ; il en ſort de jour, de nuit, à toute heure, avec une facilité incroyable, lorſque le myſtere & le ſilence en devroient garder toutes les avenues.

Mais le comble des autres défauts, c'eſt celui, en voulant tranſporter l'intérêt ſur le fils de *Duncan*, d'avilir ce jeune Prince au point de le rendre preſque inſenſible & à la découverte de ſa naiſſance & à celle de l'aſſaſſinat de ſon pere & à la vengeance qu'il devroit reſpirer. Ce caractere, créé par Mr. *Ducis*, ſuffit pour prouver qu'au lieu d'améliorer *Shakeſpear*, il l'a gâté. Il ſeroit trop long d'entrer dans le parallele des deux pieces, dont tout l'avantage ſeroit en faveur de l'Anglois.

En comparant auſſi les morceaux de celui-ci, imités par M. *Ducis*, avec la Traduction de M. de *la Place*, on préfere la derniere, plus élégante, auſſi nerveuſe & purgée de toute la bouffiſſure de *Shakeſpear*.

29 *Janvier* 1784. On prétend que le Roi qui, juſqu'à préſent, n'avoit pas aimé le grand Opéra & lui préféroit la gaîté de l'Opéra-comique & des petits Spectacles, y

a pris goût l'année derniere au voyage de *Fontainebleau*. On attribue ce changement du Monarque ſurtout au jeu & au chant de Madame de *Saint Huberty*, & l'on a vu que S. M. lui avoit donné des marques de ſon contentement.

On ajoute que le Roi a obſervé que les poëmes étoient bien mauvais, & l'on réaliſe aujourd'hui l'idée qui lui étoit venue, d'encourager par des Prix les écrivains d'un talent diſtingué à ſe livrer à la compoſition des poëmes lyriques. Par un article de l'Arrêt du Conſeil, du 3 Janvier, il eſt dit qu'il ſera établi trois Prix. Le premier d'une Médaille de la valeur de 1,500 livres, pour la Tragédie Lyrique, reconnue la meilleure, au jugement des gens de lettres invités au nom de S. M. à en faire l'examen. Le deuxieme, d'une Médaille de la valeur de 500 livres pour la Tragédie du même genre qui obtiendra le ſecond rang. Le troiſieme, d'une Médaille de la valeur de 600 livres pour le meilleur Opéra-Ballet, Paſtorale, ou Comédie-Lyrique.

Les formes preſcrites pour le Concours, le choix des gens de lettres à qui l'examen des poëmes ſera confié, le tems où les ouvrages pourront être envoyés au Concours & celui où ſe fera la diſtribution des Prix, ſeront fixés par un Réglement particulier, dont les diſpoſitions ſeront rendues publiques.

L'amour-propre de certains auteurs attachés au Théâtre Lyrique, eſt déjà révolté de

cette espece d'examen, auquel ils craignent d'être assujettis; & c'est un des articles de l'Arrêt du Conseil qui certainement souffrira le plus de difficultés. Peut-être même jugera-t-on impossible de l'exécuter, quoiqu'au premier coup d'œil il semble tendre à perfectionner les poëmes.

29 *Janvier* 1784. Dans la *Suite des Lettres curieuses & édifiantes*, on trouve un détail effrayant de la Milice Ecclésiastique. On la fait monter à 300,000 Desservans, Evêques, Curés, Chanoines, Vicaires, Habitués, Séminaristes, Moines. Il y a près de 15,000 Couvens, 12,000 Prieurés, 13,000 Chapelles, 1,300 Abbayes, 40,000 Paroisses au moins, & l'on calcule que l'entretien de tout cela coûte au moins deux cent soixante-dix millions.

Une anecdote ou bon mot qu'on y lit, mérite aussi d'en être extrait. C'est ce que dit un des Moines diffidens, lors du Chapitre général de *Saint-Denys*, à Mrs. de *Narbonne* & de *Bordeaux*: *Vous tirez aujourd'hui, Nosseigneurs, sur la Prêtraille & la Moinaille; prenez garde, on tirera un jour à Mitraille.*

On y voit encore que la Lettre de cachet contre Dom d'*Aprés* a coûté beaucoup d'argent à Monseigneur de *Narbonne*; qu'il auroit bien voulu faire mettre aussi à la Bastille Dom *Lieble*, le Bibliothécaire de *Saint-Germain*, dont on a parlé, qui a passé pour fournir les matériaux des pamphlets & pour l'auteur des

Remontrances du Parlement; mais que ce Moine est la créature du Garde des Sceaux & qu'on n'a osé y toucher.

29 *Janvier* 1784. M. l'Abbé de *Mably*, curieux sans doute de s'illustrer sur ses vieux jours, ou plutôt de faire parler de lui, avoit déjà excité contre lui toute la Horde Voltairienne & Philosophique, en traitant avec un mépris souverain le Chef de cette Secte dans son *Traité de la maniere d'écrire l'histoire*. Aujourd'hui rival de l'Abbé *Raynal*, il se met à dos tout le parti des Prêtres & des Dévots par ses *Principes de Morale*, ouvrage où il semble, non-seulement tolérer, mais encourager les lieux de prostitution. Toute la Sorbonne est en l'air, & il est question de sévir contre lui & contre son Censeur, car l'ouvrage est imprimé avec approbation & privilege.

30 *Janvier* 1784. Au premier Avril prochain commencera une Ecole pour le Théâtre Lyrique, qu'on desire depuis longtems, & absolument essentiel. C'est une disposition du nouveau Réglement, à laquelle tout le monde applaudit. Cette Ecole sera tenue par d'habiles Maîtres de Musique, de Clavecin, de Déclamation, de Langue françoise & autres, chargés d'y enseigner la Musique, la Composition, & en général tout ce qui peut servir à perfectionner les différens talens propres à la Musique du Roi & à l'Opéra.

Il doit intervenir sur cette Institution, dont

l'objet & le régime sont encore trop vagues, un Réglement particulier.

30 *Janvier* 1784. Quoique mardi dernier *la Caravanne* ne fût qu'à sa quatrieme représentation, ce jour-là-même les Comédiens Italiens, toujours allertes, en ont joué la Parodie, sous le titre du *Marchand d'Esclaves*, en deux Actes en Vaudevilles. Il est vrai qu'elle n'a pas coûté beaucoup d'invention, puisqu'on y a suivi exactement l'Opéra. Le dénouement seul, autre Parodie du Ballon de M. *Charles*, parfaitement bien imité, a procuré quelque succès à cette platte facétie, dont le meilleur couplet est celui qu'il occasionne sur l'air: *J'ai perdu mon âne.*

De telles venues
Ne nous sont pas inconnues,
Car l'on voit de tems en tems
Des peres & des dénouemens,
Qui tombent des nues.

On a demandé l'auteur, & le Sr. *Rosiere* est venu chanter un couplet de remerciement, sans doute préparé tout exprès, où il déclare qu'il a composé ce chef-d'œuvre avec un compere. Celui-ci est le Sr. *Radet*.

30 *Janvier* 1784. C'est le 14 Janvier dernier que Mlle. *Sainval* cadette, a écrit à sa troupe pour se plaindre des vexations de Madame *Vestris*, qui ne lui laisse à jouer que trois ou quatre rôles doux, tendres, pleureurs,

reurs; & ne l'avertit jamais qu'à l'instant pour la doubler dans les autres; ce qui la met dans l'impossibilité de se préparer & de le faire. En conséquence, ne pouvant plus supporter d'être la très humble esclave de cette camarade, M^lle^. *Sainval* demande sa retraite pour Pâques. Elle finit par insinuer que sans doute le projet de Madame *Vestris* est de se défaire des deux sœurs. Cette insinuation maligne & l'affectation de M^lle^. *Sainval* de répandre des copies de sa Lettre parmi ses partisans, ont fait juger à sa rivale que son dessein étoit de la perdre dans l'esprit du public, qu'elle avoit eu beaucoup de peine à ramener depuis la retraite de l'aînée. En conséquence, Madame *Vestris*, ayant eu le 19 communication de cette Lettre par la troupe, y a fait une réponse en date du 24 Janvier.

Dans cette réponse, très-longue, de 22 pages, simple, claire, bien faite, modérée, Madame *Vestris* se disculpe non-seulement des reproches de la cadette, mais encore de toutes les imputations dont la retraite de l'aînée l'avoit fait charger. Elle appuie sa défense sur des faits à la connoissance de tous ses camarades, & consignés dans les Régistres de la Comédie.

Le lundi, 26, Madame *Vestris* a envoyé sa Lettre manuscrite à sa troupe, qui en a paru satisfaite & y a applaudi. Alors elle a fait apporter un ballot d'exemplaires imprimés de cette Lettre, qu'elle a distribués à tous ses

camarades préfens. Coup de Théâtre qui a fait changer la fcene. On lui a reproché de révéler ainfi, fans y être autorifée par le Confiftoire Comique, ce qui fe paffoit dans fon fein.

Du refte, le Public, qui aime à être inftruit & en dernier reffort eft le juge fuprême des Juftices mêmes, fait bon-gré à Madame *Veftris* de ce *Factum*, qui la juftifie complettement, fi les faits font vrais & reftent fans contradiction.

Il faut attendre la replique de Mlle. *Sainval.* Quoiqu'il en foit, il réfulte déjà de cette querelle entamée, une grande fermentation entre les partifans des deux Actrices & les amateurs du Spectacle en général, & les plaifans s'apprêtent à rire aux dépens de qui il appartiendra.

31 *Janvier* 1784. Jufques à quand le nom de *Mirabeau*, fi refpectable & fi décrié, fera-t-il retentir les Tribunaux d'une façon injurieufe à ceux qui le portent? C'eft aujourd'hui la Dame de *Riquety de Mirabeau*, époufe du Marquis de *Cabris*, qui y eft traduite par la Dame de *Lombard-de Saint-Benoît*, Marquife de *Cabris*, Douairiere. Elle y trace le tableau le plus diffamant de la vie de fa bru, & fe plaint d'y être forcée pour repouffer les horribles calomnies de celle-ci. On eft furtout fâché de voir figurer dans ces avantures romanefques & fcandaleufes, fon frere, le comte de *Mirabeau*, cher aux Lettres & à la

Patrie, depuis son estimable ouvrage sur les *Ordres du Roi illégaux & les Prisons d'Etat.*

On a parlé dans le tems, des Mémoires de la jeune Marquise de *Cabris*, réclamant & son époux & sa fille. Elle a perdu à *Grasse* & à *Aix*; mais elle est revenue contre au Conseil & a fait casser les Jugemens & Arrêts le 15 Août 1783. La contestation est renvoyée par devant le Lieutenant du Châtelet de *Paris* & par Appel au Parlement.

C'est à cette occasion que sa belle-mere, à qui la curatelle de l'époux interdit & l'éducation de sa petite fille ont été confiées, a cru devoir prévenir les Magistrats & le Public par un Mémoire préparatoire & par une Consultation en date du 10 Décembre dernier. Ils sont de Me. *Robin de Mozas*, jeune Avocat, dont le talent commence à se développer dans ce *Factum* intéressant.

31 *Janvier* 1784. Depuis longtems on n'avoit eu à Paris un hiver aussi rigoureux que celui-ci, surtout par sa durée. Il gele depuis deux mois presque consécutivement, & une neige abondante couvre & les toîts & les rues. Il est d'usage que les Princes, devant leur Palais & les grands Seigneurs devant leur Hôtel, fassent allumer des feux pour chauffer les Porte-faix, les Savoyards, les Fiacres, tous les malheureux qui, par leur état ou les circonstances, sont obligés de rester dans les rues. A ces secours trop foibles, M. *le Noir*

en a joint d'autres, qu'il a sollicités du Ministere.

On a averti tous les Manœuvres & Journaliers qui sont sans ouvrage, de se présenter à l'Hôtel de la Police avec confiance & qu'ils y trouveront du travail & du salaire.

On a établi dans de vastes salles des Célestins, des Capucins du fauxbourg Saint-Jacques, & des Grands Augustins, des poëles toujours allumés, où l'on emploie à des ouvrages moins durs les *femmes*, les enfans, les vieillards & les infirmes.

Enfin on a distribué à Messieurs les Curés & Commissaires de Police, des sommes d'argent pour fournir du bois, du charbon, du pain aux pauvres honteux & autres qui se présenteront.

On doit rendre justice à l'excellence du cœur du Roi, qui de sa main a écrit au Contrôleur général, lui exposant les demandes du Lieutenant de *Police*; qu'il autorisoit le Ministre des finances à faire donner tous les secours qui seroient nécessaires pour secourir les pauvres, & lui a dit de vive voix: *Qu'il n'y avoit aucune dépense qui ne dût être retranchée, s'il le falloit, pour celle-là.*

La Reine, de son côté, a envoyé à Mr. *le Noir* cinq cens Louis pris sur les fonds de sa Cassette, en déclarant que jamais dépense ne fut plus agréable à son cœur.

31 *Janvier* 1784. *L'Auteur par amour*, est

une Comédie nouvelle en trois Actes & en Vers, jouée hier aux Italiens pour la premiere fois & la derniere, si le vœu public étoit exaucé. Elle est très-médiocre & beaucoup au dessous du Conte du *Connoisseur* de M. *Marmontel*, dont elle est tirée. L'histoire de la chûte d'une piece est la seule tirade qui ait été applaudie.

31 *Janvier* 1784. M. de *Sancy*, le Censeur de l'ouvrage de l'Abbé de *Mably*, est déja suspendu de ses fonctions. Il a cependant fait voir que cet auteur avoit abusé de sa bonne foi, en ne se conformant pas aux corrections exigées, qu'il lui avoit promis d'exécuter. Mais il s'avoue coupable de négligence, en ne voyant pas si les épreuves étoient conformes à sa censure.

Quant à l'Abbé de *Mably*, il a vu l'Archevêque de *Paris*, il se démene beaucoup & l'on espere que l'affaire se civilisera.

1 *Février* 1784. M. de *la Lande* est un Astronome assez renommé aujourd'hui, mais qui n'est cependant pas infaillible; ce qu'on a vu par plusieurs erreurs grossieres dans lesquelles il a donné & induit le public. Il n'en est pas moins intolérable; il décide & tranche despotiquement. Il avoit d'abord prétendu que l'homme ne pourroit jamais se soutenir en l'air, assertion démentie depuis l'invention des machines aërostatiques... Il assure aujourd'hui qu'elle ne seroit jamais que de pure curiosité, par l'impossibilité démontrée de les diriger. Un poëte s'est permis à cette oc-

casion de le plaisanter par l'Epigramme suivante :

Dans le char aërien de *Pilatre* & d'*Arlande*,
Doit s'élever, dit-on, l'Astronome *la Lande*
C'est fort bien fait à lui de visiter les Cieux;
Peut-être à son retour il en parlera mieux.

1 *Février* 1784. M. *Pilatre de Rosier* est enfin revenu, & après une interruption de près de six semaines a repris son cours hier. Quoique claqué, fêté, couronné à *Lyon*, il a paru un peu sot devant ses écoliers d'être arrivé par une voiture ordinaire en simple mortel, lui qui devoit descendre ici comme un dieu. Il donne pour excuse à présent que la machine n'avoit été destinée dans l'origine que pour élever des fardeaux, & qu'elle a complettement réussi à cet égard, puisqu'au lieu de huit milliers qu'elle devoit peser, suivant le projet de la Souscription, avec son Lest, elle en pesoit plus de seize. Mais pourquoi en a-t-il voulu changer la destination? Pourquoi a-t-il souffert que toutes les Lettres de *Lyon*, tous les papiers publics, retentissent de son projet, sans le démentir? Pourquoi cette machine consacrée aux masses pesantes, n'en a-t-elle point été chargée, & n'a-t-elle enlevé que des hommes? Pourquoi s'est-il vanté lui-même de ce voyage par sa réponse à M. de *Montgolfier*, qu'on a rapportée? Au surplus, plusieurs Lettres de *Lyon* font mention que les voyageurs, dans leur courte ascension, n'ont

pas laissé que de courir des risques, & que leur descente, ou plutôt leur chûte, n'a pas été aussi douce que l'ont annoncé les enthousiastes ou les charlatans de l'opération, puisque M. *Montgolfier* en a eu le visage écorché, & un de ses compagnons une dent cassée. On veut que ce soit M. le Comte de *Laurencin* qui, affligé de voir tomber beaucoup de neige le dimanche 18, veille du départ, avoit reçu le Quatrain suivant, commun à tous les autres Navigateurs aëriens :

Fiers assiégeans du séjour du tonnerre,
Calmez votre colere :
Eh! ne voyez-vous pas que Jupiter tremblant,
Vous demande la paix par son pavillon blanc!

Le Comte de *Laurencin* avoit répondu gaiement que ses compagnons & lui s'étoient chargés d'aller prendre les articles de la capitulation. C'est ce nouveau *Titan* qui a été terrassé.

2 *Février* 1784. Lorsqu'il fut question en Décembre dernier de *l'Edit d'emprunt*, M. de *Calonne* passa chez le Premier Président, lui dit que l'intention du Roi étoit qu'il ne souffrît pas de difficultés à l'enrégistrement, d'autant qu'il n'étoit qu'un revirement de l'emprunt de deux cens millions qu'on venoit de fermer à cent. M. *d'Aligre* lui promit de faire tout ce qui dépendroit de lui pour remplir le desir du Roi, & du reste se confondit en protestations de

zelé & d'attachement envers le Contrôleur général.

M. de *Calonne* a depuis appris non-seulement que M. le Premier Président n'avoit pû empêcher les Représentations sur cet Edit, qui ont eu lieu, mais qu'il avoit beaucoup contribué à les provoquer de concert avec le Président de *Fleury*, M. *le Fevre d'Amecourt* & autres Membres, jaloux de la place du Contrôleur général, ou prévenus contre lui, & il a senti la nécessité de détruire ce foyer d'intrigue dans le Parlement qui, s'il acquéroit plus de force & de consistance, pourroit lui devenir très-funeste. En conséquence, soit qu'il en ait instruit le Garde des sceaux ou le Roi même, soit que M. le Premier Président en ait reçu des reproches de S. M., du Chef de la Justice, ou de M. de *Calonne*, n'importe par quelle voie, sur laquelle on varie, le Chef du Parlement a su que l'Abbé *Sabatier de Cabre* étoit le traître qui, dans une Lettre à M. de *Calonne*, l'avoit instruit de ce qui s'étoit passé dans le sein de la Compagnie à cette époque, des divers avis qui avoient été ouverts, & s'étoit même permis de fouiller dans les intentions en entrant dans le détail des motifs qui déterminoient chaque *Opinant*. M. d'*Aligre*, bien certain du fait, en a instruit M. de *Bonneuil*, Président de la Chambre dont est l'Accusé. Il y a eu une assemblée à son sujet, dans laquelle on est convenu de ne point communiquer avec lui, jusqu'à ce qu'il se fût lavé de l'imputation.

Après cette Délibération, la premiere fois, que l'Abbé *Sabatier* a paru à la Chambre, tout le monde a déserté; un seul est resté qui, interrogé sur cette désertion, lui a répondu que c'étoit qu'on le regardoit comme un *J. F.*, avec lequel on ne vouloit plus fraterniser. Il est allé trouver là-dessus son Président pour avoir une explication; ce qui l'a mis dans le cas de voir successivement M. d'*Aligre*. Ne pouvant plus douter de sa disgrace, il s'est rendu chez M. de *Calonne*, qui lui a donné une Lettre justificative, où il nie que l'Abbé *Sabatier* lui eût jamais écrit sur ce qui s'étoit passé à l'occasion de l'Edit d'emprunt. Muni de cette piece, l'Abbé l'a montrée à sa Chambre, sur laquelle cette preuve négative n'a pas paru opérer une grande impression, mais elle a empêché qu'on ne passât outre. Le vendredi 30 Janvier, où il y avoit assemblée de Chambres, l'Abbé *Sabatier*, quand son avis est venu d'opiner concernant l'objet de sa délibération, a profité de la circonstance pour pérorer avant, longuement & avec beaucoup de *pathos* à l'occasion des bruits injurieux qui couroient sur son compte. On lui a répondu, que ce n'étoit pas ce dont il s'agissoit, & qu'on agiteroit, s'il le demandoit, cette matiere une autre fois.

Dans le cours des opinions, Mr. d'*Eprémesnil* est revenu sur le même objet & a dit que depuis trop longtems on calomnioit le Ministere & la Magistrature en pareille matiere;

qu'il falloit néceffairement remonter à la fource de ces bruits. Qu'en conféquence il étoit d'avis qu'on fît une Enquête très févere fur ce qui concernoit l'accufation intentée contre l'Abbé *Sabatier de Cabre.* Celui-ci, qui depuis fon difcours avoit paru très-raffuré, très-animé, a pâli à ce propos, a voulu parler pour écarter une motion qu'il redoutoit fans doute. Les partifans du Miniftere, les gens mous, les timides ont exagéré les inconvéniens de l'enquête. Ils ont dit qu'au furplus on ne pouvoit s'en occuper qu'autant que l'Abbé *Sabatier* porteroit plainte lui-même. Et après avoir terminé la délibération qui occupoit en ce moment, ou plutôt après l'avoir renvoyée au mardi, on a levé la féance.

2 *Février* 1784. On peut fe rappeller qu'un Citoyen anonyme a fondé un Prix annuel de 600 livres pour l'encouragement des Sciences & des Arts, à décerner par l'Académie des Sciences. Cette Compagnie, fur le Rapport de fes Commiffaires concernant la machine Aëroftatique inventée par Mrs. de *Montgolfier*, leur a décerné ce Prix comme à des Savans à qui l'on doit un art nouveau, qui fera époque dans l'hiftoire des inventions humaines.

3 *Février* 1784. Dans l'Arrêt du Confeil du 3 Janvier, portant Réglement pour l'Académie Royale de Mufique, en dix-fept articles, ceux concernant le nombre, la qualité des fujets & leurs appointemens femblent les plus invariables.

Le nombre des places des premiers sujets du Chant est fixé à sept, savoir, deux premieres *Basses-tailles*, deux premieres *Hautes-contres* & trois *premieres Actrices*.

Les places, dites de *remplacement*, seront du même nombre & dans les mêmes genres.

Les places des *Doubles* seront à trois; savoir, une *Haute-contre* & deux *Actrices*.

En tout, dix-sept sujets.

Le Corps des premier sujets de la Danse, sera composé d'un *Maître des Ballets*, d'un *Aide*, de trois *premiers Danseurs*, de trois *premieres Danseuses*, de trois *Remplacemens* en *Danseurs* & *Danseuses*, & de six *Doubles*, dont trois hommes & trois femmes.

En tout, dix-sept sujets.

Les appointemens des premiers Acteurs & Actrices seront fixés pour toujours à 9,000 livres, ceux des *remplacemens* à 7,000 livres, & ceux des *doubles* à 3,000 livres.

Sur les appointemens des premiers & des doubles du Chant & de la Danse, il sera fait annuellement une retenue proportionnelle pour fournir à chacun au bout d'un certain tems un fonds qui lui sera rendu, & dont les détails économiques seroient fastidieux ici.

On voit avec peine l'extinction des feux, objet d'une grande émulation, imaginé par le S[r]. de *Vismes* avec beaucoup de succès. „ En-„ tend néanmoins S. M. (est il dit dans l'arti-„ cle XI.) que ceux des sujets qui ont droit „ au partage des bénéfices, qui pourroient ré-

„ sulter de recettes plus avantageuses, dûes
„ en partie à leur zele & à leurs travaux,
„ ainsi qu'à leur économie dans les dépenses,
„ continueront d'en jouir à l'avenir, de même
„ que ceux qui seroient par la suite admis au
„ même partage suivant l'état qui en sera ar-
„ rêté tous les ans."

Quant aux articles concernant la Discipline intérieure de l'Opéra, ils sont judicieux & séveres pour forcer les bons sujets à jouer & les empêcher de porter chez les Etrangers des talens dont ils doivent compte à ceux qui les payent.

13 *Février* 1784. On a commencé depuis quelques jours la vente de la Bibliotheque du Duc de *la Valiere*. La plupart des Princes étrangers, la plus grande partie des possesseurs de grandes Bibliotheques, &c. ont donné des commissions pour l'achat des livres qu'ils desirent. L'Empereur même a envoyé son Bibliothécaire à cet effet.

La *Bible de Mayence*, imprimée en 1462 par *Jean Faust*, en deux volumes *in folio* sur velin, a été vendue 4,685 livres. Il y a eu trois enchérisseurs jusques à 4,000 livres.

Un seul volume, imprimé par le même, intitulé: *Catholicon Joannis de Janua*, a été poussé jusques à 2,000 liv. C'est un Dictionnaire Latin qui est dans toutes les Bibliotheques; mais cette Edition de *Mayence*, en 1,460, est fort recherchée. Comme il y a beaucoup de ces livres de fantaisie, on estime que la vente

de cette riche Bibliotheque pourroit bien monter à 500,000 livres.

3 *Février* 1784. Malgré les fréquentes assemblées de la Caisse d'Escompte, les Actionnaires n'ont encore rien terminé. Il doit s'en tenir une aujourd'hui, qu'ils esperent être définitive.

Les débats occasionnés par la motion dirigée contre le Sr. *Panchault* ont été si vifs, qu'il a fallu que M. le Contrôleur-général s'en mêlât & interposât son autorité. On est convenu sur cet article que n'étant pas compris dans les Statuts, il pourroit avoir lieu à l'avenir, mais sans effet rétroactif pour ce jour.

Le Sr. *Pourra* a fait une autre motion qui a excité beaucoup de fermentation. Il a prétendu qu'il falloit exclure de l'Administration les Etrangers. On a jugé qu'elle étoit comprise implicitement dans les Statuts. Cependant il n'a encore été arrêté rien de définitif à cet égard.

4 *Février* 1784. Le Procès des deux Actrices n'est point terminé. Madame *Vestris* ayant jugé à propos d'envoyer sa Lettre à Mlle. *Clairon*, qui est dans ce pays-ci, én a reçu une réponse très-favorable, mais qu'elle n'a pas eu permission de faire imprimer. On dit que les *Sainval* y sont traitées avec le dernier mépris.

4 *Février* 1784. Le Contrôleur général a fait passer aux Intendans des Provinces les

mêmes ordres de bienfaisance de la part du Roi pour les malheureux, victimes, faute de travail, de l'intempérie de la saison, & les Curés, en conséquence, administrent dans les bourgs & villages, des secours à tous ceux qui en ont besoin.

4 *Février* 1784. Le Sr. *Blanchard* revient sur le tapis. Il annonce qu'à l'aide d'un Globe, à l'instar de M. M. *Charles* & *Robert*, il compte enfin prendre l'essor dans son *Vaisseau volant*. Ses aîles & ses mouvemens pour la direction sont faits & approuvés. Un foible moteur les fait agir dans tous les sens avec assez de force pour le porter en avant, à droite, à gauche, le tenir à telle hauteur qu'il lui plaîra, le laisser descendre à volonté, sans déperdition d'air inflammable.

C'est au 28 Février que l'expérience aura lieu dans un emplacement qu'il indiquera. Après avoir, par des évolutions multipliées dans tous les sens, prouvé l'excellence de sa méthode, il se rendra dans un château qu'il aura indiqué auparavant comme le terme de sa course, où une personne de qualité se propose de lui donner une fête.

Un Physicien doit accompagner le Sr. *Blanchard* & se propose de faire des observations, pendant que celui-ci s'occupera de ses évolutions & de sa direction. Ce Physicien, certain des moyens qu'employe le Sr. *Blanchard* pour se guarantir d'une chûte rapide, au cas que le Ballon vînt à faire explosion,

le presse fortement pour monter au plus haut possible.

Comme ce Méchanicien a déjà promis quantité de choses qu'il n'a pu tenir, on n'a pas encore beaucoup de confiance en lui. Cependant on lui a permis d'ouvrir une Souscription à 3 livres le Billet, & les Amateurs pourront aisément voir le méchanisme de sa machine, à commencer du 6 de ce mois.

5 *Février* 1784. Dans l'assemblée du 3 de ce mois, tenue par les Actionnaires de la Caisse d'Escompte, on s'est sans doute concilié, & l'Election des nouveaux Administrateurs, au nombre de treize, a eu lieu ce jour-là. Ce sont M. M. *Bandard de Sainte-James*, *Coltin*, *de Serilly*, *Julien*, *Le Coulteux du Moley*, *Le Normand*, *Lullin*, *Marquet de Greves*, *Pache de Montguyon*, *Rilliet*, *Tourton*, *Van den Yver* & *Harmensen de Polny*.

5 *Février* 1784. Le projet de la suppression des Traites pour réduire tous les Droits d'entrée en un seul & supprimer ceux de l'intérieur du Royaume, dont s'occupoit M. *d'Ormesson* avec tant d'ardeur, quoique le principe de sa chûte par sa résiliation du Bail des fermes qu'il croyoit nécessaire pour l'effectuer, n'occupe pas moins M. de *Calonne*. C'est un M. de *Cormerui* qui a la direction de ce projet & y travaille depuis plus de dix ans. Comme les Fermiers-généraux, redoutant ce changement, refusoient de donner à M. de *Corme-*

rui tous les renseignemens dont il avoit besoin, par la communication de leurs Régistres, ils ont reçu ordre de le faire, de lui ouvrir les dépôts de leurs archives qui sont à Saint-Lazare, & une quantité considérable de Commis sont employés à en faire le dépouillement. M. de *Cormerui* assure que son plan sera en état d'être exécuté cette année. La principale difficulté consiste à balancer les intérêts du Roi, de maniere que la recette, sous la nouvelle forme, moins onéreuse à la liberté du commerce, & moins gênante pour les particuliers, ne diminue cependant pas les revenus, trop essentiels à conserver en ce moment dans la même abondance, & ses partisans assurent qu'il réussira.

6 *Février* 1784. On répete à force l'Opéra de *Chimene*, paroles de M. *Guillard*, Musique de M. *Sacchini*. Celui-ci, malheureusement a la goutte & ne peut suivre les répétitions. On ne compte pas moins donner ce spectacle par extraordinaire le lundi 9. Les amateurs en sont fort contens en général & ne doutent pas de son succès.

6 *Février* 1784. La Reine a aussi envoyé 12,000 livres à l'Archevêque de *Paris*, avec la destination d'être employées au soulagement des pauvres de la Campagne de son Diocese. Malheureusement ce n'est qu'une goutte d'eau. On a calculé qu'il n'en résultoit qu'une répartition de 36 livres par village.

6 *Février*

6 Février 1784. L'Abbé *Pommyer* vient de mourir. Cet événement n'auroit fait aucune ſenſation, il y a un an, mais le rôle que ce Conſeiller de Grand' Chambre a joué dans les aſſemblées au ſujet de la réforme de la juſtice; l'opiniâtreté qu'il a miſe à ne point ſe départir des épices exceſſives auxquelles il avoit porté les honoraires de ſa charge; le ridicule qu'ont verſé ſur lui les libelles répandus à cette occaſion par des anecdotes ſcandaleuſes & reconnues très-vraies; l'eſpece d'exécration dans laquelle il étoit tombé; tout cela l'avoit rendu malheureuſement trop fameux. On aſſure que la populace a ſuivi & honni ſon convoi.

6 Février 1784. M. le Duc de *Charoſt*, ſi eſtimable par ſa bienfaiſance, par ſon amour des arts & par ſes autres qualités, ſi aimé généralement, plus afin de contenter ſes parens & ſes amis, que ſenſible perſonnellement à l'oubli fait de lui dans la Promotion nombreuſe des Officiers de terre, miſe en lumiere depuis peu par M. de *Ségur*, a fait toutes les démarches néceſſaires en pareil cas; mais il n'a décidément reçu aucune ſatisfaction. Le Miniſtre lui a répondu que l'intention de S.M. étoit de ne déroger à la regle qu'Elle avoit établie pour les époques de la Promotion, qu'en faveur des Officiers qui avoient ſervi.

6 Février 1784. Dans l'aſſemblée des Chambres du 3 Février, Mr. d'*Eprémesnil* a remis de nouveau en délibération la motion qu'il

avoit déjà faite le vendredi au ſujet de l'Abbé de *Cabre*. Il a voulu piquer celui-ci d'émulation, en l'invitant de former une plainte qui ne pouvoit tendre qu'à ſa décharge ; mais l'accuſé ſe regardant comme aſſez blanchi par la Lettre de M. de *Calonne*, a perſiſté dans le ſilence, & les partiſans du Miniſtere ont continué à s'en prévaloir pour écarter la motion.

7 *Février* 1784. Quoique le Gouvernement, depuis pluſieurs années, dépenſe environ cent mille écus par mois pour étayer *Paris* dans toutes les parties du fauxbourg *Saint Germain*, excavées par la fouille des carrieres, il arrive de tems en tems des crevaſſes. C'eſt ainſi que depuis peu il s'en eſt formé une dans la rue de *Mezieres*, & une autre dans la place de *Sorbonne*. On ne parle point de ces accidens, de crainte d'effrayer le public, & heureuſement aucun n'a encore été funeſte.

7 *Février* 1784. Le froid & la neige continuent, ce qui redouble les embarras & la vigilance de M. le Lieutenant-général de Police. A peine ſe réſerve-t-il cinq ou ſix heures de ſommeil par nuit. On ne ſe rappelle point avoir vu un hiver de cette eſpece. Il eſt bien à craindre que le bois ne vienne à manquer. Le mardi 3 Février il n'y en avoit plus que ſoixante-dix mille voies. Ce jour-là ſix mille ont été enlevées, & il a été mis des gardes dans les chantiers pour en empêcher les trop grandes levées à la fois. Beaucoup de gens commencent à faire uſage du char,

bon de terre, au moins mélangé avec le bois.

La propreté des voies publiques est regardée aujourd'hui comme impossible. On calcule qu'il y a sur la surface de cette Capitale quarante-huit lieues de rues à nettoyer. On voit qu'il en résulteroit une multitude de bras, de voitures & de chevaux, effrayante seulement à l'imagination, & une dépense encore qui feroit tort aux objets de charité plus pressans. Ce sont tous ces soins qui occupent M. *le Noir*, & rendent cette époque de son administration la plus difficile qui eût encore existé sous aucun de ses prédécesseurs, & sans doute occasionnent le bruit que pour récompense il aura bientôt un autre Département.

Dans les campagnes, les Seigneurs de paroisse ont été invités à seconder, autant qu'il seroit en eux, la bienfaisance du Souverain. Quelques-uns n'ont pas attendu cette invitation & l'ont prévenue. Celui de *Pantin* (M. le Comte de *Sanois*) a fait publier au prône & afficher que tous les infirmes, malades, vieillards ou autres de ses vassaux qui manqueroient de bois, eussent à s'adresser au Curé, qui leur administreroit de sa part des *Bons* pour le Boucher, le Boulanger, le Marchand de vin, &c.

M. M. les Bénédictins de *Saint-Denys*, renommés pour la bonne chere qu'ils faisoient en poisson, ont arrêté de le retrancher de leur table, de se contenter de légumes & de con-

crer l'argent de cette économie à secourir les malheureux.

8 *Février* 1784. Extrait d'une Lettre de *Montargis*, du 1 Février...... Ce n'est point un conte; le Directeur de notre Papeterie se flatte de l'invention d'un nouveau *papier uniquement fait avec de l'herbe.* Je vous en adresse un échantillon: il assure qu'il parviendra à le rendre aussi blanc que celui sur lequel je vous écris. Mais, il faut attendre qu'il ait tenu ce qu'il promet & se méfier de toutes ces découvertes prétendues.

8 *Février* 1784. Lorsqu'on a commencé à parler de la machine aërostatique de Mrs. de *Montgolfier*, on a aussi beaucoup vanté une invention nouvelle des Anglois pour marcher au fond de la mer, & l'on a célébré *Coxe*, son auteur.

Un M. *Fréminet* publie aujourd'hui deux Lettres, dans lesquelles il dispute cette découverte aux Anglois & prétend démontrer les défauts & le danger de leur machine ou cloche, dont l'événement, suivant lui, a confirmé l'inutilité. Quant à la sienne, il n'en a trouvé la construction dans aucun auteur, ancien ou moderne. Les principes dont il se sert, sont le fruit de son imagination, de son travail & lui appartiennent. Après avoir tenté avec succès des expériences dans la *Seine* à *Paris*, il les réitera au *Havre* dans la mer, en 1774, & à *Brest* en 1776.

M. *Fréminet* en conséquence sollicite ac-

tuellement le privilege de retirer les bâtimens & effets naufragés sur les côtes de *France*.

9 *Février* 1784. Il paroît que depuis la paix, le Commerce de la *France* avec les Peuples des *Etats-unis* n'a pas été avantageux, qu'il a même éprouvé des pertes considérables; du moins c'est ce qui est arrivé à celui de *Marseille*. Le Gouvernement craignant que nos Négocians ne se dégoûtent & ne laissent les Anglois reprendre des liaisons plus étroites avec leurs anciens sujets, a sans doute en conséquence invité la Chambre du Commerce de *Marseille* à publier un Imprimé ayant pour titre: *Observations sur le Commerce avec les treize Provinces-unies de l'Amérique, pendant l'année* 1783. Elles tendent non-seulement à démontrer les avantages que peuvent se promettre les Négocians qui feront des Expéditions pour les *Etats-unis*, mais encore à établir entre les Commerçans des deux pays une confiance solide, sans laquelle les spéculations pourroient être fausses.

9 *Février* 1784. Les rieurs continuent à s'égayer sur la machine aërostatique de *Lyon*, annoncée avec tant d'emphase & qui a eu si peu de succès. Elle a donné lieu à l'Epigramme suivante, marquée au coin de la naïveté:

Vous venez de Lyon: Parlez-nous sans mystere;
Le Globe. — Il est parti — Le fait est-il certain?
Je l'ai vu. — Dites-nous: alloit-il bien grand train?
S'il alloit! Ah, Monsieur! Il alloit *ventre à terre*.

102526

9 *Février* 1784. C'est le 19 Janvier que la réception à l'association de *Cincinnatus* a eu lieu, tant pour ceux des Officiers Américains qui se trouvent à Paris, que pour les François, à qui cette marque d'honneur a été déférée par l'Armée Américaine.

Les premiers s'étant rassemblés chez le Marquis de *la Fayette*, ce Général les revêtit des *Aigles*, marque distinctive de l'association, & fut aussitôt après, à leur tête, complimenter les Amiraux, Chefs-d'Escadre & Généraux des Armées françoises, auxquels le Major *l'Enfant*, député par l'Armée Américaine & portant des Ordres des *Cincinniati*, présenta les Aigles, portant sur leur poitrine les emblêmes relatives au caractere de *Cincinnatus*, avec ces Devises : *Cincinnia relinqui ad servandam remi publicam & virtutis præmium*.

M. le Comte de *Rochambeau*, chez lequel étoient rassemblés tous les Officiers de son département, les revêtit des Aigles, & termina la cérémonie par un festin, où l'on porta les santés du Général *Washington*, de l'Armée des Etats-unis, &c.

Le Comte d'*Estaing*, le même jour a reçu les Aigles.

M. de *Vaudreuil* a reçu à *l'Orient* les Aigles qui lui étoient expédiés, le même jour que la réception a eu lieu à *Paris*.

9 *Février* 1784. Les colporteurs nous annoncent un nouvel ouvrage venant de *Lausanne*, qui a pour titre : " *Du Gouvernement*

des Mœurs, avec cette Epigraphe: *Non si male nunc, olim sic erit.* On l'attribue à M. *Polier de Saint Germain*, Magistrat de la même ville, âgé de près de 80 ans, mais dont l'âge a plutôt mûri qu'altéré le génie.

10 *Février* 1784. L'espoir du dégel s'est évanoui encore, & la gêlée a recommencé vivement, avant que les toits & les rues aient pû être dégagés, ensorte que Paris continue d'être un cloaque, malgré tous les soins qu'on se donne pour le nettoyer. La neige durcie, entassée le long des maisons, forme comme deux murs qui rétrécissent de beaucoup le passage & redoublent le froid du dehors & de l'intérieur. Dans les campagnes c'est pire, & les voitures ont beaucoup de peine à arriver. Tout reste ainsi engorgé: le foin, la paille ont singuliérement augmenté de prix; les légumes & les autres comestibles sont aussi d'une horrible cherté; le pain même n'est plus à si bon compte. Mais c'est le bois surtout qui commence à manquer. En conséquence, le Bureau de la ville a rendu le 7 une Ordonnance pour qu'il n'y eût plus dans les chantiers que des demi-membrures, c'est-à-dire, pour que chaque particulier ne pût emporter à la fois qu'une demi-voie de bois. En outre, on est assujetti à plusieurs formalités pour le bon ordre, mais qui retardent & allongent d'autant la distribution. Cette précaution ne peut concerner les boulangers, dont au contraire on a voulu assurer la consommation.

Ce qu'il y a de fâcheux encore, c'est qu'au moment où le charbon de terre commençoit à prendre & à suppléer au bois, il manque aussi.

On ne conçoit pas comment le Prévôt des Marchands, instruit par la disette de bois qui a commencé à se manifester dès l'année passée, n'a pas pris plus de précautions pour celle-ci. On a beau dire que la riviere a été longtems sans être navigable; c'étoit une raison de plus pour profiter du tems où elle l'a été, & l'on voit par une Ordonnance du Bureau de la ville du 26 Janvier dernier, que ce n'est qu'à cette époque qu'elle a commencé de s'en occuper sérieusement, c'est-à-dire, quand il a été trop tard.

Il paroît que le Parlement a voulu se faire rendre compte de l'état des choses, & que sur l'exposé qui lui a été fait, que deux cens mille cordes de bois étoient arrêtées au plus à la distance de dix lieues de la Capitale, il s'est contenté de cette foible excuse, & n'a pas mandé & réprimandé, comme il auroit convenu, M. de *Caumartin*, dont on voit avec grand plaisir finir la Prévôté. Il est seulement à souhaiter pour lui que la disette n'augmente pas assez pour faire tourner en mouvemens populaires les murmures des mécontens, qui déja le maudissent assez hautement.

Il n'en est pas de même du Lieutenant-général de Police, qui, après avoir assuré la consommation des vivres qui le concerne, par le nombre nécessaire de voitures arrêtées

de

de toutes parts pour cet objet, s'occupe aussi des détails de l'intérieur, soit pour le nettoyement des rues, autant qu'il est possible, & la liberté des communications, soit pour le soulagement de tous les malheureux, dont la dureté du tems augmente chaque jour la multitude.

Mr. *le Noir* ne pouvant par lui-même tout voir & tout savoir, consulte les Magistrats les plus sages de chaque quartier, propres à l'aider de leurs lumieres. C'est ainsi qu'il a invité M. de *Fays*, Conseiller honoraire de la Cour des Aides, l'ami & le compagnon de M. de *Malesherbes*, renommé pour l'austérité de ses mœurs, pour son patriotisme, pour l'excellence de ses vues, & pour sa charité, à l'aider dans le meilleur usage à faire des bienfaits du Roi.

M. *le Noir*, en outre, se répand de tems en tems dans la ville & voit si ses ordres pour la sûreté, la propreté, les travaux publics & le soulagement des pauvres sont bien remplis par les Subalternes sous ses ordres.

10 *Février* 1784. La premiere Représentation de *Chimene* a eu lieu hier, comme elle étoit annoncée. Quoiqu'il y eût beaucoup de choses à dire sur la maniere dont M. *Guillard* a agencé le poëme, l'excellence de la musique en a couvert les défauts. D'ailleurs, contre l'ordinaire, l'exécution de la part des premiers sujets a été parfaite, presque en totalité. Mais Madame *Saint-Huberty* surtout a soute-

nu la haute réputation qu'elle s'est acquise depuis *Didon*, de la plus grande Actrice de l'Europe.

11 *Février* 1784. Extrait d'une Lettre de *Montgeron*, du 10 Février...... Malgré la rigueur de la saison nous avons vu chasser ici dans la plaine M. le Prince de *Conti*. Cela ne nous a pas surpris! Il couroit risque de faire casser les bras & les jambes à ses valets de chiens, à ses piqueurs, à ses gentilshommes, à toute sa suite; ce sont-là jeux de Prince, ils n'ont rien de mieux à faire: mais quel a été notre étonnement de voir avec S. A. Monsieur le Premier Président d'*Aligre*, qui depuis plusieurs années a demandé au Roi la permission de ne faire le service de la Grand' Chambre que trois fois par semaine pour sa santé. Et tandis que le Président d'*Ormesson* essuie pour lui toute la fatigue, tout le poids du jour, il couroit ainsi par monts & par vaux & faisoit le jeune homme, le fainéant & le Prince. Et sa Compagnie ne met pas aux Mercuriales un Chef qui se comporte aussi indécemment!..... O honte! ô avilissement!....

11 *Février* 1784. Depuis la Lettre de Madame *Vestris*, répandue à *Paris* & dans la Province avec la plus excessive profusion, contre Mlle. *Sainval* cadette, on étoit fort surpris de la voir rester dans le silence; on commençoit à lui donner le tort & à croire qu'elle n'avoit pas de bonnes raisons à fournir pour sa défense: mais ses partisans assurent au-

jourd'hui que dans la crainte de ne pas avoir la liberté de la presse avec la même facilité que son adversaire, elle a pris la tournure de faire faire un *Mémoire à consulter & Consultation*, & qu'il va paroître incessamment.

11 *Février* 1784. On ne laisse point tranquille l'Evêque de *Rennes* & les autres Prélats administrateurs. On assure qu'il va se répandre bientôt une nouvelle facétie contre eux. Cet acharnement confirme le soupçon que le Ministere le fomente, afin de préparer les coups qu'on veut porter sur le Clergé. En effet, on assure qu'un Ballot des dernieres *Lettres curieuses & édifiantes* ayant été saisi, M. le Baron de *Breteuil* se les a fait apporter à *Versailles*, & y en a fait lui-même une distribution à ses amis, dans ses Bureaux & aux gens de la Cour.

12 *Février* 1784. L'ouvrage du *Gouvernement des mœurs* n'est point une capucinade, un sermon, un traité de morale; l'auteur y déploye des vues plus étendues & envisage son objet du côté de la politique. C'est le développement raisonné des principaux ressorts qu'il seroit à desirer qu'on mît en jeu pour réformer les mœurs générales, & leur imprimer un mouvement plus uniforme au vœu de la société, au bonheur public & particulier. On fait voir que ces ressorts secrets & puissans sont à la portée de tous les hommes, sans qu'ils s'en doutent; mais surtout dans la main du Prince, qui ne s'en apperçoit

pas toujours, & l'on invite les ames honnêtes & patriotiques à porter leur attention & leur activité sur ces objets, au moins aussi intéressans que les ballons & que la plupart des questions dont s'occupent les sociétés littéraires & savantes.

La finesse & la profondeur des vues nouvelles que présente cet Essai; la sagesse de sa marche, toujours guidée par le bien public & aussi éloignée du rigorisme que de l'indifférence; les graces simples & naïves de son style; le ton d'aménité & de philantropie qui y regne; ce ton qu'on n'imite point & qui va toujours au cœur, parce que c'est le cœur qui l'inspire: tout rend ce livre digne d'occuper une place dans les Bibliotheques choisies & surtout d'être lu & médité par les Législateurs.

12 *Février* 1784. On vient en effet d'envoyer à toutes les portes cocheres un *Mémoire à consulter pour la Demoiselle Saint-Val Cadette, Comédienne ordinaire & Pensionnaire du Roi, contre la Dame Vestris, aussi Comédienne ordinaire & Pensionnaire du Roi.*

Son objet est 1°. de justifier les plaintes que Mlle. *Saint-Val* a portées contre Madame *Vestris*. 2°. De la laver de l'imputation que lui fait celle-ci.

Suit une *Consultation* de Me. *Tronson du Coudray*, en date du 4 Février, qui estime être dû à sa cliente des réparations pour les accusations calomnieuses que la Dame *Vestris* s'est permises contre elle, & qu'en outre Mlle. *Sain-*

val a droit de demander aux Tribunaux la suppression de la Lettre de la Dame *Vestris*.

On peut juger par l'éclat qu'acquiert la querelle, combien elle devient intéressante pour les amateurs du Théâtre & du Sexe consacré à ce genre de plaisir.

13 *Février* 1784. Les partisans de Me. *Linguet* eux-mêmes les plus zelés, ses enthousiastes les plus aveugles, conviennent que son Journal est aujourd'hui absolument dénué d'intérêt. Le Clergé lui reproche d'abandonner sa cause & de ne plus injurier vigoureusement, comme il faisoit autrefois, les Philosophes. En général, on voit qu'il adule tant qu'il peut les nouveaux Ministres, & l'on juge que ne tirant pas de son travail le lucre accoutumé il desireroit rentrer en France.

13 *Février* 1784. On commence à plaider depuis quelque tems au Palais la cause de Madame de *Valory*. L'Abbé *Noyou*, dont il a été question dans cette affaire & auquel on attribue les Mémoires pour cette Dame, si violens contre les Avocats, s'étant montré à l'audience, a été tellement hué par ceux-ci, qu'il a été obligé de disparoître.

13 *Février* 1784. Extrait d'une Lettre de *l'Orient*, du 6 Février...... „ Voici la suite des opérations du Conseil de guerre. Le 23 Janvier 1784, le Conseil arrête que le Comte de Grasse sera mandé pour être entendu.

Le 31 Janvier, le Conseil de guerre défend

aux Parties d'imprimer des Mémoires, conformément aux intentions du Roi, & leur déclare qu'ils ne feront reçus que manuſcrits.

Continuation d'Information, commencée le 23 Janvier & finie le 3 Février, compoſée de vingt-trois témoins.

Le Conſeil arrête le 4 Février, en vertu d'une Lettre Miniſterielle, que ſi les Mémoires des Parties contiennent des expreſſions fortes & ne ſont pas dans un ſtyle convenable, elles feront obligées de les changer.

En conſéquence la Requête du Comte de *Graſſe* rejettée.

14 *Février* 1784. Le Comte d'*Arci*, appellé juſqu'à préſent le Chevalier d'*Arci*, eſt généralement regardé comme fils naturel du Comte de Toulouſe, quoique ce Prince ne l'ait pas reconnu légalement. En conſéquence, il a joui dans le monde d'une conſidération & de faveurs telles qu'il ne les auroit jamais obtenues autrement. C'eſt ainſi qu'il fut admis dans l'Ordre de Malthe par un Bref portant, qu'il eſt *fils naturel de feu le Séréniſſime Prince Comte de Toulouſe.* Il auroit ſans doute été loin, ſi aux talens & à l'eſprit qu'il avoit, il eût joint une meilleure conduite. Mais malgré tous les ſecours qu'il a reçus du Duc de *Penthievre* & de la Cour; malgré le rôle important qu'il a joué pendant pluſieurs années qu'il étoit publiquement l'amant de Madame de *Langeac*, qui menoit à ſon gré le Duc de *la Vrilliere* & ſon Département; il ſe trou-

ve aujourd'hui dans un état de dénuement absolu. Le Duc de *Penthievre* l'a totalement abandonné, surtout depuis qu'il a mis le comble à ses sottises en épousant une fille......

Abîmé de dettes, il est réduit pour se soustraire à la poursuite de ses créanciers, à vivre dans le Temple, où il a paru se jetter dans la dévotion pour mieux toucher son auguste frere. Le Duc de *Penthievre* n'a point été dupe de son hypocrisie. Ensorte qu'il ne lui reste plus qu'une ressource, celle de la réclamation de son état & de son nom.

Dès 1783, il avoit préparé un Mémoire à consulter, où, d'après les faits & anecdotes rèlatifs à sa naissance, il demande :

1. Si par les circonstances qu'il a exposées, il n'est pas dans le cas de se faire reconnoître fils naturel du Comte de Toulouse?

2. S'il est encore fondé à réclamer son état, & quelle voie il doit prendre pour le recouvrer?

Dès le 26 Août une *Consultation* signée de sept Jurisconsultes lui étoit favorable, appuyée encore par une seconde du 6 Novembre. Cependant, sentant l'importance de l'affaire, craignant les suites d'un éclat que redoutoit le Duc de *Penthievre*, lié par la parole qu'il avoit donnée à ce Prince de ne rien publier ou divulguer à cet égard, il a hésité longtems encore; mais pressé vraisemblablement par la faim, il rend ce Mémoire public depuis huit à dix jours.

14 *Février* 1784. Ce sont M. M. *Thomas*,

Gaillard, *Arnaud*, *de Lille*, *Suard*, *Champfort* & *le Miere*, tous Membres de l'Académie Françoiſe, qui ont été invités par le Miniſtre au nom du Roi à ſe charger de l'examen des Poëmes Lyriques deſtinés à concourir aux Prix fondés par S. M. Ces Meſſieurs ont accepté.

M. *Suard*, l'un d'eux, eſt chargé de faire les fonctions de Secrétaire du Comité.

Il eſt à remarquer que ce *Suard* n'a jamais fait d'Opéra, non plus qu'aucun des autres Juges, & que pluſieurs n'ont même jamais fait de vers.

Quoi qu'il en ſoit, les concurrens dont les ouvrages auront été mis en muſique, seront tenus d'envoyer leurs Poëmes avant le mois de Décembre prochain. On fera connoître par la voie des Journaux, les titres des ouvrages couronnés, & le Miniſtre remettra les Prix aux auteurs.

Les Juges ſeront obligés de donner leur avis motivé.

Ces Meſſieurs jouiront de leurs entrées aux Loges & Amphithéâtre, & ils ſont invités à ſe trouver auſſi aux Répétitions des ouvrages nouveaux, pour contribuer par leurs obſervations au ſuccès de la miſe de ces ouvrages au Théâtre.

15 *Février* 1784. Le ſujet du *Cid* eſt abſolument étranglé dans l'Opéra. Deux Actes entiers de la Tragédie ſont ſautés; l'action qui en fonde tout l'intérêt eſt paſſée. *Rodrigue*,

après s'être soustrait pendant quelque tems, à la poursuite de *Chimene*, dont il a tué le pere, revient. C'est où commence la piece. *Chimene* éplorée, quoiqu'aimant toujours le meurtrier de l'auteur de ses jours, ouvre le premier Acte. Le Roi vient pour la consoler. Elle demande vengeance au contraire, mais foiblement; ce qui atténue la situation, lorsque *Rodrigue* arrive & la rend plus intéressante. Son pere Dom *Diegue* & ses amis, annonçant que les Maures doivent surprendre la ville pendant la nuit, jettent du mouvement dans la scene & préparent le nœud de l'intrigue, en ce que *Rodrigue* se met à leur tête & court à la victoire.

Le second Acte offre beaucoup de spectacle: le peuple y exprime sa crainte de l'approche des ennemis & se réfugie dans le Palais du Roi. Bientôt des Princes captifs, suivis d'une foule de prisonniers, remplissent la Scene & l'on entend des chants d'allégresse. *Rodrigue* est proclamé vainqueur; ce qui rend la position de *Chimene* plus embarrassante. Elle persiste dans son projet de vengeance & desire ne point l'obtenir. Des Chevaliers s'empressent d'entrer en champ clos en faveur de cette Beauté; c'est la seule maniere dont on puisse satisfaire aux loix de l'honneur sans blesser la gloire du héros. Dom *Sanche*, son rival, est choisi.

Le meilleur Acte est le troisieme, parce que l'auteur suit de plus près la Tragédie. *Rodri-*

gue va de même combattre contre Dom *Sanche*; il entre de même en lice, après que *Chimene* lui a dit de sortir vainqueur d'un combat dont elle est le prix. Encouragé par ce mot flatteur, la victoire ne lui semble plus douteuse. L'Acteur qui a joué ce rôle, le Sr. *Lainez*, s'est surpassé dans cet endroit & c'est-là surtout où les applaudissemens ont été prodigués avec enthousiasme. On observera seulement que le dénouement de l'Opéra satisfait bien moins à la décence que celui de la Tragédie, & qu'on ne peut qu'être choqué, non-seulement de voir *Chimene* consentir elle-même à épouser *Rodrigue*, mais se livrer à des mouvemens de joie & chanter son bonheur.

La musique se distingue surtout par un mérite bien précieux & bien rare dans les compositions modernes. C'est celui d'avoir toujours le caractere propre des personnages mis en scene & de leur situation: savante, variée, naturelle, elle peint avec un égal succès tous les mouvemens, toutes les passions. Les accompagnemens répondent à la justesse des motifs, à leur expression simple, noble, touchante, pure. Les Chœurs & les Airs de danses sont la partie foible. Les premiers sont d'ailleurs en trop grand nombre. Il est fâcheux que M. *Sacchini*, toujours retenu chez lui par la goutte, n'ait pu juger par lui-même de l'effet de cette partie & la renforcer.

15 *Février* 1784. Un procès purement contentieux occupe aujourd'hui le public par sa singularité. Le Marquis de *la Grange*, acquéreur d'une terre, en réclame deux au bout de quinze mois, & son seul titre est une erreur de Greffe, désavouée par le Greffier.

Le Marquis de *Bouthillier*, son adversaire, dans un premier Mémoire, en 1783 a prouvé par les démarches, la signature & la conduite du Marquis de *la Grange*, qu'il n'avoit jamais eu l'intention d'acheter la seconde terre, qu'il n'avoit jamais pu croire qu'elle fît partie de son adjudication, & ne le croyoit pas même au moment où il en formoit la demande.

Dans son second Mémoire, en rendant compte des procédures qu'avoit employées le Marquis de *la Grange*, non pour soutenir ses prétendus droits, mais pour en éloigner le jugement, il a démontré le peu de cas que le demandeur lui-même faisoit de ses prétentions.

On croyoit cette affaire éteinte: on apprend aujourd'hui par un troisieme Mémoire du Marquis de *Bouthillier*, qu'après des démarches d'accommodement le Marquis de *la Grange* le force à rentrer en lice & de demander des dommages & intérêts, ainsi que l'impression & affiche de l'Arrêt qu'il a droit d'attendre.

Ce Mémoire, ainsi que les autres, très-bien fait, par M. *Bouthillier* lui-même, lui concilie l'esprit du public, auprès duquel

son adversaire est déjà en très-mauvaise réputation pour plusieurs affaires peu honorables qu'il a eues. Aussi l'appelle-t-on dans les sociétés, *la Grange-Voltaire*, (Vole-terre) comme on l'a déja dit.

16 *Février* 1784. Il est fâcheux que M. *Cathélin* n'ait pas pu exposer au Sallon le Portrait de M. *Boers*, Directeur de l'Académie des Sciences de *Harlem*, premier Avocat de la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales & son Député à la Cour de *France*. Cette Gravure, d'après le Dessin de M. *Cochin*, est d'un burin ferme & noble. On lit au bas ces vers de M. *Imbert*:

Les Muses ont daigné l'instruire,
Et la vertu prit soin de le former:
Qui l'écoute, bientôt l'admire;
Qui le connoît, doit l'estimer.
Il prête à son pays ses soins, son éloquence;
Il est sensible, affectueux:
Le bien de sa patrie est l'objet de ses vœux,
Et l'amitié sa récompense.

16 *Février* 1784. On croyoit que le Mémoire à consulter de Mlle. *Sainval* cadette, n'étoit qu'une forme pour publier sa réponse à Madame *Vestris*; mais l'affaire prend une tournure vraiement juridique, & celle-ci a été assignée de la part de la premiere en réparation d'honneur.

Une chose très-remarquable dans cette

querelle, c'eſt le ſilence des Journaliſtes qui, ſi avides de tout ce qui peut leur fournir matiere à remplir leurs feuilles, reſtent dans le plus profond ſilence ſur les écrits des deux Actrices & n'en ont pas fait la plus légere annonce. Il ſemble que ce ſoit l'*Arche du Seigneur*, à laquelle ils n'oſent toucher.

16 *Février* 1784. *Conſidérations politiques.* Tel eſt le titre d'une brochure imprimée chez l'étranger, il y a quelques mois, & qui ſe répand depuis peu clandeſtinement à *Paris*. M. le Comte de *Vergennes*, ſur le compte qui lui en avoit été rendu, avoit d'abord accordé la permiſſion de l'introduire en *France*; mais en ayant pris lecture lui-même, il a révoqué cette permiſſion, non qu'il jugeât l'ouvrage mauvais, mais parce qu'il le trouvoit au contraire trop bon, c'eſt-à-dire contenant ſans doute des vues & des éveils, dont il regarde la grande publicité comme dangereuſe.

On attribue cet ouvrage à M. *Mignonneau*, Commiſſaire des Gardes-du-Corps de la Compagnie de *Beauveau*. Il eſt trop intéreſſant dans ſa briéveté pour n'y pas revenir après l'avoir bien médité.

17 *Février* 1784. Aux Editions du *XV ſiecle*, vendues exorbitamment à la vente des livres du Duc de *la Valliere*, il faut joindre les manuſcrits ſur vélin, avec miniatures; les livres des *XVI*, *XVII* & *XVIII ſiecles*, imprimés ſur vélin; les livres ornés d'eſtam-

pes estimées; ceux dont la rareté est généralement connue; les Editions des Imprimeurs célebres; enfin, les livres en grand papier & ceux qui sont d'une riche & belle relieûre.

Entre les Editions du XV siecle, outre les deux livres déjà cités, on vante le Durandi *Rationale divinorum officiorum*, Mayence 1459. Ce superbe exemplaire a été porté à 2,700 livres.

17 *Février* 1784. Il est certain qu'on juge facilement à la lecture du chiffon que Mlle. *Sainval* la jeune a adressé à la Comédie, que son intention n'étoit pas qu'il devînt public, & il n'est point à présumer qu'elle ait répandu des copies d'un écrit aussi informe, ainsi que l'a supposé adroitement Madame *Vestris* pour s'autoriser à imprimer sa réponse très-étudiée & très-bien faite, afin de détruire l'accusation d'animosité, de persécution & de vengeance dont on la croit depuis quatre ans coupable envers les deux sœurs.

Madame *Vestris* récrimine dans sa Lettre & prétend, au contraire, que les *Saint-Val* ont formé depuis huit ans le projet de lui enlever son état. Elle les peint comme deux intriguantes qui, à force de manege, ont soulevé le public contre elle & ont travaillé à la faire accabler de dégoûts. Elle parle de combinaisons perfides, d'ingratitude, d'injustice, de projet sinistre. C'est à de pareilles imputations que Mlle. *Saint-Val* cadette oppose sa défense illégale; c'est pour s'en

venger, qu'elle invoque la justice des Tribunaux.

Quant à ses plaintes personnelles contre Madame *Vestris*, elle sent bien qu'elles ne tiennent qu'aux procédés & ne peuvent être portées en justice, même devant ses supérieurs ou ses camarades, plutôt faits pour maintenir les réglemens rigoureux qui favorisent sa rivale, que pour les enfreindre. En conséquence, n'y voyant pas d'autre remede, elle persiste à demander sa retraite; elle ne veut point accepter les offres de Madame *Vestris*, de lui céder en chef une partie de ses Rôles, parce qu'elle ne les regarde que comme une proposition captieuse, par laquelle elle a imaginé de paroître faire des sacrifices dont elle sait bien n'être pas la maîtresse. Son ennemie auroit ainsi tout le mérite d'une générosité qui ne s'effectueroit jamais. Au surplus, en se défendant, Mlle. *Saint-Val* cadette défend aussi son aînée, enveloppée dans la même accusation. Elle reproche à Madame *Vestris* de rappeller cette vieille querelle, dont sa sœur n'a été & n'est encore que trop punie, de parler du libelle qu'on lui a imputé, qu'elle a constamment desavoué & par écrit; mais dont elle a eu la délicatesse de ne vouloir jamais nommer les auteurs, aux risques de tout ce qui lui en pourroit arriver.

Telle est l'analyse succinte du Mémoire de Mlle. *Saint-Val*, bien propre à balancer dans

l'esprit des gens impartiaux les impressions qu'y avoit laissées la Lettre de Madame *Vestris*. En effet, si celle-ci a plu par son ton de modération, d'honnêteté, de candeur, de noblesse, de désintéressement, on aime le ton véhément de l'autre, qui s'éleve avec force contre l'astuce, la duplicité, l'hypocrisie de sa rivale, dont il faut attendre la replique.

En général, quoique Madame *Vestris* ne soit plus aussi bien avec le Maréchal Duc de *Duras* qu'autrefois; quoiqu'elle insinue dans sa Lettre qu'il lui a été peu utile dans sa querelle avec M^lle^. *Saint-Val* l'aînée; quoique ses partisans assurent que c'est à M. le Duc de *Villequier* seul, Supérieur ferme & integre, qu'elle doit la justice qui lui a été rendue; il est certain que l'autorité est pour elle, parceque le droit strićte y est aussi. Mais le Public, qui décide plus par ses affections que par soumission à des Réglemens faits sans lui & sans sa participation, est pour M^lle^. *Saint-Val* cadette; ce qui tient en partie à la nature de leurs rôles. La premiere est pour les rôles forts, l'autre pour les rôles sensibles, & avec ceux-ci on entraîne toujours la multitude.

18 *Février* 1784. La disette du bois est telle que si les transports par eau continuent encore jusqu'au mois de Mars à être impraticables, comme il y a tout lieu de l'appréhender, la quantité qui en reste, sauf les dix

mille

mille voies de bois mises en réserve pour les boulangers, deviendra insuffisante pour fournir aux besoins que la rigueur & la durée extraordinaire du froid occasionnent, mais que la crainte augmente encore plus. En conséquence le Conseil s'en est occupé ces jours-ci: il y a été proposé différens avis; comme celui de renvoyer dans les Provinces les Evêques, les Abbés, les Moines, les Intendans, les Gouverneurs, les Magistrats & autres qui y sont attachés; d'exiler en quelque sorte dans leurs terres tous les gens qui en ont, en les invitant instamment de s'y rendre. Ce moyen a paru trop insuffisant & trop lent. On s'en est tenu à celui plus efficace, de faire venir par terre trente mille voies de bois arrêté aux environs de *Paris*. S. M. consacre deux cens mille francs à cette destination; c'est-à-dire, fait les avances, qui rentreront par un impôt momentané de six livres d'augmentation sur chaque voie de bois qui se délivrera pendant quinze jours.

En conséquence, il se publie un Arrêt du Conseil sur cet article, en date du 15 Février.

18 *Février* 1784. Extrait d'une Lettre de Bourges, du 14 Février . . . . „ Notre Administration Provinciale subsiste toujours; elle va même mieux qu'elle n'a jamais été, parce que les Membres qui la composent se sont formés depuis quelques années à cette manutention, où ils étoient absolument neufs. Les

objets qui nous occupent spécialement aujourd'hui, sont les atteliers de charité & les grands chemins.

Nous avons été longtems en schisme sur ce dernier objet, par rapport à la corvée. La Noblesse a voulu maintenir sa prérogative & en être exempte. Quelques Membres avoient proposé un *mezzo termine*, de fournir un don gratuit, absolument volontaire, mais dont le montant tourneroit au moins à une diminution de la charge pour les corvéables. Cela n'a point passé & elle est restée toute entiere à la charge du roturier; seulement au lieu de l'exiger en nature, nous avons préféré l'argent.

Notre Intendant, homme sévere sur les principes, mais par son état opposé à notre Administration qui diminue de beaucoup l'autorité de sa place, vient d'obtenir une faveur qui est un véritable échec pour le bureau. C'est que toutes les demandes que nous ferons, passeront par son canal pour être adressées à la cour, & c'est à lui que les réponses seront envoyées, sauf cependant certains cas, où le bureau trouveroit expédient de ne pas se servir de cet intermédiaire. Vous sentez que, si au lieu de M. de *Villeneuve* nous avions un Commissaire départi aussi intriguant & d'aussi mauvaise foi que celui de *Moulins*, avec cette restriction notre Administration Provinciale seroit bientôt tellement dégoûtée qu'elle s'anéantiroit d'elle-même.

C'eſt ce qui doit arriver inceſſamment de celle de *Montauban*, abſolument aſſervie à l'Intendant, à moins qu'elle n'obtienne ce qu'elle demande; c'eſt-à-dire un Réglement conforme au nôtre ſur cet objet.

Nous devons craindre d'autant mieux les efforts des Commiſſaires départis, que ces deux Adminiſtrations Provinciales ſont les ſeules qui ſubſiſtent aujourd'hui, & que vraiſemblablement le nombre n'en augmentera pas.

19 *Février* 1784. L'auteur des *Conſidérations Politiques* juſtifie d'abord ſon entrepriſe, en établiſſant que tout homme a droit de donner ſes idées au public en pareille matiere; mais il voudroit ſeulement que l'écrivain politique choiſît le moment favorable. De-là un parallele rapide & ſerré de la ſituation déſaſtreuſe de la France ſur la fin du regne & à la mort de *Louis* XV, & de ſa régénération ſous *Louis* XVI. C'eſt dans ces momens de force & d'énergie qu'il eſtime utile de fermenter ſur la politique.

Il examine enſuite, ſi les Citoyens d'une Monarchie ſont moins ſuſceptibles de vertus patriotiques que ceux d'une République? Il répond, non: ſeulement elles dérivent d'une cauſe différente. On voit encore dans ce paragraphe une énumération des Souverains actuels, tous animés de l'amour du bien public & très propres à porter leurs Sujets au Patriotiſme.

Quelques-uns cependant ne ſont pas

exempts de l'amour des conquêtes; ce qui amene une digression sur le projet des deux Cours Impériales contre l'Empire Ottoman, précédé du tableau de l'état actuel des Puissances prêtes à guerroyer & de leurs voisins. L'écrivain jette ensuite des vues sur les avantages que la France pourroit retirer des circonstances si, comme son intérêt doit l'y porter, elle prenoit le parti de secourir le Turc; sur les ressources même qu'elle auroit pour s'aggrandir & diminuer de notre côté la puissance des Conquérans, au cas où l'on ne pourroit en arrêter les progrès.

Un troisieme paragraphe de l'ouvrage non moins curieux & plus intéressant, parcequ'il est d'une utilité plus immédiate, c'est celui des *Indes Orientales*: l'auteur examine s'il conviendroit mieux de retirer toutes nos forces militaires de ces contrées, pour rester dans l'état de simples commerçans, & il détruit radicalement le systême de ceux qui soutiennent que nous ne devrions y avoir que des comptoirs.

Dans le dernier paragraphe, qui a pour titre *Inconséquence des hommes*, l'Ecrivain cherche à venger le Comte de Thelis des sarcasmes lancés contre ce militaire patriote & soutient l'utilité de ses Ecoles, établissement vraiment national.

On ne peut qu'applaudir à la sagesse & à l'excellence des vues de cet ouvrage, écrit avec noblesse, nourri de faits & d'anecdotes,

contenant beaucoup de choses dans un très petit volume.

19 *Février* 1784. Suivant ce qu'on écrit de l'Orient, Mr. le Comte de *Grasse* accuse non seulement ses deux Matelots, mais M. le Marquis de *Vaudreuil* & M. de *Bougainville*; le premier, de n'avoir pas répondu à ses Signaux & fait tout ce qui dépendoit de lui pour le sauver; l'autre, quoique non attaqué, d'être resté dans l'inaction, de n'avoir point cherché à joindre l'ennemi & à assurer une victoire qui étoit indubitable. Du reste, on prétend que c'étoit un complot formé à la Martinique, pour l'empêcher d'être Cordon-bleu & Maréchal-de France.

19 *Février* 1784. Nous sommes à la veille de la révélation du Systême du *Magnétisme animal* ou du *Mesmerisme*. Déja un anonyme nous apprend qu'avec des bâtons de soufre on opere des merveilles semblables à celles du Docteur étranger: depuis peu un Mr. de *Mont-joie* guéri par Mr. *Mesmer*, a publié plusieurs lettres, où il rend compte des procédés & de la méthode de ce charlatan. A l'en croire, c'est un galimathias digne des livres cabalistiques; nous serions revenus aux tems barbares de l'astrologie judiciaire: aussi Mr. *Mesmer* désavoue-t-il cette doctrine; mais comme il forme aujourd'hui une Ecole où l'on est admis moyennant cent Louis, il n'est pas de doute qu'un secret su par tant de monde n'en deviendra plus un.

19 *Février* 1784. Le Sr. *Pinetti* ne s'est pas montré ici moins bien-faisant qu'ailleurs; il a donné trois représentations de ses jeux au *profit des Pauvres*; il a piqué d'émulation nos grands spectacles, & les Comédiens Italiens ont annoncé qu'ils donneroient samedi 21 dans la même intention la seizieme représentation du *Droit du Seigneur*, suivi de *Blaise & Babet*.

20 *Février* 1784. Mr. de *Grasse* raconte avec complaisance une anecdote qu'il donne comme certaine & qui, fût-elle vraie, ne concluroit rien encore.

,, Quand toutes les forces navales Françoises échappées au combat du 12 Avril & à ses suites, furent réunies & réparées au Cap, où s'étoient rendus les Espagnols, on tint un conseil de guerre & l'on convint qu'on étoit encore supérieur aux Anglois, qu'on pourroit sortir & les attaquer avec avantage. Dom *Solano* qui commandoit les Espagnols & par son grade d'ancienneté se trouvoit dans le cas de commander les forces combinées, dit qu'il mettoit une condition; c'est qu'il ne seroit que le second, qu'il ne vouloit pas éprouver une déréction semblable à celle qu'avoit éprouvé le Comte de *Grasse*. Le Marquis de Vaudreuil insista & dit qu'il n'étoit pas possible qu'il prît sur lui de devenir chef de l'expédition: au moyen de quoi l'on ne sortit point & les choses en resterent-là."

20 *Février* 1784. En conséquence de l'Arrêt du Conseil du 18 Février, on emploie

tous les chevaux & voitures qu'il est possible de se procurer sans nuire à l'approvisionnement des autres denrées, pour ramener l'abondance du bois dans cette capitale jusqu'à ce que la riviere soit rendue navigable; la confiance qu'on a dans l'emploi utile qu'en fera M. *le Noir* a excité le zele de quelques compagnies & de nombre de citoyens qui ont fourni des chevaux, des voitures & des chariots: il paroît cependant que ces derniers manquent, & l'on invite ceux qui en ont & qui ne leur sont pas d'un service indispensable, de les envoyer à la Police, afin que tous les chevaux en plus grande quantité puissent servir.

20 *Février* 1784. Mr. *Macquer*, Savant distingué, vient de mourir. Il étoit Docteur Régent & ancien Professeur de la Faculté de Médecine de Paris, Censeur-Royal, Professeur de Chymie au Jardin-du-Roi, membre de l'Académie Royale des Sciences, de la Société Royale de Médecine, &c. Il n'y aura sans doute rien à ajouter à l'éloge au moins triple qu'en doivent faire les trois corps auxquels il appartenoit.

21 *Février* 1784. Enfin, après 76 jours de gelée presque sans interruption, le dégel commence à se manifester aujourd'hui & déja quelques bâtimens vont hazarder de suivre la débacle de la riviere.

21 *Février* 1784. On continue à suivre la vente de la Bibliotheque du Duc de *la Valliere* comme un spectacle.

Parmi les Manuſcrits ſur velin, avec miniatures, le *Magius* a été acheté 2000 livres & l'on ne l'avoit payé que 902 livres chez Mr. *Gaignat.* Les *Joannis Novillaci Poëmata* ont été payés 300 liv. Les *livres yſtoriaux de la Bible*, qui n'avoient coûté chez M. *Gaignat* que 399 livres 19 ſols, ont été payés 900 livres. Un *Bréviaire de Salisbury* que M. le Duc n'avoit payé en 1772 que 600 livres, a été porté à 5000 livres.

Les livres imprimés ſur velin ne ſont pas moins recherchés. *La Bible françoiſe des Paſteurs de Geneve*, édition de Lyon, Jean de Tournes, 1557, in folio, a été vendue 1002 livres, & ce même exemplaire chez Mr. *Gaignat* n'étoit monté qu'à 112 liv. Le *Catulle, Tibulle & Properce*, édition de Paris, Couſtelier, 2 volumes in 12, s'eſt vendu 138 liv. L'*Ovide* des *remedes d'amour*, traduit en françois, édition de Paris, 1509, in folio, 200 livres.

Les Eſtampes gravées par d'habiles maîtres font encore mettre certains livres à des prix fols; on a payé 451 livres les *Meditationes in Evangelia de Jérôme Natalis*, édition d'Anvers 1555. in folio. Le *Virgile* d'Ogilvy, édition de Londres 1658, in folio, a été porté à 152 liv. Celui de l'abbé *Desfontaines*, édition de 1743, en 4 vol. in 8o, à 109 livres.

D'autres tirent un grand prix & même tout leur prix de leur exceſſive rareté: la *Venetias de Publ. franc. Modeſtus*, poëme héroïque ſept livres in 12o, imprimé à Rimini en 1521: *in folio*,

folio, s'eſt vendu 119 livres 19 ſols. La *Dialectica Ciceronis*, par *Adam Burſius*, imprimée en 1604 in 4°. a été portée à 78 liv., 19 ſols.

Tous les amateurs ſont dans l'attente du prix auquel ſera porté *Chriſtianiſſimi Reſtitutio*, de *Michel Servet*, payé 3810 livres par feu M. le Duc, à la vente de M. *Gaignat* : on ſait d'avance qu'il y a ordre de retirer ce livre, en cas qu'il ne monte pas au même prix au moins que ſon achat.

Enfin on obſerve que les grandes & belles marges, la beauté, le luxe & la perfection des reliûres élevent à des prix extraordinaires des livres très communs. C'eſt pour cela que la *traduction françoiſe de Terence* par Mme. *Dacier*, édition de Rotterdam 1717 in 8°. 3 volumes grand papier, a été pouſſée juſqu'à 351 liv. Les reliûres des *Padeloups* & des de *Rome* ont auſſi fait valoir beaucoup de drogues.

Une anecdote de cette vente, c'eſt celle d'un Abbé, qui ayant acheté un livre fort cher, l'a brûlé page à page en préſence des ſpectateurs, pour rendre unique, a-t-il dit, l'exemplaire dont il eſt poſſeſſeur.

21 *Février* 1784. La repréſentation qu'ont donnée aujourd'hui les Italiens au profit des Pauvres, a occaſionné, comme on s'en doute bien, une affluence extraordinaire, quoi qu'on ſçût que Madame *Dugazon* ne paroîtroit pas. Ils ont fait 9160 liv. Les auteurs des deux pieces, entrant dans les vues bienfaiſantes des acteurs, ont fait ceſſion de leurs honoraires.

22 *Février* 1784. Messieurs de la Caisse d'Escompte donnent le plus grand appareil à leur manutention ; ils ont convoqué une assemblée extraordinaire pour hier samedi, où a été remplie la formalité de la présentation des nouveaux Directeurs aux Actionnaires, qui ont confirmé la nomination faite par l'Administration.

Le Sr. de *Morry* est Directeur & Caissier général, le Sr. *Batbedat* Directeur.

En outre, le zele de l'assemblée a été échauffé sur les calamités de la Capitale & il a été voté unanimément de donner une somme de 30,000 livres aux pauvres, dont 6000 livres seront remises à Mr. le Curé de *St. Eustache* & 24,000 livres à Mr. le Lieutenant-général de Police.

22 *Février* 1784. Il n'est pas jusqu'aux marchands de bois, qui volent habituellement le public par de fausses mesures, dont les entrailles ne se soient émues dans ces froids désastreux. Ils ont fait annoncer par les papiers publics que dans leur assemblée du 18 de ce mois ils avoient unanimément arrêté de faire distribuer une somme de 3600 livres à leurs pauvres ouvriers employés sur les rivieres d'Yonne & de Ture, réduits à une extrême misere par la cessation de leurs travaux.

22 *Février* 1784. Il court une très singuliere chanson, intitulée *Rêve de M. de Bouflers*, sur l'air, *Jeune Iris, pourriez-vous croire?* On connoît l'originalité de ce poëte charmant,

& cette production est plus qu'une autre marquée à son coin.

Pourquoi ne puis-je pas le croire?
Ah! que n'est-ce la vérité!
Ce que tous deux dans l'ombre noire
Tour à tour nous avons été!
Morphée en fermant ma paupiere
Fit de moi l'acier le plus doux,
D'aimant vous étiez ma pierre,
Et vous m'entraîniez près de vous. *Bis.*

Ce Dieu par un beau stratagême
De cet aimant fit un écho;
J'étois couplet, je disois *j'aime*,
Et vous me répétiez ce mot.
Par un caprice plus insigne
Je me trouvai petit poisson,
A mes yeux vous parûtes ligne
Et je mordis à l'hameçon. *Bis.*

Le bon Morphée à ma priere
M'ayant fait voyager par eau,
Vous devîntes une riviere
Et je vous fis porter bateau.
Le froid prit, vous voilà de glace;
Pour tirer parti de ce tour
Sur deux semelles je pris place,
Et je patinai tout le jour. *Bis.*

Pour derniere métamorphose,
Devenu nectar le plus doux,
J'étois dans un vase de rose,
Iris, & je coulois pour vous.
Une goutte sur vous s'attache,
Vous étiez alors tout satin;
A mon réveil j'ai vu la tache,
Mais j'ai cherché l'étoffe en vain. *Bis.*

23 *Février* 1784. Malgré le mystere que l'on apporte dans tout ce qui se passe au Conseil de guerre de l'Orient pour en dérober la connoissance au public, il en transpire toujours quelque chose, au moins par les déposans, par les accusés, si ce n'est par les juges. On a déja dit & l'on confirme de plus en plus que ceux-ci ne sont rien moins que d'accord entre eux; que plusieurs, prévenus ou passionnés pour leur opinion, font éclater des plaintes qui sont bientôt repoussées par d'autres; qu'ils n'ont pas dans l'audition des faits & charges cette impassibilité, ce calme de l'esprit qu'exige la Loi; que le président a bien de la peine à contenir les altercations fougueuses qui s'élevent entre les juges mêmes, & surtout entre Mr. de *la Motte-Piquet* & Mr. *Marin*.

Il passe pour constant que le Marquis de *Vaudreuil*, en véritable homme de cour, a présenté un Mémoire dans lequel il cherche à justifier tous ceux qui ont eu part au combat du 12 Avril. M. de *Bougainville* n'a pas vu de même, il tranche dans le vif; son Mémoire ne

déguise rien: ses amis lui ont envain conseillé d'être plus réservé. Son écrit, tel que l'a dicté son esprit ardent, a été déposé sur le bureau. Ce ne sont pas seulement les propos, les Mémoires dont on a eu connoissance; l'on vient de rendre publique la véritable position de la Flotte à toutes les heures de la journée. On y voit clairement que, dès les onze heures du matin, 16 vaisseaux seulement serroient le vent: tout le reste s'éloignoit, au point que le chef de file étoit à six encablures de distance du vaisseau suivant qui fuyoit comme lui. Si alors l'Amiral Rodney ne se fût pas acharné à la *Ville de Paris*, pour avoir la gloire de prendre le général de l'armée, il auroit pu aisément s'emparer de la moitié de la flotte.

La grande déposition, dit-on, contre le Comte de *Grasse*, c'est celle du Commandant des troupes à bord de la *Ville de Paris*. Interrogé sur ce qu'il pensoit de sa reddition; il dit qu'il ne pouvoit en raisonner en marin, mais, qu'à ne considérer ce vaisseau que comme une citadelle, il estimoit qu'un commandant qui l'auroit rendue dans l'état où étoit la *Ville de Paris*, mériteroit d'avoir la tête tranchée.

23 *Février* 1784. L'anecdote du S^r. *Raymond* lui fait trop d'honneur pour ne pas la consigner ici. Quoique les Comédiens Italiens, n'ignorassent point qu'on savoit en général que Madame *Dugazon* ne joueroit dans aucune des

deux pieces, ils craignoient le mauvais effet qui en devoit résulter & ils avoient cru plus prudent & plus honnête d'en prévenir le Parterre. Plus la mission est desagréable, plus on a soin de choisir un Acteur aimé du Public. On en avoit chargé le Sieur *Raymond*. Celui-ci étoit si intimidé qu'il ne fit que balbutier l'annonce en termes très impropres. Huées du Parterre, qui l'obligea de recommencer. Huées plus fortes; la tête lui revint en ce moment: ,, sans doute, Messieurs, ,, dit-il, mon trouble m'a empêché de me ,, servir des expressions convenables, je vous ,, en demande pardon. Veuillez ne l'attri- ,, buer qu'à mon appréhension extrême de ,, vous déplaire".... Sa présence d'esprit lui rend à l'instant toute la bienveillance du public & il est applaudi à tout rompre.

23 *Février* 1784. C'est M. *Geoffroy de Limon*, membre de la Caisse d'escompte, qui dans l'assemblée a échauffé le zele des Actionnaires, par un discours qui ne manque pas de mouvement & de sensibilité, mais ridicule au milieu d'une troupe d'agioteurs qui nagueres par leur cupidité ont mis l'allarme dans tout Paris & fait souffrir momentanément beaucoup de citoyens dont ils avoient l'argent, sur lequel ils avoient bénéficié & qu'ils se faisoient autoriser par le gouvernement à ne pas leur rendre. Les vues de bien public & de desintéressement qu'il annonce, ne sont pas moins révoltantes. Quoi qu'il en soit, l'auteur desire

dans sa harangue qu'on ait surtout soin des pauvres femmes en couches, ou enceintes.

23 *Février* 1784. Mr. de *la Ferté*, quoique dévot & marié, est retourné à son vomissement; il est devenu amoureux de Mlle. *Maillard*, & pour faire valoir cette actrice, il a imaginé de lui donner en chef le rôle de *Didon* dans l'opéra de ce nom. Il a écrit à Madame de *Sainte Huberty*, qui s'en est jusques ici acquittée avec un succès sans exemple, que pour ne pas la fatiguer trop, il estimoit qu'il la faudroit réserver pour des rôles plus nouveaux. Mad. de *Sainte Huberty* a répondu que sa santé lui permettoit de tenir tous ses engagemens avec le public & en même tems a joint à sa lettre un certificat de son Médecin qui atteste la même chose.

Mr. de *la Ferté*, voyant le peu de succès de la tournure qu'il avoit prise, en a imaginé une autre & vraisemblablement a surpris la religion du Ministre, au point que celui-ci a envoyé un ordre au comité pour qu'il ait à confier le rôle de *Didon* à Mlle. *Maillard*.

Mad. de *Sainte Huberty*, piquée, a écrit à ce même comité, qu'il venoit de lui prendre une indisposition qui l'empêchoit de paroître sur la scène, que vraisemblablement elle seroit longue & que la révolution survenue dans sa santé l'obligeoit de demander sa démission pour pâques.

Voilà, où en est cette tracasserie du tripot lyrique; on veut que Mr. de *Breteuil* ait donné

huit jours de répit à l'actrice pour se déterminer & revenir de sa bouderie.

23 *Février* 1784. Il passe pour constant que la chance a tournée contre Madame *Vestris*; qu'elle a reçu défenses à son tour de répondre à Mlle. *Saint-Val*, & que l'autorité veut absolument assoupir ce procès naissant.

24 *Février* 1784. Extrait d'une Lettre de *Montpellier* du 15 Février.... Vous serez surpris de l'énumération des dépenses & établissemens faits nouvellement par les Etats du Languedoc pour la prospérité de la Province.

1. La Province a établi à ses dépens un Cours d'accouchement dans la ville de Toulouse.

2. Elle a adopté le procédé de Mrs. *Parmentier* & *Cadet de Vaux* pour la Boulangerie & la Meûnerie économique, & elle a décerné à ces Messieurs une Médaille d'or aux Armes de la Province; en même tems leurs Mémoires seront imprimés & distribués *gratis* au Public: enfin les modeles de leurs moulins & de leurs fours économiques sont déposés dans les Cabinets de Physique de Toulouse & de Montpellier, afin que chacun puisse les visiter & en faire construire de pareils.

3. Les Etats ont alloué une somme de 300,000 livres pour le Canal de Beaucaire à Aigues-mortes.

4. Il a été accordé de très gros fonds pour les Ponts & Chaussées, ainsi que pour une nouvelle Route, qui passera par le Vivarais & qui conduira en Auvergne.

5. Il a été donné des gratifications à plusieurs particuliers qui ont souffert des inondations de la riviere d'Orbiel.

6. Comme il y a à Marseille environ pour dix millions de draps invendus depuis les préparatifs de guerre entre la Russie & la Porte, il a été délibéré de s'adresser à S. M. pour en obtenir la permission de vendre ces draps dans la Province, & par la voie des Ports de Cette, d'Agde & de la Nouvelle, où l'on peut les débiter tant aux Etrangers qu'aux Nationaux, avec les prérogatives de faire les retours dans les mêmes Ports.

7. Il a été accordé à la ville d'Agde la somme de 112,570 livres pour la construction d'un nouveau Port, d'après les Plans de Mr. *Groignard*, Ingénieur-général de la Marine, & ces Plans seront exécutés sous la direction du Sr. *Arnaud*, habile Constructeur.

8. En attendant que les négocians de Cette puissent agrandir leur Port, la Province leur accorde pour mil sept cent quatre-vingt-quatre 53,310 livres & assure toute sa protection aux intéressés des nouveaux Salins établis pour la vente du sel à l'Etranger. Il a été de même arrêté de construire un nouveau Canal qui longera les Salines & établira une communication sûre par l'étang de Thau entre le port de Cette & le canal Royal ou de Caraman, qui joint la Méditerranée à l'Océan.

9. Les Chambres de Commerce de Toulouse & de Montpellier ont été invitées de pré-

ſenter à la prochaine tenue des Etats leurs plans ſur divers objets qui fixeront l'attention de l'Aſſemblée.

24 *Février* 1784. On a déja obſervé que le François & le Pariſien entre autres, tournoit tout en ſpectacle, s'amuſoit de tout, même dans ſes calamités. C'eſt ce qu'on voit encore dans pluſieurs endroits de la Capitale, où l'on a élevé des Obéliſques de neige, chargés d'inſcriptions en l'honneur du Roi & de la Reine : il eſt bon d'en conſerver quelques-unes, qui ſeroient bientôt anéanties, ainſi que les monumens, par le dégel.

A Louis XVI, Homme.

Ce foible monument aura foible exiſtence :
Tes bontés, ô mon Roi, dans ces tems de rigueur,
Bien mieux que ſur l'airain ont mis au fond du cœur
Un monument certain : c'eſt la reconnoiſſance.

Après avoir briſé les fers de l'Amérique,
Louis triomphateur de l'honneur Britannique,
Aux yeux de l'univers eſt ſans doute plus grand,
Lorſque ſa main réchauffe & nourrit l'indigent.

A Marie-Antoinette,

Verſant ſes bienfaits ſur les malheureux ſouffrant des rigueurs de la Saiſon.

Reine, dont la bonté ſurpaſſe les appas,
Près d'un Roi bienfaiſant occupe ici ta place;

[library stamp, partly visible]

Si ce monument frêle est de neige & de glace,
Nos cœurs pour toi ne le sont pas.

De ce monument sans exemple,
Couple auguste, l'aspect bien doux pour votre cœur,
Sans doute vous plaîra, plus qu'un palais, qu'un temple,
Que vous éleveroit un Peuple adulateur.

La Pyramide élevée par les habitans de la rue d'Angiviller, attiroit surtout la curiosité, même des Artistes: elle étoit supportée par une base d'environ cinq à six pieds de haut, sur environ douze pieds de face; elle s'élevoit à douze ou quinze pieds & étoit terminée par un globe. Quatre bornes posées sur chacun des angles, accompagnoient très bien ce singulier obélisque & lui donnoient un aspect qui ne manquoit pas d'élégance.

C'est un garçon boucher, qui étoit le censeur des inscriptions.

25 *Février* 1784. Extrait d'une Lettre de Bordeaux, du 21 Février...... Le S^r^. *Paliere* vient de graver ici une Estampe dessinée par M. *Trigant de Beaumont*, Lieutenant de frégate, qui ne plaîra pas à M^rs^. de la Marine Royale, en ce qu'elle est en l'honneur du Comte d'*Estaing*. En voici le sujet allégorique. La *France* & l'*Espagne* sur deux Trônes paralleles, symbole de leur alliance, donnent audience à l'*Amérique* qui, sous la figure d'une jeune femme, portant un carquois, garni de treize fleches,

implore leur secours. Ces deux Puissances, touchées de la justice de sa demande, remettent au Comte d'*Estaing*, l'une, la foudre qu'elle tient de *Jupiter*, & l'autre, le Trident que *Neptune* vient de lui donner. Une Renommée plane sur la tête du héros. *Seldenus* & *Welwod*, auteurs Anglois qui, pour nourrir les prétentions de l'*Angleterre* à l'Empire des Mers, avoient composé, l'un, le livre *de Mare clausum*, & l'autre, *de Imperio Maris*, déchirent leurs ouvrages au départ de ce Général. *Graswinkel*, auteur Hollandois, qui leur répondit par son *Maris liberi vindiciæ*, présente le sien. Le Ministre françois sous la figure de Nestor, tient l'Egide de Minerve. La Déesse n'attend que l'instant du départ de l'Amiral pour élever la branche d'olivier qu'elle tient de la main droite. Un Lion appuyé sur un faisceau de fleches représente les sept Provinces-Unies. Dans le lointain on voit le Génie des finances, la Mer, un Chantier de construction, des Vaisseaux, emblême du rétablissement de la Marine françoise.

Vous voyez que la composition de cette estampe est remplie d'imagination & d'érudition, & a peut-être le défaut d'être trop compliquée.

25 *Février* 1784. On a fait sur les Ballons la polissonnerie suivante, sous le titre d'*Epître de l'Abbé Ballon à un ami* :

Que le Public est indulgent !
Souffrir ainsi qu'on lui dérobe

Et ses, *Bravo* & son argent!
Plaisante merveille qu'un globe
Mette d'abord les gens en l'air!
A l'Opéra j'en vis hier
Deux bien ronds, bien blancs, qui me firent
L'effet que vos badauds admirent.
Eh bien! je n'en suis pas plus fier.
Je ne crois pas que j'imagine
De faire imprimer quelque jour
Combien de pieds a ma machine,
Son diametre, son contour.
Non; je sais jouir en silence.
Longtems, je t'en fais confidence,
J'ignorai l'art de maîtriser
Mon Gaz qui s'échappoit d'avance;
Mais à force de m'exercer,
De répéter l'expérience,
Comme un autre j'ai su trouver,
Sans me lester avec du-sable,
Le secret de ne m'élever
Qu'à certain dégré raisonnable.
J'ai bien peur d'être devenu,
Entre nous, un peu trop habile.
Au point où je suis descendu,
Je regrette, le croirois-tu?
Le tems où, comme un imbécille,
Je montois à ballon perdu.

25 *Février* 1784. La ville d'Antibes, frontiere du Comté de *Nice*, étoit autrefois re-

nommée par des Aqueducs des Romains qui y portoient les sources de la Fontrielle & de la Sambaque. Elles se sont perdues par le laps de tems, & cette ville étoit réduite à n'avoir d'autres eaux que celles d'un puits situé à une de ses extrêmités; ce qui étoit très-nuisible aux bâtimens qui y abordoient. L'invasion des Autrichiens en 1746 ruina entierement son commerce & ses habitations par quatre mille bombes qu'ils y jetterent. Ensorte qu'*Antibes* n'avoit plus que des vestiges de son ancienne prospérité.

M. d'*Aguillon*, Colonel au Corps-Royal du Génie, a reconnu depuis peu aux environs de la place des restes des acqueducs, dont on n'avoit plus que la tradition. Il a démontré qu'avec une modique somme on pouvoit les réparer. Les Consuls de la ville ont, d'après ses instructions, présenté un Mémoire sur cet objet aux Etats de *Provence*, qui ont résolu d'y contribuer pour un tiers, & de solliciter le gouvernement d'y contribuer pour un autre tiers.

Les Etats ont en même tems chargé les Administrateurs de témoigner à M. d'*Aguillon*, la reconnoissance de la Province & de lui présenter leurs remerciemens.

On a d'abord consacré 3000 livres à la découverte des Aqueducs si nécessaires au commerce & à la fertilisation de la ville, & l'on a démontré que la dépense totale de la restauration entiere n'excéderoit pas 72,000 livres.

25 *Février* 1784. Extrait d'une Lettre de la Haye du 20 Février....,, On a contrefait à *Liege* les nouvelles *Annales* de Me. *Linguet*. Malgré cela l'édition originale & la contrefaçon ne sont pas fort recherchées.

Les petites *Affiches* commencées à *Amsterdam*, à l'instar de celles de *Paris*, ne valent rien; on ne les continue plus. Nous regrettons encore le *Journal de Paris* qui avoit cours dans cette ville en 1778, qui a duré deux ou trois mois, & se donnoit une fois par semaine. Ce n'étoit point une simple contrefaçon de celui dont il portoit le titre, mais une amélioration de cette même feuille, changée & appropriée au lieu & aux circonstances."

26 *Février* 1784. Il seroit trop long & sans doute ennuyeux pour le plus grand nombre des Lecteurs de leur rendre compte de tout ce qui s'est passé dans la querelle élevée entre Madame *Vestris* & Mlle. *Sainval*, que les Supérieurs, la Comédie & le Public ont également intérêt de voir cesser; car pendant ce tems le tragique languit. L'une continue à prétexter qu'elle est malade, & l'autre à ne vouloir pas paroître que les prétentions de sa rivale n'aient été réglées définitivement. On assure seulement que Madame *Vestris* a montré, sans se démentir en rien, beaucoup de tête, de raison, de modération, de conciliation même, lorsque Mlle. *Sainval* n'a fait voir que du dédain, de l'entêtement, de l'aigreur & de l'inconséquence.

Il s'est tenu lundi une grande assemblée de comédiens pour négocier un accommodement. Madame *Vestris* s'y est rendue; elle y a écouté les prétentions que Mlle. *Sainval* avoit articulées dans une Lettre; elle a acquiescé à tout. Elle a cependant exigé que le public fût instruit des sacrifices qu'elle faisoit pour lui plaire & de la bonne foi qu'elle avoit mise dans la contestation. Cela n'a pu s'arranger encore, & tout le procès doit être rapporté aux Gentilshommes de la Chambre, qui prononceront.

En attendant, Madame *Vestris* avoit consenti de paroître le jour même à la cérémonie de la réception du *Mammamouchy* dans le *Bourgeois-Gentilhomme*; ce qui n'est point un rôle tragique ni même un rôle. On a fait entendre à Mlle. *Sainval* qu'elle ne pouvoit se dispenser de grossir aussi le cortege. Le Sr. *Deshayes* qui, en sa qualité de Maître des Ballets, se mêloit d'arranger la marche, a cru pouvoir se permettre une petite supercherie, dont il est résulté que les deux Actrices se sont trouvées, sans s'en douter, avoir les mains l'une dans l'autre. Le Public a pris cela pour une véritable réconciliation & a fort applaudi. Mais ceux qui les ont bien observées, se sont apperçus qu'il n'en étoit rien, surtout au visage de Mlle *Sainval*, dont les regards sinistres lancés sur sa rivale caractérisoient trop bien le dépit & la haine. Quoi qu'il en soit, beaucoup de gens en ont

été

été dupés, & les bons Journalistes de *Paris* ont annoncé le lendemain cette nouvelle dont il n'est rien. Elle n'a été que trop démentie ce jour même, où l'une & l'autre Actrice ayant refusé de jouer, c'est M^lle^ *Thénard* qui a rempli le rôle d'*Alzire*.

26 *Février* 1784. Extrait d'une Lettre de Soissons, du 20 Février. . . . . Comment pouvez-vous être dupe encore de toutes ces Lettres de commande insérées dans les Journaux, à la sollicitation d'un homme en place qui les fait faire ou les fait lui-même pour se louer impudemment? Comptez que, malgré ses talens prétendus en l'administration, votre futur Prevôt des Marchands est un pauvre Administrateur, un véritable colifichet, qui ne s'occupe que de romans & de vers. Il vous suffira, pour vous en donner une idée, de vous raconter une petite anecdote à ce sujet. Mr. le Comte d'*Essuile*, économiste renommé pour ses projets patriotiques, dont il continue de s'occuper depuis près de vingt ans, étoit venu ici en conférer, de la part du Ministere, avec Mr. de *Morfontaine*. Il y passa cinq jours, sans avoir jamais pu parler affaire avec lui, & partit regoûté de sa prose & de ses vers, dont le Commissaire départi n'avoit cessé de l'ennuyer. Quant à ses fagots & à ses pommes de terre, il faudroit qu'il en fît une furieuse distribution pour dédommager la Province de douze cens mille francs qu'il lui en a fait

coûter pour se loger...... Ce dont M. *Necker* étoit furieux.... Voilà l'homme....."

26 *Février* 1784. Suivant ce qu'on écrit de l'Orient, il se répand dans ce Port des *Observations du Marquis de Vaudreuil*, dont l'objet est d'éclairer sa conduite dans l'affaire & les suites du 12 Avril, & de disculper en général tous les accusés, pour entacher le Comte de *Grasse*. Celui-ci a répondu à ces *Observations* très-bien, si l'on en croit ses partisans, puisqu'il combat ses adversaires & le Marquis de *Vaudreuil* lui-même par leurs propres lettres; qu'il les met en contradiction avec eux, & doit déposer sur le bureau ses originaux, si le Conseil l'ordonne, de façon que tous les juges puissent les lire & connoître la vérité de ce qu'il avance.

26 *Février* 1784. Relation de la Séance publique de l'Académie françoise, tenue aujourd'hui, pour la réception de M. le Comte de *Choiseul-Gouffier* & de M. *Bailly*.

Les brouhahas ordinaires qui précedent ces sortes de séances, ont été plus tumultueux encore à celle-ci, en raison du nombre plus considérable de femmes, de jeunes Seigneurs & de personnages frivoles dont elle étoit remplie, cherchant à se dédommager de l'ennui d'une longue attente par toutes les niaiseries possibles. Enfin l'Assemblée s'est formée, les candidats ont paru & pris place.

Vraisemblablement ils étoient convenus tous deux d'omettre les anciennes formules;

car aucun n'a fait mention du Cardinal de *Richelieu*, du Chancelier *Séguier*, de *Louis* XIV, de *Louis* XV.; mais ils n'ont point supprimé les fadeurs qui infectent ordinairement ces discours, & ils se sont passé tour à tour l'encensoir à qui mieux mieux. Voilà uniquement ce qu'ils avoient de commun. Du reste, chaque Récipiendaire s'est renfermé dans l'Eloge de l'Académicien son prédécesseur, accompagné de quelques vues & digressions relatives.

M. de *Choiseul-Gouffier*, comme succédant à M. d'*Alembert*, mort le premier, avoit une ample matiere & s'y est étendu avec une complaisance non moins verbeuse. Cependant, passant rapidement sur le savant, il s'est surtout attaché au littérateur, & dans son enthousiasme a sans doute outré le mérite de cet Académicien; mérite qui, aux yeux de la postérité, ainsi qu'à ceux des contemporains impartiaux, ne sera jamais que médiocre. Il a enrichi son éloge de plusieurs anecdotes propres à faire infiniment d'honneur au héros. La mieux traitée, la plus neuve & la plus intéressante, c'est celle où il n'a point dissimulé l'illégitimité de la naissance de M. d'*Alembert*, malheureux enfant, sans parens, sans berceau, & qui ne dût sa conservation qu'aux soins de la femme d'un artisan, d'un vitrier. Le panégyriste a enveloppé le fait du voile qu'exigeoient le lieu & les circonstances, mais que les étran-

gers feront bien aifes de voir lévé pour eux & d'apprendre dans fon intégrité.

M. d'*Alembert* étoit fils de Madame de *Tencin* la Chanoineffe, & du Cardinal de *Tencin* fon frere, fuivant les uns, mais fuivant la verfion la plus reçue & la moins maligne, de M. *Deſtouches-Canon*, Militaire qui, en faifant expofer l'enfant, lui affigna en même tems une penfion de 1,200 livres, & donna dans un billet des renfeignemens néceffaires pour la toucher à ceux qui en prendroient foin.

Lorfque M. d'*Alembert* eût acquis quelque célébrité, Madame de *Tencin* voulut le reconnoître & le recueillir chez elle: il s'y refufa & refta conftamment chez la vitriere, où M. de *Choifeul* le peint méditant *Newton*, traduifant *Tacite*, analyfant *Montesquieu*, recevant les Lettres des Souverains qui l'appelloient dans leurs Etats. C'eft par cette anecdote & le récit des vertus privées du défunt, honoré tout à la fois des regrets de ce que l'Europe a de plus illuftre dans tous les genres & de ceux des enfans d'un obfcur artifan, que M. de *Choifeul* a terminé fon difcours, très-purement, très-correctement écrit, élégant & fans maniere.

Le Comte de *Treſſan*, remplacé par M. *Bailly*, fans offrir un champ auffi vafte à l'éloquence de fon fucceffeur, lui fourniffoit pourtant des chofes précieufes qu'il n'a pas négligées. Mais malgré l'abondance du fujet, il s'en eft plus écarté & malheureufement a

commis plusieurs héréfies en littérature, que les critiques ne manqueront pas de relever. Par exemple, il a renouvellé l'assertion si souvent démentie par les faits, qu'un auteur se peignoit nécessairement dans ses ouvrages, que son style devoit avoir la trempe de son ame. Quel homme plus doux dans la société que *Crébillon* le pere, & quel style plus raboteux & plus dur? Quel écrivain a mieux sacrifié aux graces que *Sainte-Foy*, & quel personnage plus rustre, même pour ses amis? Cette opinion erronnée n'est rien auprès d'une autre plus extraordinaire, que le récipiendaire surtout n'auroit jamais dû se permettre, comme trop intéressé à la soutenir. Du concours de circonstances assez bizarres, suivant lesquelles les deux Académiciens défunts étoient en même tems de celle des Sciences, ainsi que le Récipiendaire & le Directeur élu par le sort pour répondre, M. *Bailly* a conclu que les Sciences sont fort utiles aux Lettres. Bien plus, il a voulu donner à entendre que désormais on ne feroit point grand littérateur, sans être en même tems méchanicien, astronome, géometre. Outre qu'on pourroit tout uniment recuser le savant & lui dire: *vous êtes orfevre, Monsieur Josse!* c'est que les exemples dont il se prévaut, sont contre lui, puisque les trois confreres qu'il cite & lui-même, sans doute l'élite de l'Académie des Sciences en Littérature, ne sont, ainsi qu'on l'a dit de M. *d'Alembert*, & qu'il faut

en convenir ; que des hommes de lettres d'une classe inférieure & tout au plus du second rang. Quoi qu'il en soit, au ridicule près de ce paradoxe d'un amour-propre trop exalté, que M. *Bailly* a pourtant soutenu avec esprit & vraisemblance, son discours est excellent. Il y répand sur le tombeau du Comte de *Tressan* les fleurs les plus convenables & les mieux assorties. Il en peint les ouvrages & le caractere de couleurs propres & vraies. Son style est noble & ferme & sent le sujet vraiement académique.

M. le Marquis de *Condorcet* a répondu comme Directeur aux deux Discours & a varié sa maniere, ainsi que les sujets. En parlant à M. de *Choiseul-Gouffier*, successeur de M. d'*Alembert*, il a été plus disert, parce qu'il s'agissoit de son maître, de son ami, de son bienfaiteur. Peut-être auroit-il mieux fait de réserver la partie scientifique de l'éloge de son héros, pour celui qu'il doit prononcer à l'Académie des Sciences & ne l'envisager que sous les rapports relatifs au lieu, ne parler que de ses ouvrages de littérature & surtout de ses éloges d'Académiciens qu'il a composés. M. de *Condorcet* n'a pas manqué de féliciter le Récipiendaire sur l'honneur qu'il alloit avoir de représenter son maître à la Porte ; il l'a exhorté à faire bien entendre à cette cour que désormais l'Empire Ottoman ne peut subsister, s'il n'abaisse les barrieres que ses Souverains ont trop long-

tems opposées aux Sciences & aux Arts de l'Europe; assertion dont on pourroit relever la fausseté par l'histoire. Assurément les *Soliman*, les *Bajazet*, les *Amurat*, qui ont vaincu tous les Peuples les plus éclairés de la Grece & de l'Europe, ne commandoient pas à des peuples plus instruits que ceux d'aujourd'hui. Mais on veut dire du nouveau, & l'on avance de brillantes absurdités.

La réponse à M. *Bailly* est plus courte; elle n'est point imprégnée de ce sentiment de tristesse qui convenoit à l'autre; le Directeur ne s'y appésantit sur rien & parcourt avec légéreté les différents points de sa tâche, tels que l'énumération des ouvrages qui ont rendu digne ce Membre de l'Académie des Sciences, de passer dans le Sanctuaire de la Littérature, tels que l'éloge du Comte de *Tressan* qu'il représente en bref, & comme Courtisan sage, & comme Littérateur exquis, & comme homme aimable de société; mais à la fin appuyant de plus fort sur l'étrange paradoxe de ce double confrere, qu'il n'a pas moins intérêt que lui de soutenir, il change de ton, il prend de l'humeur & semble disposé à se facher sérieusement contre quiconconque ne feroit pas de son avis & oseroit le contredire.

M. *Marmontel*, le nouveau Secrétaire de l'Académie, a pris la parole après ces quatre discours & a annoncé qu'un ami de M. d'*Alembert*, qui désire n'être pas connu & que tout le monde a nommé sur le champ (M. le

Marquis de *Condorcet*) avoit prié l'Académie d'accepter une Médaille d'or de 600 livres, à décerner comme Prix extraordinaire au meilleur Discours dont le sujet sera un *Eloge en prose de M. d'Alembert.*

La Séance a fini par la lecture que l'Abbé de *Lille* a faite du premier chant du *Poëme sur l'imagination.* Le morceau dont il a fait part à l'assemblée, contenoit les caracteres des principaux poëtes épiques, variés comme leur style & leur maniere. Il y a de très beaux vers qui ont été fort applaudis. Le poëte a adapté à la circonstance l'épisode du génie de la Grece, étonné de voir un savant françois le rechercher au milieu de ses ruines; tout le monde a senti l'allusion & a reconnu qu'il s'agissoit de Mr. de *Choiseul-Gouffier* & de son *Voyage Pittoresque* si renommé.

M. de *Montgolfier*, dont on parle tant aujourd'hui, étoit à cette séance; il a été claqué à toute outrance dès que le public l'a déterré dans la foule; on l'a fait asseoir aux places destinées aux membres des deux Académies des Sciences & des Belles-Lettres; M. *Bailly* l'a célébré dans son discours, & il a été de nouveau exposé aux regards, à l'admiration & aux applaudissemens de l'assemblée.

27 *Février* 1784. On parloit depuis longtems d'un Chevalier de St. Louis qui, mandé chez Mr. le Lieutenant général de Police, pour se soustraire au supplice qu'il méritoit & à l'ignominie qui en devoit être la suite, s'é-

s'étoit donné plusieurs coups d'épée chez ce Magistrat même. On doutoit encore du fait & de ses circonstances. On sait aujourd'hui qu'il n'y a rien de plus vrai & l'aventure fait grand bruit dans le monde littéraire, parce qu'elle a trait à une virtuose.

Le Chevalier de Saint Louis est M. de *Rome*, ancien Gendarme de la garde, assez beau cavalier, rempli d'esprit & de talens; mais malheureusement ayant dès sa plus tendre jeunesse pris l'habitude de mentir avec une impudence sans exemple. Il est devenu amoureux d'une Demoiselle *Matné de Morville*, fille de condition, savante, faisant des romans & connue par différens ouvrages. Quoique celle-ci fût laide, peu coquette en apparence & parût uniquement occupée de littérature; quoique le cavalier passât pour très rangé, très économe, très serré même, leurs affaires se sont trouvées dérangées: il faut que l'avarice se soit emparé de tous deux & les ait excités à s'enrichir aux dépens des autres. Pressés par leurs créanciers, M. de *Rome* a imaginé de fabriquer un billet de cent mille écus à son profit, signé de *la Borde*, l'ancien Banquier de la Cour, & l'a montré à quelques-uns pour les appaiser. L'un d'eux plus avisé est allé chez M. de *la Borde*, pour éclaircir le fait; celui-ci allarmé, ayant pris tous les renseignemens nécessaires, en a rendu compte à *M. le Noir*. De-là la catastrophe sinistre de M. de *Rome*, qui n'est pas

mort de ses blessures & commence même aujourd'hui à se remontrer. Comme l'accusé n'avoit heureusement point livré le billet à personne, on croit que M. le Lieutenant de Police se l'est fait remettre seulement & que l'affaire est assoupie.

Quant à Mademoiselle *Matné de Morville*, on ignore ce qu'elle est devenue; mais elle a montré peu de tête en cette circonstance & l'on juge qu'elle entend mieux à composer des romans, qu'à les mettre en action.

27 *Février* 1784. Jusques ici M. de *Serres de la Tour*, le prudent rédacteur du *Courier de l'Europe*, avoit évité adroitement de se compromettre avec Me.-*Linguet*, de le nommer même dans ses feuilles: il mutiloit dans les lettres qu'on lui adressoit, tout ce qui avoit rapport à lui & connoissoit parfaitement cette maxime qu'un corsaire ne doit point en attaquer un autre. Le successeur de M. de *la Tour*, qui depuis le commencement de cette année ne rédige plus le *Courier de l'Europe*, sans doute n'a pas le même principe & la même crainte. On a vu avec étonnement dans le numéro du mardi dix-sept Février la lettre d'un abonné, où celui-ci plaisante avec de violens sarcasmes l'auteur des Annales de son singulier projet de donner une édition de *Voltaire* purgé de ses impuretés, à l'instar des livres classiques; il appelle cela plaisamment la *Capucinade de Voltaire* & il propose à Me. *Linguet* d'adopter ce titre, le plus juste qu'il

puisse choisir. On attribue cette facétie au Sieur *Caron de Beaumarchais*, qui craint peut-être que l'édition de Me. *Linguet* ne fasse tort à la sienne. Quoi qu'il en soit, on seroit bien aise de voir ce champion démasqué & assaillir de front un adversaire aussi digne de lui. On attend avec impatience la réponse du journaliste, qui, sans doute, ne sera pas aussi anodine que son *Prospectus*.

27 *Février* 1784. Le Sieur *Merlincourt*, ce prisonnier dont il a été question l'année derniere, est libre enfin. On lui a même restitué une pension de 400 livres qu'il avoit: il a été délivré avant la rentrée du Parlement, & malgré les réponses du Roi à cet égard, la compagnie ne doute pas que cet acte de clémence, quoiqu'il ait paru venir du propre mouvement du Roi, ne doive s'attribuer à la constance de sa réclamation. Il n'en est pas de même de Mr. de *Mions*; il semble que plus le Parlement fait des instances en sa faveur, plus le Monarque croit devoir prolonger la punition.

28 *Février* 1784. Quoique l'église soit fort aise de voir les spectacles concourir à la seconder pour secourir les pauvres par des représentations à leur profit, cependant elle ne veut pas que les curés touchent immédiatement cet argent des mains des histrions; il faut qu'il se purifie d'abord en quelque sorte en passant par les mains de Mr. le Lieutenant général de Police. Quoi qu'il en soit, un plaisant a saisi cet événement, a mis Saint

Augustin en jeu & lui a fait adresser aux comédiens Italiens l'épitre suivante, très ingénieuse, datée du 20 Février :

Salut à la troupe Italique
De ce comité catholique,
Dont le cœur loyal s'attendrit
Sur la calamité publique;
C'est le fils de Sainte *Monique*
C'est *Augustin* qui vous écrit!
Oui, mes amis, par cette Epitre
J'abjure maint & maint chapitre,
Où j'ai frondé votre métier
Comme un tant soit peu diabolique.
Votre tendresse apostolique
Vient de nous réconcilier.
Tout homme au cœur dur, inflexible,
Devant Dieu, voilà le Payen;
Mais quiconque a l'ame sensible,
Fût-il un Turc, est un Chrétien.
Jadis en prêchant chez *Valere*
Je tenois à des préjugés;
Depuis nous avons lu *Voltaire*,
Voltaire nous a bien changés;
Ni moi, ni le curé d'Hyppone
Nous n'avons plus damné personne.
Tel arrêt n'est point fraternel,
Et sans vouloir imiter Rome
Nous laissons bonnement au ciel
Le droit de disposer de l'homme.

Oui, sans être garant de rien,
Je croirois qu'un comédien
Risque, s'il est homme de bien,
D'être sauvé tout comme un autre.
Un Mime en face d'un apôtre,
C'est un scandale, dira-t-on;
Saint *Paul* à côté de *Rosiere*,
Trial vis-à-vis de Saint *Pierre*
Et bienheureuse *Dugazon*
Aux pieds d'un Diacre ou d'un Vicaire,
Le Paradis seroit bouffon.
Tant pis pour qui s'en scandalise.
Allez au ciel par vos vertus,
Et laissez clabauder l'église.
Oui, malgré Rome & ses abus
Vous êtes au rang des Elus
Quand le Pauvre vous canonise.

28 *Février* 1784. Le Parlement ne lâche point prise & attend incessamment une réponse due à ses itératives Remontrances sur les évocations & surtout sur l'affaire des Quinze-vingts. Le scandale de cette maison excite de plus son zele; on y donne des bals & c'est le réceptacle de toutes les catins de Paris.

28 *Février* 1784. Il y a six semaines environ que le Sieur *d'Azincourt* dans une assemblée des Comédiens françois proposa de donner une représentation au profit des pauvres; ses camarades reçurent très mal son idée; ils lui dirent que l'hiver n'étoit pas assez favo-

rable pour eux, qu'ils étoient les premiers pauvres & qu'il falloit commencer par songer à soi. Depuis que les Italiens ont réalisé cet acte de bienfaisance, ils ont rougi de se voir donner l'exemple par une troupe qu'ils méprisent & ils cherchent toutes sortes de tournure pour s'en attribuer l'imagination; mais personne n'en est la dupe & ils auroient mieux fait d'imiter ceux-ci & de renoncer à une vaine gloriole.

Le Sieur *la Rive*, dit-on, avoit seul accédé à l'avis ouvert par le Sieur d'*Azincourt*.

28 *Février* 1784. Messieurs d'*Ormesson*, cousins-germains, étoient institués légataires universels de M. de *Rosemadec*, dont la succession est évaluée à 1,500,000 livres. Ils ont eu la générosité de la renvoyer aux véritables héritiers, dont est le Comte de *Bruc*, qui les a célébrés dans des vers assez mauvais, mais faisant honneur à son cœur. Cette conduite, comparée à celle de M. de *Nicolaï* le vieux, captant au contraire la succession du trésorier de la chambre des comptes, au préjudice de la sœur du défunt, dont il rougissoit même ensuite de porter le deuil, rappelle une anecdote bien deshonorante pour ce glorieux personnage.

29 *Février* 1784. Depuis que *le mariage de Figaro* a été joué chez M. de *Vaudreuil*, le sieur de *Beaumarchais* ne cesse d'intriguer afin de faire lever la défense du Roi. Dernierement, après avoir trouvé un censeur assez

ſot ou aſſez complaiſant pour l'approuver, il en a fait lecture à M. le Baron de *Breteuil*, qui lui a dit: „ mais je crois que votre comédie „ pourroit ſe jouer dans cet état." Le Sr. de *Beaumarchais* eſt parti de-là, eſt venu trouver les comédiens, leur a fait part de ſa converſation avec le Miniſtre & les a flattés que la défenſe ſeroit levée. Les comédiens ſe ſont toujours proviſoirement recordés ſur l'ouvrage, qu'ils ont répété le lundi & le mardi gras. Le bruit général étoit qu'il ſeroit joué ſamedi. M. le Lieutenant-général de Police inſtruit de la rumeur, a mandé & l'auteur & les comédiens, & en préſence de beaucoup de témoins a vertement réprimandé le Sr. de *Beaumarchais* d'avoir oſé ſe prévaloir d'un mot de complaiſance du Miniſtre contre un ordre formel de Sa Majeſté. Cette correction a été vive, humiliante, & ſans replique de la part du ſieur de *Beaumarchais*, qui ne répondoit aux reproches du Magiſtrat que par de profondes révérences.

Quant aux comédiens, M. *le Noir* leur a fait ſentir leur bonhommie, de s'être laiſſés leurrer par un homme connu pour ſes menſonges & ſon impudence, par un homme leur plus redoutable ennemi, qui avoit fait les plus grands efforts contre eux dans les aſſemblées de ſon bureau de légiſlation dramatique, dont l'objet principal étoit ſurtout d'ériger une ſeconde troupe, une troupe rivale.

Le ſieur de *Beaumarchais* avoit d'abord ima-

giné une tournure plus adroite d'éluder les défenses; il avoit proposé aux comédiens de jouer son *Mariage de Figaro* au profit des pauvres, afin que cette piece si immorale pût au moins avoir un objet de bienfaisance. Les comédiens lui avoient répondu qu'il avoit été gagné de primauté par M. de *la Harpe*, & que ce seroit la premiere représentation de son *Coriolan* qui auroit lieu ce jour-là. Le soir, la comédie reçut une lettre anonyme, pleine d'injures & de sarcasmes sur le refus qu'ils avoient fait, & l'on ne doute pas que ce pamphlet ne vînt de la part du sieur de *Beaumarchais*.

29 *Février* 1784. Il court depuis la fin de l'année des Noëls dans le goût de ceux qui ont paru déjà plusieurs fois. Ceux-ci, à toutes les calomnies ressassées déja vingt fois contre les personnages les plus augustes, joignent une platitude rare. L'âne y joue un grand rôle, & l'on n'est pas surpris, en les lisant, du foible que le poëte semble avoir pour cet animal. Un seul couplet, de treize dont est composé le Noël, a quelque gaiété. D'ailleurs il est fondé, sinon sur une vérité bien constante, au moins sur une tradition de la cour très accréditée. Le voici:

La seconde Sultane
Dit, en haussant le ton,
Je m'appelle Diane,
Je suis chaste de nom.

Je réclame en ces lieux
L'honneur de vierge & mere;
Car je suis fille, Dieu merci;
J'accouchai plusieurs fois aussi:
Et cela sans mystère!

29 *Février* 1784. Mr. *Hérault* est un Avocat du Roi, du Châtelet, dont il a déjà été question comme d'un homme de lettres. Il a en outre les qualités de l'homme aimable & du magistrat. Il est parent proche de Madame la Duchesse de *Polignac*. Ces jours derniers il se trouva chez elle comme la Reine y venoit. Il resta, suivant l'ordre de S. M., qui ne veut pas qu'on fasse attention à elle & veut jouir de toute la liberté de la société. Il parla très-bien & de façon à intéresser S. M. Quand il fut sorti, la Reine demanda quel il étoit? Madame de *Polignac* lui ayant appris que c'étoit son neveu, la Reine lui dit qu'avec le talent qu'il montroit, il falloit lui faire faire le plus grand chemin. En conséquence elle a obtenu du Roi que M. *Hérault* auroit la premiere place d'Avocat général vacante au Parlement.

1 *Mars* 1784. L'expérience de M. *Blanchard* est décidément fixée au mardi deux Mars. Elle aura lieu dans le champ de Mars, & toutes les précautions sont prises pour établir le bon ordre & la libre circulation des voitures, de maniere à empêcher les accidens.

C'est Dom *Pech*, Religieux Bénédictin de Saint-Martin-des-champs, Physicien estimé & enthousiaste des ballons, qui doit monter & voguer avec M. *Blanchard*. Suivant le bruit général, il paroît que ce Religieux a eu beaucoup de peine à obtenir la permission de ses supérieurs ; & l'Eglise en général voit avec inquiétude un de ses enfans concourir à cette œuvre diabolique, puisqu'elle tendroit à anéantir les miracles les plus extraordinaires, tels que l'Ascension de Jesus-Christ, &c.

Au reste, Dom *Pech* est un petit homme maigre, fluet, & qui fera bien le pendant de M. *Blanchard*.

1 *Mars* 1784. Le concours des acheteurs ne diminue point à la vente de la Bibliotheque du Duc de *la Valliere*; il augmente plutôt. Après celle des livres rares se montant seule à 5668 articles & qu'on estime devoir durer jusques au mois de Mai, on donnera le Catalogue des autres livres, qui excédera 26000 articles. Le Bréviaire de *Salisbury* dont on a parlé déjà comme vendu cinq mille livres, mérite plus de détails. Il a pour titre *Breviarium secundum usum sacrum, sive Ecclesiæ Salisberiensis*. Il est sur velin de sept cents douze feuillets in quarto, orné de beaucoup de miniatures d'un fini parfait. Ce Bréviaire fut exécuté par les ordres du Duc de *Bedford*, Régent de France, lors de l'invasion des Anglois. La mort de ce Duc arrivée à Rouen en 1435, empêcha qu'il ne fût terminé. On y trouve plusieurs notes

chronologiques intéressantes, sur l'histoire du tems. Il a été achetté pour la Bibliotheque du Roi.

Virgilii opera, *Romæ* 1469, quoique ce ne soit qu'un petit in folio de 191 feuillets, a monté à 4200 livres.

On recherche beaucoup le Catalogue de cette Bibliotheque; il deviendra infiniment précieux & doit servir à corriger bien des erreurs & omissions de la *Bibliographie instructive* du sieur de *Bure*.

1 *Mars* 1784. Le conseil de guerre de l'Orient commence à prendre couleur & l'on donne comme certain dix décrets d'ajournement personnel qu'il a enfin lancés le dix-sept Février dernier.

1 *Mars* 1784. Mlle. *Audinot*, une des doubles pour le chant du Théâtre Lyrique, a imité en petit l'exemple du Comte d'*Arci*; elle a réclamé le nom & l'état de fille légitime du sieur *Audinot*, Directeur du spectacle forain intitulé *l'Ambigu Comique*. C'est la Dame *Gardel* sa sœur qui lui contestoit ses qualités: elle a gagné & acquiert ainsi des droits non seulement à la succession de son pere, mais à celle de cette sœur dénaturée qui n'a point d'enfans. On conçoit que ce procès a pu donner lieu aux Avocats de s'égayer dans leurs *Factums*: les amateurs du Théâtre Lyrique se sont réjouis du triomphe de Mlle. *Audinot*, joli sujet en général, très aimé du public.

2 *Mars* 1784. On a rapporté il y a deux ans le peu du succès de M. *Blanchard*, qui tentoit par la méchanique ce que M. de *Montgolfier* a depuis obtenu de la chymie ; il prétend aujourd'hui que ses tentatives n'avoient pas été tout-à-fait infructueuses ; qu'il étoit même parvenu à quitter le sol ; mais il convient que pour obtenir une ascension de vingt pieds, il lui avoit fallu employer un contrepoids de six livres & une manœuvre pénible. Il étoit donc occupé à chercher de meilleurs moyens, lorsque *l'aërostat* est venu à son secours.

Son projet étoit aujourd'hui, une fois élevé en l'air avec Dom *Pech*, s'ils en sentoient la possibilité, de couper les cordes du ballon, de le laisser aller où il voudroit & de manœuvrer en liberté à l'aide seulement de leurs aîles, de leur gouvernail & n'ayant au dessus d'eux qu'un vaste parasol, capable de rallentir leur chûte, si elle arrivoit. Des incidens qui ne sont nullement provenus de la faute des voyageurs, les ont empêchés d'exécuter ce projet dans toute son étendue ; mais Mr. *Blanchard* seul en a assez fait pour prouver l'excellence de sa méthode & la possibilité de son exécution.

2 *Mars* 1784. L'Opéra a joué hier *Castor & Pollux* au profit des pauvres. Cet ouvrage a été remis après une ou deux répétitions seulement ; aussi a-t-il été fort mal exécuté, quoiqu'en disent les journaux, toujours louangeurs en pareil cas.

La garde militaire a refusé, ainsi qu'aux Italiens, sa solde & a fait le service *gratis*. La recette a été de onze mille cinq cens soixante-sept livres dix sols.

2 *Mars* 1784. Mr. de *Mouhy*, auteur de différens romans, des tablettes dramatiques &c. vient de mourir dans un âge avancé. On voit dans l'énumération de ses qualités en son billet d'enterrement, qu'il étoit *Chevalier titré par le Roi*.

3 *Mars* 1784. Hier Mr. *Blanchard*, jaloux de tenir sa parole envers le public même quant à l'heure, se disposoit à partir à midi & il étoit déjà embarqué avec Dom *Pech*, lorsqu'un éleve de l'Ecole Militaire, nommé *Dupont*, qui avoit fait avec ses camarades le pari de monter dans le bateau volant, a réalisé les extravagances qu'on a racontées de Lyon en pareil cas; il s'est précipité dans la gondole, l'épée nue à la main, & a voulu partir avec ces Messieurs. Furieux d'être rejetté, il a brisé le parasol, les aîles & les a laissés hors d'état de servir; il a même blessé à la main Mr. *Blanchard*: il a fallu l'arrêter & le conduire en prison. Dom *Pech* voyant alors qu'il devenoit inutile, puisque le voyage ne pouvoit s'exécuter que suivant la méthode de Mr. *Charles*, est redescendu. Mr. *Blanchard* resté seul n'en est pas moins parti vers midi & à l'aide de son seul gouvernail a fait réellement des évolutions, est allé & revenu; il a passé & repassé la riviere & a même navigué contre

le vent. Il est descendu vers les deux heures sur le chemin de Versailles, près la verrerie de Seves, à très peu de distance de la Seine. On ne peut rendre tout ce que la jalousie & l'envie ont débité à ce sujet pour affoiblir le mérite de Mr. *Blanchard* & atténuer son expérience, dans son imperfection préférable encore à celle de Mr. *Charles*, puisqu'il a montré un moyen de direction & fait faire un pas de plus à la science de la navigation aërienne.

3 *Mars* 1784. La premiere représentation de *Coriolan* a été fort bien accueillie hier du public brillant & nombreux qui composoit l'assemblée. Mr. de *la Harpe* n'ignorant pas que ce sujet traité déjà souvent n'avoit point réussi, l'a pris d'une maniere différente: il s'est donné plus de marge; mais il en résulte en même tems des défauts sensibles, qui heureusement n'ont pas fait de tort à sa tragédie. On a demandé l'auteur, à la fin. On ne croyoit pas qu'il parût; on pensoit du moins qu'il imiteroit Mr. *Ducis*, son confrere l'académicien, & qu'il se montreroit seulement dans une loge; mais il s'est laissé amener sur le théâtre par un comédien & a eu l'humiliation de voir le Sieur *la Rive*, qui a joué supérieurement le rôle de *Coriolan*, demandé à plus grands cris encore & reçu d'une façon non moins flatteuse.

Madame *Vestris* a reparu pour la premiere fois depuis son démêlé avec Mlle. *Sain-Val*

dans cette piece, où elle joue le rôle de *Véturie*, la mere de *Coriolan*. Elle a été, dès qu'elle s'est montrée, généralement applaudie. Cependant un coup de sifflet lâché par un polisson de l'assemblée, a détruit toute la sensation délicieuse que devoit lui causer la satisfaction générale; elle s'est trouvée mal dans l'entr'acte, & n'a continué & fini son rôle qu'avec beaucoup de peine.

4 *Mars* 1784. Extrait d'une Lettre de Montargis du 1 Mars.... C'est M. de *Lisle*, directeur de la superbe manufacture de papier établie à l'Anglée, près cette ville, qui a fait fabriquer le papier d'herbe dont vous avez eu un échantillon: il espere, dès que la saison le permettra, recommencer ses opérations, & donner à ce papier toute la flexibilité, la solidité, le lisse & la blancheur du plus beau papier à lettre.

Mr. de *Varennes*, receveur des finances de cette ville, a envoyé à Madame *Blondel*, la femme de l'intendant du commerce qui a les papeteries dans son département, le madrigal suivant, écrit sur une feuille de ce papier d'herbe:

Quel bonheur, bergers amoureux,
Vous devez goûter à décrire,
Sur ce gazon voluptueux
Les transports qu'Amour vous inspire.
Ce Dieu lui-même imagina
Ce papier, qu'il déposera

Dans les archives de Cythere.
Sous ses yeux on y tracera
L'art d'aimer, l'art heureux de plaire,
Et tous les vœux des cœurs constans:
Tendres bergeres, vos amans
N'oseront plus être volages;
L'autel qui reçut leurs hommages
Eternisera leurs sermens.

4 *Mars* 1784. Au 16 Février dernier on a arrêté le produit de la vente de la Bibliotheque du Duc de *la Valliere*; il n'y avoit eu encore que trente vacations & elles avoient déjà rendu 200,000 livres; il doit y avoir quatre-vingt-dix vacations. Les livres qui composent cette Bibliotheque devant aller à 600,000 livres, suivant cette proportion, mais dont on réduit le total toujours à 500,000 livres, n'avoient peut-être pas coûté au propriétaire la moitié de cette somme.

5 *Mars* 1784. Les grosses eaux qui ont succédé aux gelées, ont empêché l'arrivée du bois par la riviere; ensorte que les Commissaires du Roi ont annoncé en exécution de l'Arrêt du Conseil du quinze Février, une Prime pour les approvisionnemens de cette marchandise & il a été rendu un Arrêt du Conseil en date du 1 Mars qui proroge de dix jours seulement l'espace fixé à quinze pour exiger l'impôt de six livres d'augmentation sur chaque voie de bois.

5 *Mars* 1784. Ce qui a surtout affligé Madame *Vestris* avant-hier, c'est la comparaison que son amour-propre a faite de son retour avec celui de Mlle. *Saint-Val*, dont le triomphe, en reparoissant le Samedi vingt-huit dans le rôle de *Bérénice*, n'a été mêlé d'aucune amertume, d'aucun sifflet, & cependant ce parallele même tourne à l'avantage de Madame *Vestris*, qui n'a point eu la bassesse d'employer un moyen aussi vil & aussi facile d'humilier sa rivale. L'intérêt qu'ont pris à l'instant à son état les plus grands personnages, Mr. le Duc d'*Orléans*, Madame de *Montesson*, Mr. le Comte d'*Angiviller*, Madame la Duchesse de *Villeroy* & vingt autres de cette espece, auroit bien dû la rassurer; un coup de sifflet parti depuis encore a détruit tout l'effet des consolations, elle en est vraiment malade & l'on ne sait si elle sera en état de jouer Samedi à la seconde représentation.

5 *Mars* 1784. Une anecdote singuliere arrivée mardi deux à l'assemblée publique de la Société Royale de Médecine mérite qu'on en fasse mention : un des vainqueurs du Prix s'est trouvé être Mr. *Thomas Olliff*, Médecin Anglois. L'épigraphe de son Mémoire a frappé; quel étonnement d'y lire un distique latin à la gloire du Roi de France! éloge non suspect d'adulation dans la bouche d'un étranger, & d'un Anglois : il portoit

Hæc ego ; dum felix nimium tu Gallia, Regem,
Pacis habes Legumque & Libertatis amicum.

On les a traduits par le quatrain suivant :

J'écrivois ce Mémoire au tems où trop heureuse,
La France vivoit sous un Roi,
Ami d'une Paix glorieuse,
De la Liberté, de la Loi.

6 *Mars* 1784. Mr. de *la Harpe* fait remonter l'action de sa tragédie jusques au tems où *Coriolan* est cité devant le peuple; mais cette époque historique embrassant une période de plusieurs années, il couroit risque qu'on lui reprochât justement de pécher contre les trois unités. Il a imaginé d'éviter ce triple défaut par une licence dramatique dont il y a mille exemples; il a supposé que Rome étoit déjà assiégé au moment de l'exil du héros, & que les Volsques étoient aux portes de la ville. Ainsi son exil, son admission chez les ennemis, la défaite des Romains se trouvent ne plus faire en quelque sorte qu'un seul fait; le tout a pu se passer dans la même journée, & le territoire de Rome est le lieu unique dans lequel l'action soit circonscrite. Alors voici comme la piece se trouve naturellement partagée.

« Au premier Acte, exposition des griefs du Peuple Romain contre *Coriolan*; refus de celui-ci de comparoître devant le Peuple où il est cité; un Sénateur, son ami, cherche envain à excuser la complaisance du Sénat

& à déterminer ce Patricien à souscrire au décret de son Ordre. La mere seule de *Coriolan* qui intervient, peut obtenir de lui qu'il obéisse.

Le second Acte très court roule uniquement sur l'exil de *Coriolan*; il se soustrait aux conseils de son ami & de sa mere, & par des réticences douloureuses annonce qu'il médite un projet sinistre.

Son admission chez les Volsques remplit tout entier le troisieme Acte: *Tullus*, le général ennemi, se résoud à suivre l'avis que donne *Coriolan* de ne point laisser respirer les Romains & les attaquer au moment même. Il veut partager son commandement avec l'étranger & le regarde comme son égal.

Au quatrieme Acte, la victoire est remportée & la destinée de Rome ne tient plus qu'à la destinée de *Tullus*, fâché de la confiance que les soldats ont prise dans le Romain. *Volumnius*, l'ami de l'exilé, arrive pour lui demander la paix. *Tullus* en laisse *Coriolan* le maître; mais celui-ci ne respirant que la vengeance prescrit des conditions si dures que l'Ambassadeur s'y refuse: cependant il ne désespere pas de réussir; il lui vient une heureuse idée qu'il court exécuter.

Arrivée de *Veturie* dans le cinquieme Acte; la tendresse maternelle triomphe de la haine de son fils contre ses ingrats compatriotes: il lui promet de déterminer les Volsques à une

paix honorable, ou de les quitter. Il se rend à leur conseil pour les y engager. Cet avis de la part de *Coriolan* donne prise à la jalousie de *Tullus*, qui profite de l'indignation de l'assemblée pour faire regarder *Coriolan* comme un traître & le faire massacrer. La mere se console de la mort de son fils par le salut de la patrie.

Les deux défauts principaux de la maniere dont Mr. de *la Harpe* a étendu son sujet, sont d'avoir affoibli les caracteres de son héros & de *Tullus*, les plus saillans de la piece: le premier, en ce qu'on ne peut approuver le passage trop brusque d'une haine profonde & motivée à la pitié qui succede dans le cœur de *Coriolan*, très naturelle au contraire, lorsque son ressentiment affoibli par le tems, par les dégoûts qu'il a éprouvés, par cet amour de la patrie qui survivoit toujours dans le cœur républicain aux plus fortes injustices, par le répentir qui doit enfin naître chez ce vertueux personnage, il entend les supplications, il voit couler les larmes d'une mere. Dans le second, en ce que le spectateur touché de la magnanimité avec laquelle il a reçu un ennemi proscrit, est fâché de voir que *Tullus* se laisse gagner si promptement par la jalousie & dans la même journée en vienne à l'excès monstrueux de faire assassiner ce héros.

Malgré ces défauts & plusieurs autres qui entraîneroient une trop longue discussion, la piece plaît par sa simplicité, par son austérité

dans la maniere dont elle est traitée, par la netteté du plan, la rapidité de la marche, & surtout par une diction pure, noble, harmonieuse, où se trouve joint l'élégance à l'énergie.

6 *Mars* 1784. Depuis la Bibliotheque des Dames & les Couplets, il paroît de *petites Affiches* sur la cour qu'on dit très plaisantes. On les attribue au Vicomte de *Ségur*, fils du Ministre. C'est un facétieux personnage, dont on a déjà une épitre originale à la culotte du Vicomte de *Noailles*, lorsqu'il partoit pour l'*Amérique*, & qu'il envoya à Madame la Vicomtesse de *Noailles*, qui est une dévote.

6 *Mars* 1784. Les parens & amis du Sieur *Radix* de *Sainte-Foy* avoient obtenu en sa faveur des *Lettres d'extinction*, tournure qu'on avoit prise pour qu'il ne restât pas même entaché; mais le Parlement a refusé de les enrégistrer, ne connoissant que les *Lettres d'abolition*: il paroît que le Roi ne l'a pas trouvé mauvais.

7 *Mars* 1784. Extrait d'une Lettre de *l'Orient* du 3 Mars...... L'affaire du Conseil de guerre se complique de plus en plus. Elle remonte jusques à la prise du *Zélé*. Il est bien vrai que lorsqu'il en fut question dans le principe, Mr. de *Brugnon* s'y opposa sous prétexte que le Conseil ne devoit s'occuper que des accusations du Comte de *Grasse* contre ses Matelots & contre le refus d'obéir à ses signaux. La chose resta en suspens; la pluralité des

voix ayant été contre le Préſident, on en écrivit en cour, afin de prendre les ordres du Roi. Le Marquis de *Caſtries* fit ce qu'il pût pour engager Sa Majeſté à reſtreindre l'examen; mais Elle laiſſa la choſe à décider au Conſeil de guerre, qui s'en occupe & n'a pas encore prononcé.

Mr. de *Vaudreuil* ſe trouve embarraſſé, parce qu'il ne peut plus nier de n'avoir pas vu le ſignal du Comte de *Graſſe*, puiſque Mr. d'*Albert de Rioms*, le chef de file de l'avant-garde que commandoit Mr. de *Vaudreuil*, l'avoit ſi bien vu qu'il s'étoit mis en fonction de le ſuivre & ſe trouva ainſi fort ſéparé de l'avant-garde; voyant que perſonne ne le ſuivoit, il changea ſa manœuvre & revint.

Mr. de *Graſſe* a toute la marine contre lui, parce que dans ſes premieres Lettres il s'eſt plaint de toute la marine; depuis il a voulu n'inculper perſonne, mais on lui objecte ſes Lettres en contradiction avec lui-même.

Il paroît qu'ils ſont tous coupables. Mr. de *Vaudreuil* & Mr. de *Bougainville* de n'avoir pas obéi aux ſignaux, les Matelots d'avoir quitté le Commandant, & le Commandant de s'être rendu en bon état: envain ſe prévaut-il du témoignage de Mr. le Comte d'*Olivaro* qui n'étoit que ſpectateur dans le vaiſſeau; on a le témoignage du Commandant des troupes qui eſt accablant.

Le 17 Février Meſſieurs d'*Arros*, de *Mithon*, de *Gouzillon*, de *Bougainville*, le Comte

d'*Amblimont*, d'*Albert de Rioms*, de *Roquart*, de *Suzannet*, le Baron de *Parey* & le Vicomte d'*Aché*, comme accusés d'avoir manqué à leur devoir, ont été décrétés d'ajournement personnel.

Les autres accusés au nombre de 56 ou 57 assignés pour être ouïs.

7 *Mars* 1784. Quoique le Journal de Paris continue d'annoncer que la discussion élevée entre les deux actrices est terminée, en ce que la Dlle. *Saint-Val* a écrit à sa société qu'elle se désistoit de ses prétentions & qu'elle consentoit à rester à sa place de double, & que la Dame *Vestris* de son côté, en persistant dans le dessein de renoncer à ses droits, comme ancienne, est toujours disposée à faire tout ce que le service public exigera; les deux rivales n'en sont pas plus réconciliées: on en peut juger par les coups de sifflet partis le jour de la premiere représentation de *Coriolan*; la Dame *Vestris* en est encore malade & n'a pu jouer hier, c'est la Dlle. *Thénard* qui l'a doublée.

D'ailleurs le procès en diffamation intenté par la Demoiselle *Saint-Val* subsiste toujours; il est arrêté seulement par les défenses qui continuent à la Dame *Vestris* de faire paroître sa replique toute prête, dont sont très contens ceux qui l'ont lue. En attendant qu'elle ait cette liberté, elle communique la Lettre de Mlle. *Clairon* & l'on en voit des copies dans les cercles.

7 *Mars* 1784. Mr. le Comte de *Lamerville*,

dont il a été beaucoup question il y a deux ans, qui avoit excité la jalousie de Mr. de *Fleury* & subi la peine de l'exil, qui avoit eu sous M. d'*Ormesson* quelque lueur d'espérance de voir exécuter son projet, en désespere aujourd'hui. Les *Polignac*, les *Noailles*, le Comte de *Vergennes* qui le portoient, se sont refroidis à son égard, & Mr. de *Calonne* paroît n'en faire aucun cas. Il se retranche aujourd'hui à demander une indemnité, qu'il évalue à 200,000 livres. Comme Mr. le Contrôleur général n'a garde d'écouter ses prétentions, ce spéculateur économiste a écrit au Roi directement : il se prévaut de la conférence qu'il a eue avec Sa Majesté & de son approbation, pour se regarder comme autorisé à demander une récompense.

8 *Mars* 1784. Mr. *Rochon de Chabannes*, lorsque le Sieur de *Beaumarchais* a fait courir le bruit qu'il avoit la permission de faire jouer son *Mariage de Figaro*, n'avoit point voulu se prévaloir de son droit d'ancienneté ; il s'est retiré prudemment pour ne pas se trouver dans tout le brouhaha qu'excite ordinairement ce bruyant personnage. Depuis que le Sieur de *Beaumarchais* est de nouveau arrêté, les comédiens se sont rapprochés de Mr. *Rochon* & l'ont engagé à ne point différer la jouissance du public ; il s'est rendu à leurs instances & la piece doit avoir lieu incessamment sous le titre du *Jaloux*.

8 *Mars* 1784. Il paroît que le Parlement

a fait

a fait des Remontrances séparées sur chacun des objets d'évocation dont on a parlé dans le tems. On voit aujourd'hui imprimées des *Remontrances lues & arrêtées aux Chambres assemblées le mardi dix Février* 1784. Celles-ci concernent l'évocation faite par le Roi de l'appel des Bénédictins opposans à l'assemblée de *Saint-Denys* tenue en Septembre dernier.

Dans ces Remontrances très bien faites, courtes, précises & fondées sur une logique lumineuse & très irrésistible, on démontre l'illégalité de tout ce qui s'est fait à *Saint-Denys*, on peint énergiquement les maux qui en résultent dans la Congrégation; on en dévoile les auteurs dans ces Prélats, membres d'une commission dont le but est moins de réformer que de détruire.

Le Parlement attaque cette commission même, il la dénonce à Sa Majesté comme irréguliere, & lui déclare qu'il la poursuivra jusques à sa destruction avec tout le zele qu'exigent les entreprises de ce tribunal monstrueux & que lui prescrit son devoir.

8 *Mars* 1784. Extrait d'une Lettre de Dijon du 1 Mars.... Je n'ai pas encore pu me procurer la chanson que vous me demandez. Elle est en treize couplets & sur l'air *changez-nous cette tête*: elle fait le portrait de tous les juges de M^r. de *Lally* & ne peint pas en beau ceux qui ont opiné contre lui. On l'attribue à quelque partisan du Comte de *Tol-*

lendal, ou peut-être à lui-même. Elle a beaucoup de sel pour ceux qui connoissent ces Messieurs; mais il est plus aisé de la trouver ailleurs qu'ici, parce qu'on craint le Parlement & l'on ne veut pas se faire d'affaire avec lui. . . . .

8 *Mars* 1784. Il est des malins qui profitent toujours des circonstances pour rire & lancer quelque sarcasme; celle de *Coriolan* joué au profit des pauvres a produit ce quatrain:

Pour les pauvres la comédie
Donne une pauvre tragédie;
C'est bien le cas, en vérité,
De l'applaudir par charité.

8 *Mars* 1784. Voici la Lettre de Mlle. *Clairon* à Madame *Vestris*, telle qu'elle se communique dans le public.

„ J'ai reçu, Madame, la Lettre que vous m'avez adressée: elle augmente mon profond mépris pour Mlle. *Saint-Val* & son talent prétendu. J'approuve fort le parti que vous prenez toutes deux de vous faire connoître. Vous ne pouvez, Madame, qu'y gagner. Démasquez hardiment la fausseté, la méchanceté du caractere de votre rivale; ramenez à vous par votre franchise, par votre désintéressement, par la noblesse de vos procédés, ce public, souvent injuste, parce qu'il est souvent prévenu, mais toujours équitable quand on l'éclaire. Voilà pourquoi il faut nécessairement

l'inſtruire, il faut porter à ſon tribunal les conteſtations par des Mémoires imprimés qu'on ne ſauroit répandre avec trop de profuſion.

Au reſte, je vois avec douleur que votre Société dramatique à laquelle je n'ai point ceſſé de m'intéreſſer, eſt plus que jamais dans l'anarchie & la diſſention. Envain j'ai cherché autrefois à lui donner de la dignité & de la conſiſtance; j'ai ſuccombé ſous mes efforts, j'ai été jalouſée, perſécutée, & les tracaſſeries de M^lle^. *Dubois*, pareilles à celles que vous éprouvez aujourd'hui, m'ont forcé de renoncer au théâtre. Et cependant nous avions alors parmi nous ce *le Kain*, ce défenſeur zélé des loix de la comédie. Depuis, elle n'a fait que dégénerer davantage: on vous a dépouillés de toute propriété; vous n'avez plus en quelque ſorte ni feu ni lieu; votre état eſt abſolument précaire; vos aſſemblées, vos délibérations ſont verſalites comme la volonté des chefs, parce qu'il n'eſt perſonne parmi vous qui ait aſſez de génie & de courage pour ſoutenir vos intérêts & vos droits. Seroit-ce votre Doyen *Préville*, ce barbouilleur qui parle, parle toujours ſans ſavoir ce qu'il dit, qui s'emporte comme un furieux & n'a pas plus de bon ſens dans ſes fougues que dans ſon ſang froid? Seroit-ce *Brizard*, dont toute la candeur réſide ſur ſa figure, dont l'avarice eſt la paſſion dominante, qui n'aime que l'argent & trahiroit ſes camara-

des & lui-même pour un écu ? *Molé* est un joli acteur, brillant, sémillant dans vos comités comme sur la scene ; il n'y a pas plus d'assiette & de solidité ; il ne sait ce que c'est que d'avoir un avis à soi & se laisse mener comme un enfant par Madame *Raymond*, sa fille & sa maîtresse. Parmi vos femmes, Madame *Bellecour* a vraiment du caractere, ou plutôt elle en avoit ; car on ne la reconnoît plus depuis qu'elle est dans l'esclavage honteux d'un musicien rempli de vent, qui la ruine & la deshonore. Madame *Préville*, la sous-doyenne des actrices, a plus de jugement & se possede mieux que son mari ; malheureusement elle n'a que de petites vues ; d'ailleurs c'est une hypocrite, travaillant sous terre, ne s'embarrassant gueres des autres & purement égoïste, enfin sans les entours nécessaires pour faire valoir un avis & lui donner du poids. Je ne vois que vous, Madame, par votre génie, votre zele, votre crédit, en état de relever la comédie, si elle avoit le bon esprit de se remettre entre vos mains. Comment donc favorise-t-elle Mlle. *Saint-Val* à votre préjudice ? Ce n'est pas qu'elle l'aime, c'est qu'elle vous craint. Vous avez un grand mérite & conséquemment beaucoup de jaloux parmi vos camarades ; vous leur avez été utile presque à tous, par vos amis à la cour & la considération dont vous y jouissez ; & dès-lors vous avez fait presque autant d'ingrats.

Quant au public, car on ne peut se dissimuler que le plus grand nombre ne soit pour votre rivale ; c'est tout simple. Lors de la proscription de Mlle. *Saint-Val* l'aînée, vous dédaignâtes de répondre à son libelle, vous ne voulûtes point l'écraser dans son malheur: on crut que vous n'aviez rien de bon à dire ; on vous regarda comme son tyran. Le public est toujours pour les opprimés, il prit sa sœur sous sa protection ; l'on chérit son ouvrage. C'étoit une victime qu'il croyoit avoir soustraite à vos fureurs ; tout cela la lui rendoit plus intéressante. D'ailleurs elle est très populaire, elle capte jusques au suffrage de ces roquets du parterre qui n'oseroient approcher de votre anti-chambre. N'importe, les honnêtes gens reviendront. Faites vous voir enfin ; on estimoit vos talents & l'on estimera votre personne & vous triompherez. Je le souhaite sincerement, personne ne prend plus d'intérêt que moi à votre contestation ; apprenez-m'en les suites & justifiez mon pronostic. *à Paris, ce 26 Janvier* 1784.

Signée CLAIRON.

9 *Mars* 1784. La recette des François pour les Pauvres a monté à 10,389 livres 2 sols. Les gardes françoises ont continué de ne point prendre de salaire.

On a donné pour seconde-piece ce jour-là, *la Partie de Chasse de Henri IV*. Le Sr. *Dugazon*, qui vraisemblablement avoit fait choisir cette comédie, y a introduit quelques

propos relatifs aux circonſtances; il y a ſur-tout adapté ce couplet, ſur l'air *du Serin qui te fait envie:*

Le Roi digne de ſa couronne
A pris pitié des malheureux.
La Reine & ce qui l'environne
S'occupe à faire des heureux.
Deſſous le chaume qui le couvre
L'infortuné n'a plus d'effroi;
Il chante aux champs tout comme au louvre
La bienfaiſance de ſon Roi.

On a fait répéter ce couplet, on en a demandé l'auteur, & le Sr. *Dugazon* mettant la main modeſtement ſur ſon cœur, a déſigné qu'il partoit de-là.... & des applaudiſſemens ſans fin.

9 *Mars* 1784. On eſtime que Mr. *Blanchard* a été dans ſon aſcenſion porté à environ 2000 toiſes; d'après ce calcul c'eſt de tous les aëroſtats le ſien qui s'eſt élevé le plus haut. C'eſt à cette grande élévation que les jaloux de ce mécanicien attribuent la variété de ſa marche en ſens contraire; ils prétendent qu'il ne faut nullement l'attribuer à ſon art, mais à la diverſité des courans d'air qu'il a rencontrés, dont il a été obligé de ſuivre malgré lui la direction. De-là les quatre mauvais vers ſuivans, pour l'intelligence deſquels il faut ſavoir auſſi que ſur la banderole de ſa ma-

chine étoit cette devise, tirée de Virgile: *sic itur ad astra.*

Au champ de Mars il s'enrôla,
Au champ voisin il resta-là,
Beaucoup d'argent il ramassa,
Messieurs, *sic itur ad astra.*

10 *Mars* 1784. Les comédiens françois ont à l'ordinaire égayé le public durant le carnaval par des farces, entr'autres par *Dom Japhet d'Armenie*, dont ils ont prolongé les réprésentations dans le carême. On a été surpris de voir que le Sr. *Préville* dans son rôle ait supprimé le monologue où ce vers-ci fait le refrein, *nettoyez-vous mes dents, l'amour vous y convie.* Ce morceau sans doute étoit le meilleur de l'ouvrage, comme le plus ridicule. On attribue la suppression à une coquetterie de cet acteur qui n'a plus de dents. Il faut pour bien jouer ce monologue, le cure-dent à la main, étaler longtems aux yeux des spectateurs un superbe ratelier.

10 *Mars* 1784. Après de longues plaidoiries dans l'affaire de Madame la Marquise de *Valory* contre Me. *Courtin*, où un jeune Avocat nommé *Duveyrier*, éleve de Me. *Gerbier*, a parfaitement soutenu la premiere, tandis que Me. *Target* défendoit son confrere, il est intervenu vendredi dernier cinq Mars un Arrêt tout entier en faveur de Me. *Courtin*; il condamne sa partie adverse en 300 livres de dom-

mages intérêts envers lui; il en supprime les Mémoires comme injurieux, calomnieux &c. & ordonne que l'Arrêt sera affiché aux dépens de la Marquise.

L'Ordre en général a été très satisfait de cet Arrêt, en ce que, surtout depuis la Consultation de Me. *Maultrot* & ses Lettres, l'affaire étoit devenue en quelque sorte personnelle à tous les membres.

10 *Mars* 1784. Mr. le Baron de *Tschoudy*, Ministre du Prince de Liege, vient de mourir; c'étoit un métromane, auteur de quelques opéra mauvais, entr'autres d'*Echo & Narcisse*. Il s'étoit comporté noblement dans le tems des tracasseries avec le Corps Diplomatique concernant les jeux publics, & quoique peu riche s'étoit refusé aux profits considérables que lui avoient offert les banquiers. Mr. *Tschoudy* avoit composé d'autres ouvrages de littérature & savans, propres à lui faire plus d'honneur que ses poëmes lyriques.

11 *Mars* 1784. Les comédiens Italiens ont joué avant hier une comédie nouvelle en cinq actes & en prose, ayant pour titre *Ariste, ou les Ecueils de l'éducation*. A l'amphithéâtre, pendant qu'on jouoit la piece un quidam avoit un manuscrit à la main & le suivoit, prétendant qu'on l'avoit volé. En tout cas, le larcin est peu de chose & chacun fera bien de garder l'anonyme.

11 *Mars* 1784. Les sarcasmes continuent contre Mr. de *la Harpe*. On dit que dans

ſa piece, il n'y a qu'un bon acte, c'eſt l'acte de charité.

On dit que les comédiens françois ſont comme les avares, qui donnent leurs mauvaiſes pieces aux pauvres. On attribue cette derniere méchanceté à Meſſieurs de *Rulhieres* & de *Champfort*, & voici la réponſe de Mr. de *la Harpe* :

Vous connoiſſez *Champfort*, ce maigre bel eſprit,
Et ce peſant *Rulhieres*, à face rebondie;
Tous deux ſont pleins de jalouſie,
Mais l'un en meurt & l'autre en vit.

11 *Mars* 1784. Par un Arrêt du Conſeil du 9 Mars, ſur le compte rendu au Roi que les bateaux de bois commençoient d'arriver par la riviere, Sa Majeſté s'eſt hâtée de ſupprimer le droit d'augmentation des ſix livres.

11 *Mars* 1784. La mort de ſon amant tué par ſon mari n'ayant pas ramené Madame la Marquiſe de *Seignelay*, elle a au contraire demandé ſa ſéparation en juſtice: la cauſe a été plaidée avec un grand appareil & jugée le deux de ce mois, en préſence de beaucoup de gens de la cour & de tous les *Bethune* dont elle porte le nom. Elle a été déboutée de ſa demande & ſera obligée d'aller vivre dans ſes terres & de s'y enterrer avec ſon mari.

11 *Mars* 1784. Mr. le Comte d'*Artois* eſt parti dimanche après vêpres pour un voyage

secret dont il avoit fait part au Roi seul : il n'avoit que deux ou trois personnes à sa suite. Il s'est rendu *incognito* à la Trappe ; il y a passé un jour franc & couché deux nuits. Il en est parti sans être connu de ces bons religieux ; il a ainsi satisfait à son aise tous les mouvemens de sa curiosité. Il n'a point été mécontent de sa nourriture ; mais il a trouvé les lits un peu durs. Il est revenu le mardi à Versailles.

12 *Mars* 1784. Le premier & le second Acte du *Jaloux* ont été fort applaudis hier, où cette comédie a été jouée pour la premiere fois : malheureusement il s'est trouvé des longueurs à la fin du second qui ont influé sur l'arrivée d'une Amazonne, personnage essentiel, puisqu'il est la cheville ouvriere de la piece. Le public n'en a pas senti d'abord la nécessité & les ennemis de l'auteur s'en sont prévalus pour jetter de la défaveur sur le troisieme Acte, dont tout le commencement a été troublé par des clameurs indécentes, par des éclats de rire ironiques : le tumulte croissant de la façon la plus scandaleuse, le Sieur *Molé*, qui faisoit le rôle du Jaloux, étant en scene & ne pouvant se faire entendre, s'est avancé sur le bord du théâtre & a dit : „ Messieurs, nous ordonnez-vous de „ nous retirer ?" La cabale n'a osé se porter à cet excès, & tous les honnêtes gens ont crié au contraire, *continuez*. „ Cela étant, a repris l'acteur, „ nous allons redoubler d'ef-

„ forts & de zèle.” Ce coup de tête a relevé la piece: & en totalité elle a plus été applaudie que beaucoup d'autres qui ont réussi complettement.

Le caractére du *Jaloux* est fort bien soutenu, & quoique traité souvent sur la scene il est d'un genre neuf & présente des nuances très piquantes. L'intrigue qui manqueroit de vraisemblance dans tout autre cas, est ici d'une vérité théâtrale suffisante, puisqu'elle naît du caractere même du Jaloux & tient à son essence. D'ailleurs tous les autres personnages semblent d'accord pour l'entretenir dans sa passion & en réaliser les lubies. Une méridienne, excellente dans les pays méridionaux, mais qui n'est point dans le régime d'une jeune & jolie femme en France, est ce qui a le plus choqué & commencé la déroute du troisième Acte, quoiqu'il en résulte une scene vraiment originale & des saillies du meilleur comique qu'on n'a pas senties. Du reste, il y a quelques défauts & dans le dialogue de mauvaises plaisanteries qui ont déplu, mais qu'il est aisé de supprimer.

12 *Mars* 1784. Mercrédi dernier il a été lu à l'Académie des Sciences l'extrait d'une Lettre de Mr. l'Evêque d'Ypres en date du cinq Mars 1784, à Mr. son frere, le Président à Bruxelles.

„ Il vient d'arriver à Warneton un ballon de grandeur médiocre, proprement travaillé, d'une forme ovale & oblongue, avec une in-

ſcription en anglois & en françois, qui marque l'endroit, dans le Comté de Kent, d'où il eſt parti, ainſi que le jour & l'heure de ſon départ, & par laquelle on prie celui qui le trouvera, d'en vouloir donner la nouvelle au phyſicien anglois qui l'a fait & dont le nom eſt ſigné dans l'inſcription.

Il en réſulte que ce ballon n'a employé que quatre heures pour être tranſporté dudit Comté de Kent à Warneton, terre appartenante à Madame la Comteſſe de Lauraguais, & c'eſt le premier qui ait paſſé la mer dont on ait connoiſſance.

12 *Mars* 1784. C'eſt le deux de ce mois qu'il a été préſenté aux chambres aſſemblées des Lettres en commandement portant extinction du fait & de la procédure dans l'affaire du Sieur de *Sainte-Foy*: les bonnes gens du Parlement étoient déjà d'avis d'enrégiſtrer purement & ſimplement; d'autres vouloient que l'impétrant fût tenu de ſe repréſenter & de faire purger ſon décret, lorſque quelqu'un objecta qu'il n'y avoit point d'impétrant, que le Roi parloit *proprio motu* & que c'étoit à Sa Majeſté même qu'il falloit s'adreſſer. Sur quoi l'aſſemblée remiſe au vendredi.

Le vendredi cinq il a été dit que ces Lettres d'extinction étoient fort rares; qu'il n'y en avoit d'exemple que pour *Gaſton de France* & deux femmes de la plus haute qualité; que d'ailleurs elles étoient abolies par la nouvelle Ordonnance criminelle; que le Sieur de *Sainte-*

Foy n'étoit point dans le cas de mériter une pareille exception. En conséquence arrêté que Sa Majesté seroit suppliée de retirer ses Lettres en commandement & d'ordonner que le Sieur de *Sainte-Foy* seroit tenu de prendre les voyes ordinaires pour éprouver la clémence de Sa Majesté, s'il y avoit lieu.

12 *Mars* 1784. Malgré les défenses faites aux imprimeurs & colporteurs d'imprimer & colporter aucun Mémoire dans l'affaire des accusés au Conseil de guerre de l'Orient, ils percent dans la province de Bretagne.

12 *Mars* 1784. Mr. le Chevalier de *Tressan de Montbazin* ayant eu une dispute à l'opéra avec Mr. *Dusson*, autre jeune Militaire; ils se sont battus & le premier a été tué. Comme le second avoit absolument tort, on assure que le Roi veut que le vainqueur soit arrêté & puni.

13 *Mars* 1784. Etat de la recette des différens Spectacles pour les pauvres.

Comédie Italienne.	9162 l.			31172 l. 12 f. 6 d.
L'opéra.	11567	10 f.		
Comédie François.	10443	2	6 d.	
Variét. amusant.	2248	18	6	5518 17 3
Grands Danf. du Roi	1219	2	9	
Ambigu Comique .	936			
Le Wauxhall . . .	824	14		
Spectacle des assoc.	227	2		
Curtius	63			
				36691 9 9

On ne comprend point là-dedans le Sieur *Pinetti*, qui a donné l'exemple & depuis a joué trois fois au profit des prisonniers détenus pour mois de nourrice. Il a fait sans doute l'application lui-même de ces recettes.

13 *Mars* 1784. *Anecdotes du 18ème. Siecle, deux volumes.* Sous ce titre vague qui embrasse tout le Siecle; on croiroit trouver même des choses relatives à la fin du regne de *Louis XIV.* On est fort surpris de n'y voir qu'un extrait des *Mémoires Secrets*, *&c.* qui n'embrassent guères qu'un espace de vingt ans. Les compilateurs vraisemblablement n'ont voulu recueillir que les bons mots, épigrammes, vers, historiettes qu'ils ont cru les plus propres à amuser les lecteurs frivoles & oisifs, & en cela ils ont réussi: car cette collection est d'un grand débit & doit leur rendre beaucoup d'argent. Nous en avons déjà parlé ailleurs plus au long.

14 *Mars* 1784. Mr. *Rochon de Chabannes*, modeste comme le sont d'ordinaire les gens de mérite, respectant le jugement du public, ou qu'il vouloit bien regarder comme tel, malgré le conseil de ses amis les plus connoisseurs étoit décidé à retirer la piece; il l'avoit même retirée & ne s'est rendu qu'aux instances, au zele des comédiens députés vers lui pour l'engager à subir une seconde représentation & il n'a point eu lieu de s'en répentir. Elle a été aux nues, au moyen d'une suppression de 150 vers environ, dans lesquels se

trouvoient des galanteries du vieux style, telles qu'un bouquet de roses éparpillées sur la dormeuse, & les fadeurs cataliennes que le *Jaloux* débitoit à ce sujet. Le *tâtez-y* du valet, les deux plaisanteries aërostatiques & les autres d'un genre trop libre ont aussi été ôtées. La comédie a été entendue d'un bout à l'autre avec intérêt & avec plaisir. La scene du combat a couronné le succès. L'auteur a eu l'art d'y jetter un sel comique qu'il étoit difficile d'y placer. Il a supprimé encore quelques longueurs en cet endroit. Toutes les parties du dialogue y sont justes, courtes & convenables aux personnages & à la situation. L'intérêt du rôle principal y est conservé jusques après le départ du *Jaloux*, les rôles des deux femmes bien dessinés & soutenus également jusques à la fin.

La Demoiselle *Raucourt* fait le rôle de l'*Amazonne*, qui ensuite est en Capitaine de Dragons; elle est parfaitement en homme & brille dans ce rôle; mais le Sieur *Molé* excelle surtout & a une prédilection pour la piece qui ne contribue pas peu à l'exciter; on voit qu'il joue de cœur.

On a demandé l'auteur à grands cris pendant plus d'un quart-d'heure, après quoi le valet (qui, comme la soubrette, n'a pas le style convenable à son état) est venu dire très gauchement au public, *que l'auteur étoit parti depuis dix minutes*; ce mensonge mal-adroit à

révolté les spectateurs qui ont crié, *il faut le ramener.*

Les comédiens ont cru ou fait semblant de croire qu'on avoit demandé le Sieur *Molé* : on l'a conduit par la main au coin du fond du théâtre, où il a fait de grandes révérences en habit de ville ordinaire. La petite piece n'a pu commencer sans qu'on ait encore crié *l'auteur.*

Tout étoit assez plein, excepté aux premieres loges; il y avoit grande & bonne compagnie, plusieurs Princes du sang.

La prévention donnée contre l'ouvrage par les journalistes va tomber, & sûrement elle sera nulle à la troisieme représentation; trop d'embonpoint avoit empêché le *Jaloux* d'aller; dégagé de son superflu il ne peut que se pousser loin. Les paris sont toujours pour quinze représentations.

14 *Mars* 1784. Voici les couplets sur les derniers juges du comte de *Lally*. On les attribue ici au comte de *Tollendal* & il n'est guères que lui assez intéressé à l'affaire pour avoir eu le courage & la patience de composer une aussi longue diatribe & aussi circonstanciée.

Air : *Changez-nous cette tête.*

Le sénat se rassemble,
Toute la ville tremble
De voir s'unir ensemble

Les juges de *Lully*;
Il n'eſt que leur folie
D'égale à leur furie,
Et chacun s'écrie,
Le cœur tout tranſi,
Changez nous ces dix têtes,
Têtes, têtes, têtes, têtes,
Changez-nous ces dix têtes
Ou nous ſortons d'ici.

❋

D'une vertu ſtérile,
D'une raiſon débile,
D'un eſprit imbécile
Saint Seine a le renom;
D'homme il n'a que la mine,
Le Bevi le domine;
De cette machine
C'eſt le Vaucanſon:
Changez-moi cette tête, &c.
Tête de triſte oiſon.

❋

Diſcoureur ſans ſcience
Et dévot ſans croyance
Bevi n'a de puiſſance
Que pour la fauſſeté;
C'eſt le feu ſous la glace,
Sa douceur vous menace,
Et dès qu'il embraſſe

On eſt étouffé:
Changez-moi cette tête, &c.
Tête de forcené.

❉

Le *Jaunon* ſe travaille,
Et ne dit rien qui vaille,
Son eſprit vaut ſa taille,
Sans talon, ſans toupet;
Hardi par ignorance,
Cruel par inſolence,
A ſa préſidence
Tout ſert de hochet:
Changez-moi cette tête, &c.
D'impudent marmouſet.

❉

D'une éclatante hermine
Couvrant ſa laide échine
Mirmicault imagine
Se cacher tout entier;
Martin bâton qui veille,
Dérange la merveille
Et ſaiſit l'oreille
Perçant le mortier:
Changez-moi cette tête, &c.
D'un âne maltôtier.

❉

Le Sauveur de la terre
Etoit ſur le calvaire

Maudit par maint *Verchaire*,
Et par maint *Lornecbet*;
Il fit cette priere,
Pardonnez-leur, mon pere,
Car on ne fait guères
Ici ce qu'on fait:
Changez-moi ces deux têtes, &c.
D'ours & de perroquet.

❉

Le *Marlieu* fans cervelle
Va d'un pied qui chancelle
Du temple à la ruelle,
Et dévot & paillard
Il bat fa Penelope,
Mais fon œil de Cyclope
S'ouvre avec égard:
Changez-moi cette tête, &c.
Tête de vieux caffard.

❉

D'une fourde mémoire
Et de fa robe noire
Le Torci fait fa gloire,
Et va toujours parlant:
Né fans délicateffe,
Sans efprit, fans jufteffe,
Dans fa petiteffe
Il fe croit grand:
Changez-moi cette tête, &c.
Tête de fot pédant.

❊.

Le *Darceau* se présente,
Sa bouche est écumante,
Il a la main sanglante,
Et des grelots au cou.
Vîte de l'ellebore,
L'accès est prêt d'éclore:
Mais il est encore
Plus méchant que fou:
Changez-moi cette tête, &c.
De tigre sapajou.

❊

Dans le Romain Empire
Un César en délire
Pour consul fit élire
Un beau cheval fringant;
Un bœuf Parlementaire
Du cheval consulaire
Dans *Balon* va faire
Le digne pendant:
Changez-moi cette tête, &c.
D'animal ruminant.

❊

Ce jeune homme est précoce,
A vingt-sept ans féroce,
Soumis quand on le rosse,
Perfide à ses amis.
Aussi comment prétendre

Que la colombe tendre
Du vautour s'engendre;
La Loge eſt ſon fils:
Changez-moi cette tête, &c.
Ou qu'on la mette à prix.

❊

Dans ces antres ſauvages
Il eſt pourtant trois ſages,
Objets de nos hommages;
Ne ſoyons pas ingrats.
La vertu magnanime
Défendant la victime
Confondra du crime
Les honteux éclats:
Laiſſez-nous ces trois têtes,
Têtes, têtes, têtes, têtes,
Laiſſez-nous ces trois têtes
De dignes Magiſtrats.

❊

Gautier du premier âge
Nous retrace l'image:
Rochefort, ton courage
Egale ta candeur:
Thoré le renouvelle,
Sur ce digne modele
La Goute fidele
A formé ſon cœur:
Conſervez ces trois têtes,
Ciel! pour notre bonheur!

14 *Mars* 1784. Le bruit avoit bien couru que Dom *Pech*, le Religieux Bénédictin qui devoit s'embarquer avec Mr. *Blanchard*, avoit reçu défenses de le faire de ses supérieurs; mais comme il a réalisé l'annonce, que rien n'a démentie en se montrant au champ de Mars & montant en effet un instant dans la gondole, on a cru que c'étoit un conte, ou du moins qu'il avoit obtenu une permission. On sait aujourd'hui à n'en pas douter, que sur le lieu même il s'étoit trouvé le matin un Exempt de police, qui l'avoit ramené dans son couvent & que ce n'étoit qu'en trompant ses supérieurs, qu'échappé une seconde fois il étoit revenu au champ de Mars. Son zele trop outré pour les machines aërostatiques a été puni de l'exil; ce qui prouve encore mieux la vérité de la rumeur.

Ce sera un Mr. *Assier Périca*, très célebre constructeur d'instrumens de physique expérimentale & ingénieur breveté du Roi, qui remplacera Dom *Pech* dans la premiere ascension du Sieur *Blanchard*, vers le commencement de Mai.

15 *Mars* 1784. On a oublié de rapporter une circonstance essentielle de la premiere représentation du *Jaloux*. La piece avoit fini très tranquillement. Longtems après de mauvais plaisans du parterre s'aviserent de demander l'auteur; cela réveilla le zele des partisans du Sieur *Molé*, qui l'appellerent à grands cris: il étoit en ce moment à s'habiller, il

pria le Sieur *Desessart*, son camarade, de venir faire ses excuses au public & dire qu'il se rendroit à ses ordres dès qu'il seroit en état décent. Après ce compliment le comédien ajouta, *quant à l'auteur, il n'a point envie de se montrer.* Cette bêtise provenue de son crû fut huée complettement, & sans l'indulgence de Mr. *Rochon* elle auroit mérité une punition sévère.

15 *Mars* 1784. Le quatre Mars l'Académie Françoise a adjugé le Legs de Mr. de *Valbelle*, pour l'encouragement des Lettres, à Mr. de *Chabrit*, Conseiller au Conseil souverain de Bouillon, Avocat au Parlement de Paris & auteur de l'ouvrage intitulé: *de la Monarchie françoise ou de ses Loix*; & le Prix fondé par un anonyme, pour l'ouvrage le plus utile qui auroit paru dans l'année, à Mr. *Berquin*, auteur de l'ouvrage périodique intitulé: *l'ami des Enfans.*

16 *Mars* 1784. On a joué hier à l'opéra pour la capitation des acteurs *Iphigénie en Aulide* & la première représentation de *Délie & Tibulle*, acte tiré des Fêtes Grecques & Romaines, que Mlle. *Beaumesnil* a remis en musique. On en avoit donné les premices à la cour qui en avoit été contente; cette bagatelle est peu susceptible d'un grand talent. Il n'y a qu'une scene en quelque sorte; il y faut de la finesse, de la grace, du sentiment; c'est ce qu'on y trouve, surtout dans le rôle de *Délie*: quant à celui de *Tibulle*, il ne répond

nullement à l'idée de ce poëte aimable & séduisant. Quoi qu'il en soit, on a fort applaudi à l'opuscule de l'actrice émérite, & il lui feroit honneur, s'il étoit véritablement d'elle.

16 *Mars* 1784. La durée excessive du froid, l'abondance des neiges & le débordement des rivieres ont occasionné dans le royaume des maux infinis, dont il a été rendu compte en détail au gouvernement. Plusieurs villages ont été submergés, un grand nombre de maisons & de ponts ont été emportés par les eaux, les routes publiques sont dégradées en plus d'une province; partout la classe la plus indigente, la plus utile a beaucoup souffert, & malgré les secours distribués de toutes parts la misere est grande dans les campagnes.

En conséquence Sa Majesté a d'abord accordé en *moins imposé* & en travaux de charité, une somme de trois millions pour cette année; Elle destine trois autres millions à répartir en distributions de secours dans les campagnes, surtout à employer en achat de denrées de premiere nécessité, en remplacement de bestiaux ou effets nécessaires à la culture & contribution au remplacement d'habitations. Il sera en outre ajouté un million aux fonds ordinaires des ponts & chaussées pour servir aux travaux de ce département.

Comme toutes ces dépenses extraordinaires ne peuvent se tirer dans ce moment-ci du trésor royal sans déranger les dispositions ar-

rêtées pour satisfaire à toutes les dépenses & engagemens; il a été décidé au Conseil qu'elles seroient remplacées 1°. Par les retranchemens ordonnés sur les dépenses extraordinaires de la Maison du Roi. 2°. Par les réductions faites sur les fonds des bâtimens. 3°. Par les économies proposées dans le département de la guerre. 4°. Par le produit de l'extinction des pensions de graces, desquelles il ne sera fait aucun don dans nul département, pendant l'espace d'une année. 5°. Par la retenue d'un vingtieme, payable une fois seulement, sur les pensions au dessus de dix mille livres & sur les taxations, traitemens ou attributions des places de finance, dont les bénéfices excedent pareille somme.

Tout cela s'est décidé dans un Conseil du 14 Mars & il paroît en conséquence Arrêt conforme.

16 *Mars* 1784. Le Margrave regnant de Bade-Dourlach-Bade ayant aboli la servitude dans ses Etats & remis quelques impôts relatifs, ses sujets lui en ont fait des remercimens. Sa réponse est datée de *Carlsrouhe* le 19 Septembre 1783. Elle est imprimée & se répand ici par la voie des Economistes, dont ce Souverain paroît avoir absolument adopté le catéchisme & professer la doctrine. Cette piéce est fort singuliere par la philosophie qui y regne & par l'esprit de sagesse, d'humanité, d'égalité qui l'a dictée. Il y a

grande apparence qu'elle est traduite de l'allemand.

17 *Mars* 1784. Il est certain que malgré les défenses faites aux imprimeurs & colporteurs de Bretagne de rien imprimer ou distribuer dans l'affaire du Conseil de guerre de l'Orient, il y a paru plusieurs pieces de cette espece imprimées: des Bretons ont rapporté ici entre autres un Recueil composé des trois plus importantes: 1. le Mémoire du Comte de *Grasse*, dont on a parlé dans l'origine qu'il ne lui étoit pas permis de communiquer à personne, mais qu'il pouvoit lire à qui bon lui sembloit. Ce Mémoire se trouve, ainsi qu'on l'a rapporté encore, enrichi de plusieurs cartes qui développent les diverses positions de l'armée navale & servent à prouver que le général a été non-seulement mal défendu, mais abandonné; que l'avant-garde n'ayant pas exécuté l'évolution ordonnée s'étoit laissé couper: que Mr. de *Vaudreuil* qui la commandoit, avoit ensuite fait tout ce qui dépendoit de lui pour se bien battre; mais que Mr. de *Bougainville* commandant l'arrriere-garde, faute d'avoir répondu au signal, avoit empêché que la journée du 12 Avril, si fatale aux François, ne fût la ruine totale de l'Angleterre.

2o. Les Observations du Marquis de *Vaudreuil* sur ce Mémoire. Observations que le Comte de *Grasse* lui reproche malgré la confiance qu'il avoit eue, après lui avoir donné à plusieurs reprises communication de son

Mémoire de le lui laiſſer, d'avoir tenu ſecrettes pour lui ſeul; enſorte qu'il ne les a lues que dans une copie qu'il en a reçue de ce port, où il a appris qu'elles étoient publiques. Au ſurplus, dans ces Obſervations Mr. de *Vaudreuil* excuſe tout le monde, excepté Mr. *Albert de Rioms*, le chef de file de ſa diviſion, qu'il inculpe de n'avoir pas répété les ſignaux du général.

3°. La réponſe de Mr. de *Graſſe* à ces Obſervations, où il oppoſe à Mr. de *Vaudreuil* ſes propres Lettres d'un langage bien différent, une ſurtout, où il inculpe Mr. de *Bougainville* & le peint comme un mauvais manœuvrier. Par cette conduite adroite & par ces pieces produites à propos & qu'il a offert de dépoſer au Conſeil, Mr. de *Graſſe* cherche à ſemer la diviſion parmi ſes adverſaires.

17 *Mars* 1784. Il paſſe pour certain que Mr. le Duc de *Chartres* fait une très grande réforme dans ſa maiſon; qu'il a vendu à la Reine & à Mr. le Comte d'*Artois* ſes équipages de chaſſe pour la groſſe bête, ſes chiens à Mr. le Prince de *Conti*; qu'il ne conſerve que trente chevaux en tout, pour lui, pour Madame la Ducheſſe & pour ſes enfans; enfin qu'il a réglé ſa table ſur le pied d'un ſimple particulier.

18 *Mars* 1784. Les comédiens Italiens annoncent pour demain *Théodore & Paulin*, comédie nouvelle en trois actes & en vers, mêlée d'ariettes. Les paroles ſont du Sieur *Des-*

forges & la musique du Sieur *Gretry*. Cette comédie jouée à la cour a fort ennuyé la Reine & n'a eu aucun succès.

18 *Mars* 1784. Les petites Affiches de la cour ne sont pas aussi plaisantes qu'on les avoit annoncées; elles ne sont gueres que méchantes; cependant comme c'est l'anecdote du jour & que leur briéveté permet de les rapporter, les voici.

Affiches, Annonces & Avis, ou, Journal général de la cour.

Regis ad exemplum totus componitur orbis.

Du dimanche 13 *Février* 1784.

PROSPECTUS.

La feuille connue vulgairement sous le nom de *petites Affiches* a fait naître l'idée de celle-ci, qui sembloit manquer à la nation. En effet, la cour n'aime pas à avoir rien de commun avec la ville; elle n'a pourtant pas moins besoin d'un point de réunion, d'un dépôt de ses demandes, de ses questions, de ses fantaisies, d'un centre enfin de communication & de correspondance. Beaucoup de Seigneurs & de femmes de qualité pourroient répugner à voir leurs articles confondus avec ceux de la bourgeoisie; c'est ce qui a déterminé le rédacteur à leur consacrer uniquement ses veilles. Il n'a pas sans doute le sarcasme à la main, comme l'abbé *Aubert*; il manque de ce fond de mé-

chanceté inépuisable qui le distingue: mais il se pique d'avoir la même prudence, de ne dire jamais de mal de ceux dont il a à craindre ou espérer quelque chose, & comme la cour est la source des graces, des pensions & des récompenses, le modele des vertus & des perfections, qu'il n'aura qu'à louer, il espere réussir en ce genre autant que le rédacteur des Petites Affiches.

On ne recevra d'articles que signés au moins d'un Chevalier de *Saint-Louis*.

Biens Seigneuriaux à vendre.

1. On continue la vente de toutes les terres, seigneuries & châteaux du Prince de *Guemené*. Le mobilier est presque entierement fondu & l'on recevra un à compte incessamment. Chaque créancier aura sur 100 livres un écu; sur quoi à payer trente sols pour la quittance & trois livres pour le certificat de vie, seulement attendu que le tout se fait sans frais.

2. Les biens du Marquis de *Brancas* ne tarderont pas à être vendus; il annonce qu'il se dispose à faire une banqueroute la plus considérable qu'il pourra; mais à tout Seigneur tout honneur, elle n'approchera pas de celle du Prince de *Guemené*.

Maisons à vendre, ou Appartemens à louer.

1. La plus grande partie du pourtour des

nouveaux bâtimens du Palais-Royal à louer.

On avertit qu'on n'y recevra que des filles, des brocanteurs, des libertins, des intriguans, des escrocs, des faiseurs de projets, des chefs de Musée, de Lycée, des inventeurs de ballons, des fabriquans de gaz inflammable, comme plus en état de s'y plaire & de bien payer.

S'adresser à Mr. l'abbé *Baudeau*, qui examinera les sujets, ou en son absence à son Secrétaire, le Sr. de *la Grange*.

2. Jolie petite maison à vendre à l'entrée de Chaillot par la grille, non encore finie. Elle coûte cent mille écus & l'on la donnera pour mille louis. S'adresser au valet-de-chambre du fils de Mr. le Duc d'*Harcourt*.

On prévient que ceux qui voudront l'habiter ne doivent pas avoir plus de cinq pieds de haut.

Meubles à vendre ou à louer.

1. Un beau lit de nôces à vendre tout neuf & de la plus grande magnificence. Il étoit destiné à recevoir un Prince Souverain.

On le voit chez Madame la Princesse de *Nassau Saarbruck*.

S'adresser pour en savoir le prix, chaussée d'Antin, à Monsieur *Daudé de Josſan*, qui l'a fait faire & le fera voir.

2. Les habits de théâtre à louer des Demoiselles *Vestris* & *Saint-Val*, attendu qu'elles

ne veulent pas jouer que leur différend ne soit ajusté. Cela pourra être long.

S'adresser pour le savoir à Messieurs les gentilshommes de la chambre.

Office à vendre.

L'office d'Espion de Mr. le Contrôleur général dans le Parlement est vacant. L'abbé *Sabbatier de Cabre*, le titulaire, ayant été démasqué ne peut plus l'exercer utilement; il voudroit s'en défaire.

Effets perdus ou trouvés.

1. Mr. le Comte de *Gamache* offre une forte récompense à ceux qui lui rendront son honneur perdu depuis son procès avec le Comte de *Malderé*.

2. Mr. le Comte de *Grasse* en offre autant à l'Avocat qui aura le talent de le blanchir dans l'esprit du Public.

3. Mr. le Prince de *Ligne*, qui s'est cassé une dent dans sa chûte en tombant du ballon de Lyon le 19 Janvier dernier, payera grassement ceux qui lui en rapporteront les morceaux.

Annonces particulieres.

Mr. le Comte d'*Aranda* ayant trouvé sa femme morte en Espagne & se disposant à se remarier avec sa niece; Mlle. *Flir*, sa maîtresse sera vacante, C'est une jeune & jolie per-

ſonne qui a des diſpoſitions à devenir hommaſſe comme les Allemandes, mais fraîche quant à préſent; c'eſt une roſe, qui d'ailleurs a des talens.

On prévient qu'elle eſt accoutumée à manger cent mille francs par an.

Quoique Mlle. de *Coulanges*, fille ſe diſant de condition, ſoit parfaitement entretenue par le Prince de *Beauffremont*, cependant comme elle a des beſoins que ce vieux ſeigneur ne peut ſatisfaire, elle avertit le public qu'elle continue de recevoir tout le monde, depuis le Prince du ſang juſques au moindre Commis, pourvu qu'il paye & ſoit diſcret. Elle n'eſt même pas chere & s'eſt contentée de dix louis de Mr. le Duc de *Bourbon*.

Un des abonnés du Docteur *Meſmer* pour faire ſous lui un cours de magnétiſme animal, voudroit bien trouver quelqu'un qui lui rendît ſes cent Louis & prît ſa place, attendu que cette étude eſt trop longue & qu'il n'a pas le tems de la ſuivre. Du reſte, on peut s'adreſſer au Marquis de *Chatellux*, qui certifiera combien la découverte eſt ſûre & excellente.

Madame la Ducheſſe de *Villeroy* auroit beſoin d'une Demoiſelle de compagnie qui fût jeune, jolie, dans l'intention de ne point ſe marier & d'une vertu éprouvée au point d'avoir réſiſté quelquefois à des hommes. Si Madame la Ducheſſe étoit pourvue, Madame la Marquiſe de *Sennecterre* pourroit s'en accommoder.

On voudroit présenter à la cour Madame la Comtesse de *Linieres*; mais, comme il y a quelque petit vice d'origine, on prie celles qui, dans le même cas, ont vaincu ces obstacles, de vouloir bien indiquer la maniere dont elles s'y sont prises, à Madame d'*Etioles* sa mere, qui désire plus que sa fille qu'elle ait cet honneur. On avertit que le cas est grave, puisque Mlle. *Rem* (c'est le nom qu'elle portoit avant d'être Madame d'*Etioles*) a dansé pendant quelque tems à l'opéra.

Mr. l'Evêque d'Autun desireroit savoir quel est l'auteur du pamphlet, intitulé *Lettres sur l'état actuel de la Religion & du Clergé en France.* Il promet un bon bénéfice à l'honnête ecclésiastique dont il tiendra là-dessus des renseignement sûrs.

Chirurgie.

La Société Royale de Médécine prévient le public qu'un certain charlatan nommé *Loche*, s'avise de guérir toutes les maladies & accidens des yeux, principalement les fistules lacrymales & autres maladies d'humeur, avec une eau qu'il prétend avoir découverte & avec laquelle l'on se passe de régime, d'opération, de cautere, de vessicatoires, de seton. Elle ne peut pas dire positivement que cette eau soit nuisible, parce que les chymistes n'ont pu la décomposer & qu'aucun malade, quelque recherche qu'elle ait faite, ne s'est plaint du mal

que lui ait causé cette eau. Mais sûrement elle ne vaut rien, dès que son auteur ne s'est pas soumis à l'examen de la société & surtout au tribut qui lui est dû. En conséquence elle doit prévenir le public de se méfier de cette eau, de ne pas croire aux miracles qu'on en dit, & principalement de se garder d'en user, sinon ce sera à ses risques & périls. En foi de quoi elle a rendu la présente déclaration au Louvre, ce vendredi 13 Février 1784.

(*Signé*) Vicq d'Azir, Secrétaire perpétuel.

Avis Divers.

Vers à une jeune Dame de la cour, à qui l'on a envoyé le jour de l'an pour étrennes des tablettes. En les ouvrant elle y a lu le quatrain suivant :

Heureux qui sur ces tablettes
Par vous inscrit se verra :
Sur les siennes moins discrettes
Plus heureux qui vous mettra.

On attribue ce joli Madrigal à Mr. le Vicomte de *Choiseul.*

Généalogie de la Maison de Montesquiou-Fezensac, composée par Mr. le Marquis de *Montesquiou* lui-même. Il y prouve que sa Maison est plus ancienne que celle de *Bourbon*, puisqu'elle descend en droite ligne de *Clovis*.

Cet ouvrage se distribue *gratis* chez son Suisse.

L'*incarnation*, chanson très gaie & très-savante de Mr. le Comte d'*Ossun*, où ce mystere est mis à la portée de tout le monde.

BULLETINS.

Monseigneur le Garde des Sceaux n'est point bien en ce moment, tant au physique qu'au moral. Il est venu s'établir à Versailles pour s'y faire traiter en regle & n'en désemparera que mort ou vif. Au reste, on n'en désespere pas. Ces petites santés avec du régime vont loin quelquefois.

Mr. le Cardinal de *Rohan*, Grand-aumônier, est toujours languissant du coup mortel que lui a porté le Parlement; mais comme il est encore jeune & vigoureux, il peut traîner longtems.

SPECTACLES.

L'on jouera demain sur le théâtre du petit Trianon *l'amitié sur le trône*, drame nouveau en cinq actes & en prose de Mr. le Comte de *Linieres*.

La Reine y fera le principal rôle.

Ou donnera pour petite piece les *On dit*, opéra comique nouveau de Mr. de *Boufflers*, commandé par Sa Majesté.

La troupe de Madame de *Montesson* jouera

le mercredi à Paris chaussée d'Antin, *le Prince Spéculateur en finances*, comédie satyrique posthume, trouvée dans les papiers de Mr. le Marquis de *Voyer*. On ne sait s'il est auteur de la piece, où s'il l'avoit seulement fait composer pour être représentée dans son château des Ormes.

On donnera pour petite piece *le Prince dupe*, par Mr. *Louis* de l'académie royale d'architecture.

On représentera sur le théâtre de Chantilly le jeudi 19 Février, *le Duel*, Drame où Mr. le Prince de *Condé* joue le principal rôle avec beaucoup de dignité, & pour petite piece *le mauvais ménage*, attribuée à Mr. le Marquis d'*Amézague*.

19 *Mars* 1784. Le bruit court depuis quelques jours que Mr. de *Noiseau*, Conseiller au Parlement, le fils du Président d'*Ormesson*, a trouvé sa femme en flagrant délit & qu'il l'a fait enfermer par lettre de cachet dans un couvent.

19 *Mars* 1784. Depuis qu'il est question de beaucoup de canaux, Mr. l'*Allemant*, employé déjà utilement en Corse à des travaux analogues, a présenté un projet au gouvernement, suivant lequel en créant six administrateurs généraux de la navigation intérieure du royaume, qui auroient chacun leur département, sans des frais énormes il offroit de rendre en quelques années toutes les rivieres navigables depuis leur embouchure jusques

à leur ſource, ſoit celles qui l'ayant été, ne le ſont plus en partie, ſoit celles qui ne l'ont jamais été, & ſuſceptibles de l'être cependant.

Mr. de *Fleury* avoit goûté ce projet & pour eſſai ſur la fin de ſon Miniſtere avoit fait créer pour Mr. l'*Allemant* une de ces places. Il a rempli ſa deſtination pour la premiere fois en 1783 & fini ſa tournée ſur la Garonne. Malgré les obſtacles qu'il a rencontrés, il a procuré à ce fleuve plus de vingt lieues de plus de navigation. Il a trouvé des Préſidens à mortier qui l'ont menacé de le faire décréter; de grands Seigneurs, de le faire fuſiller par leurs gardes-chaſſes; des Communautés entieres, de le lapider. Comme il n'avoit pas une miſſion aſſez ſouveraine, il a été obligé de laiſſer beaucoup de choſes en ſouffrance.

Mr. l'*Allemant* pour ſa ſeconde tournée demande des pouvoirs plus amples & de réunir la qualité d'Ordonnateur. Les Intendans avoient bien des ordres de le ſeconder; mais ces Meſſieurs n'ayant qu'une autorité auxiliaire en quelque ſorte, pourroient être jaloux & mal concourir à ſes vues. Il ſe loue beaucoup de celui de Languedoc; mais ſe plaint de l'Intendant de Bordeaux.

20 *Mars* 1784. Avant-hier a été jouée la comédie de *Théodore & Paulin*: le premier acte n'a point déplu; mais le ſecond & le troiſieme ont autant ennuyé la ville que la cour. Il y a quelque choſe dans les rôles ſe-

condaires de valets & de payſanne qui a amuſé; l'on a fait répéter une eſpece de romance villageoiſe d'un ton niais & original: c'eſt ce qui a été le plus applaudi dans la muſique même, qui ne peut être mauvaiſe de la part de Mr. *Gretry*, mais ſans caractere, ſans motifs & ſouvent triviale par le défaut de fond.

21 *Mars* 1784. Le manuſcrit dont on a parlé il y a un an, indiſcrétement communiqué par le Sieur de *Beaumarchais*, tranſpire de plus en plus au moyen des copies furtives qui en ont été tirées; il a pour titre *Mémoire pour ſervir à la vie de M. de Voltaire, écrit par lui-même.* Il embraſſe en effet deux parties: l'une, depuis la retraite de ce poëte à Cirey auprès de Madame la Marquiſe *du Chatelet* en 1733, juſques à 1758: vers le tems qu'il avoit fixé ſon ſéjour aux Délices, il paroît qu'il interrompit ce Mémoire pendant deux ans environ; car la ſeconde partie n'eſt datée aux Délices que du 6 Novembre 1759.

Dans la premiere, beaucoup plus longue & plus intéreſſante, Mr. de *Voltaire* nous apprend comment, après avoir paſſé ſix ans à Cirey, il fut obligé d'aller à Bruxelles en 1740 pour un procès conſidérable qu'y avoit depuis longtems la maiſon du *Chatelet*. A l'occaſion de la mort du Roi de Pruſſe arrivée vers cette époque, il entre dans des détails fort curieux ſur ce Monarque & ſur ſon fils; il peint le premier ſous les traits les plus épouvantables &

les plus ridicules en même tems: il rend justice aux grandes qualités du second, sans dissimuler ses défauts; & en parle d'une façon si leste qu'on juge aisément que son intention ne pouvoit être de faire imprimer ce manuscrit de son vivant, ou même du vivant du Roi de Prusse.

Voltaire nous apprend comment FREDERIC, alors Prince Royal & ayant déjà le goût des lettres & de la philosophie, l'avoit recherché & étoit entré en correspondance avec lui; comment devenu Roi, *Voltaire* vint le voir à Bruxelles, où il le trouva tremblant la fievre, dans un lit sans rideaux & entre quatre murailles; comment ce Prince le chargea de faire imprimer l'*Anti-Machiavel*, ouvrage qu'il avoit composé avant de monter sur le trône.

Dans ce Mémoire, qui est encore plus propre à composer la Vie du Roi de Prusse que celle de *Voltaire*, l'historien suit le Monarque dans sa guerre contre l'Impératrice-Reine, où il nous apprend que ce héros croyant perdue la premiere bataille qu'il donna, étoit déjà retiré lorsqu'on vint lui annoncer sa victoire.

Après l'histoire rapide de cette guerre, *Voltaire* revient à lui, à ses tracasseries littéraires, aux difficultés qu'il éprouva pour être de l'Académie Françoise, à l'exclusion que lui fit donner le Théatin *Boyer*, qui prétendit qu'un poëte & un philosophe décrié comme *Voltaire*, ne pouvoit succéder au Cardinal de

Fleury; au rôle important qu'il joua ensuite de négociateur secret de la cour de France à celle de Berlin, pour faire reprendre les armes au Roi de Prusse contre la Reine de Hongrie. Il rend compte à cette occasion de la vie privée de ce Monarque & révele des choses faites pour demeurer dans le silence. Enfin, ayant réussi il revient à Paris & reste sans récompense. Il impute cet oubli de la cour à Madame de *Châteauroux*; ce qui lui donne lieu de parler contre cette maîtresse, & ensuite de Madame de *Pompadour*, avec laquelle il étoittrès bien. Cette liaison excita l'envie des auteurs ses confreres, & pour se soustraire à leurs persécutions il fut obligé de retourner à Cirey. Cette terre étoit voisine de Luneville. Le Roi *Stanislas* y résidoit alors; il avoit aussi la manie d'écrire en vers & en prose, ce qui lia bientôt *Voltaire* avec ce Monarque: de-là une description de la cour de ce Prince, qui n'étoit pas sans intrigues & sans noirceurs. *Voltaire* représente le Jésuite *Menou* comme en étant l'ame; il prétend qu'il attira Madame du *Châtelet* à Nancy dans le dessein de lui faire supplanter Madame de *Boufiers*, la maîtresse de *Stanislas*, qui aimoit à la fois Dieu & les femmes. Cependant Mr. de *Saint-Lambert* qui étoit témoin occulaire de ce qui se passoit, a inséré une note dans ce manuscrit, où il venge la mémoire de *Stanislas* & l'honneur de Madame de *Boufiers*, qu'il prétend n'avoir jamais

été

été la maîtresse de Sa Majesté. Il donne sur le tout un démenti formel à *Voltaire.*

Quoi qu'il en soit, *Voltaire* ayant perdu Madame du *Chatelet* qui mourut à Luneville dans ce tems-là, en trouva le séjour insupportable; il revint à Paris, où il céda peu après aux sollicitations du Roi de Prusse, qui le détermina une seconde fois à retourner à Berlin, qui le combla d'honneurs & de biens, le fit son chambellan & lui donna 20,000 livres de pension. *Voltaire* ne dissimule pas, ou plutôt a l'amour-propre de croire que; quoiqu'il eût obtenu la permission du Roi son maître, il lui en sut mauvais gré & ne lui pardonna jamais cet attachement étranger.

Le surplus de cette premiere partie ne contient rien de neuf; il roule uniquement sur les démêlés de *Voltaire* avec *Maupertuis*, sur la disgrace qu'il éprouva de la part du Monarque son bienfaiteur & sur tout ce qui s'en suivit: c'est-à-dire, son évasion de Berlin, sa détention à Francfort & les différentes courses qu'il fit avant de se fixer auprès de Geneve, où le Docteur *Tronchin* le retint. Dans le détail qu'il fait de sa maniere de vivre, on aime à voir pourquoi & comment il travailloit à augmenter sa fortune au point de devenir un très-riche particulier. Du reste, il revient encore sur les évenemens publics, principalement en ce qui touche le Roi de Prusse, & suivant lui la guerre de 1756 de la part de ce Monarque fut occasionnée par un vers

qu'il fit contre le Cardinal ou plutôt contre le poëte de *Bernis*, où il disoit: *Evitons de Bernis la stérile abondance*. Ce Ministre en fut piqué & conclut le traité de la France avec la cour de Vienne, principe de tous les malheurs qu'éprouva la premiere.

La seconde partie de ces Mémoires, qui est très courte & coupée de différentes dates, contient encore des anecdotes assez curieuses sur les événemens du tems jusques vers 1760. La plus flatteuse pour *Voltaire* est celle où il prétend avoir été porteur de paroles pour la paix entre la France & la Prusse.

En comparant ces Mémoires avec ceux de *Jean-Jacques Rousseau*, on voit bien que l'amour-propre a mis la plume à la main de l'un & de l'autre, mais d'une façon aussi différente que l'étoit le caractere de ces deux grands hommes.

22 *Mars* 1784. Le *Journal Militaire* qui, recommencé à plusieurs reprises, est déjà tombé autant de fois, reparoît aujourd'hui avec un nouveau véhicule. On a imaginé d'exciter la commisération publique & surtout celle des officiers & des différens corps militaires, en annonçant que le profit en seroit appliqué à l'agrandissement & aux vues patriotiques de la *Maison Royale de Santé*, établie en faveur des Militaires & des Ecclésiastiques malades.

Du reste, le *Prospectus* promet, suivant l'usage, les plus belles choses du monde;

mais si c'est Monsieur *Durosoy* qui continue d'en être le rédacteur, qu'on ne nomme point, il est bien à craindre que la forme n'entraîne le fond; c'est-à-dire, que tout abondant, tout varié, tout intéressant que soient les matériaux, ils ne soient mal employés par un écrivain d'aussi mauvais goût.

22 *Mars* 1784. M. le Duc d'*Aiguillon*, Commandant des chevaux-légers de la garde du Roi, mécontent de la maniere dont les affaires de la compagnie avoient été administrées sous le Major précédent qui n'y entendoit rien, & sous le Major actuel qui n'y entend pas davantage, a imaginé d'envoyer à l'hôtel à Versailles un homme à lui, qui prît la gestion des finances sous le titre de Commissaire intérieur. Cette espece d'inspecteur adressé à l'état-major en a été mal vu & ces Messieurs assemblés au nombre de cinq l'ont fait venir parmi eux, lui ont témoigné combien il leur déplaisoit, lui ont dit qu'ils le regardoient comme un espion du Commandant; celui-ci s'étant excusé de son mieux, ils ont prétendu qu'il leur avoit manqué, qu'il étoit un impertinent & qu'il méritoit d'être puni. En conséquence plusieurs ont tiré l'épée, l'ont assommé de coups de plat & lui ont ajouté, que c'étoit à défaut de bâton qu'ils se servoient d'une arme aussi noble. Ensuite ils ont dressé procès-verbal du tout & l'ont envoyé au Duc d'*Aiguillon*. Celui-ci l'a adressé au Comte d'*Agenois*, son fils, Commandant en survi-

vance, qui en a rendu compte au Roi. Sa Majesté a nommé, non un Conseil de guerre, mais un Conseil de discipline, pour examiner l'affaire. Ce Conseil, composé des officiers à hausse-col du corps & de quelques officiers étrangers, a prononcé une sentence sur laquelle on varie, mais que tout le monde convient absolument trop douce. Il s'agit tout au plus de quelques suspensions ou d'une prison très courte, envers ces officiers, dont quelques-uns Chevaliers de Saint Louis & le moins âgé a quarante ans, coupables d'une action infâme, qui en justice réglée leur auroit mérité le dernier supplice.

22 *Mars* 1784. M. *Couet Losquet*, ancien Evêque de Limoges & ci-devant Précepteur du Roi, depuis quelque tems tombé en enfance vient de mourir. C'étoit un fort honnête homme, peu fait pour vivre à la cour: il laisse une place vacante à l'Académie Françoise.

23 *Mars* 1784. La vente des livres de M^r^. le Duc de *la Valliere*, qui se prolonge plus qu'on ne comptoit, offre toujours quelques singularités. La plus remarquable est le prix fol auquel a été porté dernierement le livre intitulé *la Guirlande de Julie*, 14510 livres. C'est un in quarto composé de vingt-neuf fleurs peintes par un certain *Robert* & à chacune desquelles il y a des madrigaux assez médiocres, de divers auteurs. Il y a en outre une espece de frontispice, où est représentée une

guirlande de ces vingt-neuf fleurs, & sur le feuillet suivant, on voit un Cupidon. M. l'Abbé *Rives*, chargé ci-devant de la direction de la bibliotheque de Mr. le Duc de *la Valliere*, a donné en 1779 une notice exacte & curieuse de la *Guirlande de Julie*, laquelle n'avoit été, dit-on, achetée que 700 livres. Le Marquis de *Sainte-Maure*, qui fut ensuite le célebre Duc de *Montausier*, avoit fait faire cette Guirlande pour Mademoiselle *Julie d'Angennes de Rambouillet*, qu'il épousa bientôt après.

23 *Mars* 1784. On parle toujours du déplacement de M. le Garde des Sceaux & il reste toujours en place. Bien des gens attribuent le retard de sa disgrace à l'espoir qu'on a que sa santé l'obligera de quitter malgré lui. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il n'a point désemparé de Versailles depuis quelque tems, où il a tenu constamment les sceaux pendant l'hiver, soit que sa maladie ne lui ait pas permis de revenir à Paris, soit qu'il ait voulu tenir tête aux orages qui s'élevent presque sans interruption contre lui à la cour. On assure que c'est M. d'*Aligre* qui lui a donné cet excellent conseil.

24 *Mars* 1784. L'anecdote dont on a parlé encore à l'occasion de l'*Ode* du Roi de Prusse contre la France insérée dans les Mémoires de *Voltaire* est très exacte; mais il ne rapporte de cette *Ode* que les deux strophes suivantes:

O nation folle & vaine!
Quoi! font-ce-là ces guerriers,
Sous *Luxembourg*, fous *Turenne*,
Couverts d'immortels lauriers,
Qui vrais amans de la gloire
Affrontoient pour la victoire
Les dangers & le trepas?
Je vois leur vil assemblage
Aussi vaillant au pillage
Que lâche dans les combats.

*

Votre foible Monarque,
Jouet de la *Pompadour*,
Flétri par plus d'une marque
Des opprobres de l'amour;
Lui qui détestant les peines
Au hazard remet les rênes
De son Empire aux abois:
Cet esclave parle en maître
Et ce *Céladon*, sans l'être,
Croit dicter le sort des Rois.

Voltaire ayant reçu cette Ode par la poste dans un paquet de vers qu'il s'apperçut avoir été décachetté, eut peur qu'on ne lui imputât ceux-ci, ou du moins qu'on ne l'accusât de complicité, en ce qu'on n'ignoroit point qu'il corrigeoit les vers du Roi de Prusse. Il fit part de son embarras & de ses craintes au Résident du Roi à Geneve & il convint

avec lui d'adresser cette Ode au Duc de *Choiseul*, qui y fit faire la réponse.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que ces deux Odes qui sembloient devoir rendre les deux Rois irréconciliables & faire dégénerer en querelles personnelles leurs querelles politiques, servirent en quelque sorte de base au traité de paix, dont *Voltaire* fut le premier agent par sa correspondance avec les deux cours.

24 *Mars* 1784. On a des détails ultérieurs à joindre à la Lettre d'Ypres sur l'aërostat dont elle parle. Il étoit parti de Sandwich près de Cantorbery, à onze heures & demie, en présence d'un nombre prodigieux de spectateurs, & est arrivé le même jour à Warneton; il s'est élevé par un vent très fort & hors de la vue avec une rapidité étonnante; il a été construit & lancé par M. *W. Boys*. L'auteur écrit lui-même qu'il l'a rempli d'air inflammable, tiré du fer par l'acide vitriolique; que le ballon & les appareils, dont il a envoyé un dessin, & qui sont fort simples, ne lui ont coûté que six livres seize schellings, & qu'il n'a employé pour le remplir que huit livres d'huile de vitriol & quatre livres de limaille de fer.

M. *Boys* charge celui qui lui en a donné la nouvelle, de donner une guinée au garçon qui l'a trouvé; il lui propose de le renvoyer en Angleterre par un vent fort & de la même maniere qu'il a passé la mer; ou s'il ne sa

foucie pas de le remplir, de le lui renvoyer à lui-même par la route de Calais.

Warneton est éloigné de Sandwich en ligne directe de 74½ milles ordinaires d'Angleterre, dont 69½ forment un dégré d'un grand cercle, & la vraie position de Warneton, par rapport à Sandwich, est-sud-est par est.

24 *Mars* 1784. Depuis longtems le cours des livres contre la religion étoit interrompu. Les matieres politiques y avoient succedé. On ne sait si le projet des écrivains philosophes est de revenir sur cet objet; mais il paroît un qui ne laisse pas que de faire déjà du bruit. Il a pour titre, *Lettres Philosophiques sur Saint Paul, sur sa doctrine politique, morale & religieuse, & sur plusieurs points de la religion chrétienne, considérés politiquement.*

On voudroit faire accroire que ce livre a été traduit de l'Anglois par *Voltaire* & qu'il a été trouvé dans le porte-feuille du Sieur *Vaniere*, son Secrétaire intime, qui étoit encore auprès de lui au moment de sa mort. Ceux qui l'ont lu, assurent qu'il est bien dans les principes & la maniere de penser du Philosophe de Ferney, mais nullement dans son style. Comme l'ouvrage est toujours rare, quoiqu'imprimé dès l'année derniere, on ne peut en rendre compte plus au long dans ce moment.

25 *Mars* 1784. Le nommé *Thion*, garçon serrurier à Orléans, qui y avoit été enrôlé à l'âge de 17 ans pour aller servir durant la

guerre aux Colonies, fut incorporé dans un Régiment & se trouva au siége de Bridstown-Hill: chargé de porter une bombe avec un de ses camarades, il eut le bras emporté & soutenant le fardeau de l'autre bras, il ne le rendit pas moins à sa destination. Ce trait de courage digne des Grecs & des Romains étoit resté dans l'oubli jusques à présent. Heureusement que repassé depuis peu en France, il y a eu les invalides & sa belle action l'a rendu presque aussi célebre que le fameux *Boussard.* Indépendamment du grade de Sergent-Major auquel il a été promu, d'une pension que le Ministre de la guerre lui a fait donner du Roi & de l'espoir qu'il a d'être fait Officier, il a été célébré dans les journaux; les grands ont voulu le voir & l'on s'empresse de le combler de bienfaits. Le 9 de ce mois une loge de franc-maçons sous le nom de *la candeur*, l'a couronné & a voulu mettre ainsi en quelque sorte le comble à sa gloire.

25 *Mars* 1784. On dit généralement que le maître clerc de M^e^. *Peron* Notaire, coupable d'escroqueries & d'abus de confiance, qui depuis longtems étoit entre les mains de la justice & ci-devant jugé par le Châtelet, vient de l'être par la Tournelle, qui l'a condamné hier à être fouetté, marqué & envoyé aux galeres à perpétuité; mais on prétend que la famille a obtenu un surcis & espere avoir sa grace.

25 *Mars* 1784. On parle beaucoup d'un

abbé arrêté & mis à la Bastille, avec une autre personne que l'on croit être son frere. On dit que cet abbé demeuroit chez M. de *Valentinois*; ou du moins qu'il étoit chargé de quantité de papiers qui lui appartenoient; qu'en conséquence il a sollicité pour lui Mr. le Baron de *Breteuil*, qui a répondu à Mr. de *Valentinois* qu'on lui rendroit ses papiers, mais qu'il ne se mêlât point de cette affaire-là.

26 *Mars* 1784. Quoi qu'il soit arrivé beaucoup de bois depuis que la riviere est navigable, on n'en prend pas moins les mêmes précautions que si l'on craignoit la disette. On ne donne qu'une voye à la fois, on ne peut aller qu'à son tour, il y a toujours une garde nombreuse & un commissaire de la ville, non pour vous faire rendre justice des friponneries des marchands, mais au contraire ce semble, pour les autoriser, en vous pressant d'expédier & de partir. Ces précautions excessives & dont il n'y a point d'exemple surtout dans cette saison, plus propres à renouveller les alarmes qu'à les faire cesser, font présumer que le gouvernement craint réellement une disette de la denrée. On sait qu'il s'est tenu mardi dernier une assemblée des principaux Magistrats chez le futur Prévôt des Marchands, pour aviser aux moyens de fournir à l'approvisionnement de cette capitale l'hiver prochain; mais on n'en sait point le résultat.

26 *Mars* 1784. L'auteur de la Bibliotheque des Romans, cherchant par toutes sortes de moyens à donner plus de véhicule aux souscriptions, s'avise d'un, dont le but paroît fort louable, mais très bizarre & dont l'exécution qu'il ne peut espérer raisonnablement, lui importe peu sans doute, puisqu'il n'en remplira pas moins son objet. Il s'agit d'appliquer le tiers des fonds des nouvelles souscriptions qu'il ouvre, à élever un monument, destiné à recevoir les cendres de *Descartes*, qui reposent depuis cent ans sans honneur dans l'ancienne église de sainte Genevieve, lorsqu'elles seront transportées dans la nouvelle. Du reste, il destine un officier public pour être le dépositaire des fonds, & si la somme suffisante pour l'exécution du projet n'est pas remplie dans un tems déterminé, on rendra, non la totalité, mais le tiers seulement qui devoit y être employé. C'est ce *retentum* qui prouve bien la charlatanerie de l'annonce.

26 *Mars* 1784. Il court depuis quelque tems une plaisanterie en vers intitulée *la Résidence*. Cette satyre, attribuée au Chevalier de *Boufiers*, paroît dirigée en général contre les Evêques, sans qu'on y en trouve aucun de désigné spécialement. La voici :

La Résidence.

Un Evêque de grande mine
Et dont le nom me reviendra,

Payoit du trésor de l'église,
Comme l'usage l'autorise,
Une actrice de l'opéra;
Tandis qu'à Paris, à Versailles,
Pour édifier ses ouailles
Il faisoit chaudement sa cour
Et l'amour,
Un mot laché dans une these
Sur l'origine des pouvoirs
L'appella dans son Diocese,
Et le grave Prélat fidele à ses devoirs
Vint prendre le congé de sa belle *Thérese.*
On se jura fidélité,
Foi d'apôtre & d'honnête femme;
Mais contre les sermens faits dans la volupté
On proteste bientôt, & le plaisir réclame
Les douceurs de la liberté.
L'Evêque part: un Abbé lui succede;
Un Juif après est écouté;
Puis Milord *Spleen* qui la prend pour remede
Par ordre de la faculté,
Prouve que le plaisir est bon à la santé.
Milord des médecins remplissoit la formule,
Quand l'Evêque parut, jeûnant depuis deux mois;
Il ouvre le boudoir..... quel affront! il recule,
Et témoin du forfait, il éleve la voix;
Mais Thérese avec assurance
Lui dit: „ Calmez votre fureur,
„ A la cour de Vénus il n'est point de dispense,
„ Apprenez que dans la rigueur

„ Une maîtresse est libre après trois jours d'absence:
„ Ce Bénéfice, Monseigneur,
„ Quoiqu'à simple tonsure, exige résidence.

27 *Mars* 1784. Mr. l'Abbé *Mably*, effrayé de l'orage qui s'élevoit contre lui au sein de la faculté de théologie, a pris le parti d'une résipiscence salutaire & a promis de se soumettre à toutes les rétractations qu'on exigeroit de lui; on a dressé la censure en conséquence, elle doit paroître incessamment, quand elle aura été approuvée dans l'assemblée des Docteurs du *primâ mensis* d'Avril. En faveur de sa soumission, la censure sera très modérée, dit-on, & ne roulera que sur l'article qui a fait le plus de scandale. On lui fait grace d'un autre concernant le clergé, son fanatisme, la contradiction de ses principes avec ceux de la politique & de la saine morale, qui méritoit de la part des sages maîtres une animadversion encore plus forte. Quoi qu'il en soit, le livre de ce moraliste, au fond très triste, très ennuyeux, très maussade & n'ayant rien de piquant que ces deux morceaux, au moyen de la persécution qu'il a éprouvée, sera vendu, sera même lu de beaucoup de gens qui n'en auroient fait aucun cas & en auroient peut-être même ignoré l'existence.

Quand cette affaire sera finie, Mr. l'Archevêque de Paris a promis d'écrire en faveur

de M. de *Sancy*, le censeur du livre, à M. le Garde des sceaux, pour qu'il lui rende la liberté de ses fonctions, dont il est suspendu, ainsi qu'on l'a dit.

27 *Mars* 1784. Depuis que le dernier Arrêt du Conseil rendu en finances par M. le Contrôleur général a été examiné par les gens au fait & en état d'en développer tous les avantages au profit du fisc public, on le regarde comme très adroit, en ce que ce Ministre sous prétexte de trois millions de bienfaisance, se procure une rentrée de quinze millions dont il disposera absolument à sa volonté, sans que cette plus value entre dans le compte général.

En effet, comme l'imposition momentanée qu'on met par cet Arrêt du Conseil, est censée uniquement applicable à des œuvres de charité, elle n'a eu besoin d'aucun enrégistrement, personne n'osera réclamer & la chambre des comptes se gardera bien de vouloir en connoître.

On prétend que la destination de ces quinze millions est déjà faite, & que la plus grande partie sera distribuée à des créatures de la famille royale. M. le Contrôleur général s'attire ainsi de plus en plus la bienveillance de ces augustes personnages & de ceux qui les entourent.

Du reste, on se plaint que la répartition des bienfaits du Roi a été si mal faite & si modique, que plusieurs villages ne se sont pas sou-

ciés de les recevoir, & qu'un entr'autres a renvoyé dix-huit livres de riz qu'on lui avoit adressé.

27 *Mars* 1784. Quoi qu'il n'y ait pas longtems que Mr. le Baron de *Breteuil* soit en place & que dans ce court espace il ait déjà fait beaucoup de choses qui le rendent recómmandable & précieux dans son Ministere, la manie du couplet s'est étendue jusques sur lui. On voit que l'auteur sentant cependant qu'on verroit avec peine ce Ministre *mis sur la scene* & tourné en ridicule, a moins cherché à être méchant que gai.

28 *Mars* 1784. Mr. *Laus de Boissi* étant ces jours derniers chez Madame la Marquise de *Villette* qui est grosse, trouva sous sa main un *Matthieu Lansberg*. On sait que cet almanach est rempli de centuries dans le goût de celles de *Nostradamus* & contient des especes de prophétie: „ha! Madame," s'écria-t-il, „en voilà une qui vous concerne," & il lut le quatrain suivant, qu'il venoit de composer, comme s'il l'eut trouvé dans l'almanach:

De *Belle & Bonne* il doit naître un enfant,
Qui recevra le surnom de sa mere:
Il y joindra grace, esprit, enjouement,
Car il faut bien qu'il tienne de son pere.

Il faut se rappeller que Belle & Bonne est le surnom que *Voltaire* donnoit à Madame de *Villette*.

28 *Mars* 1784. La ſcandaleuſe aventure de Madame d'*Ormeſſon de Noiſeau* n'eſt que trop vraie. C'eſt à l'Abbaye de *Bon Secours* qu'elle eſt renfermée. On blâme beaucoup ce Magiſtrat d'avoir fait tant d'éclat, de s'être caché ſous ſon lit, & à un ſignal donné d'avoir fait paroître ſes domeſtiques le flambeau à la main, & enfin d'avoir fait forcer le galant de Madame de *Noiſeau* à ſe nommer devant eux. Il donne pour excuſe qu'il y a été obligé pour convaincre ſon pere des déportemens de ſa femme, auxquels il ne vouloit pas croire, car on prétend qu'elle avoit eu déjà pluſieurs amans avant celui-ci. Il s'appelle M^r. de *Curieu*; c'eſt un militaire jeune & bon payeur d'arrérages. Quant à Madame de *Noiſeau*, elle eſt *Baillon* en ſon nom, fille d'un ancien Intendant de Lyon. Elle n'a gueres que vingt ans; elle n'eſt point jolie, elle eſt maigre, ſeche & n'a rien de ſéduiſant.

28 *Mars* 1784. Le diſcours de clôture prononcé hier à la comédie Françoiſe par le Sieur *Saint-Val* comme le dernier reçu, a paru fort ſingulier, en ce qu'il étoit plutôt un éloge emphatique du Sieur *Préville*, que le tribut de reconnoiſſance & de reſpect dû au public. L'orateur nous a appris que ce comédien après trente ans de ſervice vouloit ſe retirer, mais que ſes camarades ayant député vers lui pour l'engager à reſter, il y a conſenti. Et cependant il eſt certain que cet acteur commence à perdre beaucoup auprès des connoiſſeurs,

qu'il n'a plus de dents, qu'il barbouille, qu'il veut occuper des rôles qui ne lui conviennent point & que pour conserver sa réputation toute entiere, il auroit dû quitter déjà il y a plusieurs années.

29 *Mar* 1784. Le college de chirurgie vient de perdre dans la personne de M. *Barbaut*, un homme qui faisoit honneur à cette société de savans.

Il se distingua, dès sa jeunesse, par des ouvrages estimés, tels que ses traités *sur les principes de la chirurgie*, & *sur les visceres*, & par des cours particuliers très suivis, dans lesquels il développa son talent pour l'instruction.

Mais bientôt renonçant aux autres branches de son art, il se livra totalement à celle des accouchemens & se rendit si célebre dans cette science, qu'il fut jugé digne de succéder à M. *Puzos* dans la chaire publique des accouchemens à l'école de chirurgie.

Il l'a occupée pendant vingt-cinq ans.

Depuis forcé par ses infirmités de garder la retraite, il s'étoit livré à la composition tout entier & laisse beaucoup de manuscrits sur son art, qui sans doute verront le jour s'ils en sont jugés dignes.

29 *Mars* 1784. La Reine s'étant amusée à dire à M. de *Boufiers* de faire une chanson sur elle, où il reprendroit successivement tous les défauts qu'on lui reproche dans les chansons & autres écrits calomnieux qui ont cou-

rus contre S. M.; cet agréable poëte a usé de la permission qui lui étoit donnée & par une tournure ingénieuse & piquante a fait valoir à l'avantage de la Reine tout ce qu'elle l'avoit autorisé d'articuler. Cette chanson, dit-on, est pleine de sel & très flatteuse, & Sa Majesté a daigné la chanter elle-même à sa cour. On conçoit bien qu'elle y est désignée sous un nom étranger; mais le voile peut se lever facilement.

30 *Mars* 1784. M. le Duc de *Chartres*, qui depuis quelque tems sollicitoit du Roi la permission d'aller en Angleterre, voyage que Sa Majesté l'avoit engagé de suspendre jusques à présent, vient enfin de partir, après avoir pris tous les arrangemens nécessaires pour le meilleur ordre de ses finances très délabrées. On augmente même sa perte au jeu & l'on assure qu'elle a été portée jusques à 180,000 livres. Quoi qu'il en soit, on veut que des dix-huit cens mille livres de revenus qu'il a, il réserve cent mille écus pour lui, pour Madame la Duchesse & pour ses enfans; que le surplus soit destiné à payer ses créanciers & à finir ses bâtimens.

31 *Mars* 1784. La clôture de la comédie Italienne n'a été remarquable que par un grand tumulte occasionné à la vue d'un monde prodigieux placé sur le théâtre, lorsqu'on a levé la toile. Les acteurs ne pouvant commencer, on a fait baisser la toile, on a tâché de reculer ces spectateurs offusquant le public. Cet

arrangement n'a pas satisfait les mécontens: les clameurs ne cessant point, on a fait entrer des fusiliers dans le parterre; une telle précaution l'a irrité encore plus, on a voulu arrêter quelqu'un; tout le monde a pris fait & cause pour lui, on a dit qu'on ne souffriroit pas qu'on l'emmenât; on a colleté la garde: alors un officier est venu & a ordonné aux fusiliers de se retirer. Le Sieur *Thomassin* a pris le parti de haranguer le public, de lui faire des excuses au nom des comédiens, de prier qu'on leur passât pour cette fois une dérogation à l'usage; il a réclamé l'indulgence de l'assemblée; quelqu'un a crié: *à la bonne heure, mais sans tirer à conséquence*, & le bruit a pris fin.

31 *Mars* 1784. Les *Lettres Secrettes sur l'état actuel de la Religion & du Clergé de France* continuent. On a imprimé les Lettres 13 & 14 entremêlées de deux, dont l'une de l'Archevêque de Toulouse à Mr. d'Autun en date du 6 Janvier 1784, & la Réponse de celui-ci du 30 Janvier. On voit qu'elles sont récentes & roulent sur des anecdotes du jour.

1 *Avril* 1784. Le Musée de Paris pour se donner une consistance qu'il n'avoit pas encore eue, vient de faire imprimer *Séance du Musée de Paris du* 1 *Février*. C'est une petite brochure, où l'on rend compte des progrès de la société, de l'admission des Dames en qualité d'*Associées honoraires* & où l'on fait des analyses d'ouvrages qui y ont été lus. On y fait

encore mention de cadeaux & de présens en livres que la société a reçus. Enfin on y rend même compte en détail du concert exécuté ce jour-là devant l'assemblée.

Rien de plus plat & de plus misérable que cette brochure & surtout que le discours du Président, moins propre à rehausser l'éclat du Musée qu'à le dégrader.

1 *Avril* 1784. *Histoire d'un pou François, ou l'espion d'une nouvelle espece, tant en France, qu'en Angleterre, contenant les portraits des personnages intéressans dans ces deux Royaumes, & donnant la clef des principaux événemens de l'an* 1779 *& de ceux qui doivent arriver en* 1780.

Tel est le titre d'une brochure qui a paru dès 1781, qu'on a annoncée dans le tems, mais dont il y a sans doute eu peu d'exemplaires de distribués, ensorte qu'elle est encore excessivement rare.

Dans ce cadre dégoûtant d'un pou voyageur est enchassé un fonds moins mauvais qu'on ne croiroit, mais très médiocre: il y est surtout question du Docteur *Francklin*, du Sieur de *Beaumarchais*, de Mr. de *Sartines*, de Me. *Linguet*, & ces personnages n'y sont point mal peints. Reste à savoir si ces morceaux & les anecdotes qu'ils renferment, ne sont pas pillés, comme le *Dialogue entre un vieux Commissaire de Marine & son ami*, copié mot à mot de l'*Espion Anglois*.

1 *Avril* 1784. Suivant ce qu'on confirme

des deux *quidams* arrêtés à l'hôtel de *Valentinois*, ils étoient en effet freres & se nommoient *Seri*; l'un d'eux avoit été instituteur de ce Seigneur & lui étoit resté attaché en qualité de Secrétaire. Il paroît que la fouille concertée a eu lieu pendant que le Duc & la Duchesse soupoient aux petits appartemens. On prétend qu'on a trouvé une petite imprimerie; on les accuse d'être auteurs de couplets & de méchancetés contre la cour. Tout le reste est exact.

2 *Avril* 1784. Une Demoiselle *Paradis*, aveugle depuis l'âge de deux ans, a exécuté hier au concert spirituel un concerto de clavecin; spectacle nouveau qui a intéressé singuliérement. Cette virtuose n'est point jolie; elle paroît avoir 25 à 30 ans: elle s'est montrée grande musicienne, elle a l'exécution sûre & la main très brillante; elle a été fort applaudie. Après avoir fini, elle s'est fait voir en loge & a attiré de nouveau les régards & les battemens de mains du public.

2 *Avril* 1784. Madame *Dugazon*, qui depuis quelque tems fait les beaux jours de la comédie Italienne, a non seulement été obligée de priver le public de sa présence à l'époque la plus intéressante, mais encore est menacée de ne pouvoir de sa vie remonter sur le théâtre. L'anecdote est singuliere.

Le Sieur *Asteley* pere, ce superbe homme de cheval, si renommé pour sa figure, sa taille, son adresse & sa vigueur, a eu desir de coucher

avec une aussi charmante actrice; il a acheté fort cher deux de ses nuits & a toutes fois mieux payé de sa personne. Dans cette double séance il lui a fait courir vingt-deux postes: ç'auroit été surcroît de plaisir & la belle ne s'en seroit que mieux portée, si le cavalier, monstrueusement conformé, ne lui eût fait prendre un écart terrible & renouvellé une descente de matrice qu'elle avoit eue autrefois; ensorte que dans le cas où elle guériroit, elle ne pourroit plus faire le moindre effort, sans craindre un semblable accident.

Le Sieur *Dugazon*, son mari, est le premier à conter l'aventure dans les foyers & dans les cercles; il en plaisante, il dit que sa femme est une gourmande qui avale les morceaux trop gros.

2 *Avril* 1784. Dom *Pech*, condamné en effet par le sénat monacal à être exilé dans la maison la plus reculée de son ordre, & à un an & un jour de prison avant, n'a point encore subi sa punition. On s'intéresse pour lui auprès de Mr. le Cardinal de *la Rochefoucault*, son supérieur majeur, qu'il avoit prévenu, & l'on espere qu'il en sera quitte pour la peur.

3 *Avril* 1784. Le livre des *Lettres Philosophiques sur Saint-Paul* n'est pas en effet de *Voltaire*, mais n'en est pas indigne. L'auteur, qui est un François & un très-bon François, a eu ses raisons pour les mettre sur le compte du défunt, & même pour les

prétendre, tirées de l'Anglois : idée qu'il a cherché à favoriser le plus qu'il a pu par toutes les vraisemblances accessoires. Il s'est ainsi donné librement carriere sur des maximes hardies, meilleures dans la bouche d'un Philosophe de Londres que dans celle de tout autre spéculateur. Quoi qu'il en soit, ces Lettres sont au nombre de dix-neuf. C'est *Mirza* qui écrit à *Elise*, noms plus propres à figurer dans un roman que dans un livre philosophique.

L'écrivain examine successivement l'authenticité des Epitres de *Saint-Paul*, ses contradictions, son opinion sur le péché originel, sur l'humanité, sur l'origine de la puissance des rois, sur la priere, son don des langues, son don de prophétie, sa vision, sa guérison, son systême sur les anges & les démons, sa politique. Il parle de ses voyages, de ses prédications, de ses idées sur la prédestination & des conséquences qu'elles entraînent, sur le concubinage, l'adultere, le divorce, la résurrection, les contradictions de Paul. Il termine par en faire le vrai portrait : il le peint comme soutenant tour à tour le Déisme, le Polithéisme, le Manichéisme, le Matérialisme, le Judaïsme, l'Idolâtrie, la Tolérance, l'Intolérance ; conséquemment comme un homme sans principes, sans tenue, comme un enthousiaste du moment, variant suivant que ses organes étoient affectés, comme un visionnaire, comme un fol.

Ce livre est dans la maniere ironique de *Voltaire*; il a sa gaieté & son sarcasme, mais plus de discussion & de raisonnement. Une grande logique, une érudition vaste, sans pédanterie, le caractérisent surtout. On peut lui reprocher des longueurs & des répétitions." C'est un des plus formidables ouvrages contre la religion, en ce qu'il renverse de fond en comble les Actes des Apôtres, regardés comme une de ses bases les plus solides. Les matieres dogmatiques, d'un foible intérêt aujourd'hui, y sont entremêlées de digressions piquantes sur la politique & la morale, remplies de vues excellentes, écrites avec autant de chaleur que d'énergie, décelant un philosophe ami de l'humanité, qui en connoît les droits & ose les défendre courageusement contre les entreprises du despotisme & de la tyrannie.

3 *Avril* 1784. M. l'abbé *Bexon*, Grand-Chantre de la *Sainte Chapelle*, mort le 15 Février dernier, étoit un philosophe économiste, auteur de plusieurs ouvrages en ce genre, tels que le *Systême de la fertilisation*, le *Cathéchisme de l'Agriculture*, *l'Histoire de Lorraine*, &c. Il est plus particuliérement connu comme associé aux travaux de M. de *Buffon*, pour la partie de l'histoire naturelle concernant les oiseaux, & il en a si parfaitement imité le style, que bien des gens s'y trompent & la croient une continuation du même écrivain.

4 *Avril* 1784. Le Parlement attendoit depuis longtems une réponſe du Roi à différentes Remontrances. S. M. l'a donnée enfin.

Il tranſpire qu'à l'égard des Bénédictins, le Roi perſiſte à regarder le Chapitre de Saint-Denys comme très-canonique, & ne veut rien changer à ce qui a été fait à cet égard. Il a trouvé très-mauvais que le Parlement s'élevât avec tant de *furie* contre la commiſſion des Réguliers; lui a déclaré que tout ce qu'elle avoit fait, l'avoit été par ſes ordres.

Pour ce qui concerne les Quinze-vingts, le Roi a dit qu'il feroit ſavoir inceſſamment ſes intentions. On s'attend à voir paroître ſur cette matiere une Déclaration qui réparera le vice de l'adminiſtration précédente.

Ce qui excite aujourd'hui le plus l'attention, c'eſt le reproche que le Premier Préſident a reçu de S. M. que ſon Parlement ne lui eût pas encore mis ſous les yeux, depuis un an, aucun Mémoire ſur la réforme de la juſtice. Le Roi a dit qu'il étoit informé qu'*il* en avoit été lu un aux Commiſſaires, qu'il ſavoit contenir de très-bonnes choſes & dont cependant on n'avoit tenu aucun compte.

Ce Mémoire eſt celui que M. d'*Outremont*, de la ſeconde des Enquêtes, avoit remis dès le commencement des ſéances & ſur lequel on avoit renvoyé à ſtatuer plus tard.

On a jugé que le Roi prenoit la choſe fort à cœur, parce qu'il en a non-ſeulement parlé à la Députation, mais parce qu'il a fait

rappeller deux fois le Premier Préſident & l'en a entretenu très-longuement.

Cependant les Grand'Chambriers, forcés de s'occuper du Mémoire de M. d'*Outremont*, ont été jaloux qu'un membre des Enquêtes vît préférer par S. M. ſon travail. M. d'*Amecourt* ſurtout, en ſa qualité de Rapporteur de la cour, a dit que ce Mémoire étoit trop long pour être mis dans cet état ſous les yeux du Roi & s'eſt chargé de le rédiger & de l'abréger.

Enfin dans l'aſſemblée des chambres, tenue avant-hier vendredi, le vœu de Meſſieurs a été de ſupplier S. M. de ſupprimer les épices, & d'attribuer à leurs offices des gages proportionnés à la finance & au travail.

4 *Avril* 1784. M. *Bignon*, Bibliothécaire du Roi, vient de mourir. Son fils, très-jeune, ne peut lui ſuccéder. En conſéquence S. M. ne lui a donné que la ſurvivance, & a nommé à cette place M. *le Noir*, avec la ſurvivance pour Mr. *Bignon* le fils.

Le bruit a d'abord couru que M. *le Noir* avoit cette place comme une retraite honorable; mais il eſt conſtant aujourd'hui que ce n'eſt qu'une marque de faveur du Roi & un encouragement; car S. M. a dit qu'elle avoit encore beſoin de lui à la police & qu'elle eſpéroit qu'il lui continueroit ſes ſervices.

4 *Avril* 1784. La chanſon de M. de *Bouflers* dont on a parlé, a pour titre: *les on dit*. Elle eſt ſur l'air: *Philis demande ſon portrait*, en

quatre couplets & très-agréable effectivement ; la voici :

CHANSON.

Air: *Philis demande son Portrait.*

Voulez-vous savoir les *on dit*,
Qui courent sur *Thémire*?
On dit que par fois son esprit,
Paroît être en délire.
Quoi! de bonne foi?
Oui, mais, croyez-moi,
Elle sait si bien faire,
Que sa déraison,
Fussiez-vous *Caton*,
Auroit l'art de vous plaire.

❋

On dit que le trop de sens
Jamais ne la tourmente ;
On dit même qu'un grain d'encens
La ravit & l'enchante.
Quoi! de bonne foi?
Oui, mais croyez-moi,
Ellle sait si bien faire,
Que même les Dieux
Descendroient des cieux
Pour l'encenser sur terre.

❊

Vous donne-t-elle un rendez-vous,
De plaiſir ou d'affaire,
On dit qu'oubliant l'heure & vous,
Pour elle, c'eſt miſere.
Quoi! de bonne foi?
Oui, mais croyez-moi,
Se revoit-on près d'elle,
Adieu tous ſes torts;
Le tems même alors,
S'envole à tire-d'aîle.

❊

Sans l'égoïſme rien n'eſt bon,
C'eſt-là ſa loi ſuprême;
Auſſi s'aime-t-elle, dit-on,
D'une tendreſſe extrême.
Quoi! de bonne foi?
Oui, mais croyez-moi,
Laiſſez-lui ſon ſyſtême;
Peut-on la blâmer,
De ſavoir aimer
Ce que tout le monde aime.

5 *Avril* 1784. L'auteur des *Lettres Secrettes*, &c. dans ſa treizieme reprend la plume à l'inſtigation de ſon correſpondant. Il a peine à remuer la fange dans laquelle M. l'Evêque d'Autun eſt plongé tout entier. Il le diſculpe de ſon acharnement contre le Prélat, Miniſtre

de la feuille, sur son zele pour la religion, sur son amour de la vérité. Tout Chrétien est obligé de défendre l'une; tout homme doit chercher l'autre. Il n'a point fait une déclamation, mais une peinture trop fidele des maux qui affligent l'église & de ceux qui la menacent. Qui oseroit justifier M. d'Autun? qui oseroit condamner son accusateur? C'est le seul moyen de faire parvenir la vérité à *Louis* XVI. Au reste, il s'étaye de la décision du célebre *Arnaud*, qui justifioit les *Lettres Provinciales*, qui regardoit cette audace d'attaquer les chefs de la religion lorsqu'ils la mettent en péril par leur doctrine ou par leurs scandales, comme louable & sainte.

M. l'Archevêque de Toulouse, dans sa Lettre prétendue interceptée, datée de son diocese, où il s'étoit retiré pour laisser passer l'orage, & qui n'est qu'une tournure nouvelle pour rendre la correspondance plus piquante, après avoir loué M. d'Autun de sa fidélité à exécuter d'abord le concordat, le blâme d'avoir gauchi, d'y avoir même manqué. Il regarde comme une fausse démarche d'avoir fait rechercher avec fureur l'auteur des *Lettres secrettes*, ce qui leur a donné plus de véhicule & de publicité. Il finit par l'exhorter à être plus scrupuleux sur ses engagemens & par lui offrir une réconciliation sincere. Cette Lettre contient des anecdotes très-curieuses, mais qui ne sont qu'indiquées & que peu de gens peuvent deviner.

Le Critique dans la XIV. Lettre se félicite de sa justification dont on a senti la justesse. Elle est encore mieux confirmée par les faits. Ses pamphlets ont intimidé M. d'Autun au point de se tenir en bride, lors de la nomination insérée dans la Gazette de France du 3 Février dernier, à laquelle la religion a applaudi. Au surplus, il veut prouver à Monseigneur qu'il n'est pas son ennemi, & lui donner des conseils salutaires. Ils sont plaisans, & le dernier surtout ne sera pas suivi. C'est d'écrire au Roi une Lettre, dont il lui envoye le modele, pour donner sa démission à S. M.

La quatrieme & derniere piece de ce Récueil est une réponse fictive de M. l'Evêque d'Autun à M. l'Archevêque de Narbonne, où il bourre d'importance son Mentor. Il se justifie de tous les griefs que lui reproche celui-ci & fait voir qu'il ne pouvoit faire de meilleur choix pour exécuter le plan concerté entre eux. Il finit par lui annoncer qu'il va proposer un Prix pour le meilleur traitement de la *folie de famille intermittente, mêlée de quelques crises de fureur.* Telle est la cruelle plaisanterie, qui est comme le coup de massue que l'écrivain assene sur son héros.

En général, cette troisieme partie n'est point indigne des premieres. C'est le même ton, la même légéreté: ce sont des tournures fines & piquantes. Ce qu'on peut reprocher à l'auteur, c'est d'être trop peu serré de faits

& d'anecdotes, de revenir souvent sur les mêmes objets, tels que la folie de son héros, & d'être plus fécond en mots qu'en choses.

5 *Avril* 1784. Le Roi a décidément acheté 600,000 livres la salle de l'opéra de la porte *Saint-Martin*, dont on payoit un loyer fort cher & qui appartenoit à la compagnie qui l'avoit fait élever à ses frais. Elle servira aux répétitions des ballets & formera un dépôt pour les machines & décorations, &c. lorsque l'on en construira une nouvelle.

6 *Avril* 1784. Extrait d'une Lettre de Bordeaux, du 30 Mars. . . ,, Le Parlement est toujours en combustion, & les affaires des plaideurs ne finissent point.

1. L'insurrection des Procureurs & Avocats contre M. *Dupati* n'est point ralentie & ce Président de Tournelle, pour n'avoir pas l'humiliation de voir son Tribunal désert, reste à Paris depuis ce tems.

2. Le Parlement persiste à ne pas vouloir reconnoître M. *Dudon* fils, pour adjoint à son pere, & malgré tous les coups d'autorité frappés en sa faveur, ne se soumet point aux volontés du Roi. Il a même fait de vigoureuses Remontrances qui restent sans réponse, & la cour est dans l'inaction à cet égard.

3. Une nouvelle contestation s'éleve en administration. L'Intendant ayant rendu une ordonnance concernant les corvées, le Parlement en a empêché l'exécution par un Ar-

rêt de défenfe, & cela ne peut qu'engager une querelle très-férieufe.

4. La premiere Chambre des Enquêtes ayant mulcté fortement un Avocat qu'elle a décrété d'affigné pour être oui, avec injonction de dépofer le plaidoyer qu'il venoit de débiter, au Greffe, tout l'Ordre a pris fait & [illegible] pour lui.

6 *Avril* 1784. Il paroît que M. l'Abbé *Maury* a été foupçonné d'être l'auteur des *Lettres fecrettes fur l'état de la Religion & du Clergé en France*, & qu'il a été obligé d'aller chez M. d'Autun fe juftifier. Quoi qu'il en foit, il faut qu'on foit aujourd'hui convaincu que l'ouvrage n'eft pas de lui, puifqu'il brigue la place d'Académicien, vacante par la mort de M. de *Coëtlosquet*, & paroît affuré de la majorité des fuffrages, malgré les concurrens très accrédités qu'il a dans le premier Ordre du Clergé, tels que l'ancien Evêque de Senez, l'Evêque de Lescar, &c. Concurrens qui ne manqueroient pas de faire valoir contre lui le crédit de M. d'Autun, fi celui-ci ne le regardoit comme innocent.

6 *Avril* 1784. Les *Mémoires pour fervir à la vie de M. de Voltaire* paroiffent, imprimés, au grand fcandale de toute l'Europe; car on n'y a rien omis de tout ce qui concerne le Roi de Pruffe. Le Miniftre des Affaires Etrangeres en eft furieux. On ne doute pas que le Sr. de *Beaumarchais* ne foit l'auteur de cette publicité. Au moins ne peut-il fe

difculper

disculper de l'infidélité d'avoir manqué à la volonté du testateur, en ouvrant le paquet qui devoit rester clos jusques après la mort du Roi de Prusse.

7 *Avril* 1784. Extrait d'une Lettre de Bourges du 3 Avril...... „ A ce que je vous ai écrit dans ma Lettre du 14 Février, concernant les Etats du Berry, il faut ajouter que dans ce tems, où les hommes ne se conduisent que par des vues d'intérêt, on a cru devoir annoncer trois Prix de 600 livres chacun, à décerner aux trois meilleurs Mémoires sur les questions suivantes:

1o. Quels sont les meilleurs moyens de diminuer les frais de récolte, qui sont très-dispendieux?

2o. Quelle est la marche la plus utile à suivre pour ramener à Bourges & dans la Généralité, la fabrication & le commerce de la bonneterie, & d'encourager l'emploi des laines, une des matieres premieres les plus précieuses de la Province?

3o. Quels sont les moyens les plus propres à y favoriser la population, en procurant aux habitans, & surtout à ceux des campagnes, l'aisance qui leur manque?

L'Administration Provinciale jugera du mérite des ouvrages, durant la tenue de ses séances en 1785, & décernera les prix."

7 *Avril* 1784. Extrait d'une Lettre de Rome du 15 Mars 1784..... „ Les actions du vénérable *Benoît-Joseph Labre*, qui n'est

pourtant pas encore béatifié, après avoir baissé pendant quelque tems, commencent à remonter beaucoup. Les merveilles qu'on dit s'opérer par son intercession continuent d'attirer l'attention de M. le Cardinal Vicaire qui, suivant ce que dit le Cardinal *Bernis*, recueille avec soin les faits propres à contribuer à sa béatification, à en constater l'authenticité & les degrés de croyance qu'ils méritent. On parle plus que jamais de l'enfant mort, ressuscité; ce qui est le miracle des miracles. Il étoit tombé d'une fenêtre, & le pere ayant invoqué le nouveau Saint, il est revenu vivant, garni de tous ses membres & en bon état.

Le Vénérable a fait des menaces contre Rome, dont on redoute fort les effets. On craint que ce ne soit des malheurs semblables à ceux de Messine & de la Calabre. Ce n'est point que *Labre* en voulût à la capitale du monde Chrétien; mais c'est par un excès de zele contre la corruption des mœurs & le débordement des Cardinaux. Ce qu'il y a de certain, c'est que le Pape en a été effrayé & a ordonné des prieres de quarante heures & des processions solemnelles comme à la Fête-Dieu. D'autre part, les bonnes gens comptent sur la protection du Saint & récitent souvent ces deux vers, comme une antienne en son honneur:

La terre engloutissant Messine & la Calabre.
Dieu nous préservera par le bienheureux Labre.

On assure que le Saint-Pere a hérité du lit sur lequel couchoit le Vénérable, & couche dessus....."

7 *Avril* 1784. Les *Mémoires du Comte de Saint-Germain* ont paru en 1779, & c'est en 1780 qu'ont été publiés des *Commentaires* sur ces Mémoires qui, jusques à présent, avoient été prohibés avec le plus grand soin de la part du gouvernement, ensorte qu'ils étoient excessivement rares. Ces *Commentaires*, avec le texte, forment un gros *in* 8o. très fourni. Ils sont extrêmement curieux & méritent d'être placés dans la bibliotheque de tout militaire, & surtout de quiconque aspire aux places éminentes de cet état.

7 *Avril* 1784. Extrait d'une Lettre de la Haye du 2 Avril: „ On dit qu'il s'est vendu à la vente des livres de M. le Duc de *la Valliere* un petit livre très-rare & fort cher par conséquent, intitulé: *de la Tyrannie des François*. Il fut composé lors de l'invasion de *Louis* XIV. & des démélés violens qui s'éleverent & subsisterent jusqu'à sa mort entre la France & la République. C'est aujourd'hui l'inverse. On a fait imprimer ici en Hollandois & en Anglois une espece de Catéchisme qu'on distribue dans toutes les écoles & qu'on fait apprendre à tous les enfans. Il roule sur la tyrannie de la Grande-Breta-

gne. De longtems cette haine ne s'éteindra.

8 *Avril* 1784. M. le Contrôleur général, qui a beaucoup d'esprit & connoît parfaitement les hommes, sait qu'en politique, comme en médécine, un peu de charlatanerie est d'un grand secours; qu'au défaut de soulagemens réels, il faut au moins faire acte de bonne volonté, donner de l'espoir par des adoucissemens apparens & séduire l'imagination. On a vu ce qu'il a déjà fait en conséquence. C'est ainsi qu'il vient de faire rendre une Déclaration (en date du 31 Mars 1784, régistrée en la Cour des Aides le 3 de ce mois) portant réduction d'un dixieme dans l'évaluation des droits sur le sucre, le café & la cire. Cette réduction, qui n'est qu'une suppression d'une injustice, puisque suivant l'exacte équité le droit n'auroit pas dû porter sur la tare, a produit le meilleur effet; la Déclaration a été publiée avec emphase dans les rues, & reçue avec reconnoissance.

C'est dans le même esprit que M. le Contrôleur-général a annoncé qu'il vouloit accélerer le payement des rentes; qu'il a fait ouvrir les six derniers mois de 1783, quoiqu'on n'eût pas fini le payement des six premiers; que sans donner plus de fonds il fait passer au C, avant que l'A soit terminé, & qu'il annonce qu'il veut qu'on soit à jour en Juillet, & qu'on commence à acquitter alors les six premiers mois 1784.

Il profite avec non moins d'adresse de la

circonstance des Hollandois, qui s'empressent de retirer leurs fonds de la Banque d'Angleterre & les versent en France, pour faire valoir le crédit & l'augmenter par la hausse de tous les Papiers Royaux. On ne doute pas qu'il ne se trouve nécessité de r'ouvrir l'emprunt de deux cents millions, fermé à cent, pour satisfaire ces Républicains, qui en étoient très-contens, y donnoient beaucoup & le redemandent à corps & à cris.

Outre les grandes qualités du Ministre, M. de *Calonne* a celles du courtisan & de l'homme de société. Il est très bien avec les *Polignac*, les *Vaudreuil*, qui le tutoyent familierement. Il est aimé de la Reine; il l'amuse, & quand il ne paroît pas à son cercle, il y fait faute & laisse un vuide; on craint qu'il ne soit incommodé. En un mot, il a tout ce qu'il faut pour se soutenir longtems en faveur.

8 *Avril* 1784. Les *Danaïdes*, ce fameux opéra du Chevalier *Gluck*, annoncé depuis si longtems & qui avoit souffert des difficultés de la part du comité pour le payement, en ce que ce musicien avouoit qu'il n'en avoit, de fait, composé que le premier Acte, est sans doute aujourd'hui dans un ensemble très-satisfaisant, puisqu'il est accepté & annoncé avec emphase comme son chef-d'œuvre. Il n'est cependant pas venu lui-même pour le faire exécuter, il est hors d'état de se déplacer & c'est le Sr. *Salieri*, son éleve, qui est chargé de ce soin. On prétend que cet

éleve vaut bien son maître. On en jugera par *Sémiramis*, sa premiere production, qui doit avoir son tour après les *Danaïdes*.

8 *Avril* 1784. M. le Baron de *Goltz*, Ministre Plénipotentaire du Roi de Prusse, a jetté les hauts cris lorsqu'il a été instruit de l'impression & de la publicité des *Mémoires de Voltaire*. On dit qu'il en retire tous les exemplaires qu'il peut, ce qui les rend rares.

9 *Avril* 1784. On raconte que ces jours derniers la Reine avoit besoin de 900,000 livres pour nettoyer quelques dettes, & surtout pour satisfaire à des actes de bienfaisance. Sa Majesté a parlé avec confiance au Contrôleur-général. Celui-ci, après avoir témoigné à la Reine qu'il étoit à ses ordres, lui a représenté que ce déplacement dans ce moment-ci contrarieroit fort ses autres arrangemens. „ A la bonne heure „ a dit S. M. „ je veux bien attendre; mais à condition „ que vous viendrez tout à l'heure avec moi „ chez le Roi, lui attester combien je suis „ raisonnable". M. de *Calonne* a suivi la Souveraine; le Roi a été enchanté de la modération de son auguste compagne, & en même tems de la fermeté respectueuse du Ministre des finances. Cette anecdote le met mieux que jamais auprès du Monarque.

9 *Avril* 1784. Le *Mesmérisme* n'est plus qu'un jeu. Hommes, femmes, enfans, tout s'en mêle, tout magnétise. On confirme de plus en plus que le soufre est le principal

agent de ces merveilles. On écrit d'Amiens qu'un Professeur de Physique a enseigné cet art à ses écoliers, qui s'en amusent. Une Madame de *Saint-Martin*, femme vaporeuse, après avoir été longtems entre les mains d'un des docteurs de la nouvelle secte, lui a volé son secret & tient aujourd'hui école de Magnétisme chez elle. Un Augustin, fameux Prédicateur, appellé *Pere Hervier*, non content de guérir les ames, a voulu guérir aussi les corps. Il a acheté, du bénéfice de ses Sermons, le secret de *Mesmer*. Sa réputation l'ayant fait appeller à Bordeaux pour la station du carême, il remplit aussi son second apostolat & propage de son mieux la secte de son maître.

Le Sr. *le Dru*, qui est aussi un *Magnétisant* dans son genre, est toujours chargé de l'hôpital que le gouvernement a confié à ses soins; mais plus que jamais brouillé avec la faculté dont les Commissaires se sont retirés; il a fallu que S. M. donnât des Lettres de cachet à quelques-uns pour continuer à suivre le traitement.

Les Sr. *Mesmer*, *Delon*, *le Dru*, on ne peut le dissimuler, operent quelques cures, mais en trop petit nombre pour pouvoir les attribuer à leur art, plutôt qu'au tems, à la nature, aux circonstances, ou aux remedes connus, dont ils font usage aussi.

10 *Avril* 1784. L'auteur des *Commentaires des Mémoires du Comte de Saint Germain*,

s'annonce pour un Officier-général qui a été employé en 1779, & écrivoit alors. Il paroît qu'il connoissoit parfaitement ce Ministre & son ouvrage; qu'il en parle en homme très-instruit, ayant approfondi toutes les parties de l'art militaire, & le loue & le blâme avec une parfaite impartialité. Tout ce qu'il dit est clair, lumineux & à portée des plus ineptes. Les Commentaires font beaucoup mieux goûter les Mémoires.

Du reste, l'écrivain montre une ame forte, courageuse, au dessus des préjugés & des craintes. Il est curieux par ses anecdotes dont il nomme assez les masques & parle presque toujours comme témoin; ce qui donne beaucoup plus de poids à ses assertions. Mr. le Maréchal de *Broglio* est son héros actuel. Il exalte quantité d'autres Officiers généraux, Colonels, &c. & s'accorde assez bien avec l'opinion publique. Cependant il la contrarie quelquefois. C'est ainsi qu'il fait cas d'un *Senac de Meilhan*, d'un *Foulon*, dont le premier passe pour un colifichet, & le second pour un bourreau, qui fait trembler la France toutes les fois qu'on parle de l'élever au Ministere.

M. *Necker* est aussi, suivant l'auteur, le plus grand homme en administration qu'il connoisse, & il est très-possible qu'il l'ait cru, qu'il en ait été dupe, comme beaucoup d'autres gens éclairés, mais peu au fait de l'état des finances, peu propres à découvrir le vice

des manœuvres hypocrites de ce charlatan.

En général, il résulte des observations du nouvel éditeur, que les Mémoires du Comte de *Saint-Germain* sont très-estimables, très-précieux, mais qu'il n'en a pas suivi le plan dans ses opérations; qu'il n'a pas eu le courage de les exécuter comme il les avoit conçues & qu'il s'est souvent trouvé en contradiction avec lui-même: ce qui résultoit en partie de sa foiblesse à consentir qu'on morcelât son ensemble, de sa présomption à croire qu'il voyoit mieux que personne & de sa défiance de ceux qui auroient pu l'éclairer & lui faire prévoir les obstacles à vaincre. En un mot, il convient que ce réformateur avoit certainement des principes; mais il lui reproche d'avoir manqué de méthode. Il dit que sa marche étoit chancelante, incertaine; ses opérations décousues & sans liaison.

Ces commentaires sont écrits, comme ils sont pensés, avec beaucoup d'énergie. Le style en est pour l'ordinaire correct & noble; cependant on y rencontre quelquefois des incorrections & des trivialités.

10 *Avril* 1784. On a oublié de faire mention de l'abbé *Blanchet*, censeur-royal, interprête de la bibliothèque & ancien garde des livres du cabinet du roi à Versailles. C'étoit un littérateur très-instruit dans plusieurs langues. Il étoit peu curieux de se faire imprimer. Il venoit de publier tout récemment deux volumes de *Variétés morales & amusan-*

tes. Il laiſſe en porte-feuille des *Contes Orientaux*, dont ſes amis diſent beaucoup de bien.

11 *Avril* 1784. Extrait d'une Lettre de Bordeaux, du 6 Avril.....„. Je ne puis vous dire ſi ce ſont des merveilles ou des preſtiges, mais il eſt certain que le Pere *Hervier* eſt fort étonnant. Voici ce qui m'a frappé le plus par les circonſtances.

Il prêche dans la paroiſſe deſtinée au plus célebre orateur, parce que c'eſt l'égliſe de la cour; il y a ce qu'on appelle le banc du Parlement. Un jour qu'il étoit en chaire, une femme de l'auditoire ſe trouve mal, a des convulſions & reſſemble beaucoup à une épileptique. Cet événement cauſe une grande rumeur; on s'effraye; le prédicateur eſt obligé de s'arrêter: il deſcend, il s'approche de la malade, il dit qu'on ne s'inquiete point, il la *magnétiſe* & la remet dans ſon état naturel. Il remonte en chaire & continue ſon diſcours. Les uns le prônent comme un ſaint homme, un faiſeur de miracles; les malveillans diſent que c'eſt un ſorcier. Les Grands-Vicaires qui régiſſent le dioceſe pour l'Archevêque abſent, inſtruits du fait, interdiſent proviſoirement le Pere *Hervier*. Il jette les hauts cris, il demande ce qu'eſt donc la charité, l'humanité, la bienfaiſance; depuis quand on convertit en crime des actes de cette eſpece, les ſecours qu'on donne à ſon prochain, en un mot l'art de guérir? Il invoque tous les témoins de la cure; il les ſomme d'articuler

s'il s'eſt paſſé rien de malhonnête ou d'indécent dans ſon opération. Il ſupplie ſurtout les Magiſtrats de le juger & de le juſtifier. Ceux-ci prennent fait & cauſe pour lui ; ils agiſſent auprès des Grands-Vicaires, qui ſont obligés de rendre la parole à l'interdit, mais à condition qu'il ne magnétiſeroit plus les femmes.

Le Pere *Hervier* eſt remonté en chaire & a pris ſon texte de l'exemple de *Jeſus-Chriſt* guériſſant les malades, pour faire ſon apologie & la ſatyre des Grands-Vicaires, mais d'une façon adroite ; enſorte que ceux-ci, ſans pouvoir ſe venger, ſont devenus la riſée de la ville pour leur imbécillité.......

11 *Avril* 1784. Madame la Ducheſſe de *Praſlin*, morte le 27 Décembre 1783, a fait un teſtament olographe, biſarre & dénaturé, par lequel, quoiqu'ayant des enfans & des petits-enfans, elle inſtitue ſon légataire univerſel un étranger, le Maréchal Prince de *Soubiſe*, & à ſon défaut le fils cadet de Madame la Princeſſe de *Guemenée*. Le Prince de *Soubiſe* s'eſt déſiſté du legs univerſel ; mais le jeune *Guémenée* étant encore mineur, il a fallu réclamer le legs pour lui, ce qui a donné lieu à des plaidoyeries aux Requêtes du Palais, où la cauſe a été portée.

Me. *Boudet*, Avocat du Vicomte de *Choiſeul*, fils de Madame la Ducheſſe de *Praſlin*, a prétendu que ce teſtament, quelque bien fait qu'il fût, devoit ſe regarder comme un

teſtament *ab irato*, & les juges en ont ſans doute penſé de même, puiſque le mineur *Guémenée* a perdu & a été condamné aux dépens. L'arrêt eſt du 2 Avril, & a été, dit-on, unanime.

On aſſure que Madame de *Praſlin* imaginoit que ſes enfans n'étoient pas à elle, & que ſon mari leur avoit ſucceſſivement ſubſtitué ceux du même ſexe qu'il avoit eus de Mlle. *Dangeville.* Quelque romaneſque & abſurde que fût cette ſuppoſition, elle étoit tellement entrée dans la tête de cette Dame vaporeuſe & ſinguliere, qu'elle l'a portée à une averſion ſoutenue de ſa poſtérité, à laquelle elle n'a jamais donné la plus légere marque de tendreſſe. Elle avoit fait un premier teſtament, daté du 7 Janvier 1766, qui manifeſtoit ſes diſpoſitions barbares, & les a confirmées dans un ſecond du 19 Février 1779.

Madame de *Praſlin* n'aimoit pas plus ſon mari, & elle ne parle de lui dans ſon teſtament que pour le perſiffler par un legs ridicule. L'article porte:

„ Je prie Monſieur le Duc de *Praſlin*, mon
„ mari, d'accepter le modele du cheval de
„ bronze ſur lequel eſt *Henri IV*, que j'ai
„ apporté de mon château de la Fleche."

C'eſt peut-être la premiere mere de famille ayant des enfans & des petits-enfans, & raſſemblant ſous ſes yeux juſques à la troiſieme génération, qui ait conçu le projet de

déshériter tous ses enfans nés & à naître, qui l'ait exécuté autant qu'il étoit en elle, sans aucun motif légitime ou apparent, & avec le sang-froid, la réflexion de la raison la plus calme.

Une autre bizarrerie appartenant à cette cause, c'est que la testatrice ne connoissoit pas le jeune *Guémenée*, appellé au défaut du Prince de *Soubise*; qu'il y a deux cadets de ce nom, & qu'elle le désignoit d'une maniere si incertaine qu'il en auroit ensuite résulté nécessairement un procès entre les deux freres pour faire prononcer par la justice quel étoit ce légataire qu'elle préféroit à toute sa descendance.

Madame la Duchesse de *Praslin* étoit *Champagne* en son nom & avoit apporté plus de 150,000 livres de rentes à son mari.

C'est Me. *Treilhan* qui plaidoit pour le mineur & Me. de *Bonnieres* pour le Vicomte de *Choiseul*.

12 *Avril* 1784. Le jugement prononcé dans l'affaire des chevaux-légers le 21 Mars, porte exactement que le Sr. de *Villers*, Major, est condamné à un an de citadelle & suspendu; de *Montemain* à six mois d'Abbaye (Saint-Germain, prison des militaires à Paris) & suspendu pour trois ans; de *Sarrasin* à quatre mois d'Arrêts & suspendu jusques en 1785; de *Saint-Eloi* & *Stableton*, à trois mois d'Arrêts & même suspension; de *Grand-Camp*, à un mois d'Arrêts. Celui-ci n'étoit point

de l'assemblée, mais avoit signé depuis le Procès-verbal en forme de Lettre au Duc d'*Aiguillon*:

„ Monseigneur,

„ Le Conseil, informé que *Renaud* a donné „ à Monseigneur un Mémoire, dans lequel „ il inculpe la plupart des Membres de ce „ Conseil, & notamment le Major, M. de „ *Montemain*, supplie Monseigneur de pro„ noncer entre cet homme & les accusés, „ qui de lui ou d'eux doit rester dans l'hôtel „ & dans sa place. *Renaud* interpellé de dire „ au Conseil les motifs de ce Mémoire, l'a„ nié & a été expulsé par M. de *Montemain*, „ à coups de plat d'épée, parce qu'il n'avoit „ pas de bâton.

„ Le Conseil demande pardon à Monsei„ gneur de descendre à la parité avec *Re„ naud*; mais la justice est pour tout le mon„ de & le Conseil ne demande rien de plus „ à Monseigneur, il est certain de l'obtenir."

„ P. S. Depuis cette Délibération, le Con„ seil a eu des raisons, & M. de *Montemain* „ lui-même, de croire qu'on n'avoit pas fait „ l'honneur à ce dernier de le nommer dans „ le Mémoire, mais seulement dans les pro„ pos qu'il méprise, dès qu'il peut croire „ qu'ils ne sont pas parvenus à Monseigneur. „ Ceci ne change rien à la question, & le „ Conseil ne persiste pas moins à demander „ justice."

Cette Lettre seule, dans laquelle il n'y a ni esprit, ni sens, ni style, prouve combien M. le Duc d'*Aiguillon* avoit raison de leur donner un tuteur.

12 *Avril* 1784. *Mémoire pour servir à l'histoire du siege de Gibraltar.* Tel est le titre d'un ouvrage proscrit sévérement, suivant l'ordre de M. le Garde des Sceaux, aux imprimeurs & libraires de Paris & de France, rapporté au mois de Septembre dernier. Cette proscription en a rallenti seulement la publicité. Il devient plus commun aujourd'hui. On voit par l'annonce que ce Mémoire avoit paru autrefois, mais *mutilé.* On annonce que les restitutions sont indiquées dans l'édition présente par des accolades, dont le texte & les notes fourmillent également.

13 *Avril* 1784. On ne peut douter, en lisant le *Mémoire pour servir à l'histoire du Siege de Gibraltar*, que ce ne soit celui de M. d'*Ançon*, l'Ingénieur, auteur du projet & du plan des batteries flottantes. Il ne répond nullement au surplus à l'idée qu'on en avoit donnée. Il est peu curieux; il ne contient que des anecdotes vagues, légerement indiquées & par conséquent dénuées d'intérêt. C'est une répétition longue & fastidieuse de tout ce qui a été dit sur cette matiere. On juge bien que l'apologiste voudroit faire entendre que l'amour-propre & la jalousie de M. de *Crillon* ont été la cause véritable & secrete du défaut de succès; mais il n'attaque

pas ce Général avec la vigueur annoncée & que lui permettoit l'anonyme. On ne voit pas pourquoi ce pamphlet a été si sévérement proscrit & persécuté.

13 *Avril* 1784. Jamais *Turenne*, ou *Condé*, ou le Maréchal de *Saxe* ne furent mieux accueillis à la cour que l'a été le Bailli de *Suffren* depuis son retour de l'Inde. Comblé d'honneurs, de graces, de faveurs, il a vu *Monsieur* l'embrasser & le serrer tendrement dans ses bras pendant quelques instans. Il a vu la Reine le conduire elle-même chez M. le Dauphin, le présenter à ce jeune Prince en lui disant: *Mon fils, apprenez de bonne heure à entendre prononcer & prononcer vous-même le nom des héros, défenseurs de la patrie.*

On assure que c'est *Monsieur* qui a le premier parlé au Roi du mérite & des talens de M. de *Suffren*, qu'il avoit eu occasion de connoître lors de son voyage à Toulon.

13 *Avril* 1784. M. *Raulin*, Docteur en Médecine, Censeur-Royal & Membre de plusieurs Académies Nationales, vient de mourir. Il a écrit quelques ouvrages de son état.

14 *Avril* 1784. Un événement extraordinaire, suite apparemment du long & rigoureux froid qui a regné dans toute l'Europe durant cet hiver, a jetté l'alarme en Bretagne, & est aujourd'hui tellement constaté qu'on ne peut plus le révoquer en doute.

Le 7 Mars, la grande marée jetta dans la

Baie

Baie d'Audiern trente-trois monftres effroyables, ayant 43 pieds de long, mais peu filés, d'une groffeur prefque égale à leur longueur. Il y avoit fix pieds de diftance entre leurs yeux; la mâchoire inférieure étoit garnie de deux rangs de dents; ils en avoient au total 44, de la forme & de la groffeur de la corne d'un taureau fur 9 à 10 pouces de long. Quatre hommes auroient pu paffer de front & avoir leurs coudées franches dans la gueule de ces monftres. Ils approcherent en troupe, en s'élevant fur leur queue, dont chaque coup les jettoit 25 pieds en avant. Leurs mugiffemens faifoient retentir les environs & donnerent l'épouvante aux payfans; mais ils fe trouverent enfablés quand la mer fe retira. Etendus fans eau fur le rivage ils périrent bientôt. Une femelle mit bas plufieurs petits, qui, tirant moins d'eau, décamperent; deux feuls refterent. Ils font gros comme un cheval. Comme ils rendoient les derniers foupirs, un officier de marine & plufieurs autres monterent fur l'un d'eux qu'ils croyoient mort: d'un coup de queue le monftre les lança à dix pieds fur le fable. L'Amirauté y eft defcendue, difant que c'eft un *poiffon-royal*, de petites *baleines*, des *fouffleurs*, des *cachalots*. On prétend que chaque poiffon a dû rendre 30 ou 40 barriques d'huile.

Tous ces détails fe trouvent dans une Lettre de Quimper, en date du 9 Mars, imprimée, & qui a été publiée à Rennes fous l'in-

ſpection du Parlement; ce qui en garantit l'authenticité.

14 *Avril* 1784. On ne croiroit pas que le Concert Spirituel, ſpectacle ſi froid & ſi grave, pût dégénerer en opéra bouffe & même en farce: c'eſt ce qui eſt cependant arrivé hier mardi de pâques, malgré la ſainteté du jour, afin de jetter apparemment plus de variété dans ce ſpectacle trop monotone.

On a terminé par une Symphonie de *Hayden*, remplie de traits agréables, qui n'ont pu être entendus, tant le public étoit en gaieté & éclatoit de rire. Succeſſivement chaque muſicien, après avoir fait ſa partie, a éteint ſa bougie, pris ſon inſtrument ſous le bras & quitté l'orcheſtre; enſorte que le premier violon s'eſt trouvé à la fin jouant ſeul.

On prétend que cette carricature harmonique tient à une anecdote qu'il faut ſavoir. C'eſt ſans doute une énigme dont on nous donnera le mot. Quoi qu'il en ſoit, le directeur du concert a trouvé plaiſant de l'appliquer à la circonſtance, en ce que c'étoit la derniere fois que l'on exécutoit dans cette ſalle, & que le lieu de la ſcene ſera déſormais la ſalle des machines, dans le même palais des Tuilleries.

15 *Avril* 1784. On a dit que l'auteur des *Liaiſons dangereureuſes*, pour ſe diſculper d'avoir compoſé un roman trop noir & trop atroce, avoit promis d'en donner un d'un

genre différent. C'est ce qu'il fait aujourd'hui en publiant les *Mémoires du Vicomte de Barjac*, en deux petits volumes très-succincts, où tous les hommes sont francs & généreux, toutes les femmes & filles honnêtes, quoique couchant par fois avec des hommes & faisant des enfans; mais elles vont bientôt pleurer leur faute & ensevelir leur honte dans une retraite, ou même dans un cloître. Cependant ce fond de vertu générale pourroit devenir fastidieux, M. de *Laclo* l'a varié de détails critiques en politique & en littérature, de tableaux, de portraits, qui n'ont souvent que le trait. On peut lui reprocher malheureusement d'être dans les premiers tranchant, dur & peu judicieux, dans les seconds obscur & inintelligible. Malgré ces défauts, ces *Mémoires pour servir à l'histoire de ce siecle*, ainsi qu'il l'annonce, se font lire avec plaisir, par la rapidité des faits, la chaleur du style & le très-bon ton qui y regne; mais ils n'ont pas le caractere original des *Liaisons dangereuses*.

L'auteur s'est ménagé une pierre d'attente pour donner une suite à ce roman, en cas que cela convienne au public, ou qu'il lui en prenne fantaisie à lui-même. Au reste, de bons connoisseurs doutent encore que cet ouvrage soit réellement de M. de *Laclo*.

15 *Avril* 1784. Le procès du Comte de *Mirabeau*, sur sa demande en cassation de l'Arrêt du Parlement de Provence du 5 Juillet

1783, qui le sépare de corps & d'habitation d'avec son épouse, commence à prendre couleur & l'on voit déjà dans le monde un *Mémoire à consulter & Consultation pour le Comte de Mirabeau fils*, qu'on dit être très-curieux & très bien fait. Il est volumineux & a 155 pages. Quoiqu'il soit signé d'un Me. *Duport du Tertre* Avocat, ceux qui l'ont lu n'y trouvent nullement le travail lourd & pesant du Barreau, mais tous les caracteres d'un ouvrage de littérature, & ne doutent pas qu'il ne soit en entier de la plume de M. de *Mirabeau*; sauf la Consultation, signée de sept Jurisconsultes, dont quelques-uns très fameux.

15 *Avril* 1784. Les musiciens du Prince d'*Esterhazy* ayant eu quelques difficultés avec les officiers de sa maison, donnerent leur démission, qui fut acceptée. Le jour de leur départ étoit fixé, & la veille ils exécuterent le dernier concert qu'ils devoient donner au Prince. *Hayden* composa pour cette circonstance une symphonie, dont le dernier morceau est d'un genre très-extraordinaire. C'est un *adagio*, où chaque instrument récite, l'un après l'autre, un *solo*, après lequel *Hayden* avoit écrit sur la partie: *éteignez votre lumiere & allez-vous en.* En effet, le premier hautbois & le second cor s'en vont les premiers; après eux le second hautbois & le premier cor; puis les bassons, puis les basses, & ainsi de tous les exécutans; il ne reste que deux violons seuls qui finissent la symphonie. Le

Prince étonné demanda à *Hayden* ce que cela signifioit ; *Hayden* lui dit que ses musiciens partoient & que leurs voitures étoient prêtes. Le Prince eut la bonté d'aller les trouver, leur reprocha avec sensibilité la maniere dont ils abandonnoient un si bon maître: les musiciens se jetterent à ses pieds & rentrerent à son service.

Telle est l'origine de la symphonie qui termina avant-hier le dernier Concert spirituel donné dans la Salle actuelle. On l'exécuta avec toute la pantomime, & M. M. *la Houssaye* & *Guénin* resterent seuls dans l'orchestre & finirent le morceau.

16 *Avril* 1784. On a remis, il y a quelques jours, à beaucoup de portes-cocheres un *Mémoire* manuscrit pour le Marquis de *Vaudreuil*, en réponse à ceux du Comte de *Grasse*. Il a été donné de la part de la Marquise & du Comte de *Vaudreuil*. Il est assez volumineux & précédé d'une Lettre du Marquis de *Vaudreuil* au Marquis de *Castries*, où il lui fait sentir la nécessité de répandre cet écrit justificatif.

16 *Avril* 1784. Mr. le Maréchal Duc de *Richelieu*, Gouverneur de Guyenne, a jugé à propos de rendre une Ordonnance de police, qui défend à qui que ce soit d'aller sur le théâtre pendant tout le spectacle, excepté aux deux Jurats gentilshommes. Cette ordonnance qui blessoit les droits des Jurats, prétendant avoir la police du spectacle exclusi-

vement, a surtout déplu au *Maire*, Mr. le Vicomte de *Noë*. Il étoit à Paris & s'est rendu à Bordeaux; il s'est présenté pour passer avec les Jurats non Gentilshommes, & a été arrêté par un Suisse à la livrée du Roi: sur un refus formel & soutenu, il a fait enlever cet homme & mettre en prison.

L'affaire, on ne sait pourquoi, a été portée au tribunal des Maréchaux de France, qui ont condamné M. de *Noë* à faire des excuses au Gouverneur en tels termes qui lui seront dictés, & l'ont suspendu un an de ses fonctions.

M. de *Noë* a eu peine à se soumettre à la sentence. Il prétend qu'il y a partialité; que plusieurs membres du tribunal étant Gouverneurs, ne pouvoient être juges, & l'on croit que le Parlement de Bordeaux interviendra.

16 *Avril* 1784. Depuis cet hiver on parloit de disposer au château des Tuilleries un appartement pour loger la Reine, lorsque S. M. jugeroit à propos de coucher à Paris. Depuis l'Arrêt du Conseil du 14 Mars, où S. M. déclare qu'elle va suspendre les constructions qui devoient se faire sur les fonds de ses bâtimens, on présumoit que l'arrangement projetté cette année n'auroit peut-être pas lieu; mais on ne regarde pas sans doute cette dépense comme assez considérable pour y faire attention, & l'on présume qu'il en est sérieusement question, puisque le concert spirituel qui se tenoit dans la piece devant

servir de salle des gardes, n'y doit plus être, à commencer de demain.

17 *Avril* 1784. Mlle. *le Vasseur*, qui avoit acquis une grande réputation du tems des opéra du Chevalier *Gluck*, au succès desquels elle avoit même contribué, ne jouoit plus il y a du tems, & étoit devenue presque inutile, surtout depuis que Mlle. *Saint Huberty* l'avoit remplacée & éclipsée. Cependant elle ne parloit point de quitter le comité: on lui a fait sentir qu'il étoit tems qu'elle songeât à sa retraite, & enfin elle a pris ce parti forcé, quoique pour ménager son amour-propre on soit convenu qu'il seroit annoncé comme volontaire.

Mlle. *Peslin*, danseuse, qui auroit dû disparoître aussi plutôt, a sa retraite également.

17 *Avril* 1784. Le *Concert spirituel* a été transporté hier à la salle des machines du château des Tuilleries, sur le théâtre où ont joué successivement l'opéra & la comédie françoise. Il s'y est rendu une foule immense, moins pour le spectacle, que pour juger des arrangemens de ce nouveau local. On a été fort surpris de trouver une salle horriblement enfumée, où l'on n'a remarqué d'autres changemens que des banquettes dans le parterre.

Quant au théâtre, le fond en étoit tapissé de planches en demi-cercle, non peintes, & figurant assez ces voiles qu'on met sur les autels & les tableaux dans les églises durant

le carême. La salle, en outre, étoit fort mal illuminée; en un mot, tout caractérisoit une mesquinerie affreuse. L'essentiel étoit de juger si elle seroit sonore, & pour comble de désagrément on l'a jugée sourde; ce qui n'a point fait honneur au Directeur, le Sr. *le Gros*.

Quant au concert en lui-même, il a été peu brillant: nulle nouveauté. Le seul morceau qui ait véritablement fait plaisir, quoique peu neuf, c'est le *ó Salutaris*, motet sans accompagnement, de M. *Gossec*, qu'on a redemandé. Il est d'une simplicité onctueuse & sublime. Il a été exécuté dans la plus grande perfection par les Sieurs *Lais*, *Rousseau* & *Cheron*. La *Sortie* d'*Egypte*, oratorio de M. *Rigel*, très-connu aussi, n'a pas eu le même succès, faute de voix.

Mlle. *Paradis* a continué de faire l'admiration du public par sa profonde intelligence & son exécution savante, précise, rapide & sûre.

18 *Avril* 1784. M. le Marquis de *Paulmy* avoit demandé la place de Bibliothécaire au Roi. Il ne vouloit, dit-on, que le titre & offroit de rendre les émolumens au fils de M. *Bignon*: à cette condition il auroit laissé, après sa mort, au Roi, sa propre Bibliotheque, très-précieuse. S. M. qui étoit décidée à donner à M. *le Noir* cette marque de faveur & cette récompense, n'a point voulu changer la destination qu'Elle avoit faite. Dans tout autre cas l'offre du Marquis de *Paulmy* auroit été acceptée. C'est, en outre, un Seigneur ami

des

des Lettres, les cultivant & chez qui cette passion tient lieu aujourd'hui de toutes les jouissances.

18 *Avril* 1784. Le Mémoire de M. le Comte de *Mirabeau*, fils, est d'autant plus curieux qu'il y rend compte de toute sa vie, en fixe les diverses époques, & par les détails qu'il donne, conduit à éclaircir ou rectifier ce qu'on en a dit en plusieurs endroits.

En Juin 1772, il épousa M[lle]. de *Marignane*, qui rompit en sa faveur d'autres engagemens.

Le 8 Octobre 1773, elle lui donna un fils.

La modicité du revenu qu'on lui assigna, les dépenses de son mariage, la dépense personnelle de Madame de *Mirabeau*, lui firent contracter des dettes. Son pere en prit occasion pour faire prononcer contre lui une interdiction de biens, au Châtelet de Paris, & il obtint des ordres du Roi pour fixer son séjour au château de Mirabeau & ensuite dans la ville de Manosque. Sa femme l'y suivit.

Au mois de Mai 1774, son époux découvre une correspondance imprudente: il en témoigne sa jalousie; il pardonne & pousse la générosité jusques à continuer de rendre des services à l'homme qui en étoit l'objet. Les intérêts de celui-ci exigent que le Comte de *Mirabeau* fasse un voyage aux environs de Grasse. Il rompt ainsi son exil; une rixe imprévue divulgue le sujet de son voyage; il est décrété de prise-de-corps.

A la sollicitation de son pere, afin de prévenir les suites de la procédure, il est enfermé au *château d'If*, le 23 Septembre 1774.

Le 11 Février 1775, un cantinier du château l'accuse de l'avoir volé avec sa femme; M. d'*Alegre*, le Commandant du château, le justifie. Il est transféré en Mai au château de *Joux*, prison plus douce: il obtient bientôt de n'avoir que les arrêts de la ville de *Pontarlier*. Tout à coup le Comte de *Saint-Maurice* qui commandoit dans le château & la ville, ordonne la retraite du prisonnier au château. Il s'évade au mois de Février 1776.

Le 25 Août 1776, la Marquise *le Monnier* disparoît de *Pontarlier*; on accuse le Comte de *Mirabeau* de l'avoir engagée à venir le trouver en *Hollande*, où il s'étoit refugié. Il est condamné par une sentence de contumace à la mort.

Sa famille le fait arrêter en *Hollande* le 17 Mai 1777, & il est mis au château de *Vincennes* jusqu'au 17 Décembre 1780.

M. de *Mirabeau* est resté depuis seize mois auprès de son pere & il ne l'a quitté que pour faire anéantir, par sa représentation, la sentence de *Pontarlier*.

Le 11 Août 1782, par une transaction passée entre le Marquis *le Monnier* & lui, toutes les difficultés nées & à naître entre eux sont éteintes & terminées.

Il arrive enfin en *Provence*; il réclame sa femme. Après avoir tenté inutilement tous

les moyens de réconciliation il a recours à la justice; il plaide sa cause lui-même plusieurs fois, & le 17 Juin 1783 en présence de l'Archiduc & de l'Archiduchesse de *Milan*. Son pere & son oncle le soutiennent dans cette affaire. Enfin intervient l'Arrêt dont il demande la cassation, parceque surtout la séparation a été prononcée, sans ordonner la preuve des moyens de séparation & sans qu'aucun de ces moyens ait été prouvé.

19. *Avril* 1784. Les Demoiselles danseuses de l'opéra viennent de faire un acte de police fort édifiant. Durant les vacances il a été commis un assassinat & un vol, dont une Demoiselle *Bourgeois* est accusée d'avoir été complice, ou témoin au moins. Elle est sœur d'une de leurs camarades, portant le même nom. Quand celle-ci est venue pour les répétitions, les autres n'ont point voulu communiquer avec elle & l'ont expulsée.

19 *Avril* 1784. Madame la Marquise de *Cabris* la jeune, qui dans trois *Factums* vigoureux a déjà exposé fort au long au public le sujet de ses réclamations, vient de les reproduire dans un quatrieme plus volumineux que les autres. Il a 191 pages, & porte pour titre: *Mémoire & Consultation pour Madame la Marquise de Cabris, belle-fille, défendant l'interdiction de son mari : contre Madame de Lombard de Saint Benoît, Marquise de Cabris, douairiere, poursuivant l'interdiction du*

Marquis de Cabris son fils, pour cause de démence.

C'eſt un nouvel orateur qui ſe mét aujourd'hui ſur les rangs, comme le champion de cette Dame. Il ſe nomme Maître de *Beauſéjour*. Il a joint une *Conſultation* en date du 19 Mars 1784, ſignée de lui ſeul.

Il faut ſe rappeller que la jeune Marquiſe de *Cabris* eſt *Mirabeau* en ſon nom, ſœur du Comte. On croit que celui-ci, infatigable au travail, occupé de ſa propre défenſe n'a point négligé celle de ſa ſœur & a beaucoup de part à ce Mémoire; ce qui le rend encore plus recherché.

20 *Avril* 1784. Madame la Comteſſe d'*Artois*, quoique malade & ne recevant perſonne, voulut cependant voir M. de *Suffren*, lorſqu'il fut préſenté à la cour, & c'eſt la ſeule perſonne qui entra chez elle pendant toute la journée.

M. le Duc d'*Angoulême* étoit à ſon travail, lorſque l'Amiral entra chez lui. Il ſe leva & s'avançant lui dit : *Je liſois dans ce moment même l'hiſtoire des hommes illuſtres ; je quitte mon livre avec plaiſir, puiſque j'en vois un.* On aſſure que ce propos eſt vraiement du jeune Prince, rempli de vivacité & d'eſprit.

Le Roi entretint M. de *Suffren* pendant plus d'une heure de ſes opérations de l'*Inde*, & ce marin fut étonné de la maniere dont S. M. avoit les choſes préſentes, comme ſi Elle eut été à côté de lui pendant ſes opérations.

En entrant dans la salle des gardes, quelqu'un ayant averti la sentinelle que M. le *Maréchal* de *Castries* passoit: „ *Messieurs*," dit le Ministre, „ c'est *Monsieur de Suffren*." A ces mots les gardes du corps se leverent; & quittant leur mousqueton formerent le plus grand cortege à cet Amiral jusques à la chambre du Roi.

A dîner, le 4 de ce mois chez le Maréchal de *Castries*, où étoient beaucoup d'Officiers de la Marine & surtout le Comte d'*Estaing*, quelqu'un appelloit toujours celui-ci, Général. M. d'*Estaing*, désignant M. de *Suffren*, lui répondit: „ Monsieur, voilà le seul Général qu'il „ y ait ici."

Quelqu'un disant à M. de *Suffren*: „ voilà „ bien des honneurs; mais y a-t-il quelque „ pension?" Il répondit: „ *je me soucie bien* „ *de pension, je suis plus riche qu'eux tous*." En effet il a 54,000 livres de rentes en Commanderie, & dans peu il lui en revient une à peu près aussi forte. Sa place de Vice-Amiral lui vaudra 24,000 livres; le Cordon du *Saint-Esprit* 3,000 livres. Il joue outre cela de 6,000 livres d'anciennes pensions. Il aura pour sa part plus de 100,000 livres de ses prises; & les présens d'*Hyder-Aly*, avec ce qu'il lui a laissé par testament, forment un objet de plus de 300,000 livres.

20 *Avril* 1784. On ne peut se dissimuler que le *Mémoire de Madame de Mirabeau* signé d'elle seulement, & auquel étoit jointe la Con-

sultation de six Avocats, publié à *Aix* le 6 Avril 1783, ne contînt des griefs suffisans, s'ils étoient prouvés.

Elle y propose la vie entiere de son mari comme un moyen de séparation.

Il n'a jamais connu de devoirs, s'est joué de l'honneur, de la bonne foi, de la vertu ; il n'a respecté ni les liens du sang, ni ceux de la nature.

Il a attenté à la propriété d'autrui & son caractere féroce a menacé la société.

Flétri par des décrets, par des procédures, par des sentences infâmantes, il a toujours été dans des maisons de force ou sous la main de la justice ; il a souscrit une transaction flétrissante qui écarte à jamais toute idée d'absolution.

Il a été mauvais fils, mauvais époux, mauvais pere, mauvais citoyen, sujet dangereux.

Mauvais fils ; il a attenté à l'honneur de son pere par d'infâmes libelles.

Mauvais mari ; il a accablé sa femme de soupçons & de coups, & profané la sainteté du mariage par des crimes.

Mauvais pere : des exemples funestes, un nom avili & dégradé. Voilà ce qu'il préparoit à son fils.

Mauvais citoyen, sujet dangereux : il est infâme & flétri.

Enfin la Consultation dit qu'un homme qui rassemble tous les vices, qui ne respecte rien & qui, couvert d'opprobre & d'infâmie, les

seroit partager à sa femme, n'a pas droit de la réclamer.

Les Mémoires respectifs ont été supprimés par l'Arrêt.

20 *Avril* 1784. Relation de la séance publique de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, tenue aujourd'hui pour sa rentrée d'après Pâques.

Mr. *Dacier*, Sécrétaire, a d'abord annoncé que l'Académie avoit été assez heureuse pour pouvoir distribuer deux Prix à cette époque. Que le premier sujet étoit de déterminer *l'influence des Loix maritimes des Rhodiens sur la marine des Grecs & des Romains, & l'influence de la marine sur la puissance de ces peuples.* Que c'étoit Mr. *Pastoret*, Conseiller à la Cour des Aides, qui l'avoit le mieux rempli. Il a pris occasion de-là pour faire l'éloge d'un jeune Magistrat à qui cette matiere auroit dû naturellement être fort étrangere. Mr. *Pastoret*, présent, étant venu recevoir la médaille des mains du Prince de *Beauveau*, Directeur, M. *Dacier* a dit que le sujet du second prix étoit de comparer entre elles, *la Ligue des Achéens*, *280 ans avant Jesus-Christ; celle des Suisses en 1307 de l'Ere Chrétienne; celle des Provinces-unies en 1579, & de développer les causes, l'origine, la nature & l'objet de ces associations.* Ce second prix extraordinaire a été remporté par M. *Jean*, Baron de *Meerman*, Seigneur de *Dulem*, résidant à la Haye, & l'on n'a pas été sur-

pris qu'un homme libre eût le mieux traité cette matiere.

Enfin le Secrétaire a proposé au nom de sa Compagnie pour le sujet du prix à délivrer à la Saint-Martin 1785, de rechercher *quel fut l'état de l'architecture chez les Egyptiens, & ce que les Grecs paroissent en avoir emprunté.*

Faute d'Eloges à lire, le reste de la Séance a été rempli par la lecture de quatre Mémoires.

M. *Dutheil* a commencé le premier. Beaucoup de gens ont été surpris de voir reparoître cet Académicien, dont ils ignoroient la destinée. Il nous a appris qu'il avoit été faire à *Rome* les mêmes recherches que M. de *Brequigny*, son confrere, avoit été faire à *Londres.* Il faut savoir que M. *Bertin*, Ministre, cherchant toutes sortes de moyens d'agrandir son département, qui n'étoit composé qu'aux dépends des autres & de divers petits détails, avoit adopté le projet qu'on lui avoit suggéré d'un Bureau de correspondance & de Dépôt pour recueillir les matériaux propres à éclaircir l'histoire de France. Mr. *Dutheil*, curieux de voyager en Italie, offrit en 1776 ses services à Mr. *Bertin*, qui les accepta & lui donna ses instructions au mois d'Août.

Depuis ce tems Mr. *Dutheil* est resté à Rome, occupé à fouiller dans la Bibliotheque du Vatican, dans celles de *Saint-Pierre* & du château *Saint-Ange*, & dans d'autres particu-

lieres. La premiere eſt toute remplie de manuſcrits, au nombre de 15,000, mais ſi connus des Savans qu'il n'a gueres trouvé qu'environ 60 ouvrages à copier. Les deux autres, qui contiennent les Lettres des Papes, ſont moins fréquentées. Il en a extrait 5,000 lettres & 5,000 par fragmens, par ſommaires & par dates. Il a composé deux ouvrages pendant ſon ſéjour à Rome. La traduction d'un Traité de Plutarque à l'uſage des nouveaux mariés, & une Vie de Raphaël Meng, Peintre Eſpagnol.

Outre l'énumération que M. *Dutheil* a faite de ſes longs travaux, il a rendu compte enſuite de tous ceux qui lui ont fourni des ſecours pour réuſſir dans une entrepriſe où il y avoit des difficultés de plus d'un genre. Il a terminé par un éloge du Cardinal de *Bernis*, auquel il a mis le comble en diſant que c'étoit le meilleur des hommes.

Il paroît que Mr. *Dutheil* n'eſt pas au bout de ſes recherches & compte retourner pour reprendre le cours de ſes travaux: c'eſt aujourd'hui ſous les auſpices de M. le Garde des Sceaux, qui a ſuccédé à M. *Bertin*, pour cette partie.

A ce Mémoire, aſſez ennuyeux dans ſes détails, en a ſuccédé un beaucoup plus intéreſſant, de Mr. de *Keralio*, *ſur les loix & uſages militaires des Grecs & des Romains*. Il a réſervé la derniere partie pour une ſéance particuliere & n'a traité que la premiere. Il a di-

visé celle-ci en deux ; il a parlé successivement d'Athenes & de Lacédémone. On ne peut croire qu'il ait dit des choses bien neuves sur une matiere dont ont écrit tant d'historiens ; mais il en a rapproché les détails d'une façon tout-à-fait piquante. Son Mémoire est précis, rapide & très-plein. Son but est de faire voir principalement combien l'éducation de la jeunesse & la discipline militaire donnoient de force à ces Républiques ; que c'est elles seules qui engendrent & forment les bonnes troupes & les héros.

Quand cette discussion ne serviroit qu'à nous apprendre ces grandes & importantes maximes, elle seroit très-utile. Mr. de *Keralio* insinue en outre, que notre Tactique pourroit y gagner, & que tout récemment nous avons emprunté de celle des Grecs & des Romains ce qu'on appelle l'*Ordre profond*.

M. *Bouchaud*, qui s'occupe depuis longtems de travaux sur le Droit Romain, a fait lire le troisieme Mémoire par Mr. *Anquetil*, son confrere. Il est la suite de ses recherches & roule sur la *seconde table de la loi des douze tables*. Il y est question uniquement d'un passage au sujet duquel les commentateurs se sont donné la torture. Après en avoir rapporté les opinions absurdes & ridicules, l'Académicien fait voir que le meilleur sens est le plus naturel, celui qui se présente le premier.

Mr. de *Rochefort* a terminé la séance par

un quatrieme Mémoire sur le poëte *Menandre*, & *sur l'art qui regnoit dans ses comédies*. On sait que c'est à ce poëte qu'a commencé le moyen âge de la comédie. Il n'y avoit pas un siecle d'écoulé depuis *Aristophane*, & il l'avoit déjà purgée des personnalités, de la licence & des grossiéretés qui l'infectoient dans son berceau sous le premier des comiques. On juge, quoiqu'il ne reste que des fragmens des cent cinq comédies qu'il avoit composées, qu'il avoit même poussé cet art à un grand point de perfection : par des inductions amenées avec beaucoup de finesse, Mr. de *Rochefort* prétend découvrir dans ces lambeaux épars les Principes d'*Aristote* sur la comédie, Traité qui est aussi perdu. Il paroît qu'une grande simplicité caractérisoit les plans de *Menandre*, dont *Terence* a beaucoup emprunté, mais en les compliquant davantage d'incidens. Cette dissertation est pleine d'excellentes vues sur l'art, de jugemens prononcés avec goût & peut être lue avec fruit par les jeunes gens qui entrent dans la carriere. Mr. de *Rochefort* défend surtout son héros du reproche qu'on lui a fait de n'avoir pas de *vis comica*, & en rapportant l'avis de celui qui a dit que *Menandre* étoit le poëte le plus philosophe après *Homere*, on voit qu'il penche de ce côté & est assez disposé à le croire.

21 *Avril* 1784. Relation de la Séance publique de l'Académie Royale des Sciences,

tenue aujourd'hui pour sa rentrée d'après Pâques.

Mr. le Duc de *la Rochefoucault*, Président, sans doute pour soulager M. de *Condorcet* qui, en qualité de Secrétaire, auroit dû lire les annonces d'usage, les a faites lui-même. Elles sont ainsi:

Le Prix de Physique sur la question concernant les Cotonniers, proposé pour 1781 & remis à 1784, a été accordé au Mémoire N. I ayant pour devise: *Deus bone*, qui avoit été envoyé au premier concours & qui l'a été de nouveau avec des additions importantes. L'auteur est M. *Quatremere d'Isjonval*, le même qui a remporté en 1777 un Prix, dont le sujet étoit *l'analyse & l'examen chymique de l'indigo*, & qui a aussi obtenu en 1781 celui de l'Académie de *Rouen* sur les *terres calcaires*.

Quant au Prix, dont le sujet étoit „ de déterminer la nature & les causes des maladies des ouvriers employés dans la fabrique des chapeaux, particuliérement de ceux qui secrettent, & les meilleurs moyens de les préserver de ces maladies, soit par des moyens physiques ou méchaniques, soit par des changemens avantageux dans les différentes opérations de leur travail." Il a été remis à l'année prochaine, & la proclamation ne s'en fera que dans la Séance publique d'après la Saint-Martin 1785.

Dans le nombre de Mémoires envoyés au

concours, il y en avoit plusieurs, contenant des recherches intéressantes & des expériences tendant à remplir l'objet de l'Académie; cependant ils ne satisfont pas à ce qu'elle a particuliérement demandé sur l'objet essentiel. Le Directeur a ensuite indiqué des détails particuliers à faire pour satisfaire véritablement la question principale.

L'Académie a remis encore pour la même assemblée de 1785 un autre prix dont le sujet étoit „ de perfectionner la construction des „ moulins à eau, surtout de leur partie inté„ rieure, de maniere qu'ils soient plus sim„ ples, s'il est possible; qu'ils donnent plus „ de farine & des produits plus distincts dans „ la qualité de ces farines; que par la réunion „ & le jeu des bluteries, à mesure que la „ farine est extraite du grain ils deviennent „ propres à la nouvelle espece de mouture „ adoptée depuis quelques années dans les „ moulins de Corbeil & dans quelques au„ tres, voisins de la capitale. Enfin qu'ils „ renferment différentes méchaniques, pour „ qu'elles puissent, au moyen de la force „ qui les fait mouvoir, produire les divers „ effets nécessaires à leur service."

Deux Mémoires ont été distingués par l'Académie. L'un annonce un auteur très-instruit sur la construction des moulins & sur la mouture des bleds. S'il releve les avantages de la mouture économique, & la regarde comme préférable à toute autre qu'on

a employée jusqu'à présent, il prétend aussi que les procédés qu'on y fait sont défectueux à quelques égards, & propose les moyens de les rectifier; mais en s'expliquant sur quelques-uns, il garde le silence sur un autre très-essentiel, en convenant que ce moyen, auquel il attache un grand prix, demande une suite d'expériences dont il est occupé.

L'auteur du second Mémoire a présenté d'une maniere très-exacte tout ce qui concerne la mouture des grains, & principalement les procédés qui sont propres à la mouture économique; mais ces connoissances rassemblées avec autant d'ordre que de clarté, ne sont proprement qu'un précis des meilleurs ouvrages publiés sur cette matiere.

Après ces annonces, M. le Marquis de *Condorcet* a lu l'Eloge de Mr. *Hunter*. Cet Eloge, très-court, a intéressé; quoique roulant sur un étranger, par la nature du personnage. C'étoit un Médecin Anglois, qui devoit d'abord entrer dans l'église & s'y refusa pour ne pas mentir à sa conscience en signant des formules contraires à sa maniere de penser. Dégagé de préjugés, il paroît qu'il n'étoit pas fort croyant à rien, & son panégyriste s'est lui-même expliqué à cet égard d'une façon assez libre; ce qui ne lui est pas ordinaire: il s'est sans doute trouvé entraîné par la force de son sujet; il n'a pas même dissimulé que la mort très-philosophique du Docteur a répondu au reste de sa vie.

La franchise de Mr. *Hunter* s'étendoit jusques à sa doctrine; il ne faisoit pas grand cas de sa profession; il croyoit que les empiriques, les charlatans pouvoient réussir aussi par hasard; il n'excluoit personne de l'art de guérir, bien loin de se l'attribuer exclusivement, comme fait le médecin ignorant ou médiocre.

A la lecture de cet Eloge a succédé celle de plusieurs Mémoires, qui sont:

1. Celui de Mr. d'*Aubenton* sur des draps fabriqués avec de la laine superfine de France, provenue de son troupeau de Montbard. On sait qu'il s'occupe depuis très-longtems d'expériences tendantes à améliorer nos laines. Son grand moyen est de faire parquer les moutons & de les tenir à l'air au moins pendant neuf mois de l'année. L'Académicien prétend qu'il est d'autant plus nécessaire de généraliser ce travail, que nous sommes à la veille de manquer des laines que nous fournissoit l'Espagne. Ce Gouvernement commence à s'éclairer, & pourroit établir incessamment chez lui des manufactures pour lesquelles il conserveroit cette matiere premiere.

2. Celui de Mr. *Tenon* sur les moyens que la Nature a donnés aux oiseaux & aux poissons pour se diriger dans l'air & dans l'eau. Son objet, dans un tems où l'homme veut franchir les limites prescrites à ses facultés, & marcher dans les eaux, s'élever dans les

airs, est de prouver que la structure des asles ou des nageoires tient à des principes tels, qu'il seroit difficile & même impossible d'en imiter & d'en appliquer utilement le méchanisme.

3. Celui de Mr. *Meusnier* sur la décomposition de l'eau & sur les moyens de faire l'air inflammable en grand. Il prouve par des expériences faites en commun avec Mr. *Lavoisier*, que le fluide dont il s'agit n'est point une substance simple, & indique comment il est parvenu à le reconnôître: découverte bien essentielle dans un tems où l'on a un si grand besoin de cet air inflammable, agent du nouvel art de s'élever dans les airs. Celui qu'on obtient de la décomposition de l'eau est dix à douze fois plus léger que l'air atmosphérique.

Il auroit été fait part au Public de plusieurs autres Mémoires intéressans, si le restant de la Séance n'eût été destiné à l'Eloge de Mr. d'*Alembert*. Mr. *Houdon*, dont le ciseau paroît plus particulierement consacré à perpétuer l'image des hommes célebres, a fait présent à l'Académie du buste du défunt. On venoit de le placer; & c'est devant cette image que Mr. de *Condorcet* a fait fumer son encens.

Quoique le panégyriste eût déjà ébauché deux fois l'éloge de Mr. d'*Alembert*, il n'a pas craint de se répéter en un sujet où il se complaisoit si fort, & s'est donné carriere pendant plus d'une heure. Il a très-noblement traité l'anecdote de sa naissance; il a observé

que

les grands hommes n'avoient pas besoin d'ayeux pour être illustrés, ni de postérité pour perpétuer leur mémoire immortalisée par leurs ouvrages. A l'égard de ceux-ci il s'est étendu principalement, ainsi que l'exigeoit la circonstance, sur les scientifiques. Il a cependant encore trop exalté en Mr. d'*Alembert* l'homme de lettres. En faisant un éloge pompeux du Discours préliminaire de l'*Encyclopédie*, il n'a pas dissimulé la part qu'y avoit M. *Diderot* & a osé le louer, quoiqu'il ne soit d'aucune Académie. En définissant assez bien le caractere des Eloges d'Académiciens françois composés par son héros, il a eu l'adresse de les présenter sous un point de vue avantageux & de les priser beaucoup plus qu'ils ne le méritent réellement.

Il n'a pas dissimulé les défauts personnels de M. d'*Alembert*; il est convenu qu'il étoit aigre dans la dispute, dénigrant, exclusif: mais il a encore adouci cet aveu, en disant que c'étoit en lui vivacité, franchise & zele. Cette tournure de l'amitié fait d'autant plus d'honneur au panégyriste, qu'il essuyoit souvent les bourrasques de l'humeur de son maître, surtout durant les derniers mois de sa maladie, lorsqu'il l'accompagnoit aux Tuilleries & portoit le bourrelet pour asseoir moins douloureusement le Philosophe souffrant; car la vénération de l'illustre éleve le portoit jusques à lui rendre ce petit service.

On a cru que la tête de Mr. d'*Alembert* s'é-

toit affoiblie fur la fin ; on s'eſt trompé : il ne pouvoit plus s'occuper des hautes méditations qui l'avoient toujours agité ; mais il ſe livroit à la littérature ; il aimoit à en entendre parler dans ſon lit de mort, & il s'eſt endormi avec ces idées agréables.

Mr. de *Condorcet* n'a pas oſé aller plus loin & s'étendre ſur l'anecdote de l'enterrement, qui auroit néceſſité de ſa part une ſortie trop vigoureuſe contre les prêtres.

21. *Avril* 1784. Quand on a lu le volumineux Mémoire de Madame de *Cabris* la jeune, on eſt en effet très-porté à la croire innocente. Il paroît qu'elle y établit aſſez bien la fauſſeté des imputations de ſes ennemis, ou plutôt qu'elle y dévoile avec beaucoup d'adreſſe la malignité par laquelle ils ſont parvenus, en mêlant le vrai & le faux, à la faire juger coupable & à en impoſer même aux Magiſtrats.

Ce Mémoire, d'ailleurs, eſt très-précieux en ce qu'il jette un grand jour ſur pluſieurs endroits de la vie du Comte de *Mirabeau*, ſon frere, ſi intéreſſant par ſon nom, par ſes malheurs, par ſon courage & par ſes écrits.

22 *Avril* 1784. *Seconde Suite des Lettres curieuſes & édifiantes.* Il paroît que le projet de l'auteur ou des auteurs de ce pamphlet ſeroit de le convertir inſenſiblement en ouvrage périodique, qu'ils ſubſtitueroient à la Gazette Eccléſiaſtique, devenue ſi inſipide depuis la deſtruction des Jéſuites. Outre pluſieurs Let-

tres de correſpondance entre les divers Prélats qu'on a déjà mis en ſcene, & dont la plus récente eſt datée du 17 Janvier 1784, on y trouve deux pieces plus remarquables.

1. *Mandement de Monſeigneur l'Evêque de Rennes en faveur des biens de l'Egliſe.* Perſifflage aſſez plaiſant, où l'on lui fait annoncer à ſes ouailles le projet du gouvernement de faire rendre, par les Evêques, aux pauvres, la portion qui leur étoit réſervée autrefois ſur les revenus des gros Bénéficiers. En conſéquence il ordonne des actions de graces au Tout-puiſſant, des prieres pour le Roi, &c.

2. *Troiſieme partie du Mémoire du Bénédictin des Blancs-manteaux*, où ce profond Théologien, Canoniſte & homme d'Etat indique de quelle maniere on peut ramener l'uſage des biens eccléſiaſtiques à leur deſtination primitive, & à quels établiſſemens d'utilité publique, conformes à l'eſprit des Saints Canons, on peut employer la portion qui n'eſt pas néceſſaire à l'entretien des Miniſtres de l'Egliſe & de ſes Temples.

Ces Lettres ne ſont pas auſſi plaiſantes & auſſi méchantes que celles contre l'Evêque d'Autun & autres Prélats adminiſtrateurs; mais elles tendent viſiblement à un but plus utile. Le Gouvernement, dont elles ſervent parfaitement les vûes, doit les favoriſer ſous main.

22 *Avril* 1784. Quoique dans les quatre derniers volumes du *Tableau de Paris*, de

Mr. *Mercier*, il n'y ait pas plus de plan, de liaison, d'ordre, que dans les précédens; quoiqu'il y ait encore quantité d'articles hétérogenes, croqués, bas, plats, on y en trouve aussi d'intéressans, de piquans, & ils sont en général plus soignés & plus amusans. Mais c'est toujours un ouvrage de libraire qu'on grossit comme l'on veut. C'est une Encyclopédie entiere, où l'on ne trouve que des matieres effleurées, aucune d'approfondie. Il contient en tout 674 chapitres; ce qui fait environ quatre pages pour chacun, & il en est qui exigeroient des volumes. On ne peut disconvenir pourtant qu'il n'ait un certain succès, surtout dans les provinces & chez l'étranger, & c'est à son titre qu'il le doit principalement.

23 *Avril* 1784. On a sans doute été content de l'administration actuelle de l'opéra; malgré tous les bruits de changemens & les intrigues des aspirans à la direction, on l'a conservée sur le même pied. Quoi qu'il en soit, pendant l'année dramatique derniere on n'a donné sur le Théâtre Lyrique que cinq ouvrages nouveaux, mais on en a remis neuf.

Produit des Capitations.

Premiere.	*Castor*	7,569 liv.	38,930 livres.
2eme	*Iphigénie en Aulide.* . .	8,626	
3eme	*Didon*	7,608	
4eme	*Iphigénie en Aul.* & *la Carav.*	15,127	

Il faut déduire de cette derniere somme 4,894 livres, provenant de gratifications qu'ont coutume de donner à la fin de l'année pour leurs loges, les Princes & autres personnes considérables; reste toujours celle de 10,233 livres, à laquelle n'a jamais atteint aucune recette de capitation faite dans la salle actuelle.

24 *Avril* 1784. Le Sr. de *Beaumarchais*, ainsi qu'on l'avoit prévu, a si bien intrigué qu'il l'emporte enfin, & sa piece est annoncée pour mardi 27, sous le double titre de *la folle journée*, ou le *Mariage de Figaro*, comédie en cinq actes & en prose.

24 *Avril* 1784. Les travaux des comédiens françois, cette année, se réduisent à quatre tragédies nouvelles & trois, remises; quatre comédies nouvelles & cinq, remises; un mélodrame: en tout 17 ouvrages. Il y faut ajouter l'*Inconstant*, comédie en cinq actes & en vers, jouée à la cour.

Ceux des comédiens Italiens sont toujours extraordinaires: ils ont joué dix drames ou comédies, quinze opéra comiques, ou pieces en vaudevilles. Ils ont remis trois ouvrages: en tout vingt-huit ouvrages.

Ils ont en outre joué à la cour les cinq ouvrages suivans: *les deux soupers*, comédie lyrique en trois actes; *l'Amant Sylphe*, comédie lyrique en trois actes; *le Dormeur éveillé*, comédie lyrique en quatre actes; *les quatre coins*, opéra comique en vaudevilles; *les*

Payſans patriotes, comédie lyrique en trois actes.

24 *Avril* 1784. Ce qui prouve, à quel point Mr. le Duc de *Chartres* eſt embarraſſé pour la location de ſes nouveaux bâtimens, c'eſt l'accès qu'il donne à tous les charlatans qui, ſous ſes auſpices, cherchent à faire des dupes, par l'annonce faſtueuſe d'inſtitutions nouvelles. On parle aujourd'hui d'un *Lycée de Paris*, Club Littéraire, ſous la protection immédiate de S. A. S. Monſeigneur le Duc de *Chartres* & ſous la direction de Mr. *Baſſi*. On doit en répandre inceſſamment le *Proſpectus*.

24 *Avril* 1784. Jamais le tombeau de *Saint-Médard* n'attira plus de monde & n'opéra des choſes plus extraordinaires que le Meſmériſme. Il mérite enfin l'attention du gouvernement. Pour ſavoir s'il falloit le tolérer & juſqu'à quel point, S. M. a nommé quatre Commiſſaires de la Faculté, quatre de l'Académie des Sciences & autant de la Société Royale, chargés de ſuivre les traitemens du Docteur *Deslon* & de lui en rendre compte.

Cela devient un ſpectacle. Dernierement, Madame la Princeſſe de *Lamballe*, avec une Dame de ſa ſuite, eſt allée chez le Docteur *Deslon*, comme il magnétiſoit. Il n'y avoit pas moyen de refuſer une Princeſſe, & malgré la parole donnée par ce médecin aux malades, S. A. les a vus entourant le baquet myſtérieux & s'y livrant à toutes les ſimagrées

qu'il leur fait faire. Les femmes surtout ont été très-scandalisées d'une semblable curiosité, car ce sont elles qui éprouvent les plus singulieres convulsions, tenant beaucoup des extases du plaisir; aussi sont-elles les plus ardentes à prôner le Mesmérisme.

25 *Avril* 1784. C'est demain décidément qu'on joue sur le théâtre lyrique les *Danaïdes*, opéra en cinq actes, dont les paroles sont du feu Baron de *Tschoudy*, revues & corrigées par Mr. le Bailli du *Rollet*. Quant à la musique, dans l'annonce on la donne en commun au Chevalier *Gluck* & à Mr. *Salieri*, maître de musique de S. M. l'Empereur & des spectacles de la cour de Vienne. Aux répétitions on n'a remarqué aucune disparate qui ait pu faire connoître la différence des deux manieres; ce qui doit faire supposer que l'éleve est digne du maître.

De grands effets tragiques, peu de chant, de mauvais airs de danse, voilà le résultat du jugement des connoisseurs qui ne sont pas fanatiques.

25 *Avril* 1784. Mr. de *Vermont*, accoucheur de la Reine, pour rétablir sans doute sa mauvaise réputation, pour repousser les reproches qu'on lui a fait, de dureté, d'inhumanité, de barbarie, vient de faire annoncer un nouveau prix qu'il a fondé, consistant en une Médaille d'or de 300 livres, destinée au meilleur Mémoire ou aux Observations les plus utiles aux progrès de l'art des accou-

chemens, envoyés dans le courant de l'année. Comme de raison, le jugement est remis à l'Académie Royale de Chirurgie.

Dans cette annonce Mr. de *Vermont* est qualifié pour la premiere fois de *Conseiller d'Etat*. Ainsi le voilà *haut & puissant Seigneur*, de même que Mr. *Nicolas Beaujon*. Il faut se rappeller à ce sujet la sensation que fit dans Paris le billet d'enterrement de la femme de celui-ci.

26 *Avril* 1784. Aucun ouvrage du Chevalier *Gluck*, même sa premiere *Iphigénie*, n'a attiré autant d'affluence que celui d'aujourd'hui. La Reine n'a pas manqué de l'honorer de sa présence.

Mr. le Bailli de *Suffren* qui paroissoit pour la premiere fois en public, ayant été apperçu au balcon où il avoit pris place, a été applaudi universellement, avec transport & pendant très-longtems, malgré la gêne effroyable où étoit le parterre. L'orchestre, excité par cet enthousiasme, l'a salué d'une fanfare avec les timbales & trompettes. Le public a crié *bis*, & la fanfare a recommencé.

Les actes des *Danaïdes* sont heureusement fort courts, car on ne pourroit supporter longtems cet affreux spectacle, dont les ballets mêmes, parfaitement analogues au genre, ne sont que des jeux atroces, que des pantomimes représentant allégoriquement ce qui doit bientôt se passer en action. C'est surtout au troisieme acte, appellé l'*acte du*

festin,

festin, qu'est le comble de l'horreur, par la perfidie de ces femmes dansant avec leurs maris, les caressant, les agaçant, lorsqu'elles ont décidé, dès le second acte, de les massacrer durant leurs embrassemens secrets, & que le spectateur est déjà confident de cet exécrable complot.

Il n'est point d'ouvrage, malgré la noirceur du sujet, qui présente un ensemble aussi riche & aussi imposant. La multiplicité des personnages, le nombre des décorations & leur genre pittoresque, la belle exécution des machines, le brillant des costumes, tout contribuoit à saisir l'imagination & à frapper le spectateur d'étonnement.

Mr. *Gardel* a mis beaucoup d'intelligence dans ses ballets & s'est montré digne de marcher sur les traces de Mr. *Noverre*. Il a senti qu'il ne falloit pas trop distinguer entre eux les freres, & les sœurs entre elles; il en est résulté que les premiers sujets font corps avec les figurans, ce qui donne beaucoup plus de vérité à la pantomime, malgré la confusion qui a regné un moment, mais qui s'éclaircira par une exécution plus répétée.

Le jugement déjà annoncé sur la musique s'est confirmé. On y pourroit ajouter que l'ouverture ne répond nullement au sublime d'horreur qu'elle devroit rendre. Au reste, un tel ouvrage mérite qu'on y revienne.

26 *Avril* 1784. Le Parlement a repris ses séances pour les affaires publiques, interrom-

pues pendant les vacances de pâques. On ne croit pas qu'il s'en tienne encore à la seconde réponse du Roi à ses Remontrances, concernant les Bénédictins, la Commission des Réguliers & l'affaire des Quinze-vingts, qui lui défendoit *de se mêler de ces affaires, S. M. s'en étant réservée la connoissance.*

Quant aux réflexions de la Cour sur les Lettres d'extinction en faveur du Sr. de *Sainte-Foy*, on regarde cela comme une affaire finie, par la réponse de S. M. qu'elle réfléchiroit sur cet objet & qu'elle feroit connoître à son Parlement ses intentions à cet égard.

26 *Avril* 1784. On dit aujourd'hui que la principale raison qui a empêché d'accepter l'offre de Mr. de *Paulmy*, c'est qu'il est Ministre d'Etat, caractere indélébile qui, s'il avoit été Bibliothécaire du Roi, lui auroit donné le droit de travailler avec S. M. sans l'intervention du Ministre de Paris : démembrement auquel le Baron de *Breteuil* s'est opposé.

27 *Avril* 1784. Ç'a sans doute été aujourd'hui pour le Sr. de *Beaumarchais*, qui aime si fort le bruit & le scandale, une grande satisfaction de traîner à sa suite non-seulement les amateurs & curieux ordinaires, mais toute la Cour, mais les Princes du Sang, mais les Princes de la famille-Royale; de recevoir quarante lettres en une heure, de gens de toute espece qui le sollicitoient pour avoir des billets d'Auteur & lui servir de *battoirs*; de voir Madame la Duchesse de *Bourbon*

envoyer dès onze heures des valets de pied au guichet, attendre la distribution des billets, indiquée pour quatre heures seulement; de voir des cordons bleus confondus dans la foule, se coudoyant, se pressant avec les savoyards, afin d'en avoir; de voir des femmes de qualité, oubliant toute décence & toute pudeur, s'enfermer dans les loges des actrices dès le matin, y dîner & se mettre sous leur protection, dans l'espoir d'entrer les premieres; de voir enfin la garde dispersée, des portes enfoncées, des grilles de fer même n'y pouvant résister & brisées sous les efforts des assaillans. Mais le triomphe véritable pour lui, ç'a été de faire lever une défense du Roi de jouer sa piece, donnée par écrit, il n'y a pas un an & signifiée avec une solemnité qui sembloit en faire & caractériser une affaire d'Etat. Et dans quelle circonstance? Lorsque l'auteur le plus honnête n'auroit osé proposer une pareille piece, par la crainte d'allusion à des bruits qui ont affligé cet hiver la famille Royale & qui pouvoit rappeller le souvenir d'une calomnie atroce; lorsque du moins aucun Censeur n'auroit pris sur lui de laisser subsister un incident prêtant si fort à la malignité du spectateur.

Quoi qu'il en soit, on juge bien qu'avec cet empressement général la salle a été remplie de bonne heure. A ces séances tumultueuses il arrive toujours quelque distraction qui occupe le public. C'est ainsi que Mr. le

Bailly *de Suffren* ayant paru, il a été applaudi avec les mêmes transports qu'hier à l'opéra: mais ce qui a beaucoup diminué le mérite de cet enthousiasme & indigné les vrais patriotes, ç'a été de voir la Dame *Dugazon* qui, rétablie de sa honteuse maladie, ne s'étoit pas encore montrée au spectacle, occasionner les mêmes transports que le héros.

Quant à la comédie, le plus grand nombre des spectateurs s'attendoit bien qu'elle seroit mauvaise, mais non aussi longue. On croyoit qu'elle occuperoit la durée ordinaire du spectacle, puisque les comédiens n'avoient point annoncé de petite piece. On ne s'imaginoit pas qu'elle seroit prolongée depuis cinq heures & demie jusques à dix heures. Et pourquoi faire? Pour nous peindre un grand Seigneur au milieu de sa valétaille qui le dupe, le joue & le baffoue durant tout ce tems. La seule présomption d'occuper le public françois pendant plus de quatre heures avec une farce aussi dégoûtante méritoit d'être sifflée. Il y a bien eu des huées, des sifflets même, mais très-modérés, quoique fréquens, & l'on ne sait ce qu'admirer le plus, ou de l'impudence du Sr. de *Beaumarchais*, ou de la patience des spectateurs!

Monsieur a paru s'ennuyer beaucoup de cette *folle journée*. Quant au Comte d'*Artois*, on sait qu'il s'étoit déjà en quelque sorte opposé à la représentation, en disant au Roi que c'étoit une vilainie, une infâmie.

Malgré cela, comme la piece, bien inférieure encore au *Barbier de Séville*, n'a pas éprouvé, à beaucoup près, les mêmes contrariétés, on ne feroit pas furpris qu'à la faveur furtout des accessoires, du chant, de la danse, des décorations, de la fatyre vive, des obscénités, des flagorneries pour le parterre, dont cette nouvelle facétie comique est mêlée, elle allât loin & eût beaucoup de représentations.

28 *Avril* 1784. C'est à l'instar du fameux *Club Littéraire* du caffé de *St. James*, établi à *Londres* par *Willis*, *Steele*, *Adisson*, *Swift*, où a été composé le fameux *Spectateur*, que Mr. *Bassi* veut instituer le *Lycée de Paris*. Il a déjà donné à Lyon l'idée d'un femblable établissement, ouvert en 1777 sous le nom de *Lycée de Lyon*, & ce fut fur celui-ci que le Sr. de *la Blancherie* imagina son Musée. C'est fur les ruines de ce dernier que Mr. *Bassi* fonge à élever le fien, mais plus étendu, plus utile & plus général.

Il y aura quatre Salles pour le fervice des Membres. La premiere pour la Lecture, la feconde pour l'Etude, la troisieme pour les Conférences & la derniere pour les Exercices.

Dans l'une on trouvera une Bibliotheque bien assortie, en nouveautés furtout de tous les genres. Dans l'autre, des Maîtres de toutes les langues étrangeres. La Salle des Conférences indique par fon nom feul ce

qu'elle doit être. La quatrieme offrirá des Instrumens de Physique, de Méchanique, des Modeles, des Plans, des Dessins, des Cartes, des objets d'histoire naturelle, des morceaux de Peinture, Sculpture, Gravure, Architecture, que les Artistes seront invités à exposer. Enfin parmi les *Clubistes* on choisira vingt membres formant Académie. C'est au premier Novembre prochain que le Lycée doit s'ouvrir.

28 *Avril* 1784. Extrait d'une Lettre de Dijon du 20 Avril..... Des trois Canaux de navigation entrepris par nos Etats, l'un s'étendra depuis la ville de *Châlons* sur *Saône* jusqu'au bourg de *Digoin*, durant une longueur de vingt-quatre lieues, & opérera la jonction des deux mers par celle de la Saône & du Rhône avec la Loire. Il s'appellera *Canal de Charolois.* Comme il sera compris en entier dans la *Bourgogne*, la province en fera les frais en totalité.

L'autre, appellé *Canal de Bourgogne*, commence à la ville de *Saint Jean-de-Lône* jusqu'au village de *la Roche*, & sera long de cinquante-deux lieues. Il ouvrira une seconde communication des deux mers par celle de la *Saône* & du *Rhône*, avec l'*Yonne* & la *Seine.* La partie qu'en construira la province ne sera que de six lieues & pourra être navigable indépendamment du reste.

Enfin le troisieme, sous le titre de *Canal de Franche-Comté*, s'étendra depuis le village

de *Saint Symphorien* jusqu'auprès de la ville de *Dôle*. De-là il sera continué jusqu'au dessous de *Strasbourg*, & opérera une troisieme jonction des deux mers par celle de la *Saône* & du *Rhône* avec l'*Ill* & le *Rhin*. La partie qui concerne les Etats de *Bourgogne* est de plus de trois lieues, & sera navigable, indépendamment du surplus.

Ces trois Canaux sont déjà commencés & ouverts en plusieurs endroits, & l'on espere que toutes les parties aux frais des Etats de Bourgogne seront entiérement achevées en 1790.

La premiere pierre de ces trois Canaux doit être posée solemnellement cette année par le Prince de *Condé*, au nom du Roi, durant l'assemblée des Etats.

Il a en conséquence été frappé une Médaille qui porte d'un côté le Buste du Roi, avec cette Légende: *Ludovici XVI Franciæ & Navarræ Regi Optimo.* Et l'Exergue: *Comitia Burgundiæ.* Au revers, la figure de la *Saône*, ayant sur sa tête la Couronne Ducale de *Bourgogne*, & à ses pieds l'écusson des armes de cette province, portant dans ses mains les emblêmes du commerce & de la prospérité, & mêlant ses eaux à celles de la *Loire*, de la *Seine* & du *Rhin*; avec cette Légende: *Utriusque Maris junctio triplex*, & à l'Exergue: *Fossis ab Arari, ad Ligerim, Sequanam & Rhenum simul apertis*, 1783.

Cette Médaille multipliée en proportion,

a dû être préſentée au Roi & à toute la famille royale, par les Elus généraux des Etats de Bourgogne.

28 *Avril* 1784. Suivant un *Avertiſſement* mis à la tête du poëme des *Danaïdes*, l'auteur, qu'on ſuppoſe être le Bailli du *Rollet*, annonce qu'après les ſuccès nombreux & multipliés que ce ſujet a obtenus ſur nos différens théâtres, il n'auroit pas oſé le faire reparoître ſur celui de l'opéra, s'il n'avoit imaginé de l'y montrer ſous une forme nouvelle. Du reſte il déclare que ce mérite ne lui appartient pas tout entier; qu'il s'eſt beaucoup aidé d'un poëme manuſcrit de Mr. de *Calzabigi*, auteur de l'*Orphée* & de l'*Alceſte* Italiens; qu'il a emprunté quelques idées du ballet des *Danaïdes* de Mr. *Noverre*, & qu'enfin un de ſes amis, pour accélérer l'ouvrage, a mis en vers une partie de ſa compoſition. Il prend de là occaſion, ſans le nommer, de faire l'éloge de l'illuſtre défunt, le Baron de *Tſchoudi*, excellent homme, connu par pluſieurs ouvrages en proſe & en vers également eſtimés, auſſi recommandable par ſes vertus ſociales, ſon mérite militaire & ſa haute naiſſance, que par ſon eſprit & ſes talens littéraires.

29 *Avril* 1784. Il paroît que les Demoiſelles danſeuſes de l'opéra, malgré leur repugnance à fraterniſer avec la Dlle. *Bourgeois*, n'ont pu l'expulſer de leur ſociété, puiſqu'on la trouve encore au nombre des figurantes dans les cinquante *Danaïdes*; mais par une dé-

licatesse fort singuliere, dans la liste de ces Demoiselles mise au devant des paroles de cet opéra, on ne l'a désignée que sous la premiere lettre de son nom, avec des points, B.........

29 *Avril* 1784. Depuis l'ouverture de la nouvelle salle de comédie françoise, on avoit fait différens essais pour la bien éclairer, qui n'avoient pas réussi. On a eu recours à une invention de M^rs^. *Lange* & *Quinquet*. Cette lumiere, d'un genre plus parfait, quoiqu'elle laisse encore bien des choses à desirer, a été jugée ce qu'on avoit tenté de mieux. Elle est vive, douce, nette, sans la moindre fumée & peu dispendieuse.

30 *Avril* 1784. Au premier Acte des *Danaïdes*, le théâtre représente le bord de la mer & un temple. Les préparatifs des sermens de la *Paix* & de l'*Hymen*; les fils d'*Egyptus* descendant de leurs vaisseaux dans la ville d'*Argos* où est la scene; les sermens, des danses & une explosion de tendresse entre *Lyncée* & *Hypermnestre* remplissent tout cet Acte.

La scene au second Acte est un lieu souterrain du palais de *Danaüs*, consacré à *Nemesis*. La statue de la Déesse est au milieu. Au devant est un autel. Ici le Roi révele à ses filles son projet de vengeance. Il leve un voile cachant un faisceau de poignards dont il les arme. Serment effroyable qu'elles font. *Hypermnestre* seule s'y refuse & résiste à toutes les menaces de son pere. Monologue de cette

Princeſſe, où elle peint la ſituation horrible de ſon cœur.

Le troiſieme Acte, plus en danſes & en fêtes qu'en paroles, n'a que trois ſcenes, dont deux très-courtes. On voit un jardin orné pour une fête conſacrée à *Bacchus* & aux dieux d'hymenée. On y voit ce qui ſuivoit chez les anciens, le banquet du ſoir au jour des nôces: Orgie, où les épouſes aſſiſes à côté des nouveaux époux, paroiſſent vouloir les plonger dans une double ivreſſe & leur verſent inceſſamment à boire. *Lyncée* préſente ſa coupe à *Hypermneſtre*, qui recule d'horreur, ſans pouvoir lui apprendre la cauſe de ce changement. Elle ſort: *Danaüs* raſſure l'époux & lui promet de la ramener plus docile. Il exhorte les autres à la joie: on chante un hymne à *Bacchus*. Des *Hymens*, avec leurs flambeaux, précedent chaque couple d'époux, que des *Génies* enchaînent avec des guirlandes & paroiſſent conduire dans la chambre nuptiale.

De-là l'ouverture du quatrieme Acte, dont la décoration offre une galerie qui communique à l'appartement d'*Hypermneſtre* & à celui de ſes ſœurs. Nouveau combat entre *Danaüs* & celle-là. Il la quitte en renouvellant ſes menaces, ſi elle n'obéit pas, ou ſi elle parle. Scene d'inquiétude, de tendreſſe, de jalouſie, d'horreur entre *Lyncée* qui ſurvient, & *Hypermneſtre*. Enfin elle le remet

à un officier qu'elle a gagné & chargé de ménager sa fuite. Il ne peut s'y déterminer sans avoir vengé ses freres, dont on lui apprend la catastrophe. Cris des époux. *Hypermnestre* s'évanouit.

La même décoration qu'au quatrieme Acte continue au cinquieme. *Hypermnestre*, inquiete sur le sort de *Lyncée*, goûte un moment de joie en apprenant de la bouche même de son pere qu'il ne se trouve pas au nombre des victimes. Il la fait charger de chaînes. On lui vient annoncer que *Lyncée* reparoît armé & à la tête de ses soldats. Le barbare veut tuer au moins sa fille & est prévenu par l'un de ses sujets. *Lyncée* entre; il se réunit à *Hypermnestre*: ils quittent ensemble ce palais horrible, que la foudre écrase.

La Tragédie finit par le spectacle des enfers, où l'on voit le supplice de *Danaüs* & de ses filles.

En général, ce poëme n'est point mal fait. Les paroles en sont mâles, énergiques & pittoresques. A la représentation on y a fait un heureux changement au quatrieme Acte: on a supprimé la fin. La mort des époux est caractérisée par une musique rompue, brisée, dans le genre terrible, à laquelle succede un silence plus affreux. Les *Danaïdes*, en Bacchantes, entrent en foule & en désordre, & par tout leur ensemble confirment le crime qu'elles viennent de commettre. *Danaüs* vient les féliciter, mais se plaint qu'une

victime, que *Lyncée* lui échappe. Avides de sang elles sortent & courent pour la chercher & l'immoler.

Du reste, on ignore pourquoi l'on a jugé à propos de changer le supplice des *Danaïdes*, imaginé dans la fable, qui pourroit prêter tout autant à la pantomime & offroit un genre d'attitudes plus neuf, & pourquoi l'on y punit *Danaüs* de celui de *Prométhée*.

30 *Avril* 1784. Extrait d'une Lettre de Nantes du 26 Avril....... „ J'ai fait ce que j'ai pu afin de prendre une idée juste de ce qui est depuis si longtems l'entretien du public, & depuis plusieurs mois le sujet du Conseil de guerre de l'*Orient*. 1. J'ai lu tous les Mémoires publiés par les divers accusés, & je n'y ai vu que mauvaises manœuvres, insubordination, désordre. 2. J'ai interrogé quantité de matelots, d'officiers mariniers, d'officiers de la marine, d'officiers de terre employés sur les différens vaisseaux de l'armée navale à l'affaire du 12 Avril, & je n'ai trouvé que partialité, animosité & dénigrement réciproques. Chacun attaché au Capitaine de son vaisseau & à sa Division, les défendoit pour inculper les autres. 3. Voulant me déterminer par les pieces mêmes, je me suis fait représenter les journaux de différens pilotes qui, destinés par leurs fonctions à consigner sur le champ chaque signal, ne peuvent en être distraits par aucun autre ordre étranger; & de tout ce que j'ai lu, il ne m'est

resté que l'image d'une confusion générale; ensorte que je regarde comme impossible aux juges de démêler la vérité à travers ce cahos de contradictions.

30 *Avril* 1784. *Histoire raisonnée des opérations militaires & politiques de la derniere guerre, suivie d'observations sur la révolution qui est arrivée dans les mœurs & sur celle qui est sur le point d'arriver dans la Constitution d'Angleterre.* Tel est le titre d'un ouvrage nouveau qui, quoique daté de 1783, ne commence à paroître que dans ce moment-ci. On n'attribuera pas sa lenteur à percer & sa clandestinité à sa méchanceté, car il est très louangeur du gouvernement & des généraux François; très-dépréciateur du gouvernement & des généraux Anglois.

Pour mieux juger de ce livre il faut d'abord en connoître l'auteur, qui y a mis son nom. Il s'appelle *Joly de Saint-Valier*, & se qualifie de Lieutenant-Colonel d'Infanterie. Il nous apprend qu'il a déjà composé des *Réflexions sur l'Eloge de M. de Voltaire, par Mr. d'Alembert*; un *Traité sur l'éducation des deux sexes*, & autres Opuscules.

Mr. de *Saint-Valier* convient lui-même que pour vivre il a été obligé d'aller en 1778 offrir ses services à l'*Angleterre*, ce à quoi il ne put parvenir. De-là sans doute déjà une grande prévention de sa part contre un peuple qui a refusé son bras & ses lumieres, puisqu'il déclare modestement que si on l'avoit

écouté, les affaires de la Grande-Bretagne feroient fur un tout autre pied. On préfume que c'eft au Chevalier *Yorck* qu'il s'adreffa, & il cite là-deffus un *Mémoire* qu'il a publié fur ce qui fe paffa entre ce Miniftre & lui. Il attribue à ce même perfonnage fa détention à Londres, où il fut mis à *Bridwell* le 13 Novembre 1782 & y refta jufques au 11 Janvier 1783. Il a été acquitté de la maniere la plus honorable: mais malgré fa proteftation d'impartialité, de fang froid, on conçoit qu'après un pareil traitement il eft difficile de voir fes perfécuteurs de bon œil.

Mr. de *Saint-Valier* prétend que jufqu'à préfent perfonne n'a fu écrire l'hiftoire parmi les anciens & les modernes. Il en veut donner un modele dans celle-ci. Indépendamment du peu de justeffe de fes réflexions, malgré fa briéveté ou plutôt fa féchéreffe, on trouvera ce fommaire encore trop long & trop bavard. Beaucoup de chofes mal vues, tout indiqué, rien d'approfondi, plufieurs anachronifmes, quantité d'erreurs. Tels font les principaux reproches qu'on peut lui faire.

A ce qu'on a rapporté de la préfomption de l'écrivain, il faut ajouter qu'il n'aime ni *Voltaire*, ni l'Abbé *Raynal*, ni Me. *Linguet*; qu'il appelle le premier un *ignorant*, qu'il réprouve le ton *tranchant & décifif* du fecond & traite le troifieme de *fot difcoureur*.

Au refte, le ftyle de Mr. de *Saint-Valier* n'eft pas mauvais; il eft clair, fimple, ferme

& assez noble. Sa méthode seroit excellente, si son plan étoit bien rempli, si les assertions étoient prouvées par les faits & ses digressions enrichies d'anecdotes & de portraits propres à leur ôter ce ton de monotonie & de pédantisme, qui sent moins l'histoire qu'un traité dogmatique.

1 *Mai* 1784. Ce qu'on avoit prévu vient d'arriver. L'abus fait des *Ballons* en a découvert le danger & a forcé le gouvernement de s'opposer à ces jeux, ou du moins de les modifier. Par une *Ordonnance de Police* du 23 Avril, il est défendu de fabriquer & faire enlever des *Ballons* & autres *machines aërostatiques*, auxquels seroient adaptés des réchauds à l'esprit de vin, de l'artifice & autres matieres dangereuses pour le feu. Il est ordonné en outre que tous autres *Ballons aërostatiques* ne pourront être enlevés sans en avoir préalablement obtenu la permission. Elle ne doit, suivant le prononcé, être accordée qu'à des personnes d'une expérience & d'une capacité reconnues, & contiendra le lieu, le jour & l'heure auxquels pourront se faire lesdites expériences: à peine contre les contrevenans de 500 livres d'amende.

1 *Mai* 1784. Il paroît un Arrêt du Conseil, du 13 Avril, contenant *Réglement pour l'Académie Royale de Musique*. Il est en 19 articles.

1 *Mai* 1784. Les comédiens, pour satisfaire l'avidité du public, ont joué jeudi &

vendredi *le Mariage de Figaro*. Tout le monde veut voir cette piece, & il n'est personne qui n'en dise du mal en sortant. Les plus modérés s'en tiennent à la trouver excessivement longue. Cependant elle est raccourcie d'environ une demi-heure. L'intrigue n'en est pas plus claire ; elle est tellement compliquée qu'aucun spectateur ne peut s'en rendre compte, & qu'il n'est point de journaliste qui ait osé l'entreprendre. Du reste, elle se passe, comme on l'a observé, entre des personnages si bas & si méprisables, qu'elle ne peut exciter aucun intérêt, même de curiosité, surtout pendant un espace de tems qui embrasse le double de la durée d'une comédie ordinaire. Le Comte *Almaviva*, qui veut débaucher la fiancée de *Figaro*, femme de chambre de la Comtesse sa femme ; la Comtesse qui veut séduire un jeune page, & ce jeune page voulant trousser le cotillon à toutes celles qu'il rencontre ; & pour comble de turpitude, *Figaro* qui se trouve avoir couché avec une vieille sorciere de *Marceline*, qu'il découvre être sa mere : tel est le canevas de la piece, dont les incidens, quelquefois ingénieux & piquans, s'ils étoient neufs, sont empruntés de sept ou huit comédies, entr'autres de la *Gageure imprévue* de Mr. *Sédaine*, & du *Barbier de Séville* même. Tout ce fond est couvert d'une infinité de détails, où certaines gens trouvent beaucoup d'esprit, mais où les connoisseurs, plus exercés & plus difficiles,

ficiles, ne remarquent qu'un abus continuel de l'esprit. Quant au style, il est tout à-fait vicieux & détestable. L'auteur, suivant qu'il lui convient, rajeunit de vieux mots, ou en forge de nouveaux, mêle des expressions d'un persifflage fin & délicat avec les propos grossiers & triviaux des halles; d'où il résulte une bigarrure vraîment originale & qui n'appartient qu'à lui. En un mot, dans cette piece, tenant beaucoup de la vieille comédie, bouffonne & non gaie, satyrique & non critique, où l'on prêche le vice, loin de chercher à en corriger, le poëte paroît avoir eu pour but véritable d'insulter à la fois au goût, à la raison & à l'honnêteté publique, & en cela il a parfaitement réussi.

1 *Mai* 1784. Il paroît que le Conseil de Mr. le Duc de *Penthievre*, pour éluder les réclamations de nom & d'état du Comte d'*Arcq*, n'a trouvé d'autre tournure, que d'empêcher d'abord que la cause fût plaidée à l'audience, ce qui la déroberoit à la publicité & à l'éclat que redoute S. A., & ensuite de la faire appointer; ce qui rend ordinairement une affaire interminable. C'est sur cet incident que la Cour doit prononcer incessamment, & ce qui a donné lieu à deux nouveaux écrits très-bien faits: l'un, *Résumé*, & l'autre, *Observations par le Comte d'Arcq*, suivis de *Consultations*, en date des 19 & 30 Avril 1784.

2 *Mai* 1784. Extrait d'une Lettre de l'Orient du 28 Avril. . . . . . „ Le 26 Avril le

Conseil ordonne que l'affaire du *Zélé* & de l'*Astrée* n'est pas relative au combat du 12 Avril, & point de sa compétence."

2 *Mai* 1784. Mrs. *Mathieu Johannot* sont très-renommés dans l'art de la papeterie. En 1760 ils avoient déjà obtenu le prix des Arts de l'Académie de *Besançon*, destiné à celui qui perfectionneroit les manufactures de papier de ce royaume. En 1762 ils découvrirent l'apprêt de *l'échange*, ou *relevage*, qui avoit fait la réputation des papiers de *Hollande*; & l'emploi qu'ils en firent leur mérita en 1764 le suffrage de l'Académie royale des Sciences. Ce sont eux qui ont aussi introduit les premiers en *France* la fabrication du *papier velin*, qui sert actuellement aux superbes éditions des ouvrages destinés à l'éducation du Dauphin.

Sur le compte rendu au Contrôleur général des heureux établissemens de Mrs. *Mathieu Johannot*, ce Ministre s'est déterminé à leur accorder le prix institué par l'Ordonnance du 28 Octobre 1777, en faveur de ceux qui auront frayé de nouvelles routes à l'industrie nationale, ou qui auront mérité, en la perfectionnant, quelque marque publique de l'approbation du Conseil.

2 *Mai* 1784. En attendant qu'on voye au sallon le Buste de M. le Bailli de *Suffren*, que sans doute nos Artistes ne manquéront pas d'y exposer, on lui a fait l'inscription suivante, très-juste & qui n'est point un lieu commun:

Dans l'Inde ce héros déployant son grand cœur
Contre l'Anglois altier qu'il estime & qu'il brave,
Combattit quatre fois, & quatre fois vainqueur,
Vengea son Roi; la France, l'Inde & le Batave.

2 *Mai* 1784. Extrait d'une Lettre de Dijon, du 28 Avril...... „ Le *Ballon* de Mr. de *Morveau*, tant & depuis si longtems annoncé, est parti avec succès. Il avoit pour compagnon de voyage Mr. *Bertrand*. Ils se sont rendus à six lieues d'ici, près d'Auxonne, en une heure & demie. Ils prétendent s'être servis avec succès de rames qu'ils avoient imaginées; mais cette derniere circonstance n'est pas bien claire. De quatre ils n'en avoient plus que deux en état d'agir & le gouvernail déboité. Cette circonstance particuliere rend cependant l'expérience plus curieuse que les précédentes; & par-là nos navigateurs aëriens ont enchéri sur les autres. Ils estiment avoir été à une élévation de 2,000 toises.

On travaille actuellement avec beaucoup d'activité au bassin de Dijon, pour la communication du Canal de *Bourgogne*. Cet ouvrage sera très-utile au commerce & fera beaucoup d'honneur à ceux chargés de son exécution.

2 *Mai* 1784. On assure que Mr. le Marquis de *Montesquiou-Fezensac* a été élu jeudi Membre de l'Académie Françoise, à la place de Mr. l'ancien Evêque de Limoges. On cri-

tique beaucoup ce choix, en ce que ce Seigneur n'a pour tout mérite littéraire que d'avoir fait des bouts rimés ; ce qui ne lui donnoit pas le droit de l'emporter sur les concurrens nombreux qu'il avoit, tous gens de mérite & ayant fait leurs preuves. Les Académiciens s'excusent & gémissent eux-mêmes d'avoir eu la main forcée par le Protecteur auguste de Mr. de *Montesquiou*, premier Ecuyer de *Monsieur*.

3 *Mai* 1784. C'est par une Lettre de Mr. de *Calonne*, en date du 18 Avril, que Mrs. *Mathieu Johannot*, pere & fils, d'*Annonay*, ont été instruits de la récompense qui leur a été accordée. Elle consiste en une Médaille envoyée à l'Intendant de *Languedoc* pour leur être remise.

3 *Mai* 1784. Non content de nous assommer du *Tableau de Paris*, faisant aujourd'hui une masse énorme de huit gros volumes, on a eu la friponnerie de le reproduire en trois autres volumes non moins gros, sous le titre du *Tableau de Paris critiqué par un solitaire du pied des Alpes.* Bien des gens supposent que cet Aristarque n'est autre que Mr. *Mercier* lui-même, faisant ainsi la demande & la réponse, & si l'on ne connoissoit son honnêteté, on seroit tenté de le croire ; car outre que ce solitaire ne dit presque mot, & se contente de reproduire le texte, le plus souvent sans contradiction, c'est que le peu de critique qu'il se permet, est très-ménagé, & consiste en un

dialogue entre lui & l'auteur, dans lequel ce dernier a toujours raison. Il faut tout au moins supposer que c'est une tournure imaginée par la cupidité des imprimeurs, pour gagner plus d'argent sans se donner de peine. S'il se trouve des dupes, l'ouvrage n'en restera pas là, car il n'embrasse que la premiere partie de l'œuvre de Mr. *Mercier*.

4 *Mai* 1784. Extrait d'une Lettre de Bordeaux du 27 Avril...... „ Mr. le Garde des Sceaux, pour tirer Mr. *Dupaty* qu'il soutient, de la position fâcheuse où il étoit ici, a imaginé de lui faire donner par le Roi une commission de travailler à la réforme de la justice criminelle; de comparer la jurisprudence des divers Parlemens en cette matiere & de mettre ses observations sous les yeux de S. M., afin de rédiger un nouveau Code criminel où l'on réforme les abus de l'ancien. Mr. *Dupaty* travaillera ou ne travaillera pas à cet ouvrage, mais en gardant sa charge & son hôtel ici, c'est un prétexte pour n'y pas revenir & rester à Paris.

Mr. *Dudon* le fils, jusqu'à présent s'en est encore mieux tiré. En partie par le secours de l'autorité, en partie par l'astuce de son pere, il a vaincu tous les obstacles. On étoit résolu de n'admettre ses conclusions dans aucune affaire: la premiere Chambre des Enquêter s'en étoit fait une loi expresse. Il a d'abord triomphé à la Grand' Chambre, puis à la Tournelle. Enfin jusques à cette premiere

Chambre des Enquêtes tout a molli & il eſt en pleine activité partout. Au mois de Mars dernier il a cependant encore été rédigé & envoyé à la Cour des Remontrances contre lui; mais je crois qu'on n'y a pas répondu, & puisqu'il a la poſſeſſion, ce débat devient inutile.

Notre Intendant ne s'en tirera pas ſi bien. L'affaire eſt bien évoquée au Conſeil, mais le Parlement a rendu un ſecond Arrêt, où, malgré celui du Conſeil, qui caſſe le ſien, il ordonne de plus fort, *ſous le bon plaiſir du Roi*, l'exécution du premier. Il s'agit d'extorſions, de vexations commiſes dans les Corvées. Un de ſes Secrétaires avoit été décrété de priſe de corps & s'eſt enfui à Paris. Un Subdélégué a été décrété d'aſſigné pour être oui. Par les dépoſitions entendues, il a tranſpiré une anecdote aſſez gaie, qui ne fait rien au fond de l'affaire, mais donne mauvaiſe opinion des vie & mœurs de Mr. *Dupré de Saint-Maur*. On a découvert qu'il menoit avec lui dans ſes tournées une fille, ſa maîtreſſe, déguiſée tantôt en Dragon, tantôt en Abbé, tantôt en Capucin.

Quant à notre Maire, M. le Vicomte de *Noë*, il a refuſé de faire les excuſes au Gouverneur & a préſenté au Roi un Mémoire, où il fait voir que le Tribunal des Maréchaux de France eſt incompétent dans cette matiere. On croyoit que le Parlement s'en mêleroit & prendroit fait & cauſe pour les Officiers municipaux; mais la Cour regarde

cette affaire comme Ministerielle ; & l'on croit qu'elle restera telle. On assure que l'Evêque de *Lescar*, frere du Vicomte, a beaucoup travaillé au Mémoire de son frere.

Quant aux autres petites tracasseries subalternes qui agitoient notre Parlement, on les regarde comme finies, ou du moins comme assoupies."

4 *Mai* 1784. Il y a dans la ville de Châtelleraut un Prince de *Nassau-Siegen*, reconnu tel par *Louis XV.* qui en a même une pension ; mais dans une si grande détresse, malgré cela, qu'il y exerce la profession de maître d'école. Il est âgé & a trois garçons. Le Prince de *Nassau* qui est ici & veut s'attribuer exclusivement ce nom en France, l'a fait assigner pour qu'il eût à quitter le sien. Comme le premier s'y refuse, cela va faire l'objet d'un grand procès.

4 *Mai* 1784. Le public ayant beaucoup murmuré depuis l'ouverture de la nouvelle salle de comédie Italienne, contre une foule d'incommodités, d'irrégularités & d'absurdités de cet édifice, on a profité du tems de la vacance de pâques pour corriger ces défauts. Mr. *Heurtier* s'étant refusé à ce travail, soit par amour-propre, soit par impuissance, on a eu recours à Mr. de *Wailly*, l'un des auteurs de la salle de la comédie Françoise. Au moyen d'une dépense d'environ 100,000 livres, cet habile artiste a tiré tout le parti possible de ce local. D'abord l'ensemble de la

salle, dont la forme oblongue n'a pu être changée, offre du moins plus de régularité & d'élégance, & les spectateurs sont moins pressés & gênés dans les loges. La corniche énorme qui masquoit toutes les loges & autres places des quatriemes, a disparu, ou plutôt est attachée au cintre & ne fait plus qu'ornement. On a ramené le paradis, formé aujourd'hui d'un amphithéâtre immense & pouvant contenir 500 personnes; en outre, beaucoup plus de loges & en si grand nombre, qu'on calcule que la recette de ce spectacle pourra être augmentée de 40,000 écus par an.

5 *Mai* 1784. On ne répand que dans ce moment-ci des *Observations* sur un imprimé en huit pages, intitulé: *Mémoire à consulter & Consultation pour la Dame Marquise de Cabris belle-fille, contre la Dame Marquise de Cabris douairiere*, quoiqu'elles eussent dû être antérieures au grand Mémoire de la premiere. Ces Observations ne sont précieuses que par les notions qu'elles donnent sur le défenseur de la douairiere, Me. *Robin* de *Mozas*. On y apprend qu'il a été pendant dix ans Avocat au Parlement de Grenoble; qu'il s'est présenté depuis 1781 au Barreau de Paris. Il paroîtroit que les défenseurs mêleroient de part & d'autre du personnel dans cette affaire. La jeune Marquise de *Cabris* dit dans l'écrit qu'on discute: *Je connois déjà l'esprit, l'inventeur & le rédacteur de votre Mémoire. C'est une nouvelle piece ajoutée à leurs Annales scandaleuses.* Cette phrase

phrase ambigue réveille l'attention à propos d'*Annales* & d'*Annales scandaleuses*; on songe à Me. *Linguet*, qui est aussi Avocat. Est-ce qu'il auroit mis la main au Mémoire? Est-ce qu'il auroit des relations avec Me. *Robin*? C'est l'énigme à résoudre.

5 *Mai* 1784. Les comédiens Italiens, en retard depuis pâques pour les nouveautés, n'ont donné qu'hier la premiere. C'est une comédie en deux actes & en vers, ayant pour titre: *la confiance dangereuse*. L'auteur, Mr. de la *Chabeaussiere*, a sans doute peu de mérite du côté de l'invention, puisque la piece, originairement angloise, se trouve traduite dans les œuvres de Madame *Riccoboni*. Ceux qui connoissent ces deux sources, assurent qu'il a fait peu de changemens. L'ouvrage est médiocre. Il y a quelque chose dans les rôles principaux du *Fat* & de la *Coquette*; mais c'est tout, & en général on devoit attendre mieux de l'auteur des *Maris corrigés*.

5 *Mai* 1784. Il paroît ici des *Remontrances* imprimées du Parlement de Bordeaux, datées du mois de Mars 1784. Elles sont dirigées contre Mr. *Dudon* fils, reçu en survivance de son pere, Procureur général de cette compagnie; ce qui, comme on l'a dit, a causé beaucoup de trouble. Elles sont, à ce qu'on assure, de la plus grande force.

6 *Mai* 1784. Un Mr. *Squire*, fils d'un Pair d'Angleterre, entré dans le commerce, s'est

trouvé par une suite de complots, de fraudes & d'escroqueries, non-seulement ruiné, lui & son associé; mais par une perfidie plus infame encore, entraîné en France. Il a été arrêté & constitué prisonnier à Calais, à la requête de ces mêmes traitres qu'il avoit soustrait par pitié au châtiment qu'ils méritoient & qu'ils alloient subir à Londres. Le détail de tant de noirceurs est consigné dans un Mémoire très-intéressant, suivi d'une Consultation de Me. *Target*, en date du 2 Avril, & dans un autre écrit en forme de *Réponse* pour l'accusé à l'exposé sommaire du Sr. *Clapsien* & du Marquis de *Cavalcabo*, ses adversaires.

Ce procès a fait grand bruit, & parce que ces deux avanturiers semblent n'avoir agi qu'à l'instigation du Prince de *Salm-Kirbourg*, qui vient d'entrer en cause & qui a dû être assigné au Châtelet; & par l'intérêt vif que l'Ambassadeur d'Angleterre y a pris.

Le Sr. *Squire* a été élargi provisoirement & le procès va se discuter au fond. Il faut attendre de plus amples éclaircissemens pour savoir jusqu'à quel point le Prince de *Salm-Kirbourg*, très-dérangé dans ses affaires, a trempé dans ce complot d'iniquités & en a été l'ame.

6 Mai 1784. Outre les affaires dont on a parlé dans la Lettre de *Bordeaux*, on sait que le Parlement de *Guyenne* en a plusieurs autres avec la Cour, si graves, qu'elles sembleroient devoir causer la chûte de M. le Garde des

Sceaux, ou la caſſation de ce Parlement, s'il ne mollit pas.

1. Les Négocians de Bordeaux en faillite s'étant ſouſtraits à l'article de l'Ordonnance de 1673, qui ordonne le dépôt du Bilan, à peine d'être pourſuivi comme Banqueroutier frauduleux, lorſqu'on manque à cette formalité; Arrêt qui les y aſſujettit.

2. Le Contrôleur des Actes a voulu aſſujettir les billets à ordre au Contrôle dans cette ville. Arrêt du Parlement qui défend cette innovation & la regarde comme une concuſſion.

3. La Régie des Domaines a voulu s'emparer des alluvions au nom du Roi, quoique les alluvions aient été juſqu'à préſent & doivent être au profit des propriétaires des terres. Arrêt du Parlement, qui ordonne que la Loi reſte en vigueur & défend à la Régie de pareilles uſurpations.

4. On a dénoncé enfin aux chambres aſſemblées l'Ordonnance du Gouverneur concernant les Jurats, la ſentence du Tribunal des Maréchaux de France contre le Vicomte de *Noë*. Cette affaire-ci ne paroît pas encore mûre; mais dans toutes les autres, il y a eu des Arrêts du Conſeil qui ont caſſé ceux du Parlement qui, *ſous le bon plaiſir du Roi*, ordonne de plus fort l'exécution des ſiens. Dans quelques-unes même, autre Arrêt du Conſeil caſſant de nouveau le ſecond du Parle-

ment, comme attentatoire à l'autorité du Roi, &c.

La contestation qui fait le plus de tort à Mr. le Garde des Sceaux, est celle concernant l'Intendant, en ce que l'Arrêt casse des décrets lancés d'après des charges & informations, sans en avoir préalablement ordonné l'apport, ainsi que quelques Magistrats l'avoient observé à Mr. le Garde des Sceaux: irrégularité manifeste qui rend nul l'Arrêt de cassation.

Peut-être le Parlement fléchira-t-il sur tous ces objets, mais on doute qu'il le fasse à l'égard des alluvions; ce qui touche essentiellement les intérêts de Messieurs, tous ou presque tous propriétaires de terres.

6 *Mai* 1784. *Lettre de Mr. l'Evêque de *** à Madame la Duchesse de *** sur cette question importante*: „ S'il est permis d'exposer à la „ censure publique les excès dans lesquels „ tombent les ministres de la religion?" Tel est le titre d'une brochure nouvelle de 55 pages, petit caractere. On se doute bien qu'elle a pour but de justifier l'auteur qui, depuis le mois d'Octobre 1782, où parurent les premieres Lettres contre l'administration de Mr. l'Evêque d'*Autun*, n'a cessé de désoler ce Prélat & ses adhérens. On a déjà traité en passant la question dans ces Lettres; on la traite ici *ex professo* & très-amplement. On y fait voir non-seulement qu'elles ne méritent point la dénomination de *libelle*, mais

qu'elles ne sont en rien contraires à la charité que la religion commande, & à la modération ou à la tolérance, qui est la grande vertu de notre siecle.

Cette dissertation n'est point de la même main que les lettres; elle est mâlement & noblement écrite, sans aucune plaisanterie, appuyée & nourrie de citations de l'Ecriture & des Peres qui lui donnent un grand poids. A des préjugés vagues, fort répandus & non moins nuisibles à la chose publique, le Prélat substitue des principes lumineux & des regles certaines pour diriger nos sentimens & notre conduite dans une infinité de circonstances.

7 *Mai* 1784. A la Salle provisoire de l'opéra s'est commencé une heureuse révolution dans ce rideau qui ferme le théâtre avant l'ouverture; on y a substitué un tableau qui s'éleve & se perd majestueusement dans le haut. On a imité cet exemple dans les nouveaux changemens de la comédie Italienne. Sur le rideau qui avoit autrefois l'air d'un vilain papier doré, on a remarqué avec surprise un Temple peint, où se fait une offrande, un sacrifice au Dieu du goût, par les Muses de la *Comédie*, de la *Musique* & du *Drame*. De chaque côté du Temple on voit deux Obélisques, où sont attachés par des Génies les Bustes & Médaillons des auteurs & musiciens célebres à ce théâtre, avec leurs noms, tels que *Goldony*, *Monsigny*, *Sédaine*, *Gretry* &c.

L'idée de ce tableau allégorique eſt de Mr. *Monnet* : il en a deſſiné l'eſquiſſe. L'exécution eſt de Mr. *Chays*. L'effet en ſera peut-être peu ſolide, mais il eſt pour le moment agréable, pittoresque, diſtinct & très-bien ſenti.

7 *Mai* 1784. Le Parlement de Bordeaux dans ſes Remontrances s'éleve d'abord contre les ſurvivances ; abus que la ſageſſe des Rois a ſouvent proſcrit, & que l'importunité & l'intrigue ont toujours fait renaître. Il diſcute enſuite les proviſions du Sr. *Dudon* fils, déterminées par les grands & importans ſervices de ſon pere. Mais le premier n'a aucun titre qui lui donne des droits à cette place. Au contraire, une foule de motifs ſe réuniſſent pour l'en exclure. Il a été Jurat de Bordeaux ; fonctions peu propres à le former à la place de Procureur général. Il a été Avocat général durant le Parlement intermédiaire ; fonctions qui, au contraire, le rendent incapable de fraterniſer avec les Magiſtrats rétablis, & il eſt le premier qui ait conçu le projet de franchir la barriere qui l'éloigne à jamais du temple de la juſtice. L'enquête de vie & de mœurs eſt un préambule indiſpenſable pour tout Magiſtrat : Mr. *Dudon* a ſurpris des Lettres patentes qui l'en diſpenſent. Et elles étoient plus néceſſaires à ſon égard, puiſque le public l'accuſe d'avoir eu les mœurs les plus dépravées.

Le jour où le Parlement refuſa d'enrégiſtrer ces diſpenſes & délibéra des remontran-

ces au Roi, tous les Officiers reçurent des lettres de cachet pour se rendre le lendemain au Palais, avec défense de délibérer. Le Sr. *Dudon* y fut installé par le porteur des ordres du Roi; mais le Parlement protesta contre cet enrégistrement illégal.

Tels sont les objets de ces Remontrances contre un homme qui se vante d'avoir un appui auprès du Trône; qui, couvert d'une telle Egide, insulte aux efforts du Parlement & annonce hautement qu'il est sûr que l'autorité le *soutiendra*. Elles finissent par ces *questions* foudroyantes :

„ Comment, SIRE, le Sr. *Dudon* pourroit-
„ il défendre la propriété de vos sujets? Il
„ a été lui-même un usurpateur! Comment
„ oseroit-il invoquer les loix de l'Etat? Il
„ les a violées! Comment enfin pourroit-il
„ censurer les mœurs de vos sujets? Les
„ siennes sont aux yeux du public un objet de
„ scandale!"

7 *Mai* 1784. Pour une nouvelle preuve de l'impudence du Sr. de *Beaumarchais*, on cite un de ses propos à M. *Amelot* qui, l'an passé, lors de la défense, poussé à bout par cet auteur qui se lavoit de tous les reproches faits à sa piece, lui dit : „ Enfin, Monsieur, la
„ grande raison pour que votre comédie ne
„ soit pas jouée, c'est que le Roi ne le veut
„ pas." Il reprit : „ *Si ce n'est que cette raison,*
„ *Monsieur, ma piece sera jouée.*"

8 *Mai* 1784. Jeudi, à la cinquieme repré-

ſentation du *Mariage de Figaro*, avant que l'on commençât la piece, il ſe détacha des quatriemes loges des imprimés qui volerent dans la ſalle. Ce fut à qui en auroit. Les femmes en demandoient à grands cris; les gens du parquet au bout des cannes en préſentoient aux loges; des plaiſans y mettoient du papier blanc ou même des poliſſonneries; tous les crayons étoient en l'air pour copier: c'étoient des cris de joie, des brouhahas, un tumulte, une farce qui valoit mieux que celle de *Figaro*, & qui amuſoit tellement le public que la repréſentation en a été reculée pendant plus d'une demi-heure. Au ſurplus, voici ces vers:

Je vis hier du fond d'une couliſſe,
L'extravagante nouveauté,
Qui triomphant de la police
Profane des François le ſpectacle enchanté.
Dans ce Drame honteux chaque Acteur eſt un vice
Bien perſonnifié dans toute ſon horreur.
Bartolo nous peint l'avarice,
Almaviva, le ſuborneur;
Sa tendre moitié, l'adultere;
Le Double-main, un plat voleur;
Marceline eſt une Mégere;
Baſile, un calomniateur;
Fanchette... l'innocente eſt trop apprivoiſée!
Et tout brûlant d'amour, tel qu'un vrai *Cherubin*,
Le page eſt, pour bien dire, un fieffé libertin,

Protégé par *Suson*, fille plus que rusée,
Prenant aussi sa part du gentil favori,
Greluchon de la femme & mignon du mari.
Quel bon ton! quelles mœurs cette intrigue rassemble!
Pour l'esprit de l'ouvrage... il est chez *Bride-oison*:
Et quant à *Figaro*.... le drôle à son patron
Si scandaleusement ressemble,
Il est si frappant qu'il fait peur.
Mais pour voir à la fin tous les vices ensemble
Le parterre en *chorus* a demandé l'auteur.

Vraisemblablement ce qui avoit déterminé l'auteur de cette épigramme à choisir ce jour-là, c'est que les partisans du Sr. de *Beaumarchais* avoient fait courir le bruit que la Reine y viendroit, & que la Revue qui, contre l'usage, a eu lieu à midi, n'avoit été avancée que pour cela. Ce bruit s'est trouvé faux.

8 *Mai* 1784. On parle beaucoup d'un pamphlet très-court, intitulé: *Testament de l'Abbé Pommier*. Ceux qui ont lu cette facétie, assurent qu'elle est très-plaisante. Elle est imprimée, mais fort rare. Heureusement sa briéveté permet de la copier & de la multiplier à l'infini.

9 *Mai* 1784. Mr. le Prince *Ferdinand*, Archevêque de Cambray, qui a déjà brigué l'Evêché de Liege, se met de nouveau sur les rangs & a dû partir pour s'y rendre. Peut-être la politique engagera-t-elle cette fois-ci la *France* à le soutenir. Quoi qu'il en soit, il

n'ignore pas à quel dangereux compétiteur il a affaire. Il n'ignore pas les ſommes énormes déjà conſacrées à gagner les ſuffrages pour ſon rival. Mais il dit qu'il eſt beau, même en ſuccombant, d'avoir lutté contre la Maiſon d'*Autriche*. Cet événement va gâter davantage les affaires des créanciers du Prince de *Guéméné*. On ne doute pas que toute la Maiſon de *Rohan* ne faſſe des efforts pécuniaires & ne s'épuiſe en cette occaſion.

9 *Mai* 1784. On aſſure que le Roi, laſſé de ne point voir arriver le Mémoire qu'il avoit demandé au Parlement ſur la réforme de la Juſtice, en a fait dimanche dernier des reproches au Premier Préſident, mandé à cet effet, & lui a dit qu'il eût à le lui apporter aujourd'hui.

9 *Mai* 1784. Les comédiens Italiens ont joué hier pour la premiere fois une piece à Ariettes ayant pour titre: *les deux Tuteurs*, en deux actes. Les paroles ſont de Mr. *Fallet* & la muſique de Mr. d'*Alairac*. Tous deux ont fait plaiſir. La piece eſt gaie & bien intriguée, & la muſique eſt pittoreſque, agréable & variée. On reproche aux deux auteurs des réminiſcences.

9 *Mai* 1784. Le Comte de *Graſſe* a répondu au ſecond Mémoire du Marquis de *Vaudreuil* par de *Nouvelles Obſervations*, en dix ou douze pages, terminées par une *Lettre au Roi*.

Voici les deux paſſages des Lettres écrites

au Comte de *Grasse* par le Marquis de *Vaudreuil*, qu'on trouve absolument contradictoires avec ce qu'il a écrit au Gazetier de *Leyde*, pour se disculper d'avoir rien dit contre Mr. de *Bougainville*.

Dans la Lettre du 18 Juin 1782, il mandoit: „ Il paroît que vous avez été aussi
„ mécontent de l'Escadre de Mr. de *Bou-*
„ *gainville* que vous avez été content de la
„ mienne. La plus grande partie de ses vais-
„ seaux se sont pourtant bien battus; mais
„ il n'a pas su les faire manœuvrer, & lors-
„ que j'étois sous le vent à vous, j'ai été
„ étonné de les voir à portée de vous secourir
„ & ne le point faire."

Dans sa lettre du 15 Septembre, il mande:
„ on peut dire que chaque vaisseau s'est bien
„ battu, même Mr. de *Bougainville*, dont
„ vous avez eu lieu de soupçonner le courage
„ dans les autres combats. *Mais il ne sait*
„ *pas manœuvrer*; ce n'est pas sa faute."

10 *Mai* 1784. *Le Testament de Mr. l'Abbé Pommier* n'a que deux pages d'impression au rouleau, mais en exigeroit dix de commentaire pour le commun des lecteurs. Cette facétie, qui comprend plusieurs anecdotes déjà ressassées dans les pamphlets de l'année derniere, ne peut gueres être bonne qu'aux yeux des gens du Palais. Ainsi, malgré sa briéveté, on se dispensera de la rapporter. On n'en citera que le trait suivant, comme le plus à la portée de tout le monde..... Il

roule ſur la vilainie de Mr. le Premier Préſident qui, jouiſſant de 500,000 livres de rentes, régale cependant fort mal *Meſſieurs* dans les repas d'apparat. On fait dire au teſtateur: „ Je donne & legue à Mr. d'*Aligre* „ toute ma bibliotheque ſouterraine, tout „ mon vin de *Bourgogne*, de *Champagne*, de „ *Bordeaux*, de liqueur & autres; le priant „ ſurtout de le verſer à *Meſſieurs*, pour qu'il „ ne ſoit plus taxé à l'avenir *d'empoiſonner la* „ *Cour des Pairs.*"

10 *Mai* 1784. On cite un bon mot de Mlle. *Arnoux* à l'occaſion du *Mariage de Figaro*, qui ſeul vaut mieux que toutes les plaiſanteries de cette ennuyeuſe facétie, parce qu'il peint d'un trait & la nature de l'ouvrage & le ſot engouement des badauds. Après la premiere repréſentation on diſoit: „ mais „ c'eſt une piece qui ne peut ſe ſoutenir. „ *Oui*, répondit-elle, *c'eſt une piece qui* „ *tombera*...... *quarante fois de ſuite.*

11 *Mai* 1784. Mr. de *Montgolfier* a réclamé contre l'attribution faite au Sr. *Johannot* de l'introduction des procédés hollandois dans l'art de la papeterie & celui de la fabrication du papier velin. En conſéquence, il a obtenu par Arrêt du Conſeil le titre de Manufacture Royale pour l'établiſſement qu'il a formé à *Annonay*, & il a reçu, ainſi que le Sr. *Johannot*, la médaille d'or deſtinée à ceux qui ont frayé de nouvelles routes à l'induſtrie nationale, ou perfectionné une fabrication déja connue.

11 *Mai* 1784. On compte que le séjour du Roi de Suede ici sera de trois semaines au moins. Il y aura quelques opéra sur le grand théâtre de Versailles, entr'autres l'*Armide* du Chevalier *Gluck*, qu'on prépare à cet effet. Les comédiens joueront aussi sur le même théâtre la tragédie d'*Athalie*, qui sera mise dans toute sa pompe, c'est-à-dire, avec les chœurs. Il y aura Bal paré, Appartement & petites fêtes à Trianon.

11 *Mai* 1784. On croit avoir enfin découvert la trame des Lettres qui désolent depuis si longtems l'Evêque d'Autun & ses adhérens. Du moins on soupçonne véhémentement un trio d'Abbés, manœuvrant, écrivant, colportant sous les auspices d'un Prélat de cour ambitieux, & qui voudroit bien supplanter le Ministre de la feuille. C'est Mr. de *Conzié*, Evêque d'Arras. Comme il est très-répandu; qu'il épie avec soin toutes les démarches, toutes les intrigues, tous les détails de la vie de M. de *Marbœuf*, on a jugé que certaines révélations ne pouvoient venir que de lui. Il communique ses découvertes à l'Abbé de *la Sepousse*, son Grand-vicaire, qui les transmet à l'Abbé de *Boismont*, qui les rédige & y jette son vernis académique. Le Prélat, vraisemblablement, les fait imprimer dans son Diocese ou ailleurs. Enfin l'Abbé *Maury* les distribue.

12 *Mai* 1784. Par un Arrêté du 1 Mars 1784, le Parlement de Provence, instruit de

l'abus introduit par les Négocians en faillite qui ne déposent point à la Chambre Consulaire leurs livres & écritures de commerce, après s'être fait remettre sur ce sujet des Mémoires des Juges-Consuls & avoir consulté les Députés de la Chambre du commerce de Marseille, a ordonné que les Ordonnances & Déclarations du Roi, concernant les faillites, seroient exécutées suivant leur forme & teneur, & en cas de contravention, que le Négociant seroit réputé Banqueroutier frauduleux & sujet comme tel aux peines portées par les Ordonnances.

12 *Mai* 1784. Il n'est point étonnant que les livres se multiplient aujourd'hui si prodigieusement par l'impudence des plagiaires d'une part, qui copient dix fois les mêmes ouvrages & se contentent d'en changer le titre, & la bonhommie des lecteurs qui, oubliant le lendemain ce qu'ils ont lu la veille, achetent la même chose autant de fois qu'on la reproduit. C'est ainsi que fait fortune un livre prétendu nouveau, intitulé: *les Entretiens de l'autre monde sur ce qui se passe dans celui-ci*, ou *Dialogues grotesques & pittoresques entre feu Louis XV, feu le Prince de Conti, feu Mr. Turgot, feu l'Abbé Terray, feu Mr. de Clugny, feu le Comte du Muy, feu le Comte de Saint-Germain, feu le Duc de la Vrilliere, feu le Comte de Maurepas & autres personnages.* Le premier des onze Dialogues dont est composé ce livre, est pris mot à mot

de *l'Espion Anglois*: plusieurs autres en sont également empruntés, moins évidemment. Le compilateur a aussi mis à contribution les *Anecdotes sur la Comtesse du Barri*, *les Mémoires pour servir à l'administration des finances de l'Abbé Terray*, *le Tableau de Paris*, *les Annales de Mr. Linguet*, *le Commentaire sur les Mémoires du Comte de Saint-Germain*, & tout cela forme une bigarrure de style vraîment originale, à travers laquelle on démêle quelquefois celui du plagiaire, faillant de platitudes & de grossiéretés. Telle est la rapsodie que l'on vante, que les colporteurs vendent fort cher sous le triple manteau & que les amateurs achettent avec avidité & prônent avec enthousiasme.

13 *Mai* 1784. M. le Comte de *Mirabeau* n'ayant pu obtenir la permission de distribuer le Mémoire dont on a rendu compte & dont plus de 2,000 exemplaires ont été saisis, en a porté ses plaintes à Mr. le Garde des Sceaux, avec lequel il a eu une conversation très-vive à ce sujet. N'ayant pu faire revenir ce Chef de la Justice, Mr. le Comte de *Mirabeau* a pris le parti d'écrire une Lettre très-forte au Roi, où il se plaint du déni de justice de M. de *Miromesnil*, & il est en même temps parti pour le pays étranger, où il va faire réimprimer son Mémoire, précédé de sa conversation avec le Garde des Sceaux, auquel il joindra sans doute d'autres anecdotes.

Mr. le Prince de *Poix*, de son côté, qui se

trouve de ſervice auprès de S. M. en ce moment, a cru devoir faire une démarche de politeſſe vis-à-vis du Garde des Sceaux, qui s'eſt obſtiné à ne vouloir rien accorder au Comte de *Mirabeau* de ce qu'il demande. Il paroît même qu'il le regarde comme ſon ennemi perſonnel, comme l'auteur des pamphlets publiés contre lui, & l'on s'attend à voir les ſuites de cette exploſion. Mr. le Comte de *Mirabeau* a pour lui tous les *Noailles*, tous les *Vaudreuil*, tous les *Polignac*, la Reine même. M. le Garde des Sceaux a beaucoup d'ennemis & de rivaux; cette nouvelle agreſſion pourroit lui devenir funeſte.

De ſon côté le Marquis de *Mirabeau* vient d'eſſuyer une nouvelle mortification de la part de ſa femme qui, malgré ſon oppoſition, ſéparée de corps & de biens, a obtenu tout récemment au Parlement de vendre une terre. Il paroît même qu'elle triomphe de ce redoutable époux, qui ſollicitoit une Lettre de cachet pour la faire renfermer.

14 *Mai* 1784. Sur les *Danaïdes* & le *Mariage de Figaro*, qui depuis un mois attirent une ſi grande affluence à l'opéra & au théâtre françois, on a fait l'Epigramme ſuivante, qui les caractériſe à merveille:

Pour les deux nouveautés de Paris idolâtre,
Excitant les bravò, l'incroyable fureur,
Moi, je déſerterois à jamais le théâtre:
L'une me fait pitié, l'autre me fait horreur!

14 *Mai*

14 *Mai* 1784. *Apologie de la Justice d'alors*, 1784. Tel est le titre qu'on a donné au Mémoire présenté par le Parlement au Roi, & résultat du travail des Commissaires pour la réforme de la Justice; suivant lequel tout seroit bien à peu près, il n'y auroit rien à critiquer que les frais excessifs occasionnés par les impositions du Roi; ce qui ne dépend pas des Magistrats. On croit que ce Mémoire est celui rédigé par M. d'*Amecour*.

15 *Mai* 1784. Mr. *Court de Gebelin*, l'auteur du *Monde primitif*, vient de mourir: quoique Protestant, il étoit Censeur-Royal.

15 *Mai* 1784. Le vendredi 7 aux Chambres assemblées, quand il fut question de lire le Mémoire de Mr. d'*Amecour*, à présenter au Roi & d'y donner la derniere main, des membres des Enquêtes s'y opposerent & prétendirent qu'on avoit exclus mal à propos celui de Mr. d'*Outremont*. Il résulta de violens débats. Les Grands-Chambriers déclarerent qu'ayant été discuté & rejetté dans l'assemblée des Commissaires, il n'en devoit plus être question. Les défenseurs de ce Mémoire vouloient qu'ayant éprouvé le feu de la contradiction, & revu par l'auteur, il fut le meilleur. En un mot, ils soutenoient que le Mémoire de Mr. d'*Amecour* n'étoit que l'ouvrage des Commissaires & de la Grand' Chambre au plus; que celui de Mr. d'*Outre-*

mont ayant au contraire le vœu des Enquêtes & Requêtes, devoit être celui de la Compagnie. Sur quoi l'on convint d'aller aux voix, & que celui qui en auroit le plus seroit réputé le Mémoire du Parlement. Il s'est trouvé 56 voix pour Mr. d'*Amecour*, contre 38 pour Mr. d'*Outremont*.

16 *Mai* 1784. Un nouveau défenseur des Protestans s'éleve & plaide leur cause d'une maniere très-piquante dans une brochure qui paroît depuis peu. Elle a pour titre: Le vieux *Cevenol*, ou *Anecdotes de la vie d'Ambroise Borely, mort à Londres, âgé de cent trois ans, sept mois & quatre jours, recueillies par W. Jesterman.*

L'auteur a joint à cette espece de *Roman moral*, des *Réflexions sur les Loix relatives aux Protestans.*

16 *Mai* 1784. Enfin l'on sait à quoi s'en tenir sur la musique des *Danaïdes* par une Lettre datée de Vienne le 26 Avril 1784, écrite à Mr. le Bailly *du Rollet*. Le Chevalier *Gluck* déclare qu'elle est entierement de Mr. *Salieri*; qu'il n'y a d'autre part que celle des conseils que ce nouveau débutant à Paris a bien voulu prendre de lui, & que son estime pour son éleve & son peu d'expérience lui ont inspirés.

Mr. le Bailli *du Rollet*, muni de cet aveu, a vraisemblablement voulu attendre qu'à l'a-

bri du grand nom qu'elle portoit, la musique des *Danaïdes* eût bien pris, avant de publier ce qui en étoit. Ce n'est que par une Lettre aux Journalistes de Paris, datée d'hier 15 Mai, qu'il a jugé à propos de révéler ce secret.

17 *Mai* 1784. Les motifs d'évocations & attributions fondés sur l'énormité des frais de justice, paroissent, suivant le début du Mémoire du Parlement, avoir en effet déterminé les Magistrats à s'empresser d'examiner si ces bruits étoient fondés. Le coup de fouet donné au Parlement le 22 Juillet dernier, par des Ordres du Roi directs à cet égard, les ont forcés à ne point abandonner leur travail, malgré son inutilité prévue.

L'on convient dans le Mémoire que les frais de justice sont énormes. Cela tient à des causes particulieres & à des causes générales.

Les causes particulieres sont les abus qui naissent de l'inexécution des Loix faites pour les prévenir. Il dépend des Magistrats de les mettre en vigueur, de les exécuter & c'est ce qu'ils font à l'égard de tous les suppôts qui sont sous leur discipline: mais on ne peut punir que des délits prouvés, & les prévaricateurs ont grand soin de s'envelopper d'une nuit salutaire. Au surplus, ces cas sont rares. Les Greffiers avides sont contenus par la sur-

veillance des Chefs; les Procureurs sont honnêtes pour le plus grand nombre, & les Secrétaires réduits à un simple méchanisme, ne peuvent gueres exercer l'arbitraire des salaires.

Il n'en est pas de même des causes générales, qui influent également sur toutes les affaires, frappent sans distinction toutes les espèces, & dont l'effet est d'autant plus funeste, qu'il est le résultat inévitable des Loix qui les produisent & dont l'exécution est absolue & journaliere. Les Magistrats n'y peuvent rien; ils sont les premiers à en gémir & à plaindre le sort du malheureux plaideur.

C'est ainsi que l'auteur du Mémoire, en rejettant toute la plus grande énormité des frais sur le compte du Roi, lie la cause des Magistrats à celle de S. M. & rejette sur le gouvernement tout l'odieux qu'on voudroit leur imputer.

Ce n'est pas sans doute sans malice que dans la longue énumération des impôts dont on a grevé tous les détails & toutes les opérations de la justice, l'auteur cite les Déclarations de Juin & de Juillet 1691, où *l'Etat se plaint de ce qu'on met dans une page ce qui pourroit en occuper plusieurs, & pour prévenir la diminution que le droit du timbre en souffriroit, fixe le nombre des lignes de chaque page & des syllabes de*

chaque ligne. Paſſage burleſque, révoltant, qui verſe à la fois le ridicule ſur l'adminiſtration d'alors & ſouleve l'indignation contre elle.

L'auteur du Mémoire paſſe légérement ſur les vacations & épices, autre impôt mis ſur la juſtice, accordé aux Magiſtrats pour leur fournir un traitement proportionné à la finance de leurs offices & à leurs travaux. Quoiqu'il ſoit arbitré pour tous les Membres du Parlement *modérement* & non *exceſſivement*, leur vœu commun eſt qu'il ſoit ſupprimé.

Tel eſt le précis du Mémoire, ſupérieurement bien fait, mais avec beaucoup d'aſtuce & qui ne reſteroit pas ſans replique ſi l'on y vouloit répondre. Il eſt clair, ſerré, précis, méthodique; le ſtyle en eſt ferme, noble & auſtere : c'eſt un petit chef-d'œuvre dans ſon genre, où le menſonge même a l'air d'ingénuité, & la cupidité eſt artificieuſement cachée ſous les apparences du zele & du déſintéreſſement.

17 *Mai* 1784. On apprend de *Bordeaux* qu'un aëroſtat qu'on y devoit lancer, ſpectacle pour lequel non-ſeulement toute la ville, mais tous les environs s'étoient raſſemblés, n'ayant pas eu lieu, il s'en eſt ſuivi une révolte ſi conſidérable qu'il y a eu des gens morts, beaucoup de bleſſés, & un tel déſordre qu'on

a été obligé de demander les troupes du *Château-Trompette*. . . . . . On a saisi quelques mutins. Par Arrêt du Parlement, deux ont été pendus sur le champ, un banni à perpétuité & deux condamnés seulement à assister à la potence. C'est le 3 de ce mois qu'est arrivée l'émeute.

17 *Mai* 1784. Extrait d'une Lettre de Besançon du 7 Mai . . . ,, Depuis six semaines environ notre Parlement est dans l'inaction & ne juge aucune affaire, par la scission nouvelle des Avocats. En voici l'origine :

L'Ordre venoit de rayer du Tableau Me. *Marguet*. C'étoit un fait notoire que lui ni les Magistrats ne pouvoient ignorer. Jusques à présent on ne connoissoit point encore d'exemple d'un Avocat qui eût osé se montrer au palais & parler dans cet état. Celui-ci, peu après a paru à la Grand' Chambre pour plaider dans une cause dont il étoit chargé précédemment. Son adversaire, avant qu'il ouvrît la bouche, prévient les Magistrats de la radiation de Me. *Marguet*, & leur déclare qu'il ne peut défendre contre lui. L'on va aux voix, & sous le prétexte sans doute que le Bâtonnier n'avoit pas prévenu les Présidens des Chambres de la délibération de l'Ordre, on opine de passer outre & l'on permet au rayé de plaider: l'autre se retire; les Avocats qui devoient plaider dans diverses causes ce

jour-là, désertent aussi le palais. On mande le Bâtonnier, qui déclare le motif de la cessation des fonctions de son Ordre. La tournure alors de cette querelle devient juridique, & l'on décrete le Bâtonnier d'*assigné pour être oui.* Tous ses confreres rassemblés conviennent de renvoyer les sacs aux Procureurs, & non seulement de ne pas aller au palais, mais de ne donner aucune consultation par écrit ou verbale.

Depuis ce tems tout est en fomentation. Cependant Me. *Monnot*, Avocat, député de son Ordre, est aujourd'hui à Paris, pour concilier l'affaire avec le Garde des Sceaux.

18 *Mai* 1784. On ne sait s'il a existé un *Cevenol*, mort à *Londres* âgé de cent trois ans sous le nom d'*Ambroise Borely*; mais sa vie n'est certainement pas traduite de l'Anglois; elle est même fictive, & à la lecture de l'ouvrage on le juge aisément. C'est la production d'une imagination exaltée; tournure heureuse pour peindre d'une façon nouvelle & plus frappante la monstrueuse législation qui existe encore en France contre les *Protestans*, suivant laquelle ils sont tourmentés par des Déclarations du Roi depuis le moment de leur naissance jusques à leur mort & après. Ils ne peuvent ni croître, ni s'éduquer sous les yeux de leurs parens, ni prendre un état ou profession, ni se marier, ni quitter le ro-

yaume, ni hériter, ni tester, ni être enterrés, &c.

Ces Loix barbares, il est vrai, ne sont pas toutes en vigueur aujourd'hui; elles sont même pour le grand nombre tombées en désuétude: mais enfin elles subsistent, & sont fréquemment invoquées par des gens intéressés à leur exécution.

On ignore quel est l'auteur de ce roman moral, plein de chaleur, de sensibilité, de mouvement. Il s'annonce pour être revenu depuis quatre ans des cours du Nord; ce qui sembleroit indiquer quelqu'un employé dans le corps diplomatique. Son style est vigoureux & rapide, mêlé de sarcasmes à la *Voltaire*, mais surtout de ces élans d'une ame forte & énergique, profondément émue à la vue des maux, des injustices, des cruautés & des atrocités qu'éprouvent nos semblables & nos freres.

Dans la Dissertation qui suit la *Vie du Cevenol*, le même écrivain expose ses réflexions relatives à la nécessité de révoquer les loix qui s'opposent au droit naturel de la nation. Il répond à quelques objections qu'on pourroit faire sur sa proposition; il examine les avantages réels qui résulteroient de la tolérance des Protestans & sans rien dire de neuf sur cette matiere, il remet sous les yeux des vérités qu'il ne faut pas se lasser de répéter jusqu'à

eé qu'elles aient opéré l'heureux effet qu'en attendent les philosophes.

18 *Mai* 1784. Pendant qu'on entreprend des Canaux de toutes parts, Mr. *Tellès d'Acosta*, Grand-Maître des eaux & forêts de France, dans un Supplément à l'Instruction sur les bois de marine & autres, donnée en 1778, se plaint qu'on ait discontinué les travaux du Canal souterrain de la *Picardie* ou de *Saint Quentin*, que le célebre *Laurent* avoit commencé, dont l'objet étoit de joindre la *Somme* qui passe à *Saint-Quentin*, à *l'Escaut* qui passe à *Valenciennes*. Ce Canal, non-seulement eût été des plus intéressans en tems de guerre, pour des munitions navales, mais on pourroit à présent tirer des charbons de terre de *Valenciennes* & autres mines, & même des bois pour tous usages.

18 *Mai* 1784. Mr. d'*Aubenton*, de l'Académie des Sciences, a été choisi par M. de *Calonne* pour présider à différens établissemens utiles. Ce Ministre a surtout accueilli celui des Bergeries, dont on a l'obligation au philosophe. Selon son projet, les moutons passeront neuf mois de l'année dans les champs, & au moyen des grosses sonnettes que chaque mouton portera au col, il assure qu'il n'aura rien à craindre des loups, le bruit de ces sonnettes étant suffisant pour les effrayer.

Les Intendans de plusieurs provinces du Royaume ont reçu des ordres de faire des essais en ce genre, & il a été envoyé aux Subdélégués des Instructions pour les faire exécuter dans les campagnes.

Fin du vingt-cinquieme Volume.

00102526

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 15 June, 2016